



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 24.7.2006
SEC(2006) 1005

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Annexe au

**23ème RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION
SUR LE CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE
(2005)**

{COM(2006) 416 final}

ANNEXE

COMMISSION EUROPÉENNE

23^{ème} RAPPORT ANNUEL SUR LE CONTROLE DE
L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE (2005)

Annexe I

Détection des infractions

Tableau 1.1. - Nombre total de cas d'infraction détectés, par année de détection et par origine de la détection						
	<i>(Situation au 31 décembre 2005)</i>					
ANNÉE	TOTAL	PLAINTES	CAS DÉCELÉS D'OFFICE			NON-COMMUNICATION ²
			TOTAL	<i>DONT :</i>		
				<i>Questions parlementaires</i>	<i>Pétitions</i>	
1996	2155	819	257	22	4	1079
1997	1978	957	261	13	4	760
1998	2134	1128	396	18	7	610
1999	2270	1305	288	16	10	677
2000	2434	1225	313	15	5	896
2001	2179	1300	272	5	1	607
2002	2356	1431	318	30	20	607
2003	2709	1290	253	23	20	1166
2004 (EUR15)	2146	1080	285	23	13	781
2004 (EUR25)	2993	1146	328	23	13	1519
2005 (EUR25)	2653	1154 ⁽¹⁾	433	16	11	1079

(1) En 2005, les plaintes représentent une part de 43,5% dans le total des infractions détectées, contre 38,3%(EUR25) en 2004.

(2) Non-communication : cette catégorie comprend la non-communication de mesures nationales d'exécution des directives

Tableau 1.2. - Nombre total de cas détectés et nombre de cas en cours d'examen au 31/12/2005, ventilés par année de détection et par origine de la détection

ANNÉE	NOMBRE DE CAS DÉTECTÉS TOTAL par année	NOMBRE DE CAS EN COURS d'EXAMEN au 31/12/2005				
		TOTAL	PLAINTES	CAS DÉCELÉS D'OFFICE	NON-COMMUNICATION	
		<i>Nombre</i>	<i>part en %</i>			
2005	2653	1697	47,57%	846	333	518
2004 (1)	2993	825	23,13%	428	157	240
2003	2709	365	10,23%	224	92	49
2002	2356	204	5,72%	135	65	4
2001	2179	129	3,62%	86	42	1
2000	2434	115	3,22%	77	36	2
1999	2270	86	2,41%	58	28	0
1998	2134	53	1,49%	27	26	0
1997	1977	20	0,56%	16	4	0
1996	2151	23	0,64%	11	12	0
1995	1853	23	0,64%	8	15	0
1994	2396	8	0,22%	3	5	0
1993	2336	5	0,14%	2	3	0
1992	2509	6	0,17%	4	2	0
1991	2184	2	0,06%	0	2	0
1990	2343	4	0,11%	2	2	0
1978/1989	8049	2	0,06%	0	1	1
TOTAL	45526	3567	100%	1927	825	815

Note : Les dossiers détectés suite à une plainte, un cas décelé d'office ou une non-communication, étant toujours en cours d'examen,

indépendamment du fait que la procédure d'infraction ait été ouverte ou non.

(1) : EUR25 depuis le 1er mai 2004.

Tableau 1.3. - Nouveaux cas détectés en 2005 et nombre de cas en cours d'examen au 31/12/2005, ventilés par ETAT MEMBRE et par origine de la détection

ETAT membre	1.3.1. CAS DÉCELÉS D'OFFICE				1.3.2. PLAINTES reçues				1.3.3. CAS de NON COMMUNICATION			
	NOUVEAUX CAS DÉTECTÉS en 2005		CAS en COURS D'EXAMEN au 31/12/2005		NOUVEAUX CAS DÉTECTÉS en 2005		CAS en COURS D'EXAMEN au 31/12/2005		NOUVEAUX CAS DÉTECTÉS en 2005		CAS en COURS D'EXAMEN au 31/12/2005	
	Nombre	part en %	Nombre	part en %	Nombre	part en %	Nombre	part en %	Nombre	part en %	Nombre	part en %
TOTAL EUR 25	433	100%	825	100%	1154	100%	1927	100%	1066	100%	815	100%
BE	16	3,70%	45	5,45%	41	3,55%	84	4,36%	39	3,66%	35	4,29%
CZ	14	3,23%	13	1,58%	22	1,91%	22	1,14%	54	5,07%	51	6,26%
DA	9	2,08%	26	3,15%	30	2,60%	53	2,75%	27	2,53%	15	1,84%
DE	16	3,70%	40	4,85%	111	9,62%	202	10,48%	25	2,35%	23	2,82%
EE	13	3,00%	11	1,33%	3	0,26%	3	0,16%	50	4,69%	24	2,94%
EL	33	7,62%	66	8,00%	115	9,97%	170	8,82%	60	5,63%	63	7,73%
ES	31	7,16%	83	10,06%	144	12,48%	222	11,52%	31	2,91%	28	3,44%
FR	28	6,47%	67	8,12%	83	7,19%	193	10,02%	35	3,28%	43	5,28%
IE	14	3,23%	27	3,27%	53	4,59%	77	4,00%	42	3,94%	27	3,31%
IT	40	9,24%	93	11,27%	159	13,78%	231	11,99%	67	6,29%	57	6,99%
CY	17	3,93%	13	1,58%	19	1,65%	20	1,04%	66	6,19%	31	3,80%
LV	18	4,16%	13	1,58%	8	0,69%	7	0,36%	45	4,22%	25	3,07%
LT	12	2,77%	8	0,97%	9	0,78%	9	0,47%	17	1,59%	8	0,98%
LU	12	2,77%	34	4,12%	12	1,04%	21	1,09%	61	5,72%	73	8,96%
HU	17	3,93%	12	1,45%	28	2,43%	32	1,66%	36	3,38%	20	2,45%
MT	20	4,62%	15	1,82%	29	2,51%	31	1,61%	39	3,66%	22	2,70%
NL	15	3,46%	35	4,24%	36	3,12%	87	4,51%	33	3,10%	27	3,31%
AT	15	3,46%	41	4,97%	42	3,64%	73	3,79%	41	3,85%	26	3,19%
PL	22	5,08%	20	2,42%	51	4,42%	54	2,80%	35	3,28%	18	2,21%
PT	14	3,23%	43	5,21%	41	3,55%	88	4,57%	59	5,53%	48	5,89%
SI	7	1,62%	5	0,61%	8	0,69%	10	0,52%	48	4,50%	25	3,07%
SK	17	3,93%	14	1,70%	8	0,69%	8	0,42%	37	3,47%	31	3,80%
FI	8	1,85%	26	3,15%	21	1,82%	51	2,65%	48	4,50%	34	4,17%
SE	10	2,31%	31	3,76%	31	2,69%	67	3,48%	34	3,19%	23	2,82%
UK	15	3,46%	44	5,33%	50	4,33%	112	5,81%	37	3,47%	38	4,66%

Tableau 1.4. - Nouveaux cas détectés en 2005 et nombre de cas en cours d'examen au 31/12/2005, ventilés par SECTEUR et par origine de la détection												
SECTEUR	1.4.1. CAS DÉCELÉS D'OFFICE				1.4.2. PLAINTES reçues				1.4.3. CAS de NON COMMUNICATION			
	NOUVEAUX CAS DÉTECTÉS en 2005		CAS en COURS D'EXAMEN au 31/12/2005		NOUVEAUX CAS DÉTECTÉS en 2005		CAS en COURS D'EXAMEN au 31/12/2005		NOUVEAUX CAS DÉTECTÉS en 2005		CAS en COURS D'EXAMEN au 31/12/2005	
	Nombre	part en %	Nombre	part en %	Nombre	part en %	Nombre	part en %	Nombre	part en %	Nombre	part en %
TOTAL des SECTEURS	433	100%	825	100%	1154	100%	1927	100%	1066	100%	815	100%
Service juridique	1	0,23%	3	0,36%	3	0,26%	4	0,21%	0	0,00%	0	0,00%
Entreprises et industrie	11	2,54%	28	3,39%	106	9,19%	179	9,29%	213	19,98%	127	15,58%
Concurrence	3	0,69%	9	1,09%	23	1,99%	33	1,71%	1	0,09%	10	1,23%
Emploi, affaires sociales et égalité des chances	28	6,47%	67	8,12%	55	4,77%	167	8,67%	46	4,32%	70	8,59%
Agriculture et développement rural	1	0,23%	3	0,36%	37	3,21%	55	2,85%	0	0,00%	0	0,00%
Energie et Transports	155	35,80%	163	19,76%	47	4,07%	55	2,85%	112	10,51%	92	11,29%
Environnement	85	19,63%	215	26,06%	275	23,83%	462	23,98%	93	8,72%	121	14,85%
Société de l'information et médias	60	13,86%	62	7,52%	15	1,30%	40	2,08%	15	1,41%	18	2,21%
Pêche et affaires maritimes	1	0,23%	25	3,03%	7	0,61%	8	0,42%	0	0,00%	1	0,12%
Marché intérieur et services	17	3,93%	85	10,30%	273	23,66%	415	21,54%	88	8,26%	166	20,37%
Politique régionale	0	0,00%	0	0,00%	25	2,17%	30	1,56%	0	0,00%	0	0,00%
Fiscalité et union douanière	57	13,16%	97	11,76%	191	16,55%	296	15,36%	48	4,50%	16	1,96%
Education et culture	0	0,00%	3	0,36%	13	1,13%	23	1,19%	0	0,00%	0	0,00%
Santé, protection des consommateurs	2	0,46%	11	1,33%	54	4,68%	102	5,29%	380	35,65%	153	18,77%
Justice, liberté et sécurité	4	0,92%	15	1,82%	27	2,34%	53	2,75%	70	6,57%	39	4,79%
Relations extérieures	0	0,00%	1	0,12%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Commerce	0	0,00%	0	0,00%	2	0,17%	2	0,10%	0	0,00%	2	0,25%
Elargissement	0	0,00%	0	0,00%	1	0,09%	1	0,05%	0	0,00%	0	0,00%
Eurostat	0	0,00%	3	0,36%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Personnel et administration	0	0,00%	2	0,24%	0	0,00%	1	0,05%	0	0,00%	0	0,00%
Budget	8	1,85%	33	4,00%	0	0,00%	1	0,05%	0	0,00%	0	0,00%

Note : la catégorie "non-communication" comprend la non-communication des mesures nationales d'exécution des directives

COMMISSION EUROPÉENNE

23^{ème} RAPPORT ANNUEL SUR LE CONTROLE DE
L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE (2005)

Annexe II

Procédures d'infractions – ventilation par étape, base juridique,
Etat membre et secteur

Tableau 2.1.

Nombre de procédures d'infraction ouvertes au cours d'une année, détaillées par étape de la procédure et par état membre

ANNÉE	MISE EN DEMEURE					AVIS MOTIVÉ					SAISINE de la COUR				
	2005	2004	2003	2002	2001	2005	2004	2003	2002	2001	2005	2004	2003	2002	2001
BE	68	79	103	59	87	33	28	41	40	44	7	16	19	8	13
DA	37	60	58	40	38	6	12	4	10	10	2	2	3	2	2
DE	63	91	116	91	73	27	39	31	42	39	12	14	18	16	12
EL	104	109	115	76	83	70	46	55	43	71	18	27	14	17	16
ES	73	69	108	84	65	35	17	32	33	37	6	13	23	11	14
FR	77	84	120	83	74	48	41	48	53	50	12	23	21	31	22
IE	54	67	99	71	80	28	18	38	34	50	9	3	18	9	13
IT	136	123	152	98	96	93	74	70	54	53	34	26	18	23	22
LU	75	73	86	46	50	49	35	37	23	33	18	18	16	12	10
NL	57	54	95	54	53	20	27	40	10	25	9	15	9	7	5
AT	59	60	99	63	80	22	23	38	42	44	9	14	22	15	7
PT	85	90	130	75	73	65	32	41	40	38	6	7	10	10	7
SE	48	73	75	50	58	18	18	14	12	14	6	5	7	2	3
FI	59	82	83	53	61	19	21	16	23	16	10	8	6	1	2
UK	60	68	113	52	79	28	22	28	28	45	7	11	11	16	14
TOTAL EUR 15	1055	1182	1552	995	1050	561	453	533	487	569	165	202	215	180	162
CZ	72	145	ND	ND	ND	40	0	ND	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
EE	59	76	ND	ND	ND	18	0	ND	ND	ND	1	0	ND	ND	ND
CY	83	71	ND	ND	ND	14	0	ND	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
LV	57	108	ND	ND	ND	18	0	ND	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
LT	26	15	ND	ND	ND	1	0	ND	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
HU	52	32	ND	ND	ND	10	0	ND	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
MT	55	107	ND	ND	ND	19	0	ND	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
PL	58	49	ND	ND	ND	18	1	ND	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
SI	55	54	ND	ND	ND	17	0	ND	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
SK	51	107	ND	ND	ND	21	0	ND	ND	ND	0	0	ND	ND	ND
Total Nouveaux EM's au 1/5/2004	568	764	ND	ND	ND	176	1	ND	ND	ND	1	0	ND	ND	ND
TOTAL EUR 25	1623	1946	ND	ND	ND	737	454	ND	ND	ND	166	202	ND	ND	ND

ND : Non disponible

Tableau 2.2. Nombre de procédures d'infraction ouvertes au cours d'une année, détaillées par étape de la procédure, par base juridique et par état membre

ÉTAT MEMBRE	ÉTAPE	2005																								2004																								2003																								2002																								2001																							
		TOTAL	DIRECTIVES				TOTAL	DIRECTIVES				TOTAL	DIRECTIVES				TOTAL	DIRECTIVES				TOTAL	DIRECTIVES				TOTAL	DIRECTIVES				TOTAL	DIRECTIVES																																																																																								
			Non communication	Non conforme	Mauvaise application	Traités, règlements, décisions		Non communication	Non conforme	Mauvaise application	Traités, règlements, décisions		Non communication	Non conforme	Mauvaise application	Traités, règlements, décisions		Non communication	Non conforme	Mauvaise application	Traités, règlements, décisions		Non communication	Non conforme	Mauvaise application	Traités, règlements, décisions		Non communication	Non conforme	Mauvaise application	Traités, règlements, décisions		Non communication	Non conforme	Mauvaise application	Traités, règlements, décisions																																																																																					
TOTAL EUR 15	MD	1055	641	95	194	125	1182	806	61	202	113	1552	1161	49	203	139	995	614	47	219	115	1050	615	62	239																																																																																																
	AM	561	362	44	74	81	453	230	38	107	78	533	359	29	90	55	487	270	46	107	64	569	334	56	125																																																																																																
	S	165	66	23	35	41	202	123	23	31	25	215	107	26	48	34	180	82	25	52	21	162	82	28	37																																																																																																
BE	MD	68	40	7	12	9	79	58	2	14	5	103	81	2	8	12	59	34	1	12	12	87	44	1	23																																																																																																
	AM	33	23	1	6	3	28	15	2	4	7	41	29	1	7	4	40	17	0	11	12	44	25	7	7																																																																																																
	S	7	3	1	1	2	16	12	1	0	3	19	7	1	5	6	8	4	0	3	1	13	6	4	3																																																																																																
DK	MD	37	27	4	4	2	60	48	2	3	7	58	50	1	4	3	40	30	1	4	5	38	28	2	3																																																																																																
	AM	6	3	0	0	3	12	6	1	3	2	4	2	1	0	1	10	3	1	2	4	10	3	2	4																																																																																																
	S	2	0	0	1	1	2	0	0	1	1	3	0	0	0	3	2	0	0	0	2	2	0	0	1																																																																																																
DE	MD	63	25	7	21	10	91	46	7	26	12	116	86	2	15	13	91	52	4	17	18	73	44	0	24																																																																																																
	AM	27	10	2	8	7	39	18	3	10	8	31	21	1	4	5	42	23	4	7	8	39	22	4	9																																																																																																
	S	12	4	1	0	7	14	8	1	2	3	18	10	4	3	1	16	7	0	6	3	12	4	4	4																																																																																																
EL	MD	104	60	11	23	10	109	69	4	25	11	115	88	2	16	9	76	47	4	19	6	83	50	3	18																																																																																																
	AM	70	41	4	17	8	46	29	3	8	6	55	42	1	9	3	43	27	1	13	2	71	54	1	8																																																																																																
	S	18	8	2	3	5	27	20	0	4	3	14	8	0	5	1	17	8	0	6	3	16	12	1	3																																																																																																
ES	MD	73	31	9	21	12	69	31	7	22	9	108	58	6	32	12	84	32	6	39	7	65	30	2	27																																																																																																
	AM	35	14	5	7	9	17	3	1	10	3	32	13	4	10	5	33	10	6	15	2	37	16	4	14																																																																																																
	S	6	2	1	3	0	13	2	4	6	1	23	4	5	11	3	11	7	1	2	1	14	6	0	7																																																																																																
FR	MD	77	35	13	14	15	84	50	4	19	11	120	78	7	12	23	83	50	8	14	11	74	36	7	21																																																																																																
	AM	48	26	3	5	14	41	27	2	5	7	48	34	3	7	4	53	27	9	9	8	50	21	4	13																																																																																																
	S	12	9	0	1	2	23	15	4	2	2	21	9	1	5	6	31	11	2	16	2	22	12	3	5																																																																																																
IE	MD	54	42	2	8	2	67	52	3	12	0	99	70	1	20	8	71	47	0	21	3	80	42	2	24																																																																																																
	AM	28	22	2	3	1	18	7	0	8	3	38	22	2	11	3	34	24	0	7	3	50	31	2	13																																																																																																
	S	9	2	1	4	2	3	1	0	2	0	18	13	0	2	3	9	4	2	2	1	13	10	1	2																																																																																																
IT	MD	136	67	14	41	14	123	73	12	29	9	152	92	6	37	17	98	45	7	34	12	96	44	6	31																																																																																																
	AM	93	56	16	12	9	74	26	6	28	14	70	39	4	20	7	54	27	3	15	9	53	23	8	17																																																																																																
	S	34	10	7	11	6	26	15	1	6	4	18	9	2	5	2	23	9	6	6	2	22	8	5	5																																																																																																
LU	MD	75	61	4	4	6	73	62	4	5	2	86	68	4	10	4	46	36	2	5	3	50	37	4	3																																																																																																
	AM	49	41	4	2	2	35	24	4	5	2	37	34	0	2	1	23	19	1	1	2	33	25	2	4																																																																																																
	S	18	12	1	3	2	18	16	0	2	0	16	14	0	0	2	12	9	2	1	0	10	3	2	3																																																																																																
NL	MD	57	33	1	12	11	54	44	2	6	2	95	73	5	9	8	54	31	2	11	10	53	41	2	5																																																																																																
	AM	20	16	0	0	4	27	18	2	5	2	40	24	3	4	9	10	8	0	1	1	25	15	2	7																																																																																																
	S	9	4	3	0	2	15	10	0	0	5	9	7	1	1	0	7	1	1	1	4	5	0	2	0																																																																																																
AT	MD	59	41	3	5	10	60	36	3	10	11	99	89	2	4	4	63	43	3	9	8	80	47	13	13																																																																																																
	AM	22	13	1	0	8	23	13	5	3	2	38	28	2	3	5	42	25	6	4	7	44	26	11	6																																																																																																
	S	9	3	2	2	2	14	6	4	3	1	22	11	6	2	3	15	7	6	2	0	7	3	3	0																																																																																																
PT	MD	85	59	4	12	10	90	71	4	9	6	130	103	5	12	10	75	54	3	12	6	73	49	2	14																																																																																																
	AM	65	52	1	7	5	32	12	6	7	7	41	35	1	4	1	40	29	0	7	4	38	24	1	10																																																																																																
	S	6	2	1	2	1	7	4	1	1	1	10	3	1	4	2	10	5	2	3	0	7	4	0	3																																																																																																
	MD	48	34	5	3	6	73	52	2	5	14	75	69	2	1	3	50	35	2	7	6	58	36	5	7																																																																																																

SE	AM	18	9	2	4	3	18	10	1	2	5	14	9	2	1	2	12	4	5	2	1	14	5	1	5
	S	6	1	0	0	5	5	3	2	0	0	7	5	1	1	0	1	1	0	0	0	1	3	1	2
FI	MD	59	48	6	3	2	82	64	4	7	7	83	77	0	1	5	53	40	1	8	4	61	41	10	3
	AM	19	13	1	2	3	21	12	0	4	5	16	11	1	2	2	23	11	8	3	1	16	12	3	1
	S	10	4	0	3	3	8	6	1	1	0	6	3	2	0	1	2	2	0	0	1	1	2	2	0
UK	MD	60	38	5	11	6	68	50	1	10	7	113	79	4	22	8	52	38	3	7	4	79	46	3	23
	AM	28	23	2	1	2	22	10	2	5	5	28	16	3	6	3	28	16	2	10	0	45	32	4	7
	S	7	2	3	1	1	11	5	4	1	1	11	4	2	4	1	16	10	3	3	0	14	11	1	1
Nouveaux EM's au 1/05/2004	MD	568	428	39	59	42	764	753	4	1	6														
	AM	176	151	9	16	0	1	0	0	1	0														
	S	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0														
CZ	MD	72	54	5	7	6	145	145	0	0	0														
	AM	40	35	2	3	0	0	0	0	0	0														
	S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
EE	MD	59	50	3	5	1	76	75	1	0	0														
	AM	18	17	1	0	0	0	0	0	0	0														
	S	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0														
CY	MD	83	66	4	7	6	71	71	0	0	0														
	AM	14	13	0	1	0	0	0	0	0	0														
	S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
LV	MD	57	45	3	8	1	108	107	1	0	0														
	AM	18	16	0	2	0	0	0	0	0	0														
	S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
LT	MD	26	17	2	4	3	15	14	1	0	0														
	AM	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0														
	S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
HU	MD	52	36	3	6	7	32	32	0	0	0														
	AM	10	10	0	0	0	0	0	0	0	0														
	S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
MT	MD	55	40	3	6	6	107	103	0	0	4														
	AM	19	14	1	4	0	0	0	0	0	0														
	S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
PL	MD	58	35	6	7	10	49	46	1	1	1														
	AM	18	12	3	3	0	1	0	0	1	0														
	S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
SI	MD	55	48	4	3	0	54	53	0	0	1														
	AM	17	14	2	1	0	0	0	0	0	0														
	S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
SK	MD	51	37	6	6	2	107	107	0	0	0														
	AM	21	19	0	2	0	0	0	0	0	0														
	S	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0														
TOTAL EUR 25	MD	1623	1069	134	253	167	1946	1559	65	203	119														
	AM	737	513	53	90	81	454	230	38	108	78														
	S	166	67	23	35	41	202	123	23	31	25														
MD :	Mise en demeure																								
AM :	Avis motivé																								
S :	Saisine de la Cour																								

Tableau 2.3.

État d'avancement de la procédure d'infractions au 31/12/2005 pour les cas d'infractions étant en cours d'examen au 31/12/2005, détaillée par état membre

ÉTAT DE LA PROCÉDURE	TOTAL des cas en cours d'examen au 31/12/2005		PROCÉDURE D'INFRACTION OUVERTE au 31/12/2005 (1)			AVIS MOTIVÉ NOTIFIÉ (2)			SAISINE de la Cour de Justice (3)			OUVERTURE DE LA PROCÉDURE article 228 (4)
	Nombre	Distribution par état-membre	Nombre	Distribution par état-membre	Part en % dans nombre total de dossiers ouverts	Nombre	Distribution par état-membre	Part en % dans nombre total de dossiers ouverts	Nombre	Distribution par état-membre	Part en % dans nombre total de dossiers ouverts	Nombre
	(a)	(EUR25=100%)	(b)	(EUR25=100%)	(c) = (b) : (a)	(d)	(EUR25=100%)	(e) = (d) : (a)	(f)	(EUR25=100%)	(g) = (f) : (a)	(h)
TOTAL EUR 25	3567	100,00%	2125	100,00%	59,57%	1137	100,00%	31,88%	392	100,00%	10,99%	100
BE	164	4,60%	107	5,04%	65,24%	56	4,93%	34,15%	19	4,85%	11,59%	3
CZ	86	2,41%	67	3,15%	77,91%	27	2,37%	31,40%	0	0,00%	0,00%	0
DA	94	2,64%	47	2,21%	50,00%	13	1,14%	13,83%	6	1,53%	6,38%	1
DE	265	7,43%	130	6,12%	49,06%	72	6,33%	27,17%	32	8,16%	12,08%	8
EE	38	1,07%	33	1,55%	86,84%	9	0,79%	23,68%	1	0,26%	2,63%	0
EL	299	8,38%	165	7,76%	55,18%	107	9,41%	35,79%	36	9,18%	12,04%	5
ES	333	9,34%	164	7,72%	49,25%	90	7,92%	27,03%	39	9,95%	11,71%	10
FR	303	8,49%	160	7,53%	52,81%	97	8,53%	32,01%	36	9,18%	11,88%	16
IE	131	3,67%	87	4,09%	66,41%	55	4,84%	41,98%	23	5,87%	17,56%	6
IT	381	10,68%	237	11,15%	62,20%	146	12,84%	38,32%	53	13,52%	13,91%	16
CY	64	1,79%	43	2,02%	67,19%	8	0,70%	12,50%	0	0,00%	0,00%	0
LV	45	1,26%	34	1,60%	75,56%	10	0,88%	22,22%	0	0,00%	0,00%	0
LT	25	0,70%	15	0,71%	60,00%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	0
LU	128	3,59%	114	5,36%	89,06%	80	7,04%	62,50%	33	8,42%	25,78%	12
HU	64	1,79%	33	1,55%	51,56%	8	0,70%	12,50%	0	0,00%	0,00%	0
MT	68	1,91%	33	1,55%	48,53%	13	1,14%	19,12%	0	0,00%	0,00%	0
NL	149	4,18%	79	3,72%	53,02%	42	3,69%	28,19%	16	4,08%	10,74%	3
AT	140	3,92%	90	4,24%	64,29%	51	4,49%	36,43%	25	6,38%	17,86%	4
PL	92	2,58%	37	1,74%	40,22%	13	1,14%	14,13%	0	0,00%	0,00%	0
PT	179	5,02%	122	5,74%	68,16%	70	6,16%	39,11%	16	4,08%	8,94%	3
SI	40	1,12%	30	1,41%	75,00%	11	0,97%	27,50%	0	0,00%	0,00%	0
SK	53	1,49%	44	2,07%	83,02%	21	1,85%	39,62%	0	0,00%	0,00%	0
FI	111	3,11%	77	3,62%	69,37%	39	3,43%	35,14%	17	4,34%	15,32%	3
SE	121	3,39%	69	3,25%	57,02%	34	2,99%	28,10%	12	3,06%	9,92%	3
UK	194	5,44%	108	5,08%	55,67%	65	5,72%	33,51%	28	7,14%	14,43%	7

(1) = dossiers en cours au 31.12.2005 pour lesquels la procédure est ouverte (b) et part de chaque état-membre dans le total 'EUR25' (=100%).

(1)(c) = pourcentage de dossiers pour lesquels la procédure d'infraction a été ouverte par rapport à l'ensemble des dossiers en cours au 31.12.2005 concernant cet Etat membre [(a)=100%].

(2) = dossiers en cours au 31.12.2005 pour lesquels un avis motivé a été envoyé (d) et part de chaque état-membre dans le total 'EUR25' (=100%).

(2)(e) = pourcentage de dossiers pour lesquels un avis motivé a été envoyé par rapport à l'ensemble des dossiers en cours au 31.12.2005 concernant cet Etat membre [(a)=100%].

(3) = dossiers pour lesquels une saisine de la Cour de justice a été effectuée (f) et part de chaque état-membre dans le total 'EUR25' (=100%).

(3)(g) = pourcentage de dossiers pour lesquels une saisine de la Cour de justice a été effectuée, par rapport au total des dossiers en cours au 31.12.2005 pour cet Etat membre [(a)=100%].

(4) = dossiers pour lesquels la procédure de l'article 228 du Traité a été ouverte.

Tableau 2.4.

État d'avancement de la procédure d'infractions au 31/12/2005 pour les cas d'infractions étant en cours d'examen au 31/12/2005, détaillée par secteur

ÉTAT DE LA PROCÉDURE	TOTAL dossiers en cours		PROCÉDURE D'INFRACTION OUVERTE (1)			AVIS MOTIVÉ ENVOYÉ (2)			SAISINE de la Cour de Justice (3)			OUVERTURE DE LA PROCÉDURE article 228 (4)
	Nombre	Distribution par secteur	Nombre	Distribution par secteur	Part en % dans nombre total de dossiers ouverts	Nombre	Distribution par secteur	Part en % dans nombre total de dossiers ouverts	Nombre	Distribution par secteur	Part en % dans nombre total de dossiers ouverts	Nombre
	(a)	(EUR25=100%)	(b)	(EUR25=100%)	(c) = (b) : (a)	(d)	(EUR25=100%)	(e) = (d) : (a)	(f)	(EUR25=100%)	(g) = (f) : (a)	
	TOTAL des SECTEURS	3567	100%	2125	100%	59,57%	1137	100%	31,88%	392	100%	10,99%
Service juridique	7	0,20%	3	0,14%	42,86%	2	0,18%	28,57%	1	0,26%	14,29%	0
Entreprises et industrie	334	9,36%	233	10,96%	69,76%	96	8,44%	28,74%	24	6,12%	7,19%	6
Concurrence	52	1,46%	19	0,89%	36,54%	11	0,97%	21,15%	4	1,02%	7,69%	4
Emploi, affaires sociales et égalité des chances	304	8,52%	160	7,53%	52,63%	84	7,39%	27,63%	34	8,67%	11,18%	8
Agriculture et développement rural	58	1,63%	7	0,33%	12,07%	7	0,62%	12,07%	5	1,28%	8,62%	0
Energie et Transports	310	8,69%	255	12,00%	82,26%	138	12,14%	44,52%	45	11,48%	14,52%	20
Environnement	798	22,37%	489	23,01%	61,28%	306	26,91%	38,35%	128	32,65%	16,04%	36
Société de l'information et médias	120	3,36%	74	3,48%	61,67%	25	2,20%	20,83%	7	1,79%	5,83%	0
Pêche et affaires maritimes	34	0,95%	26	1,22%	76,47%	17	1,50%	50,00%	9	2,30%	26,47%	1
Marché intérieur et services	666	18,67%	439	20,66%	65,92%	257	22,60%	38,59%	70	17,86%	10,51%	19
Politique régionale	30	0,84%		0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	0
Fiscalité et union douanière	409	11,47%	135	6,35%	33,01%	67	5,89%	16,38%	25	6,38%	6,11%	2
Education et culture	26	0,73%	6	0,28%	23,08%	3	0,26%	11,54%	1	0,26%	3,85%	0
Santé, protection des consommateurs	266	7,46%	176	8,28%	66,17%	70	6,16%	26,32%	11	2,81%	4,14%	1
Justice, liberté et sécurité	107	3,00%	63	2,96%	58,88%	29	2,55%	27,10%	11	2,81%	10,28%	2
Relations extérieures	1	0,03%	1	0,05%	100,00%	1	0,09%	100,00%	0	0,00%	0,00%	0
Commerce	4	0,11%	2	0,09%	50,00%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	0
Elargissement	1	0,03%	1	0,05%	100,00%	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0,00%	0
Eurostat	3	0,08%	3	0,14%	100,00%	1	0,09%	33,33%	1	0,26%	33,33%	0
Personnel et administration	3	0,08%	1	0,05%	33,33%	1	0,09%	33,33%	1	0,26%	33,33%	1
Budget	34	0,95%	32	1,51%	94,12%	22	1,93%	64,71%	15	3,83%	44,12%	0

(1) = dossiers en cours au 31.12.2005 pour lesquels la procédure a été ouverte (b) et part de chaque secteur par rapport à l'ensemble des secteurs considérés .

(1)(c) = pourcentage de dossiers pour lesquels la procédure d'infraction a été ouverte par rapport à l'ensemble des dossiers en cours au 31.12.2005 concernant ce secteur [(a)=100%].

(2) = dossiers en cours au 31.12.2005 pour lesquels un avis motivé a été envoyé (d) et part de chaque secteur par rapport à l'ensemble des secteurs considérés .

(2)(e) = pourcentage de dossiers pour lesquels un avis motivé a été envoyé par rapport à l'ensemble des dossiers en cours au 31.12.2005 concernant ce secteur [(a)=100%].

(3) = dossiers pour lesquels une saisine de la Cour de justice a été effectuée (f) et part de chaque secteur par rapport à l'ensemble des secteurs considérés .

(3)(g) = pourcentage de dossiers pour lesquels une saisine de la Cour de justice a été effectuée, par rapport au total des dossiers en cours au 31.12.2005 pour ce secteur [(a)=100%].

(4) = dossiers pour lesquels la procédure de l'article 228 du Traité a été ouverte.

Tableau 2.5.

Décisions de classement adoptées en 2005, par étape.

ÉTAPE DE LA PROCÉDURE	CLASSEMENTS par TYPE d'INFRACTION					
	TOTAL des CLASSEMENTS		NON-COMMUNICATION		AUTRES que NON-COMMUNICATION	
	Nombre	Distribution par étape (%)	Nombre	Distribution par étape (%)	Nombre	Distribution par étape (%)
TOTAL	3213	100%	1706	100%	1507	100%
avant l'envoi de la mise en demeure art.226	1054	32,80%	0	0,00%	1054	69,94%
avant l'envoi de l'avis motivé art.226	1576	49,05%	1356	79,48%	220	14,60%
avant la décision de saisine de la Cour de justice (art.226)	308	9,59%	199	11,66%	109	7,23%
avant le dépôt de la requête (art.226)	52	1,62%	26	1,52%	26	1,73%
désistement	68	2,12%	56	3,28%	12	0,80%
avant l'envoi de la mise en demeure art. 228	110	3,42%	52	3,05%	58	3,85%
avant l'envoi de l'avis motivé art. 228	27	0,84%	14	0,82%	13	0,86%
avant la décision de 2ème saisine	14	0,44%	2	0,12%	12	0,80%
avant le dépôt de la requête (art.228)	1	0,03%	0	0,00%	1	0,07%
désistement 2ème saisine	2	0,06%	1	0,06%	1	0,07%
après arrêt (art.228) de la Cour de justice	1	0,03%	0	0,00%	1	0,07%

**23^{ème} RAPPORT ANNUEL SUR LE CONTROLE DE L'APPLICATION
DU DROIT COMMUNAUTAIRE (2005)**

ANNEXE III

Aperçu des Infractions aux traités, règlements et décisions.

Commentaires explicatifs

Abréviations :

MD = Mise en demeure

MDC = Mise en demeure complémentaire

MD 228 = Mise en demeure dans le cadre de l'article 228 du Traité

AM = Avis motivé

AMC = Avis motivé complémentaire

AM 228 = Avis motivé dans le cadre de l'article 228 du Traité

CTS = Cas traité sous

SG = Secrétariat général de la Commission

EM = Etat membre

TABLE DES MATIÈRES

1.	ADMINISTRATION	21
2.	AGRICULTURE.....	22
3.	BUDGET.....	25
4.	CONCURRENCE.....	34
5.	EDUCATION ET CULTURE	35
6.	EMPLOI.....	36
7.	ENTREPRISES.....	47
8.	ENVIRONNEMENT	70
9.	FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE.....	75
10.	MARCHÉ INTÉRIEUR.....	87
11.	OFFICE STATISTIQUE	114
12.	POLITIQUE RÉGIONALE.....	114
13.	PROTECTION DES CONSOMMATEURS	115
14.	PÊCHE	116
15.	RELATIONS EXTÉRIEURES.....	128
16.	SERVICE JURIDIQUE	128
17.	TRANSPORTS ET ÉNERGIE	129
18.	AGRICULTURE.....	176
19.	COMMERCE.....	178
20.	CONCURRENCE.....	179
21.	EMPLOI.....	181
22.	ENTREPRISES.....	195
23.	ENVIRONNEMENT	234
24.	FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE.....	254
25.	JUSTICE, LIBERTÉ ET SÉCURITÉ.....	262
26.	MARCHÉ INTÉRIEUR.....	267
27.	OFFICE STATISTIQUE	307
28.	PROTECTION DES CONSOMMATEURS	308

29.	PÊCHE	388
30.	SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	389
31.	TRANSPORTS ET ÉNERGIE	393

1. ADMINISTRATION

Année/Numéro : 2003/2031
Etat membre : Belgique
Titre : TAXE REGIONALE A CHARGE DES OCCUPANTS
D'IMMEUBLES POUR LA REGION BRUXELLES-
CAPITALE
Bases juridiques : Protocole 157EPRO
SAISINE - Envoi : 15/10/2004 - JURM (2004) 6035 - C-2004/437

Année/Numéro : 2004/2209
Etat membre : Espagne
Titre : TRANSFERTS DE DROIT A LA PENSION ACQUIS
AUPRES DES CAISSES ESPAGNOLES DES
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS
Bases juridiques : Règlement 30723R2004
MD 228 - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206129

2. AGRICULTURE

Année/Numéro : 1994/4466
Etat membre : France
Titre : OBSTACLES A L'IMPORTATION DE FRAISES
ESPAGNOLES
Bases juridiques : Traité CEE 157E030
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1999/2073
Etat membre : Grèce
Titre : FAILURE TO INTRODUCE THE INTEGRATED
ADMINISTRATION AND CONTROL SYSTEM
Bases juridiques : Règlement 31992R3508
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2000/4958
Etat membre : Italie
Titre : UTILISATION DE TRACEURS DANS LA PRODUCTION
DE LAIT ECREME EN POUDRE DESTINE A DES USAGES
ZOOTECNIQU

Bases juridiques : Règlement 31999R1255;Règlement 31999R2789

SAISINE - Envoi : 25/11/2004 - JURM (2004) 1132 - C-2004/487

Année/Numéro : 2001/2104

Etat membre : Portugal

Titre : PERCEPTION DE REDEVANCES SUR LES FONDS
STRUCTURELS

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A010;Règlement
31988R4253;Règlement 31993R2082;Règlement 31999R1260

SAISINE - Envoi : 20/02/2004 - JURM (2004) 3014 - C-2004/083

Année/Numéro : 2001/2239

Etat membre : France

Titre : RESTRICTIONS DE LA PROMOTION DES FRUITS ET
LEGUMES PAR LES PRIX

Bases juridiques : Traité CEE 157E028;Traité CEE 157E171;Règlement
31996R2200

Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2002/2012

Etat membre : Portugal
Titre : EXPEDITION DE SUCRE DES ACORES VERS LE CONTINENT - REGL.. 31992R1600 - 32001R1453
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31992R1600;Règlement 32001R1453;Règlement 32002R0020
AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204661

Année/Numéro : 2003/2117
Etat membre : Luxembourg
Titre : NON COMMUNICATION DES RAPPORTS ANNUELS SUR LES AIDES EXISTANTES DANS LE SECTEUR AGRICOLE
Bases juridiques : Traité CE 197A88;Règlement 31999R659
SAISINE - Envoi : 11/02/2005 - JURM (2005) 2011 - C-2005/069

Année/Numéro : 2003/4278
Etat membre : Allemagne
Titre : PROTECTION DESIGNATION PARMESAN
Bases juridiques : Règlement 31992R2081;Règlement 31996R1107
SAISINE - Envoi : 22/03/2005 - JURM (2005) 13012 - C-2005/132

3. BUDGET

Année/Numéro : 1985/0404
Etat membre : Italie
Titre : RESSOURCES PROPRES ; DROITS DE DOUANE ET INTERET DE RETARD ; MATERIEL NON SPECIFIQUEMENT MILITAIR
Bases juridiques : Règlement 31977R2891;Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
SAISINE - Envoi : 24/10/2005 - JURM (2005) 1133 - C-2005/387

Année/Numéro : 1985/0406
Etat membre : Royaume-Uni
Titre : RESSOURCES PROPRES ; DROITS DE DOUANE ET INTERETS DE RETARD ; MATERIEL NON SPECIFIQUEMENT MILITAIRE
Bases juridiques : Règlement 31977R2891;Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
Classement : 12/10/2005 - PV(2005)1718

Année/Numéro : 1998/2323
Etat membre : Pays-Bas

Titre : TRANSIT COMMUNAUTAIRE - DEPASSEMENT DU DELAI RÈGLEMENTAIRE

Bases juridiques : Règlement 31989R1552; Décision 31994D0728; Règlement 32000R1150

Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1999/2226

Etat membre : Espagne

Titre : RECOUVREMENT A POSTERIORI, CONSTATATION TARDIVE (RÈGLEMENT 1552/89)

Bases juridiques : Règlement 31989R1552; Règlement 32000R1150

SAISINE - Envoi : 23/12/2003 - JURM (2003) 3108 - C-2003/546

Année/Numéro : 1999/2227

Etat membre : Allemagne

Titre : TIR - RETARD DE CONSTATATION

Bases juridiques : Règlement 31989R1552; Règlement 31993R2454; Règlement 32000R1150

SAISINE - Arrêt de la Cour: 17/03/2005 - COMMISSION - C-2002/104

Année/Numéro : 1999/2228
Etat membre : Allemagne
Titre : TRAITÉMENT COMPTABLE DES GARANTIES TIR
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
SAISINE - Envoi : 20/03/2002 - JURM(2002)3012 - C-2002/105

Année/Numéro : 2000/2115
Etat membre : Danemark
Titre : ERREUR ADMINISTRATIVE; RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Décision 31994D728;Règlement 32000R1150
SAISINE - Arrêt de la Cour: 15/11/2005 - COMMISSION - C-2002/392

Année/Numéro : 2001/2087
Etat membre : Danemark
Titre : DESTINATION PARTICULIÈRE DE CONTENEURS
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31987R2658;Règlement 31989R1552;Règlement 31992R2913;Règlement 31993R2543
SAISINE - Envoi : 20/01/2005 - JURM (2004) 072 - C-2005/019

Année/Numéro : 2001/2103
Etat membre : Belgique
Titre : PAIEMENT ÉCHELONNÉ
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 32000R1150
SAISINE - Envoi : 09/09/2003 - JURM(2003)3061 - C-2003/378

Année/Numéro : 2001/2191
Etat membre : Belgique
Titre : ANOMALIES TIR 96-0-1
Bases juridiques : Traité CEE 157E10;Traité CEE 157E171;Règlement 31150R6
10;Décision 39472D8
SAISINE - Envoi : 09/09/2003 - JURM(2003)3060 - C-2003/377

Année/Numéro : 2001/2222
Etat membre : Belgique
Titre : ANOMALIES TIR EXTERNE 97-0-1

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Décision 31994D728;Règlement 32000R1150

SAISINE - Envoi : 29/06/2004 - JURM(2004)2010 - C-2004/275

Année/Numéro : 2002/2168

Etat membre : Pays-Bas

Titre : RESPONSABILITE FINANCIÈRE POUR PRESCRIPTION

Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Décision 31994D0728

Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2002/2169

Etat membre : Pays-Bas

Titre : REFUS INTÉRÊTS DE RETARD

Bases juridiques : Traité CEE 157E171

SAISINE - Envoi : 23/07/2004 - JURM(2004)3065 - C-2004/312

Année/Numéro : 2002/2270

Etat membre : Autriche

Titre : MISE À DISPOSITION TARDIVE DES RESSOURCES
PROPRES

Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2003 - SG(2003)D/233662

Année/Numéro : 2003/2140

Etat membre : Portugal

Titre : INTERETS DE RETARD, A.T.A

Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203401

Année/Numéro : 2003/2143

Etat membre : Suède

Titre : IMPORTATION DE MATERIEL NON SPECIFIQUEMENT
MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE

Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150

SAISINE - Envoi : 20/07/2005 - JURM (2005) 0301 - C-2005/294

Année/Numéro : 2003/2176

Etat membre : Belgique
Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2003/2177
Etat membre : Danemark
Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
SAISINE - Envoi : 23/12/2005 - JURM (2005) 151 - C-2005/461

Année/Numéro : 2003/2178
Etat membre : Allemagne
Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
SAISINE - Envoi : 07/10/2005 - JURM (2005) 3091 - C-2005/372

Année/Numéro : 2003/2179
Etat membre : Espagne
Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
AM - Envoi SG -> EM : 18/07/2005 - SG(2005)D/203692

Année/Numéro : 2003/2180
Etat membre : Finlande
Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
SAISINE - Envoi : 15/07/2005 - JURM (2005) 6039 - C-2005/284

Année/Numéro : 2003/2181
Etat membre : Grèce
Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
SAISINE - Envoi : 21/11/2005 - JURM (2005) 3104 - C-2005/409

Année/Numéro : 2003/2182
Etat membre : Italie
Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
AM - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/202810

Année/Numéro : 2003/2183
Etat membre : Luxembourg
Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150
Classement : 12/10/2005 - PV(2005)1718

Année/Numéro : 2003/2184
Etat membre : Portugal
Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE
Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150

AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204664

Année/Numéro : 2003/2185

Etat membre : Suède

Titre : IMPORTATION DE MATERIEL SPECIFIQUEMENT MILITAIRE EN EXEMPTION DE DROITS DE DOUANE

Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150

SAISINE - Envoi : 20/07/2005 - JURM (2005) 301 - C-2005/294

Année/Numéro : 2003/2241

Etat membre : Italie

Titre : RECOUVREMENT TARDIF DES DOSSIERS TRANSIT COMMUNAUTAIRE

Bases juridiques : Règlement 31989R1552;Règlement 32000R1150

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203222

4. CONCURRENCE

Année/Numéro : 2004/2076
Etat membre : Espagne
Titre : AIDES D'ETAT AUX CHANTIERS NAVALS ESPAGNOLS
- NON RESPECT D'UN ARRET DE LA COUR
Bases juridiques : Traité CE 197A228
MD 228 - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204650

5. EDUCATION ET CULTURE

Année/Numéro : 1998/2308
Etat membre : Autriche
Titre : DISCRIMINATION DANS L'ACCES AUX UNIVERSITES
AUTRICHIENNES DES ETUDIANTS
COMMUNAUTAIRES
Bases juridiques : Traité CE 197A012;Traité CE 197A149;Traité CE 197A150
SAISINE - Arrêt de la Cour: 07/07/2005 - COMMISSION - C-2003/147

Année/Numéro : 2000/4344
Etat membre : Autriche

Titre : DISCRIMINATION DANS L'ACCÈS AUX EXAMENS
PROFESSIONNELS DE CONSEILLER FISCAL

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A012

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2003 - SG(2003)D/233658

Année/Numéro : 2003/2106

Etat membre : Grèce

Titre : RETARDS D'ORIGINE TECHNIQUE DANS LA
RECONNAISSANCE DE DIPLOMES

Bases juridiques : Traité CE 197A012;Traité CE 197A017;Traité CE
197A018;Traité CE 197A149

AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201300

6. EMPLOI

Année/Numéro : 1996/2208

Etat membre : Italie

Titre : DISCRIMINATION DES LECTEURS DE LANGUE
ETRANGERE

Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A039;Règlement
31968R1612

SAISINE 2- Envoi : 05/03/2004 – JURM(2004) 12015 - C-2004/119

Année/Numéro : 1996/4516
Etat membre : Danemark
Titre : RESTRICTION A L'UTILISATION D'UNE AUTO, NOT. A
DES FINS PROFESSIONNELLES, PAR UN TRAV.
FRONTALIER
Bases juridiques : Traité CE 197A039;Traité CE 197A049;Jurisprudence
61986J0127;Jurisprudence 61993J0415

SAISINE - Arrêt de la Cour: 15/09/2005 - COMMISSION - C-2002/464

Année/Numéro : 1998/2302
Etat membre : Belgique
Titre : NON-RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETE ACQUISE
DANS UN AUTRE EM DANS LA FONCTION PUBLIQUE
Bases juridiques : Traité CE 197A039;Règlement 31968R1612;Jurisprudence
61996J0015;Jurisprudence 61996J0187

AM - Envoi SG -> EM : 28/02/2000 - SG(2000)D/101871

Année/Numéro : 1998/2303
Etat membre : Irlande

Titre : NON-RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETE ACQUISE
DANS UN AUTRE EM DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Bases juridiques : Traité CE 197A039;Règlement 31968R1612;Jurisprudence
61996J0015;Jurisprudence 61996J0187

Classement : 16/03/2005 - PV(2005)1694

Année/Numéro : 1998/4014

Etat membre : Pays-Bas

Titre : EXPORTATION DES ALLOCATIONS DE CHOMAGE

Bases juridiques : Traité CE 197A042;Règlement 31971R1408

Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1998/4582

Etat membre : Finlande

Titre : USAGE EN FINLANDE D'UNE VOITURE
IMMATRICULEE EN SUEDE

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197039;Traité CE
197049;Traité CE 197A028

SAISINE - Envoi : 28/05/2003 - JURM(2003)7001 - C-2003/232

Année/Numéro : 1998/4846

Etat membre : Belgique

Titre : PAIEMENT D'UNE PRESTATION FAMILIALE
SUBORDONNE A UNE CONDITION DE RESIDENCE

Bases juridiques : Traité CEE 157E048;Traité CEE 157E051;Règlement
31968R1612;Règlement 31971R1408

MD 228 - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203116 - C-2002/469

Année/Numéro : 1999/4115

Etat membre : Autriche

Titre : DROIT D'ELIGIBILITE DES RESSORTISSANTS PAYS
TIERS DANS LES CONSEILS D'ENTREPRISE

Bases juridiques : Règlement 31968R1612;Décision 31980D0001

MD 228 - Envoi SG -> EM : 18/10/2005 - SG(2005)D/205631 - C-2001/465

Année/Numéro : 1999/4231

Etat membre : Espagne

Titre : NON RECONNAISSANCE D'UNE EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE OBTENUE EN DEHORS D'ESPAGNE

Bases juridiques : Traité CEE 157E048;Traité CE 197A039

SAISINE - Envoi : 07/05/2004 - JURM(2004)12025 - C-2004/205

Année/Numéro : 1999/5307
Etat membre : Allemagne
Titre : SALAIRE MINIMUM
Bases juridiques :
SAISINE - Arrêt de la Cour: 14/04/2005 - COMMISSION - C-2002/341

Année/Numéro : 1999/5353
Etat membre : Autriche
Titre : RECONNAISSANCE D'ANCIENNETE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197E039
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2000/4257
Etat membre : Belgique
Titre : ENTRAVE A LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES
EN RAISON DES CONDITIONS DE L'OCTROI DE LA
PRERETRAITÉ
Bases juridiques : Règlement 31968R1612
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2002 - SG(2002)D/221131

Année/Numéro : 2001/2071
Etat membre : Italie
Titre : NON RECONNAISSANCE D'EXPERIENCE
PROFESSIONNELLE (FR - CONCOURS PROF LANGUE
ETRANGERE(IT)
Bases juridiques : Traité CE 197E039
SAISINE - Arrêt de la Cour: 12/05/2005 - COMMISSION - C-2003/278

Année/Numéro : 2001/2099
Etat membre : Luxembourg
Titre : EXIGENCE D'UN PERMIS DE TRAVAIL MEMBRES
FAMILLE TRAVAILLEUR MIGRANT
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197E039;Règlement
31968R1612
SAISINE - Arrêt de la Cour: 27/10/2005 - COMMISSION - C-2005/165

Année/Numéro : 2001/4144
Etat membre : Belgique
Titre : EXPORTATION D'UNE PENSION DANS UN PAYS TIERS
(EU)
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197E012;Traité CE 197E039

AM - Envoi SG -> EM : 01/04/2004 - SG(2004)D/201271

Année/Numéro : 2001/4591

Etat membre : Italie

Titre : RÈGLEMENT 1408/71/CEE - "STUDENT CREDITS"

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197E039;Traité CE 197E042;Règlement 31971R1408

AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2005 - SG(2005)D/205668

Année/Numéro : 2001/4647

Etat membre : Finlande

Titre : TAXATION COUVERTURE SOCIALE / RESSORTISSANT ITALIEN (RÈGLEMENT 1408/71/CEE)

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31971R1408

SAISINE - Envoi : 02/03/2005 - JURM (2005) 7002 - C-2005/105

Année/Numéro : 2002/2234

Etat membre : Allemagne

Titre : REFUS EXPORTATION PRESTATIONS SELON LEGISL. DES LÄNDER POUR TRAVAILLEURS FRONTALIERS HANDICAPÉS

Bases juridiques : Traité CE 197A039;Règlement 31968R1612;Règlement 31971R1408

AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201294

Année/Numéro : 2002/2235

Etat membre : Autriche

Titre : REFUS EXPORTATION PRESTATIONS SELON LEGISL. DES BUNDESLÄNDER POUR TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A039;Règlement 31968R1612;Règlement 31971R1408

AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201286

Année/Numéro : 2002/4689

Etat membre : France

Titre : NATIONALITY REQUIREMENTS FOR CAPTAINS FRENCH VESSELS

Bases juridiques : Traité CE 197E039

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203055

Année/Numéro : 2002/4866
Etat membre : Allemagne
Titre : RESIDENCE REQUIREMENT FOR PAYMENT OF CHILD BENEFIT TO FRONTIER WORKER (GERINGFÜGIGER BESCHÄFTIGUN
Bases juridiques : Traité CE 197A039
AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201256

Année/Numéro : 2002/4867
Etat membre : Italie
Titre : REFUSAL OF EQUAL ACCESS TO RESEARCH AND TEACHING SCHOLARSHIP
Bases juridiques : Traité CE 197E039
AM - Envoi SG -> EM : 17/10/2003 - SG(2003)D/232423

Année/Numéro : 2002/4888
Etat membre : Italie

Titre : REFUSAL OF RECOGNITION OF PROFESSIONAL EXPERIENCE FOR PURPOSES OF DETERMINING PROFESSIONAL ADVANTAGE

Bases juridiques : Traité CE 197A039;Règlement 31968R1612

SAISINE - Envoi : 30/08/2004 - JURM (2004) 12061 - C-2004/371

Année/Numéro : 2002/4989

Etat membre : Italie

Titre : DISCRIMINATION DES LECTEURS

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A039

AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204612

Année/Numéro : 2002/5012

Etat membre : Portugal

Titre : NON RESPECT DROIT COMMUNAUTAIRE - LIBRE CIRCULATION DES TRAVAILLEURS

Bases juridiques : Traité CE 197A039

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207341

Année/Numéro : 2003/4023

Etat membre : Pays-Bas
Titre : CALCULATION OF CONTRIBUTIONS FOR SICKNESS AND MATERNITY INSURANCE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31408R1971
SAISINE - Envoi : 14/02/2005 - JURM (2005) 12020 - C-2005/066

Année/Numéro : 2003/5313
Etat membre : Luxembourg
Titre : STATUTS DE LA FEDERATION LUXEMBOURGEOISE DE FOOTBALL (CLAUSES CONTRAIRES À ART. 39 CE-ARRET BOSMAN)
Bases juridiques : Traité Maastricht 192M0039;Traité Maastricht 192M0081;Règlement 31968R1612
AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201332

Année/Numéro : 2004/4221
Etat membre : Autriche
Titre : TRAVAILLEURS FRONTALIERS DEVANT PAYER DES PEAGES
Bases juridiques : Traité CE 197A039;Règlement 31968R1612
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203170

Année/Numéro : 2004/5152
Etat membre : Irlande
Titre : DISCRIMINATION - EQUAL TREATMENT IN EMPLOYMENT
Bases juridiques : Traité CE 197A039
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207238

7. ENTREPRISES

Année/Numéro : 1993/2067
Etat membre : France
Titre : EMPLOI DE SUBSTANCES D'ADDITION DANS LA FABRICATION D'ALIMENTS DESTINES A UNE ALIMENTAT. PARTICUL.
Bases juridiques : Traité CE 197A028
MD 228 - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206156 - C-2000/024

Année/Numéro : 1994/4883

Etat membre : Italie
Titre : ENTRAVES A L IMPORTATION DE BOISSONS NON
ALCOOLISEES
Bases juridiques : Traité CE 197A028;Traité CE 197A030
MD 228 - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/202832 - C-2001/420

Année/Numéro : 1994/5125
Etat membre : Pays-Bas
Titre : OBSTACLES A L'IMPORTATION DE DENREES
ALIMENTAIRES VITAMINEES
Bases juridiques : Traité CE 197A028;Traité CE 197A030
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1995/2176
Etat membre : France
Titre : AUXILIAIRES TECHNOLOGIQUES UTILISES DANS L
ELABORATION DES DENREES ALIMENTAIRES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
MDC - Envoi SG -> EM: 18/10/2005 - SG(2005)D/205577

Année/Numéro : 1996/4170
Etat membre : Allemagne
Titre : ENTRAVES AUX IMPORTATIONS DE COMPLEMENTS
VITAMINES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1997/2060
Etat membre : Pays-Bas
Titre : RÈGLEMENTATION DU 24.5.96 RELATIVE A
L'ADDITION DE MICRO-ALIMENTS AUX DENREES
ALIMENTAIRES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1997/4418
Etat membre : Italie
Titre : OBSTACLES A L'IMPORTATION D'ÉQUIPEMENTS
MARITIMES
Bases juridiques : Traité CEE 157E030;Traité CE 197A028
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1997/4516
Etat membre : Pays-Bas
Titre : ECHELLES EN ALUMINIUM - LOI SPECIFIQUE SUR LA SECURITE DES PRODUITS
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2003 - SG(2003)D/233637

Année/Numéro : 1997/4893
Etat membre : Autriche
Titre : LIBRE CIRCULATION DES PRODUITS VITAMINES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1998/4032
Etat membre : France
Titre : OBSTACLES A L'IMPORTATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
SAISINE - Arrêt de la Cour: 14/10/2004 - COMMISSION - C-2003/263

Année/Numéro : 1998/5043
Etat membre : France
Titre : IMPORTATION DE MEDICAMENTS HOMEOPATHIQUES
A USAGE PERSONNEL
Bases juridiques : Traité CE 197A028
MD 228 - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207130 - C-2003/212

Année/Numéro : 1999/4016
Etat membre : Danemark
Titre : OBSTACLES A LA COMMERCIALISATION D'UNE
BOISSON VITAMINEE
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1999/4303
Etat membre : Belgique
Titre : OBSTACLES A L'IMPORTATION DE PRODUITS DE
CONSTRUCTION
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2002 - SG(2002)D/221122

Année/Numéro : 1999/4426
Etat membre : Suède
Titre : IMPORTATION PARALLELE DE MEDICAMENTS
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 16/03/2005 - PV(2005)1694

Année/Numéro : 1999/4515
Etat membre : France
Titre : COMMERCIALISATION DES OUVRAGES EN METAUX
PRECIEUX
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1999/4675
Etat membre : Belgique
Titre : REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR APPAREILS
MEDICAUX
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 12/10/2005 - PV(2005)1718

Année/Numéro : 1999/5257
Etat membre : France
Titre : IMMATRICULATION - RECONNAISSANCE CERTIFICAT
CONFORMITE CE
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207120

Année/Numéro : 2000/2016
Etat membre : Italie
Titre : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES ENREGISTREURS
DE CAISSE
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2000/2178
Etat membre : France
Titre : RECONNAISSANCE MUTUELLE - GOMMES À MACHER
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207139

Année/Numéro : 2000/2186
Etat membre : Belgique
Titre : OBLIG. DE S'APPROV. EN MATÉRIEL MÉDICAL STÉRILE AUPRÈS D'OPÉRATEURS. AGRÉÉES EN BELGIQUE
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2000/2267
Etat membre : Suède
Titre : PRIVATE TRANSFER OF ALCOHOL INTO SWEDEN
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028
SAISINE - Envoi : 25/04/2005 - JURM (2005) 3034 - C-2005/186

Année/Numéro : 2000/4211
Etat membre : Allemagne
Titre : ENTRAVE RELATIVE AUX QUADRICYCLES LEGERS
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 16/03/2005 - PV(2005)1694

Année/Numéro : 2000/4300
Etat membre : Grèce
Titre : ENTRAVE A LA LIBRE CIRCULATION DE PRODUITS DE LA BOULANGERIE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028
SAISINE - Envoi : 17/02/2005 - JURM (2005) 8006 - C-2005/082

Année/Numéro : 2000/4397
Etat membre : Portugal
Titre : HOMOLOGATION DE TUYAUX POUR LES EAUX SANITAIRES - NON RECONNAISSANCE DES CERTIFICATS DELIVRES DANS D
Bases juridiques : Traité CE 197A028
SAISINE - Arrêt de la Cour: 10/11/2005 - COMMISSION - C-2003/432

Année/Numéro : 2000/4562
Etat membre : France

Titre : NON-REMBOURSEMENT D'UN MEDICAMENT DELIVRE
DANS UN AUTRE EM

Bases juridiques : Traité CE 197A028;Traité CE 197A049

AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206123

Année/Numéro : 2000/4740

Etat membre : Autriche

Titre : INTERDICTION DE VENTE PAR CORRESPONDANCE DE
COMPLEMENTS ALIMENTAIRES

Bases juridiques : Traité CE 197A028

Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2000/4806

Etat membre : Allemagne

Titre : COMPLEMENTS ALIMENTAIRES A BASE D'AIL

Bases juridiques : Traité CE 197A028

SAISINE - Envoi : 19/08/2005 - JURM (2005) 8122 - C-2005/319

Année/Numéro : 2000/4807

Etat membre : France
Titre : IMPORTATIONS PARALLELES DE PRODUITS
VETERINAIRES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2003 - SG(2003)D/233579

Année/Numéro : 2001/2069
Etat membre : Royaume-Uni
Titre : GAMES DE QUANTITES POUR DES PRODUITS EN
PREMBALLAGES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2001/2076
Etat membre : France
Titre : MATERIAUX EN CAOUTCHOUC EN CONTACT AVEC
LES DENREES ALIMENTAIRES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
MDC - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207123

Année/Numéro : 2001/4806
Etat membre : Pays-Bas
Titre : LIBRE CIRCULATION DE POELES
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028;Traité CE 197A049
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2001/5081
Etat membre : Finlande
Titre : TRANSIT PLATES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
SAISINE - Envoi : 09/02/2005 - JURM (2005) 0013 - C-2005/054

Année/Numéro : 2001/5210
Etat membre : Belgique
Titre : LIBRE CIRCULATION DES DETECTEURS INCENDIE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028
SAISINE - Envoi : 16/06/2005 - JURM (2005) 8087 - C-2005/254

Année/Numéro : 2002/2308
Etat membre : France
Titre : HOMOLOGATION DES CAPTEURS SOLAIRES
ORIGINAIRES D'AUTRES ETATS MEMBRES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207121

Année/Numéro : 2002/2309
Etat membre : Espagne
Titre : HOMOLOGATION DES CAPTEURS SOLAIRES
ORIGINAIRES D'AUTRES ETATS MEMBRES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203357

Année/Numéro : 2002/4007
Etat membre : Italie
Titre : OBSTACLES A L'IMPORTATION DE REMORQUES POUR
MOTOS
Bases juridiques : Traité CE 197A028
SAISINE - Envoi : 04/03/2005 - JURM (2005) 8042 - C-2005/110

Année/Numéro : 2002/4177
Etat membre : Grèce
Titre : OBLIGATION PAR LES INDUSTRIES DE REMPLACER LE
CARBURANT LIQUIDE UTILISE PAR DU GAZ NATUREL
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2002/4428
Etat membre : Allemagne
Titre : LIVRAISON DIRECTE DE PRODUITS
PHARMACEUTIQUES AUX HOPITAUX
Bases juridiques : Traité CE 197A028
MDC - Envoi SG -> EM : 18/10/2005 - SG(2005)D/205622

Année/Numéro : 2002/4495
Etat membre : Pays-Bas
Titre : CONTRÔLE DES VEHICULES IMPORTES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
SAISINE - Envoi : 22/07/2005 - JURM (2005) 8107 - C-2005/297

Année/Numéro : 2002/4576
Etat membre : Allemagne
Titre : IMPORTATION PARALLELE DE PESTICIDES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
MD 228 - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207214 - C-2004/114

Année/Numéro : 2002/4747
Etat membre : Pays-Bas
Titre : LICENCES CULTURES HUITRES ET MOULES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204581

Année/Numéro : 2002/4769
Etat membre : Grèce
Titre : GREEK TOTAL BAN OF GAMES MACHINES
Bases juridiques : Traité CE 197A028

SAISINE - Envoi : 10/02/2005 - JURM (2005) 8005 - C-2005/065

Année/Numéro : 2002/5019

Etat membre : Autriche

Titre : PANNEAUX DE CIRCULATION

Bases juridiques : Traité CE 197A028

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2002/5058

Etat membre : Italie

Titre : TUYAUX ET RACCORDEMENT POUR LA
DISTRIBUTION DU GAZ

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028

AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206141

Année/Numéro : 2002/5177

Etat membre : Autriche

Titre : IMPORTATIONS PARALLELES DES MEDICAMENTS -
SYSTEME DE REMBOURSEMENT

Bases juridiques : Traité CE 197A028

Classement : 16/03/2005 - PV(2005)1694

Année/Numéro : 2002/5213

Etat membre : France

Titre : POINCONNAGE DES OUVRAGES EN OR, ARGENT ET PLATINE

Bases juridiques : Traité CE 197A028

AM - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/202857

Année/Numéro : 2002/5269

Etat membre : France

Titre : COMMERCIALISATION DE TUILES ORIGINAIRES D'AUTRES ETATS MEMBRES

Bases juridiques : Traité CE 197A028

AM - Envoi SG -> EM : 25/07/2005 - SG(2005)D/203844

Année/Numéro : 2002/5352

Etat membre : Royaume-Uni

Titre : PORTABLE TRAFFIC LIGHT

Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2003 - SG(2003)D/233724

Année/Numéro : 2003/2094
Etat membre : Belgique
Titre : UTILISATION OBLIGATOIRE DES SACS BLANCS POUR
LA COLLECTE DES IMMONDICES
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204555

Année/Numéro : 2003/2127
Etat membre : Belgique
Titre : RESTRICTIONS FLAMANDES A L'IMPORTATION
D'ELECTRICITE VERTE
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 12/10/2005 - PV(2005)1718

Année/Numéro : 2003/2133
Etat membre : Allemagne

Titre : SYSTEME ALLEMAND CONSIGNE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 22/04/2004 - SG(2004)D/201645

Année/Numéro : 2003/2141
Etat membre : Belgique
Titre : IMPORTATION PARALLELES DE BIOCIDES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/203009

Année/Numéro : 2003/4152
Etat membre : Danemark
Titre : LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES -
EQUIPEMENTS DE VOITURES
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028
Classement : 12/10/2005 - PV(2005)1718

Année/Numéro : 2003/4153
Etat membre : Portugal

Titre : LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES -
EQUIPEMENTS VOITURES

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028

AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206217

Année/Numéro : 2003/4178

Etat membre : Allemagne

Titre : PLAQUES D'IMMATRICULATION DE VOITURES

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028;Traité CE 197A029

AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2005 - SG(2005)D/205624

Année/Numéro : 2003/4199

Etat membre : Royaume-Uni

Titre : MICROWAVE DETECTORS

Bases juridiques : Traité CE 197A028

AM - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/202955

Année/Numéro : 2003/4221

Etat membre : Espagne
Titre : MISE SUR LE MARCHE D'UN PRODUIT USUEL DE CONFORT (DONNA CREME)
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2003/4316
Etat membre : Grèce
Titre : ACCESS TO IMPORTS OF PETROLEUM PRODUCTS
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2003/4466
Etat membre : France
Titre : IMPORTATION PARALLELE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES - RETRAIT D'AMM
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203026

Année/Numéro : 2003/4715

Etat membre : Danemark
Titre : DANISH REGULATION ON TRANSFATTY ACIDS IN OILS AND FATS
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207297

Année/Numéro : 2003/4866
Etat membre : Irlande
Titre : PURCHASE OF MEDICAL APPLIANCE FROM ANOTHER MEMBER STATE
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2003/5038
Etat membre : Italie
Titre : SAISIE DE PRODUITS A BASE DE POUDRE DE CACAO
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2003/5140

Etat membre : Autriche
Titre : IMPORTATION VOITURE - PROCEDURE - COC
(CERTIFICATE OF CONFORMITY)
Bases juridiques : Traité CE 197A028;Directive 31970L0156
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203163

Année/Numéro : 2003/5161
Etat membre : Finlande
Titre : THE BAN ON PARALLEL IMPORTATION OF
PESTICIDES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2004/4937
Etat membre : France
Titre : ENTRAVE A LA LIBRE CIRCULATION DES
MARCHANDISES - PRODUITS PHYTOSANITAIRES A
USAGE AGRICOLE
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203059

8. ENVIRONNEMENT

Année/Numéro : 1997/4878
Etat membre : Italie
Titre : AIR - REG. 2037/2000, SUBSTANCES DEPLETING THE OZONE LAYER
Bases juridiques : Règlement 31994R3093;Règlement 32000R2037
SAISINE - Arrêt de la Cour: 07/07/2005 - COMMISSION - C-2004/214

Année/Numéro : 1998/4423
Etat membre : France
Titre : WATER - DEC. 83/101, PROTOCOLE PROTECTION MER MÉDITERRANÉE, POLLUTION ETANG DE BERRE
Bases juridiques : Traité CE 197A228;Décision 31983D0101
MD 228 - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207131 - C-2003/239

Année/Numéro : 2001/5266
Etat membre : Belgique
Titre : WASTE - TRANSFRONTIER SHIPMENT OF WASTE

Bases juridiques : Règlement 31993R0259
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2002/2142
Etat membre : Irlande
Titre : AIR - REG 2000/2037, SUBSTANCES DEPLETING THE OZONE LAYER, REPORTING OBLIGATIONS
Bases juridiques : Traité CE 197A228;Règlement 32000R2037
AM 228 - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203215 - C-2003/406

Année/Numéro : 2003/2054
Etat membre : Portugal
Titre : AIR - COMPLIANCE WITH ARTICLES 16 AND 17 OF REG 2037/2000 (SUBSTANCES THAT DEplete ,THE OZONE LAYER)
Bases juridiques : Règlement 32000R2037
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2003/2055
Etat membre : Grèce

Titre : AIR - COMPLIANCE WITH ART 16 AND 17 OF REG 2037/2000 (SUBSTANCES THAT DEplete ,THE OZONE LAYER)

Bases juridiques : Règlement 32000R2037

SAISINE - Envoi : 27/10/2005 - JURM (2005) 8172 - C-2005/390

Année/Numéro : 2003/2056

Etat membre : Espagne

Titre : AIR - COMPLIANCE WITH ART 16 AND 17 OF REG 2037/2000 (SUBSTANCES THAT DEplete ,THE OZONE LAYER)

Bases juridiques : Règlement 32000R2037

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2003 - SG(2003)D/233786

Année/Numéro : 2003/2212

Etat membre : Italie

Titre : AIR - ARTICLE 17 OF REGULATION 2037/2000

Bases juridiques : Traité CE 197A228;Règlement 32000R2037

MD 228 - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207272 - C-2005/079

Année/Numéro : 2004/2022
Etat membre : Royaume-Uni
Titre : AIR - REGULATION 2037/2000 - SUBSTANCES THAT DEplete THE OZONE LAYER
Bases juridiques : Règlement 32000R2037
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203187

Année/Numéro : 2004/2024
Etat membre : Belgique
Titre : AIR - REGULATION 2037/2000 - SUBSTANCES THAT DEplete THE OZONE LAYER
Bases juridiques : Règlement 32000R2037
AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206170

Année/Numéro : 2004/2103
Etat membre : France
Titre : AIR - REPORTING OBLIGATIONS ON METHYL BROMIDE UNDER REGULATION 2037/2000 (OZONE)
Bases juridiques : Règlement 32000R2037
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2004/2125
Etat membre : Irlande
Titre : AIR - REPORTING OBLIGATIONS UNDER REGULATION
2037/2000 (OZONE)
Bases juridiques : Règlement 32000R2037
SAISINE - Envoi : 30/11/2005 - JURM (2005) 147 - C-2005/425

Année/Numéro : 2005/2087
Etat membre : Luxembourg
Titre : AIR - CLIMATE CHANGE : REPORTS UNDER DÉCISION
280/2004
Bases juridiques : Décision 32004D0280
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207162

9. FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE

Année/Numéro : 1991/0569
Etat membre : Danemark
Titre : DISCRIMINATION - DEDUCTION DES PRIMES D'ASSURANCE
Bases juridiques : Traité CE 197A039;Traité CE 197A049;Règlement 31968R1612;Directive 31992L0096
SAISINE - Envoi : 23/03/2004 - JURM (2004) 3024 - C-2004/150

Année/Numéro : 1994/4976
Etat membre : Grèce
Titre : IMPOSITION DES CAPITAUX
Bases juridiques : Traité CE 197A049;Traité CE 197A056;Accord EEE 21994A0103;Directive 31985L0611
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1995/2166
Etat membre : Italie

Titre : TEE - REPETITION TAXES INDUES - MODALITES
RESTRICTIVES ETABLIES PAR LE DROIT NATIONAL

Bases juridiques : Jurisprudence 61982J0199;Jurisprudence 61994J0125

MD 228 - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201284 - C-2000/129

Année/Numéro : 1995/4106

Etat membre : Allemagne

Titre : LOI SUR LES DECHETS

Bases juridiques : Traité CE 197A023;Traité CE 197A025

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1997/4237

Etat membre : Belgique

Titre : RETENUE FISCALE ET RESPONSABILITE SOLIDAIRE
POUR PRESTATAIRES ETRANGERS

Bases juridiques : Traité CE 197A049

SAISINE - Envoi : 08/10/2004 - JURM (2004) 3068 - C-2004/433

Année/Numéro : 1998/4667

Etat membre : Grèce

Titre : REDEVANCE POUR L'AUTHENTIFICATION DES
FACTURES D'IMPORTATION DES PRODUITS
PHARMACEUTIQUES CE

Bases juridiques : Traité CE 197A025

Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1999/4073

Etat membre : Portugal

Titre : PRET HYPOTHECAIRE

Bases juridiques : Traité CE 197A049;Traité CE 197A056;Accord EEE
21994A0036;Accord EEE 21994A0040

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207357

Année/Numéro : 1999/4371

Etat membre : Allemagne

Titre : IMPOSITION DES PLUS-VALUES EN CAS DE
TRANSFERT DE RÉSIDENCE À L'ÉTRANGER

Bases juridiques : Traité CE 197A018;Traité CE 197A039;Traité CE
197A043;Traité CE 197A056

AM - Envoi SG -> EM : 01/04/2004 - SG(2004)D/201305

Année/Numéro : 1999/4452
Etat membre : Suède
Titre : TAXATION DISCRIMINATOIRE DU VIN PAR RAPPORT
À LA BIÈRE
Bases juridiques : Traité CE 197A090
SAISINE - Envoi : 14/04/2005 - JURM (2005) 3029 - C-2005/167

Année/Numéro : 1999/4835
Etat membre : France
Titre : LIBERTE DE PRESTATION DE SERVICES DES
ASSUREURS COMMUNAUTAIRES
Bases juridiques : Traité CE 197A049
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1999/4943
Etat membre : Allemagne
Titre : LIMITATION SUBVENTION AUX IMMEUBLES SITUES
EN ALLEMAGNE
Bases juridiques : Traité CE 197A018;Règlement 31968R1612
SAISINE - Envoi : 05/04/2005 - JURM (2005) 3024 - C-2005/152

Année/Numéro : 1999/4946
Etat membre : France
Titre : EXONERATION D'IMPOT SUR LE REVENU DES PLANS D'EPARGNE EN ACTIONS (PEA)
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A056;Traité CE 197A058;Accord EEE 21994A0103;Directive 31985L0611
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2000/4538
Etat membre : Suède
Titre : TAXATION ASSURANCE/PENSION
Bases juridiques : Traité CE 197A049;Traité CE 197A053;Traité CE 197A056;Accord EEE 21994A0103;Directive 31992L0096
MDC - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207368

Année/Numéro : 2000/4995
Etat membre : Finlande
Titre : Employment related income tax of non-residents
Bases juridiques : Traité CE 197A018;Traité CE 197A039
AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206243

Année/Numéro : 2000/5059
Etat membre : Allemagne
Titre : DISCRIMINATION FISCALE CONTRE LE PLACEMENT
DANS DES FONDS D'INVESTISSEMENTS ETRANGERS
Bases juridiques : Traité CE 197A049;Traité CE 197A056
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2000/5229
Etat membre : Allemagne
Titre : NON DEDUCTIBILITE DES FRAIS DE
SCOLARITE/ECOLES NON NATIONALES
Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A049;Traité CE 197A149
SAISINE - Envoi : 17/08/2005 - JURM (2005) 3079 - C-2005/318

Année/Numéro : 2001/4881
Etat membre : Belgique
Titre : DROITS DE SUCCESSIONS ASBL
Bases juridiques : Traité CE 197A012;Traité CE 197A039;Traité CE
197A043;Traité CE 197A048

AM - Envoi SG -> EM : 23/10/2002 - SG(2002)D/220894

Année/Numéro : 2001/4993

Etat membre : Pays-Bas

Titre : UTILISATION D'UN VEHICULE IMMATRICULE ET LOUE A L'ETRANGER

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A049

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203133

Année/Numéro : 2002/2098

Etat membre : Grèce

Titre : VOITURES D'OCCASION - CALCUL DE LA VALEUR IMPOSABLE

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A090

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203300

Année/Numéro : 2002/2291

Etat membre : Italie

Titre : DISCRIMINATORY TAX TREATMENT OF PENSION FUND CONTRIBUTIONS

Bases juridiques : Traité CE 197A039;Traité CE 197A043;Traité CE 197A049;Traité CE 197A056;Accord EEE 21994A0103;Directive 31992L0096

AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204610

Année/Numéro : 2002/2294

Etat membre : Belgique

Titre : DISCRIMINATORY TAX TREATMENT OF INSURANCE/PENSION FUND CONTRIBUTIONS

Bases juridiques : Traité CE 197A018;Traité CE 197A039;Traité CE 197A043;Traité CE 197A049;Traité CE 197A056;Accord EEE 21994A0028;Accord EEE 21994A0031;Accord EEE 21994A0036;Accord EEE 21994A0040;Directive 31992L0096

SAISINE - Envoi : 23/12/2004 - JURM (2004) 3103 - C-2004/522

Année/Numéro : 2002/4662

Etat membre : Italie

Titre : TAXE DE LA REGION SICILE SUR LES GAZODUCS

Bases juridiques : Traité CE 197A023;Traité CE 197A025;Traité CE 197A026;Traité CE 197A133;Accord EEE 21976A0426

SAISINE - Envoi : 19/04/2005 - JURM (2005) 0052 - C-2005/173

Année/Numéro : 2002/4714
Etat membre : Autriche
Titre : DISCRIMINATIONS FISCALES DIVERSES EN FAVEUR
DES SEULS FONDS D'INVESTISSEMENT AUTRICHIENS
Bases juridiques : Traité CE 197A049;Traité CE 197A056
AM - Envoi SG -> EM : 11/07/2003 - SG(2003)D/230616

Année/Numéro : 2002/5084
Etat membre : Portugal
Titre : PORTUGUESE TAXATION ON CAPITAL GAINS ON
SALES OF PRINCIPAL RESIDENCE
Bases juridiques : Traité CE 197A018;Traité CE 197A039;Traité CE
197A043;Traité CE 197A056;Accord EEE 21994A028;Accord
EEE 21994A031;Accord EEE 21994A040
SAISINE - Envoi : 21/09/2005 - JURM (2005) 3075 - C-2005/345

Année/Numéro : 2003/2067
Etat membre : Allemagne

Titre : RIESTER-RENTE (CONDITIONS OF ENTITLEMENT TO "GRUNDZULAGE" AND "KINDERZULAGE")

Bases juridiques : Traité CE 197A018;Traité CE 197A039;Règlement 31968R1612

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207212

Année/Numéro : 2003/2104

Etat membre : Royaume-Uni

Titre : DISCRIMINATORY TAX TREATMENT OF INSURANCE/PENSION FUND CONTRIBUTIONS

Bases juridiques : Traité CE 197A039;Traité CE 197A043;Traité CE 197A049;Traité CE 197A056;Accord EEE 21994A0103;Directive 32002L0083

AM - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/202954

Année/Numéro : 2003/2135

Etat membre : Irlande

Titre : ACCISES SUR LE TABAC

Bases juridiques : Traité CE 197A010

AM - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/202992

Année/Numéro : 2003/2245
Etat membre : Espagne
Titre : DEDUCTION FRAIS DE RECHERCHE
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203377

Année/Numéro : 2003/4102
Etat membre : Finlande
Titre : DOUBLE TAXATION D'UNE PENSION D'UN TRAVAILLEUR TRANSFRONTALIER (SUEDE - FINLANDE)
Bases juridiques : Jurisprudence 62000J0385
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203432

Année/Numéro : 2003/4314
Etat membre : Suède
Titre : TAXATION DE PLUS VALUES LORS DE LA VENTE D'UN APPARTEMENT (BOSTADSRATT)
Bases juridiques : Traité CE 197A018;Traité CE 197A056
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203453

Année/Numéro : 2003/4565
Etat membre : Suède
Titre : IMPOSITION DES RESIDENTS SUEDOIS TRAVAILLANT
A BORD DE NAVIRES NON SUEDOIS
Bases juridiques : Traité CE 197A012;Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207371

Année/Numéro : 2004/4314
Etat membre : Espagne
Titre : DIFFERENCE TRAITÉMENT RESIDENT / NON
RESIDENT
Bases juridiques : Traité CE 197A039;Traité CE 197A056
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203352

10. MARCHÉ INTÉRIEUR

Année/Numéro : 1992/4643
Etat membre : Allemagne
Titre : Accord bilatéral avec la Pologne - Discrimination des entreprises d'autres Etats membres
Bases juridiques : Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 12/11/1997 - SG(1997)D/09388

Année/Numéro : 1993/4893
Etat membre : Allemagne
Titre : RECONNAISSANCE D'UN DIPLOME BRITANNIQUE
BADEN-WURTTEMBERG
Bases juridiques : Traité CE 197A049
AMC - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206242

Année/Numéro : 1994/5095

Etat membre : Italie
Titre : RÈGLEMENTATION ITALIENNE EN MATIERE DE FOIRES ET D'EXPOSITIONS
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049;Traité CE 197A228
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1995/4291
Etat membre : Autriche
Titre : LIBRE CIRCULATION DES SERVICES
Bases juridiques : Traité CE 197A049
SAISINE - Envoi : 05/04/2004 - JURM (2004) 0053 - C-2004/168

Année/Numéro : 1995/4563
Etat membre : Allemagne
Titre : Restriction au mouvement des ressortissants d'Etats-tiers dans le cadre de la libre prestation de services
Bases juridiques : Traité CE 197A049
SAISINE - Envoi : 08/06/2004 - JURM (2004) 0064 - C-2004/244

Année/Numéro : 1995/4687
Etat membre : Belgique
Titre : Conditions de détachement du personnel non-communautaire par une entreprise CE
Bases juridiques : Traité CE 197A049
AMC - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203119

Année/Numéro : 1996/4755
Etat membre : France
Titre : INTERDICTION DE LA PUBLICITE TELEVISEE POUR LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION
Bases juridiques : Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/202858

Année/Numéro : 1997/4388
Etat membre : Belgique
Titre : PROGRAMME DE BONIFICATION EN VUE DE PRESERVER LA FIDELITE DES CLIENTS
Bases juridiques : Traité CE 197A049
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1997/4533
Etat membre : Luxembourg
Titre : OBLIGATION DE RESIDENCE POUR LES AGENTS EN BREVET
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1997/4569
Etat membre : Grèce
Titre : INTERDICTION AUX SOCIETES DE POSSEDER DES MAGASINS DE MATERIEL D OPTIQUE
Bases juridiques : Traité CE 197A043
MD 228 - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207311 - C-2003/140

Année/Numéro : 1997/4642
Etat membre : Allemagne
Titre : PRESTATION DE SERVICES ET DETACHEMENT DES TRAVAILLEURS
Bases juridiques : Traité CE 197A049
SAISINE - Envoi : 29/11/2004 - JURM(2004)12040 - C-2004/490

Année/Numéro : 1998/2011
Etat membre : France
Titre : PLACEMENT DES ARTISTES PAR DES AGENCES PRIVEES
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
SAISINE - Envoi : 14/06/2004 - JURM (2004) 13030 - C-2004/255

Année/Numéro : 1998/2040
Etat membre : Irlande
Titre : ENTRAVES A LA LIBRE PRESTATION DE SERVICES DES AGENTS EN BREVETS ETRANGERS
Bases juridiques : Traité CE 197A049
AMC - Envoi SG -> EM : 12/07/2002 - SG(2002)D/220587

Année/Numéro : 1998/2055
Etat membre : Italie
Titre : ENTRAVES A LA PRESTATION DE SERVICES D'AGENTS EN BREVETS ETRANGERS

Bases juridiques : Traité CE 197A049
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1998/2127
Etat membre : Italie
Titre : CONDITIONS DE DETACHEMENT DU PERSONNEL
NON-COMMUNAUTAIRE PAR UNE ENTREPRISE CE
Bases juridiques : Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207274

Année/Numéro : 1998/2146
Etat membre : Luxembourg
Titre : CONDITIONS DE DETACHEMENT DU PERSONNEL
NON-COMMUNAUTAIRE PAR UNE ENTREPRISE CE
Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A049
AM 228 - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207167 - C-2003/445

Année/Numéro : 1998/2147
Etat membre : Grèce

Titre : CONDITIONS DE DETACHEMENT DU PERSONNEL
NON-COMMUNAUTAIRE PAR UNE ENTREPRISE CE

Bases juridiques : Traité CE 197A049

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1998/2289

Etat membre : Espagne

Titre : PRIVATISATION - SPECIAL POWERS IN PRIVATISED
COMPANIES

Bases juridiques : Traité CEE 157E052;Traité CEE 157E073;Traité CE
197A043;Traité CE 197A056

AM 228 - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203376 - C-2000/463

Année/Numéro : 1998/4114

Etat membre : Allemagne

Titre : LIBERTE D'ETABLISSEMENT ET LIBRE PRESTATION
DE SERVICES

Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049

Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1998/4265

Etat membre : France

Titre : RECONNAISSANCE D'UN DIPLOME DE MEDECIN
SPECIALISTE

Bases juridiques : Traité CE 197A039;Traité CE 197A043;Directive
31978L0686;Directive 31978L1026;Directive
31980L0154;Directive 31985L0384;Directive
31985L0433;Directive 31993L0016;Directive 32001L0019

AMC - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207144

Année/Numéro : 1998/4675

Etat membre : Italie

Titre : MUSEE A VENISE (PALAIS DES DOGES) -
DISCRIMINATION SUR LA BASE DE LA NATIONALITE

Bases juridiques : Traité CEE 157E006;Traité CEE 157E059;Traité CE
197A012;Traité CE 197A049

Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 1998/5097

Etat membre : France

Titre : CONDITIONS D'ETABLISSEMENT POUR DES
ACTIVITES TRANSFRONTALIERES D'UN
LABORATOIRE

Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043;Traité CE 197A049

MD 228 - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204549 - C-2001/496

Année/Numéro : 1999/2208
Etat membre : Pays-Bas
Titre : Privatisation de Koninklijke PTT Nederland KPN NV
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A056
SAISINE - Envoi : 01/07/2004 - JURM(2004)99 - C-2004/283

Année/Numéro : 1999/2209
Etat membre : Pays-Bas
Titre : PRIVATISATION DE TNT POST GROEP NV
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A056
SAISINE - Envoi : 30/06/2004 - JURM(2004)98 - C-2004/282

Année/Numéro : 1999/4291
Etat membre : Belgique
Titre : LOI SUR LES MEDIA
Bases juridiques : Traité CEE 157E049
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1999/4512
Etat membre : Allemagne
Titre : REGIME DE SECURITE SOCIALE/PROFESSION MEDICALE
Bases juridiques : Traité CE 197A043
SAISINE - Envoi : 23/12/2005 - JURM (2005) 159 - C-2005/456

Année/Numéro : 1999/4856
Etat membre : Italie
Titre : Entraves à l'exercice des activités de Traitement des fiches de salaires
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/202816

Année/Numéro : 1999/4902
Etat membre : Italie
Titre : MARCHE INTERIEUR DE L'ELECTRICITE - REGION TRENINO ALTO ADIGE

Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049

AM - Envoi SG -> EM : 09/01/2004 - SG(2004)D/200052

Année/Numéro : 1999/5057

Etat membre : Autriche

Titre : ORGANISMES DE CONTROLE DANS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Bases juridiques : Traité CE 197A049;Règlement 31991R2092

SAISINE - Envoi : 07/11/2005 - JURM (2005) 133 - C-2005/393

Année/Numéro : 1999/5128

Etat membre : Belgique

Titre : UTILISATION D'UN VEHICULE IMMATRICULE A L'ETRANGER

Bases juridiques : Traité CE 197A039;Traité CE 197A049

Classement : 12/10/2005 - PV(2005)1718

Année/Numéro : 1999/5344

Etat membre : Belgique

Titre : RÈGLEMENTATION APPLICABLE AUX LABORATOIRES
DE BIOLOGIE CLINIQUE

Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A082;Traité CE 197A086

AM - Envoi SG -> EM : 22/07/2002 - SG(2002)D/220647

Année/Numéro : 1999/5352

Etat membre : Italie

Titre : ATTRIBUTION DE SERVICE DE COLLECTE DE PARIS
SPORTIFS

Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049

SAISINE - Envoi : 17/06/2004 - JURM(2004)1065 - C-2004/260

Année/Numéro : 2000/2181

Etat membre : Allemagne

Titre : CONDITION DE SIÈGE POUR DES ORGAN. DE
CONTRÔLE - AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Bases juridiques : Traité CE 197A049;Règlement 31991R2092

SAISINE - Envoi : 17/11/2005 - JURM (2005) 135 - C-2005/404

Année/Numéro : 2000/4110
Etat membre : Belgique
Titre : LIBRE PRESTATION DE SERVICES - TRAVAIL INTERIMAIRE
Bases juridiques : Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 23/09/2002 - SG(2002)D/220675

Année/Numéro : 2000/4177
Etat membre : France
Titre : MONOPOLE NATIONAL POUR L'INSEMINATION ARTIFICIELLE DES BOVINS
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
SAISINE - Envoi : 27/10/2005 - JURM (2005) 10033 - C-2005/389

Année/Numéro : 2000/4196
Etat membre : Italie
Titre : LIBERTE D'ETABLISSEMENT ET LIBRE PRESTATION DE SERVICES - SERVICES DE SECURITE PRIVEE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A039;Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
SAISINE - Envoi : 23/12/2005 - JURM (2005) 160 - C-2005/465

Année/Numéro : 2000/4433
Etat membre : Allemagne
Titre : PUBLIC PROCUREMENT IN LOWER SAXONY
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2000/4694
Etat membre : Luxembourg
Titre : DROITS SPECIAUX DE L'ETAT LUXEMBOURGEOIS
DANS LA SOCIETE EUROPEENNE DE SATELLITES SA
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A043;Traité CE 197A056
AM - Envoi SG -> EM : 20/12/2005 - SG(2005)D/207462

Année/Numéro : 2000/5162
Etat membre : Autriche
Titre : "KESSELGESETZ"
Bases juridiques : Traité CE 197A049
SAISINE - Envoi : 20/06/2005 - JURM (2005) 0086 - C-2005/257

Année/Numéro : 2001/2043
Etat membre : Espagne
Titre : PUBLIC HOLDINGS IN THE ENERGY SECTOR
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A056
AMC - Envoi SG -> EM: 13/07/2005 - SG(2005)D/203369

Année/Numéro : 2001/2084
Etat membre : Italie
Titre : MARCHÉS PUBLICS - LIGNES FERROVIAIRES À HAUTE VITESSE
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
Classement : 16/03/2005 - PV(2005)1694

Année/Numéro : 2001/2153
Etat membre : Italie
Titre : RESTRICTIONS ON INVESTMENT BY COMPANIES WITH STATE PARTICIPATION IN THE ENERGY SECTOR
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A043;Traité CE 197A056

MD 228 - Envoi SG -> EM : 18/10/2005 - SG(2005)D/205646 - C-2004/174

Année/Numéro : 2001/2154
Etat membre : Allemagne
Titre : RESTRICTIONS ON INVESTMENT IN VOLKSWAGEN
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A056
SAISINE - Envoi : 04/03/2005 - JURM (2005) 0025 - C-2005/112

Année/Numéro : 2001/2178
Etat membre : Italie
Titre : SPECIAL POWERS IN PRIVATISED COMPANIES
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A056
AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2005 - SG(2005)D/205647

Année/Numéro : 2001/4050
Etat membre : Autriche
Titre : BANKS - LIQUIDITY RESERVE

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A056

AM - Envoi SG -> EM : 07/11/2002 - SG(2002)D/220925

Année/Numéro : 2001/5165

Etat membre : Italie

Titre : IMMATRICULATION DES VEHICULES AU NOM DE
PERSONNES MORALES NON ITALIENNES

Bases juridiques : Traité CE 197A043

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203230

Année/Numéro : 2001/5171

Etat membre : Italie

Titre : RÈGLEMENTATION DE L'ACTIVITE DE
RECOUVREMENT DES CREDITS

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A043;Traité CE 197A049

SAISINE - Envoi : 22/03/2005 - JURM (2005) 0044 - C-2005/134

Année/Numéro : 2001/5212

Etat membre : Italie

Titre : PRESTATION DE SERVICES (AERO CLUB)
DISCRIMINATION BASEE SUR LA NATIONALITE

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A012;Traité CE 197A043

Classement : 12/10/2005 - PV(2005)1718

Année/Numéro : 2001/5242

Etat membre : Allemagne

Titre : FREEDOM OF ESTABLISHMENT - PUBLIC LIMITED
COMPANIES (AKTIENGESETZ)

Bases juridiques : Traité CE 197A043

AM - Envoi SG -> EM : 09/07/2004 - SG(2004)D/202921

Année/Numéro : 2001/5325

Etat membre : France

Titre : ORGANISATION DU FOOTBALL PROFESSIONNEL

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A056

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207116

Année/Numéro : 2001/5332

Etat membre : Allemagne
Titre : SERVICES DE SANTE - SPERME BOVIN
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2003 - SG(2003)D/233660

Année/Numéro : 2002/2003
Etat membre : France
Titre : ACCES À LA PROFESSION D'AGENT IMMOBILIER
Bases juridiques : Traité CE 197A039;Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207145

Année/Numéro : 2002/2181
Etat membre : Belgique
Titre : LÉGISLATION FLAMANDE - ASSURANCE
DEPENDANCE - LIBRE CIRCULATION DES
MARCHANDISES
Bases juridiques : Traité CE 197A028;Traité CE 197A049
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2002/2282
Etat membre : Italie
Titre : DISCRIMINATIONS DANS LES PROCEDURES
D'ATTRIBUTION DES CONCESSIONS
HYDROELECTRIQUES
Bases juridiques : Traité CE 197A043
AM - Envoi SG -> EM : 09/01/2004 - SG(2004)D/200052

Année/Numéro : 2002/4440
Etat membre : Allemagne
Titre : CONCESSION POUR LE RESEAU CABLE
D'EISENHUTTENSTADT
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2002/4861
Etat membre : Espagne
Titre : RESTRICTIONS A LA LOCATION DES PROPRIETES
IMMOBILIERES
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203363

Année/Numéro : 2002/5145
Etat membre : France
Titre : DISCRIMINATION EN MATIERE D'ACTIVITES DE PHOTOGRAPHIE AERIENNE
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2003/2237
Etat membre : France
Titre : DISCRIMINATIONS DANS LES PROCEDURES D'ATTRIBUTION DE CONCESSIONS HYDROELECTRIQUE
Bases juridiques : Traité CE 197A043
AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206269

Année/Numéro : 2003/2238
Etat membre : Espagne
Titre : DISCRIMINATIONS DANS LES PROCEDURES D'ATTRIBUTION DE CONCESSIONS HYDROELECTRIQUE
Bases juridiques : Traité CE 197A043
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203365

Année/Numéro : 2003/4156
Etat membre : Belgique
Titre : SERVICES DE SECURITE PRIVEE - INSTALLATION D'ALARME
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207179

Année/Numéro : 2003/4444
Etat membre : Allemagne
Titre : DISCRIMINATIONS ET OBSTACLES DANS LE REMBOURSEMENT DE VOYAGES D'ETUDE A L'ETRANGER
Bases juridiques : Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203143

Année/Numéro : 2003/4614
Etat membre : Allemagne

Titre : MARCHE PUBLIC DE SERVICES -
ARCHITEKTENVERTRAG BURGERZENTRUM
OESTRICH WINKEL

Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049

Classement : 12/10/2005 - PV(2005)1718

Année/Numéro : 2003/4674

Etat membre : Italie

Titre : INTERPRETATION EXTENSIVE DE L'EXIGENCE D'UN
GUIDE SPECIALISE POUR LES VISITES MUSEES ET
MONUMENTS

Bases juridiques : Traité CE 197A049

AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204685

Année/Numéro : 2003/4986

Etat membre : Finlande

Titre : REMBOURSEMENT DE PRESTATIONS NON
HOSPITALIERES

Bases juridiques : Traité CE 197A049

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203443

Année/Numéro : 2003/5037
Etat membre : Espagne
Titre : REFUS D'INSCRIPTION A L'ORDRE DES ARCHITECTES
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Directive 31985L0384
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203364

Année/Numéro : 2004/2053
Etat membre : Danemark
Titre : PRE-ACCESSION BILATERAL INVESTMENT TREATIES (BITS)
Bases juridiques : Traité CE 197A057;Traité CE 197A059;Traité CE 197A060;Traité CE 197A307
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2004/2054
Etat membre : Autriche
Titre : PRE-ACCESSION BILATERAL INVESTMENT TREATIES (BITS)
Bases juridiques : Traité CE 197A057;Traité CE 197A059;Traité CE 197A060;Traité CE 197A307
AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201303

Année/Numéro : 2004/2055
Etat membre : Suède
Titre : PRE-ACCESSION BILATERAL INVESTMENT TREATIES (BITS)
Bases juridiques : Traité CE 197A057;Traité CE 197A059;Traité CE 197A060;Traité CE 197A307
AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201343

Année/Numéro : 2004/2056
Etat membre : Finlande
Titre : PRE-ACCESSION BILATERAL INVESTMENT TREATIES (BITS)
Bases juridiques : Traité CE 197A057;Traité CE 197A059;Traité CE 197A060;Traité CE 197A307
AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201334

Année/Numéro : 2004/2068
Etat membre : Allemagne

Titre : ENTRAVES A LA LIBERTE D'ETABLISSEMENT DES CENTRES DE CONTRÔLE TECHNIQUES

Bases juridiques : Traité CE 197A043

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207196

Année/Numéro : 2004/4420

Etat membre : France

Titre : NON RESPECT DIR 78/686 - TRAITÉMENT DISCRIMINATOIRE D'UN TITULAIRE DE DIPLOME

Bases juridiques : Traité CE 197A049;Directive 31978L0686;Directive 31978L0687;Directive 31980L0154;Directive 31993L0016

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207143

Année/Numéro : 2004/4601

Etat membre : Allemagne

Titre : STRASSENREINIGUNG STADTLOHN

Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049;Directive 31992L0050

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203154

Année/Numéro : 2004/4928
Etat membre : Italie
Titre : RESTRICTIONS A LA LIBERTE D'ETABLISSEMENT ET A LA LIBRE CIRCULATION DES CAPITAUX DANS LE DOMAINE DES PHARMACIES
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A056
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207252

Année/Numéro : 2004/4989
Etat membre : Pays-Bas
Titre : EXIGENCE D'UN PERMIS DE TRAVAIL POUR LE DETACHEMENT DE TRAVAILLEURS EFFECTUE DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION DE SERVICES
Bases juridiques : Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 25/07/2005 - SG(2005)D/203842

Année/Numéro : 2005/4216
Etat membre : Italie
Titre : Tarifs minimaux imposés pour ingénieurs et architectes
Bases juridiques : Traité CE 197A043;Traité CE 197A049
AM - Envoi SG -> EM : 23/12/2005 - SG(2005)D/207795

11. OFFICE STATISTIQUE

Année/Numéro : 2002/2186
Etat membre : Grèce
Titre : RELEVÉ STATISTIQUE DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES PAR ROUTE
Bases juridiques : Règlement 31998R1172
SAISINE - Arrêt de la Cour: 21/07/2005 - COMMISSION - C-2004/130

12. POLITIQUE RÉGIONALE

Année/Numéro : 2001/2138
Etat membre : Portugal
Titre : IAPMEI
Bases juridiques : Traité CEE 157E171
Classement : 12/10/2005 - PV(2005)1718

13. PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Année/Numéro : 1999/4253
Etat membre : Suède
Titre : ELEVAGE DE CHEVAUX
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A028;Décision 31992D0353
SAISINE - Envoi : 11/05/2005 - JURM (2005) 066 - C-2005/206

Année/Numéro : 2001/2137
Etat membre : France
Titre : BSE - INTERDICTION DE MISE SUR LE MARCHE DE THYMUS
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Traité CE 197A010;Traité CE 197A028;Décision 32000D0418
AM - Envoi SG -> EM : 25/10/2002 - SG(2002)D/220899

Année/Numéro : 2002/5399
Etat membre : Espagne

Titre : ETIQUETAGE TEXTILES
Bases juridiques : Traité CE 197A028
AM - Envoi SG -> EM : 01/04/2004 - SG(2004)D/201395

Année/Numéro : 2004/2009
Etat membre : Danemark
Titre : IMPORTATION DE PRODUITS DE PECHE DE
VAISSEAUX RUSSES NON AUTORISES
Bases juridiques : Décision 31997D0102
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203295

14. PÊCHE

Année/Numéro : 1984/0445
Etat membre : France
Titre : PECHE ; MAUVAIS CONTROLE DU RESPECT DES
MESURES TECHNIQUES DE CONSERVATION
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31982R2057;Règlement
31983R0171
SAISINE 2 - Arrêt de la Cour : 12/07/2005 - COMMISSION - C-2002/304

Année/Numéro : 1992/5006
Etat membre : Italie
Titre : PECHE AU FILET MAILLANT DERIVANT DE GRANDE DIMENSION
Bases juridiques : Règlement 31986R3094;Règlement 31992R0345;Règlement 31993R2847
AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201347

Année/Numéro : 1993/2219
Etat membre : Danemark
Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE (1990)
Bases juridiques : Règlement 31983R0170;Règlement 31987R2241;Règlement 31989R4047
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1998/2255
Etat membre : Belgique
Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE - SURPECHE 1995 ET 1996

Bases juridiques : Règlement 31983R2807;Règlement 31993R2847;Règlement 31994R3364;Règlement 31995R3074

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1998/2258

Etat membre : Portugal

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE - SURPECHE 1995 ET 1996

Bases juridiques : Règlement 31983R2807;Règlement 31993R2847;Règlement 31994R3364;Règlement 31995R3074

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1998/2260

Etat membre : Finlande

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE - SURPECHE 1995 ET 1996

Bases juridiques : Règlement 31983R2807;Règlement 31993R2847;Règlement 31994R3362;Règlement 31994R3366;Règlement 31994R3370;Règlement 31995R3074

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1998/2261

Etat membre : Irlande

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE -
SURPECHE 1995 ET 1996

Bases juridiques : Règlement 31983R2807;Règlement 31993R2847;Règlement
31994R3362;Règlement 31995R3074

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1998/2262

Etat membre : Suède

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE -
SURPECHE 1995 ET 1996

Bases juridiques : Règlement 31983R2807;Règlement 31993R2847;Règlement
31994R3364;Règlement 31995R3074

SAISINE - Arrêt de la Cour: 16/12/2004 - COMMISSION - C-2002/271

Année/Numéro : 1998/2264

Etat membre : Danemark

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE -
SURPECHE 1995 ET 1996

Bases juridiques : Règlement 31983R2807;Règlement 31993R2847;Règlement
31994R3362;Règlement 31995R3074

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1999/2283
Etat membre : Danemark
Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE (SURPECHE 1997)
Bases juridiques : Règlement 31983R2807;Règlement 31992R3760;Règlement 31993R2847;Règlement 31997R390;Règlement 31997R395
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1999/2284
Etat membre : Espagne
Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE (SURPECHE 1997)
Bases juridiques : Règlement 31992R3760;Règlement 31993R2847;Règlement 31997R406
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 1999/2285
Etat membre : France
Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE (SURPECHE 1997)
Bases juridiques : Règlement 31983R2807;Règlement 31993R2847;Règlement 31993R3760;Règlement 31997R390;Règlement 31997R394
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2000/2049
Etat membre : Grèce
Titre : NON RESPECT DÉLAI MISE EN OEUVRE SYSTÈME VMS
Bases juridiques : Règlement 32847R1993
SAISINE - Arrêt de la Cour: 14/04/2005 - COMMISSION - C-2004/022

Année/Numéro : 2000/2175
Etat membre : Suède
Titre : MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE CONTRÔLE DE LA SURPÊCHE
Bases juridiques : Règlement 31983R2807;Règlement 31992R3760;Règlement 31993R2847;Règlement 31997R390;Règlement 31997R392;Règlement 31997R400
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2000/2179
Etat membre : Pays-Bas
Titre : RÉUTILISATION DES LICENCES DE NAVIRES DE PÊCHE TRANSFÉRÉS PAYS TIERS
Bases juridiques : Règlement 31993R3690
SAISINE - Envoi : 29/01/2004 - JURM (2003) 1152 - C-2004/034

Année/Numéro : 2000/2180
Etat membre : Royaume-Uni
Titre : RÉUTILISATION DES LICENCES DE NAVIRES DE PÊCHE TRANSFÉRÉS PAYS TIERS
Bases juridiques : Règlement 31993R3690
SAISINE - Envoi : 13/02/2004 - JURM (2004) 1008 - C-2004/064

Année/Numéro : 2000/4299
Etat membre : Espagne
Titre : COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE
Bases juridiques : Règlement 31993R2847
AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2005 - SG(2005)D/205702

Année/Numéro : 2001/2115
Etat membre : France
Titre : NON COMMUNICATION DE CERTAINES DONNÉES - SECTEUR DE LA PÊCHE

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 32791R99;Règlement 32847R93;Règlement 38589R4

SAISINE - Envoi : 21/04/2005 - JURM (2005) 1030 - C-2005/179

Année/Numéro : 2001/2117

Etat membre : Irlande

Titre : NON COMMUNICATION DE CERTAINES DONNÉES -
SECTEUR DE LA PÊCHE

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 32791R99;Règlement 32847R93

SAISINE - Arrêt de la Cour: 08/12/2005 - COMMISSION - C-2005/038

Année/Numéro : 2001/2118

Etat membre : Italie

Titre : NON COMMUNICATION DE CERTAINES DONNÉES -
SECTEUR DE LA PÊCHE

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 32847R93;Règlement 3858
R94

SAISINE - Envoi : 13/04/2005 - JURM (2005) 1022 - C-2005/161

Année/Numéro : 2001/2119
Etat membre : Pays-Bas
Titre : NON COMMUNICATION DE CERTAINES DONNÉES -
SECTEUR DE LA PÊCHE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 32847R93
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203128

Année/Numéro : 2001/2120
Etat membre : Portugal
Titre : NON COMMUNICATION DE CERTAINES DONNÉES -
SECTEUR DE LA PÊCHE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 32847R93;Règlement 3858 R
94
AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201261

Année/Numéro : 2001/2121
Etat membre : Royaume-Uni
Titre : NON COMMUNICATION DE CERTAINES DONNÉES -
SECTEUR DE LA PÊCHE
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 32847R93
SAISINE - Envoi : 30/05/2005 - JURM (2005) 1068 - C-2005/236

Année/Numéro : 2001/2224
Etat membre : France
Titre : MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE CONTRÔLE -
SURPÊCHE 1998
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31993R2847;Règlement
31998R45;Règlement 31998R49
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2002/2171
Etat membre : Suède
Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTRÔLE
(SURPÊCHES 1998/1999)
Bases juridiques : Règlement 31992R3760;Règlement 31993R2847;Règlement
31998R0045;Règlement 31998R0047;Règlement
31998R0059;Règlement 31999R0049;Règlement 31999R0051
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2002/2173
Etat membre : Royaume-Uni
Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTRÔLE
(SURPÊCHES 1999 ET 2000)

Bases juridiques : Règlement 31992R3760;Règlement 31993R2847;Règlement 31999R2742;Règlement 32000R1696

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2002/2175

Etat membre : Irlande

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTRÔLE (SURPÊCHE 1999 et 2000)

Bases juridiques : Règlement 31992R3760;Règlement 31993R2847;Règlement 31999R2742

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2002/2176

Etat membre : Portugal

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTRÔLE (SURPÊCHES 1998 ET 2000)

Bases juridiques : Règlement 31992R3760;Règlement 31993R2847;Règlement 31999R2742

Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2002/2184

Etat membre : Espagne

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTRÔLE DES
ACTIVITÉS DE LA FILIÈRE PÊCHE

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31993R2847

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207333

Année/Numéro : 2002/2208

Etat membre : Pays-Bas

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTRÔLE
(SURPECHE 2001)

Bases juridiques : Règlement 31992R3760;Règlement 31993R2847;Règlement
32000R2848

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203134

Année/Numéro : 2002/2311

Etat membre : Royaume-Uni

Titre : MANQUEMENT A L'OBLIGATION DE CONTROLE DES
ACTIVITES DE LA FILIERE PECHE

Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31993R2847

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207235

Année/Numéro : 2003/2210
Etat membre : France
Titre : UTILISATION DE FILETS MAILLANTS DÉRIVANTS
Bases juridiques : Règlement 31993R2847;Règlement 31997R0894;Règlement 32002R2371
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203058

15. RELATIONS EXTÉRIEURES

Année/Numéro : 2004/2187
Etat membre : Irlande
Titre : FAILURE TO DETERMINE NATIONAL MEASURES GIVING EFFECT TO ARTICLE 27 (SANCTIONS) OF COUNCIL REGULATION (EC) NO 2368/2002 IMPLEMENTING THE KIMBERLEY PROCESS CERTIFICATION SCHEME FOR THE INTERNATIONAL TR
Bases juridiques : Règlement 32002R2368
AM - Envoi SG -> EM : 23/12/2005 - SG(2005)D/207793

16. SERVICE JURIDIQUE

Année/Numéro : 2002/2011
Etat membre : Irlande
Titre : RECOURS CONTRE LE ROYAUME-UNI - CONVENTION UNCLOS
Bases juridiques : Traité CE 197E010;Traité CE 197E292
SAISINE - Envoi : 30/10/2003 - JURM (2003) 10039 - C-2003/459

Année/Numéro : 2003/2161
Etat membre : Suède
Titre : MANQUEMENT DE LA COUR SUPRÊME SUÉDOISE:REFUS DE PRESENTER QUESTION PREJUDICIELLE DEVANT LA CJCE
Bases juridiques : Traité CE 197A234
AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204674

17. TRANSPORTS ET ÉNERGIE

Année/Numéro : 1990/0358
Etat membre : Pays-Bas

Titre : NAVIRES COMMERCIAUX - PAVILLON
Bases juridiques : Traité CE 197A48
MD 228 - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203123 - C-2002/299

Année/Numéro : 1992/2219
Etat membre : Allemagne
Titre : ACCORDS BILATERAUX AVEC ETATS TIERS -
NAVIGATION INTERIEURE
Bases juridiques : Traité CE 197A10;Traité CE 197A133;Traité CE 197A71
SAISINE - Arrêt de la Cour: 14/07/2005 - COMMISSION - C-2003/433

Année/Numéro : 1994/2267
Etat membre : Luxembourg
Titre : ACCORDS BILATERAUX DANS LE DOMAINE DE LA
NAVIGATION INTERIEURE
Bases juridiques : Traité CE 197A10
SAISINE - Arrêt de la Cour: 02/06/2005 - COMMISSION - C-2003/266

Année/Numéro : 1995/2085
Etat membre : Belgique
Titre : CONCLUSIONS D'ACCORDS DE
Bases juridiques : Traité CEE 157E052;Règlement 31992R2407;Règlement 31992R2408;Règlement 31992R2409
MD 228 - Envoi SG -> EM : 27/07/2004 - SG(2004)D/203272 - C-1998/471

Année/Numéro : 1995/2086
Etat membre : Luxembourg
Titre : CONCLUSIONS D'ACCORDS DE
Bases juridiques : Traité CEE 157E052;Règlement 31992R2408;Règlement 31992R2409;Règlement 31999R2407
MD 228 - Envoi SG -> EM : 27/07/2004 - SG(2004)D/203273 - C-1998/472

Année/Numéro : 1995/2087
Etat membre : Danemark
Titre : CONCLUSIONS D'ACCORDS DE
Bases juridiques : Traité CEE 157E052;Règlement 31992R2407;Règlement 31992R2408;Règlement 31992R2409
MD 228 - Envoi SG -> EM : 27/07/2004 - SG(2004)D/203274 - C-1998/467

Année/Numéro : 1995/2088
Etat membre : Finlande
Titre : CONCLUSIONS D'ACCORDS DE
Bases juridiques : Traité CEE 157E052;Règlement 31992R2407;Règlement 31992R2408;Règlement 31992R2409
MD 228 - Envoi SG -> EM : 27/07/2004 - SG(2004)D/203275 - C-1998/469

Année/Numéro : 1995/2089
Etat membre : Suède
Titre : CONCLUSIONS D'ACCORDS DE
Bases juridiques : Traité CEE 157E052;Règlement 31992R2407;Règlement 31992R2408;Règlement 31992R2409
MD 228 - Envoi SG -> EM : 27/07/2004 - SG(2004)D/203276 - C-1998/468

Année/Numéro : 1995/2090
Etat membre : Autriche
Titre : CONCLUSIONS D'ACCORDS DE
Bases juridiques : Traité CEE 157E052;Règlement 31992R2407;Règlement 31992R2408;Règlement 31992R2409

MD 228 - Envoi SG -> EM : 27/07/2004 - SG(2004)D/203277 - C-1998/475

Année/Numéro : 1995/2125
Etat membre : Royaume-Uni
Titre : CONCLUSIONS D'UN ACCORD D'OPEN SKY AVEC LES ETATS-UNIS
Bases juridiques : Traité CEE 157E052;Règlement 31992R2407

MD 228 - Envoi SG -> EM : 27/07/2004 - SG(2004)D/203278 - C-1998/466

Année/Numéro : 1996/2073
Etat membre : Allemagne
Titre : CONCLUSION D'ACCORDS DE
Bases juridiques : Traité CEE 157E005;Traité CEE 157E052;Règlement 31989R2299;Règlement 31992R2407;Règlement 31992R2408;Règlement 31992R2409

MD 228 - Envoi SG -> EM : 09/08/2004 - SG(2004)D/203448 - C-1998/476

Année/Numéro : 1998/2094

Etat membre : Pays-Bas
Titre : CONCLUSION D'UN ACCORD
Bases juridiques : Traité CE 197A43;Règlement 31992R2407;Règlement 31992R2408;Règlement 31992R2409
SAISINE - Envoi : 23/12/2004 - JURM (2004) 139 - C-2004/523

Année/Numéro : 1999/2001
Etat membre : Portugal
Titre : CABOTAGE MARITIME
Bases juridiques : Règlement 31992R3577
AM - Envoi SG -> EM : 26/07/2001 - SG(2001)D/290461

Année/Numéro : 1999/2219
Etat membre : Italie
Titre : NON EXECUTION DE L'ARRET DU 29 JANVIER 1998 (AFFAIRE C-280/95) EN MATIERE D'AIDES D'ETAT
Bases juridiques : Traité CE 197A228;Décision 31993D0496
AM 228 - Envoi SG -> EM : 24/07/2001 - SG(2001)D/290113

Année/Numéro : 1999/4133
Etat membre : Grèce
Titre : DISCRIMINATION ENTRE RESSORTISSANTS
COMMUNAUTAIRES EN MATIERE DE DROITS ET
TAXES PORTUAIRES
Bases juridiques : Règlement 31996R4055;Règlement 32004R0261
SAISINE - Envoi : 28/06/2005 - JURM (2005) 0088 - C-2005/269

Année/Numéro : 2000/2062
Etat membre : Grèce
Titre : CABOTAGE MARITIME
Bases juridiques : Règlement 31992R3577
Classement : 05/07/2005 - PV(2005)1709

Année/Numéro : 2000/4307
Etat membre : Grèce
Titre : DISCRIMINATION EN RAISON DE LA NATIONALITE
POUR L'ACCES AUX SERVICES DE REMORQUAGE
Bases juridiques : Traité CE 197A049;Règlement 31992R3577
SAISINE - Envoi : 14/06/2004 - JURM (2004) 0089 - C-2004/251

Année/Numéro : 2000/4372
Etat membre : Espagne
Titre : LIBRE PRESTATION DES SERVICES DE TRANSPORT
MARITIME DANS L'ESTUAIRE DE VIGO CABOTAGE
MARITIME
Bases juridiques : Règlement 33577R92
SAISINE - Envoi : 24/07/2003 - JURM(2003)12048 - C-2003/323

Année/Numéro : 2001/2264
Etat membre : Finlande
Titre : DISCRIMINATION CONCERNANT LES DROITS
PORTUAIRES DANS LES PORTS FINLANDAIS
Bases juridiques : Traité CEE 157E171;Règlement 31986R4055;Règlement
32004R0261
AM - Envoi SG -> EM : 13/11/2003 - SG(2003)D/232915

Année/Numéro : 2003/2061
Etat membre : Italie

Titre : CONCLUSION D'UN ACCORD AERIEN AVEC LES ETATS UNIS

Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043

AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201384

Année/Numéro : 2003/2062

Etat membre : Portugal

Titre : CONCLUSION D'UN ACCORD AERIEN AVEC LES ETATS UNIS

Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043

AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201385

Année/Numéro : 2003/2065

Etat membre : France

Titre : CONCLUSION D'UN ACCORD AERIEN AVEC LES ETATS UNIS

Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043

AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201383

Année/Numéro : 2003/2123
Etat membre : Autriche
Titre : INTERDICTION DE CIRCULATION DES POIDS LOURDS
Bases juridiques : Traité CE 197A028
SAISINE - Arrêt de la Cour: 15/11/2005 - COMMISSION - C-2003/320

Année/Numéro : 2003/4968
Etat membre : Royaume-Uni
Titre : EURATOM - NON APPLIC. ART. 37 EURATOM ET ART. 6 DIR. 96/29/EURATOM ETS MILITAIRES ALDERMASTON BURGHFIELD
Bases juridiques : Traité CEEA 157A037;Traité CEEA 157A141
AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2004 - SG(2004)D/204572

Année/Numéro : 2004/2013
Etat membre : Autriche
Titre : ACCORDS RELATIFS AUX SERVICES AERIENS CONCLUS AVEC DES PAYS TIERS

Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043;Règlement 32004R0261

AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201250

Année/Numéro : 2004/2044

Etat membre : Italie

Titre : ACCORDS RELATIFS AUX SERVICES AERIENS
CONCLUS AVEC DES PAYS TIERS

Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043

AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206272

Année/Numéro : 2004/2045

Etat membre : Finlande

Titre : ACCORDS RELATIFS AUX SERVICES AERIENS
CONCLUS AVEC DES PAYS TIERS

Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043

AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206271

Année/Numéro : 2004/2048

Etat membre : Grèce
Titre : SURETE AERIENNE
Bases juridiques : Règlement 32002R2320
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2004/2078
Etat membre : Allemagne
Titre : ACCORD RELATIF AUX SERVICES AERIENS CONCLU
AVEC DES PAYS TIERS
Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043
AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206273

Année/Numéro : 2004/2079
Etat membre : Portugal
Titre : ACCORD RELATIF AUX SERVICES AERIENS CONCLUS
AVEC DES PAYS TIERS
Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043
AM - Envoi SG -> EM : 22/12/2004 - SG(2004)D/206274

Année/Numéro : 2004/2141
Etat membre : Autriche
Titre : ACCORD RELATIF AUX SERVICES AERIENS CONCLU
AVEC DES PAYS TIERS
Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043;Règlement
32004R0261
AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201251

Année/Numéro : 2004/2206
Etat membre : Grèce
Titre : CONCLUSION D'UN ACCORD BILATERAL AVEC LES
ETATS UNIS -
Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A043;Règlement
32004R0847
AM - Envoi SG -> EM : 21/03/2005 - SG(2005)D/201382

Année/Numéro : 2004/2321
Etat membre : Grèce
Titre : CABOTAGE MARITIME
Bases juridiques : Règlement 31992R3577
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207313

Année/Numéro : 2005/2044
Etat membre : Autriche
Titre : NON ADOPTION DES SANCTIONS PRÉVUES A
L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT 261/2004 SUR LES
DROITS DES PASSAGERS AERIENS
Bases juridiques : Règlement 32004R0261
AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203162

Année/Numéro : 2005/2045
Etat membre : Chypre
Titre : NON ADOPTION DES SANCTIONS PRÉVUES A
L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT 261/2004 SUR LES
DROITS DES PASSAGERS AERIENS
Bases juridiques : Règlement 32004R0261
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207442

Année/Numéro : 2005/2047
Etat membre : Belgique

Titre : NON ADOPTION DES SANCTIONS PRÉVUES A
L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT 261/2004 SUR LES
DROITS DES PASSAGERS AERIENS

Bases juridiques : Règlement 32004R0261

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203122

Année/Numéro : 2005/2052

Etat membre : Italie

Titre : NON ADOPTION DES SANCTIONS PRÉVUES A
L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT 261/2004 SUR LES
DROITS DES PASSAGERS AERIENS

Bases juridiques : Règlement 32004R0261

AM - Envoi SG -> EM : 18/10/2005 - SG(2005)D/205657

Année/Numéro : 2005/2054

Etat membre : Luxembourg

Titre : NON DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NON
ADOPTION DES SANCTIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 16
DU RÈGLEMENT 261/2004 SUR LES DROITS DES
PASSAGERS AERIENS

Bases juridiques : Règlement 32004R0261

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203093

Année/Numéro : 2005/2055
Etat membre : Malte
Titre : NON DESIGNATION DE L'ORGANISME ET NON ADOPTION DES SANCTIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT 261/2004 SUR LES DROITS DES PASSAGERS AERIENS
Bases juridiques : Règlement 32004R0261
Classement : 13/12/2005 - PV(2005)1726

Année/Numéro : 2005/2057
Etat membre : Rép. slovaque
Titre : NON ADOPTION DES SANCTIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT 261/2004 SUR LES DROITS DES PASSAGERS AERIENS
Bases juridiques : Règlement 32004R0261
AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207436

Année/Numéro : 2005/2059
Etat membre : Suède

Titre : NON ADOPTION DES SANCTIONS PRÉVUES A
L'ARTICLE 16 DU RÈGLEMENT 261/2004 SUR LES
DROITS DES PASSAGERS AERIENS

Bases juridiques : Règlement 32004R0261

AM - Envoi SG -> EM : 13/07/2005 - SG(2005)D/203456

Année/Numéro : 2005/2173

Etat membre : Grèce

Titre : SOUMISSION À L'OMI DANS UN DOMAINE DE
COMPÉTENCE EXTERNE EXCLUSIVE
COMMUNAUTAIRE (SURETE MARITIME)

Bases juridiques : Traité CE 197A010;Traité CE 197A071;Règlement
32004R0725

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207314

Année/Numéro : 2005/2181

Etat membre : Grèce

Titre : CIEL UNIQUE, CRÉATION D'UNE AUTORITÉ
NATIONALE DE SURVEILLANCE

Bases juridiques : Règlement 32004R0549

AM - Envoi SG -> EM : 19/12/2005 - SG(2005)D/207320

Année/Numéro : 2005/2202
Etat membre : Grèce
Titre : NON-EXÉCUTION DE L'ARRÊT DE LA COUR DU 12 MAI
2005 - RECUPERATION AIDES ILLEGALES A OLYMPIC
AIRWAYS
Bases juridiques : Décision 30372D2002
MD 228 - Envoi SG -> EM : 18/10/2005 - SG(2005)D/205676

23^{ème} RAPPORT ANNUEL SUR LE CONTROLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE (2005)

ANNEXE IV

Etat de la mise en œuvre des directives.

PARTIE I : Directives dont la date de transposition est venue à échéance en 2005

PARTIE II : Non communication des mesures nationales d'exécution des directives (MNE)

PARTIE III : Procédures d'infractions engagées pour non-conformité et mauvaise application des MNE

Abréviations :

MD = Mise en demeure

MDC = Mise en demeure complémentaire

MD 228 = Mise en demeure dans le cadre de l'article 228 du Traité

AM = Avis motivé

AMC = Avis motivé complémentaire

AM 228 = Avis motivé dans le cadre de l'article 228 du Traité

CTS = Cas traité sous

SG = Secrétariat général de la Commission

EM = Etat membre

**PARTIE I: DIRECTIVES DONT LA DATE DE TRANSPOSITION EST VENUE A ECHEANCE
EN 2005**

Service chef de file	Directive	Titre	JOCE/Journal	du	Date d'échéance
Emploi	31986L01 88 CY, CZ, EE, HU, SI	Directive 86/188/CEE du Conseil du 12 mai 1986 concernant la protection des travailleurs contre les risques dus a l'exposition au bruit pendant le travail	L/137	24/05/19 86	31/12/2005
	31989L03 91 CY, CZ, EE, HU, PL, SI	Directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989, concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail	L/183	29/06/19 89	31/12/2005
	31989L06 55 CY, CZ, EE, HU, PL	Directive 89/655/CEE du Conseil, du 30 novembre 1989, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail (deuxieme directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)	L/393	30/12/19 89	31/12/2005
	31991L03 22 CY, CZ, EE, HU, MT, SI	Directive 91/322/CEE de la Commission, du 29 mai 1991, relative a la fixation de valeurs limites de caractère indicatif par la mise en oeuvre de la directive 80/1107/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés a une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail	L/177	5/07/199 1	31/12/2005
	31998L00 24 CY, EE, HU, MT,	Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)	L/131	5/05/199 8	31/12/2005

	SI				
	32000L00 39 CY, CZ, EE, HU, MT, SI	Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/142	16/06/20 00	31/12/2005
	32000L00 54 CY, CZ, EE, HU, MT, SI	Directive 2000/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail (septième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)	L/262	17/10/20 00	31/12/2005
	32002L00 14 tous les E.M.	Directive 2002/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne	L/80	23/03/20 02	23/03/2005
	32002L00 44 tous les E.M.	Directive 2002/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations) (seizième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)	L/177	6/07/200 2	6/07/2005
	32002L00 73 tous les E.M.	DIRECTIVE 2002/73/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 septembre 2002 modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la	L/269	5/10/200 2	5/10/2005

		promotion professionnelles, et les conditions de travail (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)			
	32002L00 74 tous les E.M.	DIRECTIVE 2002/74/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 septembre 2002 modifiant la directive 80/987/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/270	8/10/200 2	8/10/2005
Entreprises	31990L03 85 CY, CZ, EE, HU, MT, PL	Directive 90/385/CEE du Conseil, du 20 juin 1990, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositifs médicaux implantables actifs	L/189	20/07/19 90	31/12/2005
	31993L00 42 CY, CZ, EE, HU, MT, PL, SI	Directive 93/42/CEE du Conseil, du 14 juin 1993, relative aux dispositifs médicaux	L/169	12/07/19 93	31/12/2005
	31998L00 79 CY, CZ, EE, HU, MT, PL	Directive 98/79/CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 octobre 1998, relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro	L/331	7/12/199 8	31/12/2005
	31999L00 77 tous les	Directive 1999/77/CE de la Commission du 26 juillet 1999 portant sixième adaptation au progrès technique (amiante) de l'annexe I de la directive 76/769/CEE du Conseil concernant le rapprochement de disposition législative, réglementaire et administrative des Etats	L/207	6/08/199 9	1/01/2005

	E.M.	membres relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)			
	32003L00 97 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/97/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 10 novembre 2003 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception ou l'homologation des dispositifs de vision indirecte et des véhicules équipés de ces dispositifs, modifiant la directive 70/156/CEE et abrogeant la directive 71/127/CEE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/25	29/01/20 04	25/01/2005
	32004L00 03 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/3/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 février 2004 modifiant les directives 70/156/CEE et 80/1268/CEE du Conseil en ce qui concerne la mesure des émissions de dioxyde de carbone et de la consommation de carburant des véhicules à moteur de catégorie N1 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/49	19/02/20 04	18/02/2005
	32004L00 24 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/24/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 modifiant, en ce qui concerne les médicaments traditionnels à base de plantes, la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain	L/136	30/04/20 04	30/10/2005
	32004L00 26 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/26/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 avril 2004 modifiant la directive 97/68/CE sur le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à	L/146	30/04/20 04	20/05/2005

		combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)			
	32004L00 27 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/27/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 modifiant la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/136	30/04/20 04	30/10/2005
	32004L00 28 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/28/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 modifiant la directive 2001/82/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments vétérinaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/136	30/04/20 04	30/10/2005
	32004L00 34 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/34/CE DE LA COMMISSION du 23 mars 2004 modifiant, aux fins d'adaptation au progrès technique, les annexes I et II de la directive 96/74/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux dénominations textiles (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/89	26/03/20 04	1/03/2005
	32004L00 96 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/96/CE DE LA COMMISSION du 27 septembre 2004 modifiant la directive 76/769/CEE du Conseil, en ce qui concerne la limitation de la mise sur le	L/301	28/09/20 04	1/08/2005

		<p>marché et de l'emploi du nickel dans les parures de piercing, en vue d'adapter son annexe I au progrès technique</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>			
	<p>32004L0098</p> <p>tous les E.M.</p>	<p>DIRECTIVE 2004/98/CE DE LA COMMISSION</p> <p>du 30 septembre 2004</p> <p>modifiant la directive 76/769/CEE du Conseil en ce qui concerne la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi du pentabromodiphényléther dans les systèmes d'évacuation d'urgence pour les avions, en vue d'adapter son annexe I au progrès technique</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>	L/305	1/10/2004	1/01/2005
	<p>32004L0104</p> <p>tous les E.M.</p>	<p>DIRECTIVE 2004/104/CE DE LA COMMISSION</p> <p>du 14 octobre 2004</p> <p>portant adaptation au progrès technique de la directive 72/245/CEE du Conseil relative aux parasites radioélectriques (compatibilité électromagnétique) des véhicules et portant modification de la directive 70/156/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>	L/337	13/11/2004	31/12/2005
	<p>32005L0009</p> <p>tous les E.M.</p>	<p>DIRECTIVE 2005/9/CE DE LA COMMISSION</p> <p>du 28 janvier 2005</p> <p>modifiant la directive 76/768/CEE du Conseil, relative aux produits</p>	L/27	29/01/2005	28/07/2005

		cosmétiques, en vue d'adapter son annexe VII au progrès technique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)			
	32005L00 11 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/11/CE DE LA COMMISSION du 16 février 2005 modifiant, en vue de son adaptation au progrès technique, la directive 92/23/CEE du Conseil relative aux pneumatiques des véhicules à moteur et de leurs remorques ainsi qu'à leur montage (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/46	17/02/20 05	31/12/2005
	32005L00 13 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/13/CE DE LA COMMISSION du 21 février 2005 modifiant la directive 2000/25/CE du Parlement européen et du Conseil qui concerne les émissions de gaz polluants et de particules polluantes provenant des moteurs destinés à la propulsion des tracteurs agricoles ou forestiers, et modifiant l'annexe I de la directive 2003/37/CE du Parlement européen et du Conseil qui concerne la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/55	1/03/200 5	31/12/2005
	32005L00 27 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/27/CE DE LA COMMISSION du 29 mars 2005 modifiant, en vue de son adaptation au progrès technique, la directive 2003/97/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception ou l'homologation des dispositifs de vision indirecte et des véhicules équipés de ces dispositifs (Texte	L/81	30/03/20 05	19/10/2005

		présentant de l'intérêt pour l'EEE)			
	32005L00 42 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/42/CE DE LA COMMISSION du 20 juin 2005 modifiant la directive 76/768/CEE du Conseil, relative aux produits cosmétiques, en vue d'adapter ses annexes II, IV et VI au progrès technique(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/158	21/06/20 05	31/12/2005
	32005L00 67 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/67/CE DE LA COMMISSION du 18 octobre 2005 portant adaptation des annexes I et II de la directive 86/298/CEE du Conseil, des annexes I et II de la directive 87/402/CEE du Conseil et des annexes I, II et III de la directive 2003/37/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/273	19/10/20 05	31/12/2005
	32005L00 88 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/88/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 décembre 2005 modifiant la directive 2000/14/CE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/344	27/12/20 05	31/12/2005
Environnement	31993L00 12 CY	Directive 93/12/CEE du Conseil, du 23 mars 1993, concernant la teneur en soufre de certains combustibles liquides	L/074	27/03/19 93	1/05/2005
	31994L00 62 CY, CZ, HU, LT, LV, MT, PL, SI, SK	Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages	L/365	31/12/19 94	31/12/2005

	31994L00 63 PL	Directive 94/63/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative à la lutte contre les émissions de composés organiques volatils (COV) résultant du stockage de l'essence et de sa distribution des terminaux aux stations-service	L/365	31/12/19 94	31/12/2005
	31998L00 83 MT	Directive 98/83/CE du Conseil, du 3 novembre 1998, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine	L/330	5/12/199 8	31/12/2005
	31999L00 32 CY	Directive 1999/32/CE du Conseil du 26 avril 1999 concernant une réduction de la teneur en soufre de certains combustibles liquides et modifiant la directive 93/12/CEE	L/121	11/05/19 99	1/05/2005
	32000L00 76 HU	DIRECTIVE 2000/76/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets	L/332	28/12/20 00	30/06/2005
	32001L00 80 MT	Directive 2001/80/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2001 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion	L/309	27/11/20 01	31/12/2005
	32003L00 04 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/4/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive 90/313/CEE du Conseil (Abroge la directive 31990L0313 au 14/02/2003).	L/41	14/02/20 03	14/02/2005
	32003L00 35 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/35/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 mai 2003 prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement, et modifiant, en ce qui concerne la participation du public et l'accès à la justice, les directives 85/337/CEE et 96/61/CE du Conseil	L/156	25/06/20 03	25/06/2005

	32003L01 05 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/105/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2003 modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux, accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	L/345	31/12/20 03	30/06/2005
	32004L00 12 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/12/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 février 2004 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages	L/47	18/02/20 04	18/08/2005
	32004L00 42 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/42/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE	L/143	30/04/20 04	30/10/2005
	32004L00 73 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/73/CE de la Commission du 29 avril 2004 portant vingt-neuvième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).	L/152	30/04/20 04	31/10/2005
	32004L01 01 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/101/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 octobre 2004 modifiant la directive 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté, au titre des mécanismes de projet du	L/338	13/11/20 04	13/11/2005

		protocole de Kyoto (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)			
Fiscalité et union douanière	31977L03 88 HU	Sixième directive 77/388/CEE du Conseil, du 17 mai 1977, en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires - Systeme commun de taxe sur la valeur ajoutée: assiette uniforme	L/145	13/06/19 77	1/05/2005
	32003L00 92 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/92/CE DU CONSEIL du 7 octobre 2003 modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne les règles relatives au lieu de livraison du gaz et de l'électricité	L/260	11/10/20 03	1/01/2005
	32003L01 23 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/123/CE DU CONSEIL du 22 décembre 2003 modifiant la directive 90/435/CEE concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents	L/7	13/01/20 04	1/01/2005
	32004L00 56 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/56/CE DU CONSEIL du 21 avril 2004 modifiant la directive 77/799/CEE concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs, de certains droits d'accises et des taxes sur les primes d'assurance	L/127	29/04/20 04	1/01/2005
	32004L01 06 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/106/CE DU CONSEIL du 16 novembre 2004 modifiant la directive 77/799/CEE concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs, de certains droits	L/359	4/12/200 4	29/06/2005

		d'accises et des taxes sur les primes d'assurance, et la directive 92/12/CEE relative au régime général, à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soumis à accises			
	32005L00 93 FI	DIRECTIVE 2005/93/CE DU CONSEIL du 21 décembre 2005 modifiant la directive 69/169/CEE en ce qui concerne les restrictions quantitatives temporaires sur les importations de bière en Finlande	L/346	29/12/20 05	31/12/2005
Justice, Liberté et Sécurité	32003L00 09 tous les E.M. sauf DK, IE	DIRECTIVE 2003/9/CE DU CONSEIL du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres	L/31	6/02/200 3	6/02/2005
	32003L00 86 tous les E.M. sauf DK, IE, UK	DIRECTIVE 2003/86/CE DU CONSEIL du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial	L/251	3/10/200 3	3/10/2005
	32003L01 10 tous les E.M. sauf DK, IE, UK	DIRECTIVE 2003/110/CE DU CONSEIL du 25 novembre 2003 concernant l'assistance au transit dans le cadre de mesures d'éloignement par voie aérienne	L/321	6/12/200 3	5/12/2005
Marché Intérieur	31994L00 19 EE, LV	Directive 94/19/CE du Parlement européen et du Conseil, du 30 mai 1994, relative aux systèmes de garantie des dépôts	L/135	31/05/19 94	31/12/2005
	31997L00 67 CZ, EE,	Directive 97/67/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 décembre 1997 concernant des règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la	L/015	21/01/19 98	31/12/2005

	HU, PL, SI	Communauté et l'amélioration de la qualité du service			
	32000L00 12 PL	Directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice	L/126	26/05/20 00	31/12/2005
	32002L00 92 tous les E.M.	DIRECTIVE 2002/92/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 décembre 2002 sur l'intermédiation en assurance	L/9	15/01/20 03	14/01/2005
	32003L00 41 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/41/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 3 juin 2003 concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle	L/235	23/09/20 03	22/09/2005
	32003L00 51 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/51/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2003 modifiant les directives 78/660/CEE, 83/349/CEE, 86/635/CEE et 91/674/CEE du Conseil sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/178	17/07/20 03	1/01/2005
	32003L00 71 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/71/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et modifiant la directive 2001/34/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge la directive 31989L0298 au 01/07/2005.	L/345	31/12/20 03	1/07/2005

	32005L00 01 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/1/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2005 modifiant les directives 73/239/CEE, 85/611/CEE, 91/675/CEE, 92/49/CEE et 93/6/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/19/CE, 98/78/CE, 2000/12/CE, 2001/34/CE, 2002/83/CE et 2002/87/CE, afin d'organiser selon une nouvelle structure les comités compétents en matière de services financiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/79	24/03/20 05	13/05/2005
Protection des consommateurs	31964L04 33 LV	Directive 64/433/CEE du Conseil, du 26 juin 1964, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches VERSION CODIFIÉE CF 375Y0820 (02)	L/121	29/07/19 64	31/01/2005
	31977L00 99 LV	Directive 77/99/CEE du Conseil, du 21 décembre 1976, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de produits à base de viande	L/026	31/01/19 77	31/01/2005
	31992L00 46 LV	Directive 92/46/CEE du Conseil, du 16 juin 1992, arrêtant les règles sanitaires pour la production et la mise sur le marché de lait cru, de lait traité thermiquement et de produits à base de lait	L/268	14/09/19 92	31/01/2005
	32002L00 89 tous les E.M.	DIRECTIVE 2002/89/CE DU CONSEIL du 28 novembre 2002 portant modification de la directive 2000/29/CE concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté	L/355	30/12/20 02	1/01/2005

	32002L00 98 tous les E.M.	DIRECTIVE 2002/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 janvier 2003 établissant des normes de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, la transformation, la conservation et la distribution du sang humain, et des composants sanguins, et modifiant la directive 2001/83/CE	L/33	8/02/2003	8/02/2005
	32003L00 33 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/33/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 mai 2003 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de publicité et de parrainage en faveur des produits du tabac (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/152	20/06/2003	31/07/2005
	32003L00 81 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/81/CE DE LA COMMISSION du 5 septembre 2003 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives molinate,, thirame et zirame (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/224	6/09/2003	31/01/2005
	32003L01 12 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/112/CE DE LA COMMISSION du 1er décembre 2003 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active paraquat (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/321	6/12/2003	30/04/2005
	32003L01 14 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/114/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 décembre 2003 modifiant la directive 95/2/CE concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants Abroge la directive 31967L0427 le29/01/2004.	L/24	29/01/2004	27/07/2005
	32003L01 15 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/115/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 décembre 2003 modifiant la directive 94/35/CE concernant les édulcorants destinés à être employés dans les denrées alimentaires	L/24	29/01/2004	29/01/2005

	32004L00 01 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/1/CE DE LA COMMISSION du 6 janvier 2004 portant modification de la directive 2002/72/CE en ce qui concerne la suspension de l'usage de l'azodicarbonamide comme agent gonflant (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/7	13/01/20 04	2/08/2005
	32004L00 13 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/13/CE DE LA COMMISSION du 29 janvier 2004 modifiant la directive 2002/16/CE concernant l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans des matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/27	30/01/20 04	29/01/2005
	32004L00 14 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/14/CE DE LA COMMISSION du 29 janvier 2004 modifiant la directive 93/10/CEE de la Commission relative aux matériaux et aux objets en pellicule de cellulose régénérée, destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/27	30/01/20 04	29/07/2005
	32004L00 19 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/19/CE DE LA COMMISSION du 1er mars 2004 portant modification de la directive 2002/72/CE concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/71	10/03/20 04	1/09/2005
	32004L00 20 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/20/CE DE LA COMMISSION du 2 mars 2004 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active chlorprophame (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/70	9/03/200 4	31/07/2005

	32004L00 33 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/33/CE DE LA COMMISSION du 22 mars 2004 portant application de la directive 2002/98/CE du Parlement européen et du Conseil concernant certaines exigences techniques relatives au sang et aux composants sanguins (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/91	30/03/20 04	8/02/2005
	32004L00 43 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/43/CE DE LA COMMISSION du 13 avril 2004 modifiant la directive 98/53/CE et la directive 2002/26/CE en ce qui concerne les modes de prélèvement d'échantillons et les méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en aflatoxines et en ochratoxine A des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/113	20/04/20 04	10/05/2005
	32004L00 44 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/44/CE DE LA COMMISSION du 13 avril 2004 modifiant la directive 2002/69/CE portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des dioxines et le dosage des PCB de type dioxine dans les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/113	20/04/20 04	10/05/2005
	32004L00 45 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/45/CE DE LA COMMISSION du 16 avril 2004 modifiant la directive 96/77/CE portant établissement de critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants	L/113	20/04/20 04	1/04/2005
	32004L00 46 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/46/CE DE LA COMMISSION du 16 avril 2004 modifiant la directive 95/31/CE en ce qui concerne le sucralose (E 955) et le sel d'aspartame-acesulfame (E 962) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/114	21/04/20 04	1/04/2005

	32004L00 47 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/47/CE DE LA COMMISSION du 16 avril 2004 modifiant la directive 95/45/CE en ce qui concerne les carotènes mélangés [E 160 a (i)] et le bêtacarotène [E 160 a (ii)] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/113	20/04/20 04	1/04/2005
	32004L00 58 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/58/CE DE LA COMMISSION du 23 avril 2004 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives alpha-cyperméthrine, bénalaxyl, bromoxynil, desmedipham, ioxynil et phenmedipham (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/120	24/04/20 04	31/08/2005
	32004L00 60 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/60/CE DE LA COMMISSION du 23 avril 2004 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire la substance active quinoxifène (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/120	24/04/20 04	28/02/2005
	32004L00 62 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/62/CE DE LA COMMISSION du 26 avril 2004 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil, en vue d'y inscrire la substance active mépanipyrim (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/125	28/04/20 04	31/03/2005
	32004L00 68 tous les	DIRECTIVE 2004/68/CE DU CONSEIL du 26.4.2004	L/139	30/04/20 04	20/11/2005

	E.M.	<p>établissant les règles de police sanitaire relatives à l'importation et au transit, dans la Communauté,</p> <p>de certains ongulés vivants, modifiant les directives 90/426/CEE et 92/65/CEE</p> <p>et abrogeant la directive 72/462/CEE</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>			
	32004L00 71 tous les E.M.	<p>DIRECTIVE 2004/71/CE DE LA COMMISSION</p> <p>du 28 avril 2004</p> <p>modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil, en vue d'y inscrire la substance active Pseudomonas chlororaphis</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>	L/127	29/04/20 04	31/03/2005
	32004L00 77 tous les E.M.	<p>DIRECTIVE 2004/77/CE DE LA COMMISSION</p> <p>du 29 avril 2004</p> <p>modifiant la directive 94/54/CE en ce qui concerne l'étiquetage de certaines denrées alimentaires contenant de l'acide glycyrrhizinique et son sel d'ammonium</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>	L/162	30/04/20 04	20/05/2005
	32004L00 95 tous les E.M.	<p>DIRECTIVE 2004/95/CE DE LA COMMISSION</p> <p>du 24 septembre 2004</p> <p>modifiant la directive 90/642/CEE du Conseil relative aux teneurs maximales pour la bifenthrine et le famoxadone établies par la directive</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>	L/301	28/09/20 04	25/03/2005

	32004L00 99 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/99/CE DE LA COMMISSION du 1er octobre 2004 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives acétamipride et thiaclopride (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/309	6/10/200 4	30/06/2005
	32004L01 02 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/102/CE de la Commission du 5 octobre 2004 modifiant les annexes II, III, IV et V de la directive 2000/29/CE du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté	L/309	6/10/200 4	28/02/2005
	32004L01 15 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/115/CE DE LA COMMISSION du 15 décembre 2004 modifiant la directive 90/642/CEE du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus fixées pour certains pesticides (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/374	22/12/20 04	22/06/2005
	32004L01 16 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/116/CE DE LA COMMISSION du 23 décembre 2004 modifiant l'annexe de la directive 82/471/CEE du Conseil en ce qui concerne l'inclusion de Candida guilliermondii	L/379	24/12/20 04	30/06/2005

		(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)			
	32004L01 17 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/117/CE DU CONSEIL du 22 décembre 2004 modifiant les directives 66/401/CEE, 66/402/CEE, 2002/54/CE, 2002/55/CE et 2002/57/CE en ce qui concerne les examens réalisés sous contrôle officiel et l'équivalence des semences produites dans les pays tiers	L/14	18/01/20 05	1/10/2005
	32005L00 02 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/2/CE DE LA COMMISSION du 19 janvier 2005 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives Ampelomyces quisqualis et Gliocladium catenulatum (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/20	22/01/20 05	30/09/2005
	32005L00 03 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/3/CE DE LA COMMISSION du 19 janvier 2005 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil afin d'y inscrire les substances actives imazosulfuron, laminarine, méthoxyfénozide et s-métolachlore (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/20	22/01/20 05	30/09/2005
	32005L00 15 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/15/CE DU CONSEIL du 28 février 2005 modifiant l'annexe IV de la directive 2000/29/CE concernant les	L/56	2/03/200 5	28/02/2005

		mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté			
	32005L00 16 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/16/CE DE LA COMMISSION du 2 mars 2005 modifiant les annexes I à V de la directive 2000/29/CE du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté	L/57	3/03/2005	14/05/2005
	32005L00 17 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/17/CE DE LA COMMISSION du 2 mars 2005 modifiant certaines dispositions de la directive 92/105/CEE relative aux passeports phytosanitaires	L/57	3/03/2005	14/05/2005
	32005L00 18 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/18/CE DE LA COMMISSION du 2 mars 2005 modifiant la directive 2001/32/CE en ce qui concerne certaines zones protégées, exposées à des dangers phytosanitaires particuliers, dans la Communauté	L/57	3/03/2005	14/05/2005
	32005L00 26 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/26/CE DE LA COMMISSION du 21 mars 2005 établissant une liste des substances ou ingrédients alimentaires provisoirement exclus de l'annexe III bis de la directive 2000/13/CE du Parlement européen et du Conseil	L/75	22/03/2005	21/09/2005

		(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)			
	32005L00 34 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/34/CE DE LA COMMISSION du 17 mai 2005 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en vue d'y inscrire les substances actives étoxazole et tépraloxym (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/125	18/05/20 05	30/11/2005
	32005L00 37 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/37/CE DE LA COMMISSION du 3 juin 2005 modifiant les directives 86/362/CEE et 90/642/CEE du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales pour certains résidus de pesticides sur et dans les céréales, et certains produits d'origine végétale, y compris les fruits et légumes (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/141	4/06/200 5	4/12/2005
	32005L00 63 tous les E.M.	DIRECTIVE 2005/63/CE DE LA COMMISSION du 3 octobre 2005 rectifiant la directive 2005/26/CE en ce qui concerne la liste des substances ou des ingrédients alimentaires provisoirement exclus de l'annexe III bis de la directive 2000/13/CE du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/258	4/10/200 5	3/12/2005
Société de l'information	32003L00 98 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public	L/345	31/12/20 03	1/07/2005
Transports et énergie	31968L04 14 CZ, SI	Directive 68/414/CEE du Conseil, du 20 décembre 1968, faisant obligation aux Etats membres de la C.E.E. de maintenir un niveau minimum de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers	L/308	23/12/19 68	31/12/2005
	31992L00 06 MT	Directive 92/6/CEE du Conseil, du 10 février 1992, relative à l'installation et à l'utilisation, dans la Communauté, de limiteurs de vitesse sur certaines catégories de véhicules à moteur	L/057	2/03/199 2	31/12/2005

	31999L00 62 MT	Directive 1999/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 1999 relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures	L/187	20/07/19 99	31/12/2005
	32002L00 15 tous les E.M.	Directive 2002/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier	L/80	23/03/20 02	23/03/2005
	32002L00 85 tous les E.M.	DIRECTIVE 2002/85/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 novembre 2002 modifiant la directive 92/6/CEE du Conseil relative à l'installation et à l'utilisation, dans la Communauté, de limiteurs de vitesse sur certaines catégories de véhicules à moteur	L/327	4/12/200 2	1/01/2005
	32003L00 42 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/42/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 juin 2003 concernant les comptes rendus d'événements dans l'aviation civile	L/167	4/07/200 3	4/07/2005
	32003L01 03 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/103/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 novembre 2003 modifiant la directive 2001/25/CE concernant le niveau minimal de formation des gens de mer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/326	13/12/20 03	14/05/2005
	32003L01 22 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/122/EURATOM DU CONSEIL du 22 décembre 2003 relative au contrôle des sources radioactives scellées de haute activité et des sources orphelines	L/346	31/12/20 03	31/12/2005
	32003L01 27 tous les E.M.	DIRECTIVE 2003/127/CE DE LA COMMISSION du 23 décembre 2003 modifiant la directive 1999/37/CE du Conseil relative aux documents d'immatriculation des véhicules (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/10	16/01/20 04	15/01/2005

	32004L00 51 tous les E.M. sauf CY, MT	DIRECTIVE 2004/51/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 modifiant la directive 91/440/CEE du Conseil relative au développement de chemins de fer communautaires	L/164	30/04/20 04	31/12/2005
	32004L00 52 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/52/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier dans la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/166	30/04/20 04	19/11/2005
	32004L01 10 tous les E.M. sauf CY, MT	DIRECTIVE 2004/110/CE DE LA COMMISSION du 9 décembre 2004 portant sixième adaptation au progrès technique de la directive 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)	L/365	10/12/20 04	1/07/2005
	32004L01 11 tous les E.M.	DIRECTIVE 2004/111/CE DE LA COMMISSION du 9 décembre 2004 portant cinquième adaptation au progrès technique de la directive 94/55/CE du Conseil relative au	L/365	10/12/20 04	1/07/2005

		<p>rapprochement des législations des États membres concernant le transport des marchandises dangereuses par route</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>			
	<p>32004L01 12 tous les E.M.</p>	<p>DIRECTIVE 2004/112/CE DE LA COMMISSION du 13 décembre 2004 portant adaptation au progrès technique de la directive 95/50/CE concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>	L/367	14/12/2004	14/12/2005
	<p>32005L00 23 tous les E.M.</p>	<p>DIRECTIVE 2005/23/CE DE LA COMMISSION du 8 mars 2005 modifiant la directive 2001/25/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le niveau minimal de formation des gens de mer</p> <p>(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)</p>	L/62	9/03/2005	29/09/2005

PARTIE II : Non communication des mesures nationales d'exécution des directives (MNE)

TABLE DES MATIÈRES

AGRICULTURE.....	176
COMMERCE	178
CONCURRENCE	179
EMPLOI.....	181
ENTREPRISES.....	195
ENVIRONNEMENT	234
FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE.....	254
JUSTICE, LIBERTÉ ET SÉCURITÉ.....	262
MARCHÉ INTÉRIEUR.....	267
OFFICE STATISTIQUE.....	307
PROTECTION DES CONSOMMATEURS	308
PÊCHE 388	
SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	389
TRANSPORTS ET ÉNERGIE	393

18. AGRICULTURE

31979L0796 Première directive 79/796/CEE de la Commission, du 26 juillet 1979, portant fixation des méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle de certains sucres destinés à l'alimentation humaine

Lettonie 2004/1029, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31979L1067 Première directive 79/1067/CEE de la Commission, du 13 novembre 1979, portant fixation des méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle de certains laits de conserve partiellement ou totalement déshydratés destinés à l'alimentation humaine

Lettonie 2004/1030, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31980L0891 Directive 80/891/CEE de la Commission, du 25 juillet 1980, relative à la méthode d'analyse communautaire de détermination de la teneur en acide érucique dans les huiles et graisses destinées telles quelles à l'alimentation humaine ainsi que dans les denrées alimentaires additionnées d'huiles ou de graisses

Lettonie 2004/1031, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1405, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31985L0503 Première directive 85/503/CEE de la Commission du 25 octobre 1985 relative aux méthodes d'analyse des caséines et caséinates alimentaires

Lettonie 2004/1040, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31986L0424 Première Directive 86/424/CEE de la Commission du 15 juillet 1986 portant fixation des méthodes communautaires de prélèvement des caséines et caséinates alimentaires en vue de l'analyse chimique

Lettonie 2004/1042, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31987L0524 Première directive 87/524/CEE de la Commission du 6 octobre 1987 portant fixation des méthodes communautaires de prélèvement en vue de l'analyse chimique pour le contrôle des laits de conserve

Lettonie 2004/1044, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0004 Directive 1999/4/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 février 1999 relative aux extraits de café et aux extraits de chicorée

Lettonie 2004/1067, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

19. COMMERCE

31984L0568 Directive 84/568/CEE du Conseil du 27 novembre 1984 concernant les obligations réciproques des organismes d'assurance-crédit à l'exportation des Etats membres agissant pour le compte ou avec le soutien de l'Etat, ou des services publics agissant au lieu et place de ces organismes, en cas de garantie conjointe d'un marché comportant une ou plusieurs sous-traitances dans un ou plusieurs Etats membres des Communautés européennes

Chypre 2004/0433, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1038, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Malte 2004/1129, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Slovénie 2004/1350, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31998L0029 Directive 98/29/CE du Conseil du 7 mai 1998 portant sur l'harmonisation des principales dispositions applicables à l'assurance-crédit à l'exportation pour les opérations bénéficiant d'une couverture à moyen et à long terme

Lettonie 2004/1060, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Malte 2004/1170, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

20. CONCURRENCE

31980L0723 Directive 80/723/CEE de la Commission, du 25 juin 1980, relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques

Rép. tchèque 2004/0512, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Malte 2004/1125, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Rép. slovaque 2004/1404, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31985L0413 Directive 85/413/CEE de la Commission du 24 juillet 1985 modifiant la directive 80/723/CEE relative à la transparence des relations financières entre les Etats membres et les entreprises publiques

Rép. tchèque 2004/0519, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Malte 2004/1131, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Pologne 2004/1244, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
Rép. slovaque 2004/1410, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31993L0084 Directive 93/84/CEE de la Commission du 30 septembre 1993 modifiant la directive 80/723/CEE relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques

Rép. tchèque 2004/0551, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Malte 2004/1156, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Pologne 2004/1251, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
Rép. slovaque 2004/1421, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32000L0052 Directive 2000/52/CE de la Commission du 26 juillet 2000 modifiant la directive 80/723/CEE relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques

Rép. tchèque 2004/0580, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
France 2001/0451, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/07/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2001/0529, SAISINE - Arrêt de la Cour 17/06/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1187, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Pologne 2004/1256, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Rép. slovaque 2004/1441, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Suède 2001/0581, MD 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32002L0077 DIRECTIVE 2002/77/CE DE LA COMMISSIO du 16 septembre 2002 relative à la concurrence dans les marchés des réseaux et des services de communications électroniques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). Abroge les directives 31990L0388(base), 3199L0051, 31996L0002, 31996L0019, 31999L0064.

Belgique 2003/0874, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2003, Classement 13/12/2005

Rép. tchèque 2004/0602, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Estonie 2004/0737, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2003/0911, MD 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Luxembourg 2003/0972, SAISINE - Arrêt de la Cour 16/06/2005, Classement 13/12/2005

Royaume-Uni 2005/0717, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

21. EMPLOI

31975L0117 Directive 75/117/CEE du Conseil, du 10 février 1975, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins

Rép. tchèque 2004/0502, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005

31976L0207 Directive 76/207/CEE du Conseil, du 9 février 1976, relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail

Rép. tchèque 2004/0504, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005

31979L0007 Directive 79/7/CEE du Conseil, du 19 décembre 1978, relative à la mise en oeuvre progressive du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale

Rép. tchèque 2004/0509, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005

31980L0987 Directive 80/987/CEE du Conseil, du 20 octobre 1980, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur

Rép. tchèque 2004/0514, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

31986L0378 Directive 86/378/CEE du Conseil du 24 juillet 1986 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale

Rép. tchèque 2005/0284, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

31986L0613 Directive 86/613/CEE du Conseil du 11 décembre 1986 sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante, y compris une activité agricole, ainsi que sur la protection de la maternité

Rép. tchèque 2004/0526, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005

31987L0164 Directive 87/164/CEE du Conseil du 2 mars 1987 modifiant, en raison de l'adhésion de l'Espagne, la directive 80/987/CEE concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur

Slovénie 2004/1352, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31989L0654 Directive 89/654/CEE du Conseil, du 30 novembre 1989, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail (première directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)

Rép. tchèque 2004/0535, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

31990L0269 Directive 90/269/CEE du Conseil, du 29 mai 1990, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs (quatrième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)

Rép. tchèque 2004/0537, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Autriche 2001/2105, SAISINE - Arrêt de la Cour 16/12/2004, Classement 05/07/2005

31990L0270 Directive 90/270/CEE du Conseil, du 29 mai 1990, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives au travail sur des équipements à écran de visualisation (cinquième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)

Rép. tchèque 2004/0538, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Autriche 2001/2106, SAISINE - Arrêt de la Cour 30/09/2004, Classement 16/03/2005

31991L0383 Directive 91/383/CEE du Conseil, du 25 juin 1991, complétant les mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail des travailleurs ayant une relation de travail à durée déterminée ou une relation de travail intérimaire

Rép. tchèque 2004/0543, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31992L0057 Directive 92/57/CEE du Conseil, du 24 juin 1992, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en oeuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles (huitième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)

Rép. tchèque 2004/0547, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31992L0085 Directive 92/85/CEE du Conseil, du 19 octobre 1992, concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail (dixième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)

Rép. tchèque 2004/0548, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31994L0033 Directive 94/33/CE du Conseil, du 22 juin 1994, relative à la protection des jeunes au travail

Rép. tchèque 2004/0553, MD - Envoi SG -> EM 23/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0071 Directive 96/71/CE du parlement européen et du conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services

Rép. tchèque 2005/0285, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

31996L0097 Directive 96/97/CE du Conseil, du 20 décembre 1996, modifiant la directive 86/378/CEE relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de sécurité sociale

Rép. tchèque 2005/0286, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Lituanie 2005/0364, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005

31998L0024 Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

Rép. tchèque 2004/0563, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Autriche 2001/0422, SAISINE - Arrêt de la Cour 28/10/2004, Classement 05/07/2005

31998L0049 Directive 98/49/CE du Conseil du 29 juin 1998 relative à la sauvegarde des droits à pension complémentaire des travailleurs salariés et non salariés qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté

Grèce 2002/0188, SAISINE - Arrêt de la Cour 07/10/2004, Classement 16/03/2005

31998L0059 Directive 98/59/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux licenciements collectifs

Rép. tchèque 2004/0566, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0038 Directive 1999/38/CE du 29 avril 1999 modifiant pour la deuxième fois la directive 90/394/CEE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes au travail et l'étendant aux agents mutagènes

Allemagne 2003/0543, AM - Envoi SG -> EM 01/04/2004, Classement 16/03/2005

Autriche 2003/0647, SAISINE - Arrêt de la Cour 17/11/2005

31999L0063 Directive 1999/63/CE du Conseil du 21 juin 1999 concernant l'accord relatif à l'organisation du temps de travail des gens de mer, conclu par l'Association des armateurs de la Communauté européenne (ECSA) et la Fédération des syndicats des transports dans l'Union européenne (FST)

France 2002/0338, SAISINE - Envoi 23/07/2004

Italie 2002/0372, MD 228 - Envoi SG -> EM 18/10/2005, Classement 13/12/2005

31999L0092 Directive 1999/92/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 1999 concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives (quinzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

Rép. tchèque 2004/0578, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2003/0702, SAISINE - Arrêt de la Cour 09/12/2004, Classement 05/07/2005

Autriche 2003/0742, SAISINE - Arrêt de la Cour 27/10/2005

32000L0034 Directive 2000/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 2000 modifiant la directive 93/104/CE du Conseil concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail afin de couvrir les secteurs et activités exclus de ladite directive

Estonie 2004/0716, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Grèce 2003/0912, SAISINE - Envoi 12/04/2005
France 2003/0941, SAISINE - Arrêt de la Cour 17/11/2005
Irlande 2003/0953, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 16/03/2005
Luxembourg 2003/0973, SAISINE - Arrêt de la Cour 27/10/2005
Pays-Bas 2003/0983, MD - Envoi SG -> EM 06/10/2003, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2003/1054, SAISINE - Envoi 21/03/2005, Désistement 12/10/2005

32000L0039 Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1073, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Autriche 2002/0111, SAISINE - Arrêt de la Cour 28/10/2004, Classement 13/12/2005

32000L0043 Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre le personne sans distinction de race ou d'origine ethnique

Rép. tchèque 2004/0579, AM - Envoi SG -> EM 25/07/2005, Classement 12/10/2005
Allemagne 2003/0902, MD 228 - Envoi SG -> EM 18/10/2005

Grèce 2003/0913, SAISINE - Envoi 27/07/2004, Désistement 16/03/2005
Luxembourg 2003/0974, MD 228 - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Autriche 2003/1001, MD 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Finlande 2003/1033, MD 228 - Envoi SG -> EM 18/10/2005

32000L0078 Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail

Rép. tchèque 2004/0582, AM - Envoi SG -> EM 25/07/2005, Classement 13/12/2005
Allemagne 2004/0014, SAISINE - Envoi 03/02/2005
Grèce 2004/0026, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 16/03/2005
Luxembourg 2004/0069, SAISINE - Arrêt de la Cour 20/10/2005
Autriche 2004/0095, SAISINE - Envoi 23/03/2005
Finlande 2004/0105, SAISINE - Envoi 24/02/2005

32000L0079 Directive 2000/79/CE du Conseil du 27 novembre 2000 concernant la mise en oeuvre de l'accord européen relatif à l'aménagement du temps de travail du personnel mobile dans l'aviation civile, conclu par l'Association de compagnie européenne de navigation aérienne (AEA), la Fédération européenne de travailleur de transport (ETF), l'Association européenne de personnel navigant technique (ECA), l'Association européenne de compagnie d'aviation de région d'Europe (ERA) et l'Association internationale de charter aérien (AICA)

Grèce 2004/0027, SAISINE - Envoi 07/10/2005

Irlande 2004/0160, SAISINE - Envoi 07/02/2005
Italie 2004/0057, SAISINE - Envoi 25/01/2005, Désistement 13/12/2005
Luxembourg 2004/0070, SAISINE - Envoi 15/02/2005, Désistement 16/03/2005
Autriche 2004/0096, AM - Envoi SG -> EM 15/07/2004, Classement 16/03/2005
Suède 2004/0139, SAISINE - Envoi 10/02/2005, Désistement 12/10/2005

32001L0023 Directive 2001/23/CE du Conseil du 12 mars 2001 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises, d'établissements ou de parties d'entreprises ou d'établissements

Rép. tchèque 2004/0587, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32001L0045 Directive 2001/45/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 modifiant la directive 89/655/CEE du Conseil concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail (deuxième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0399, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. tchèque 2004/0590, MD - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0900, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Chypre 2004/0451, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lituanie 2004/0977, MD - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

Autriche 2004/0381, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Portugal 2004/1285, MD - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1367, MD - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1452, MD - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/1500, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32001L0086 Directive 2001/86/CE du Conseil du 8 octobre 2001 complétant le statut de la Société européenne pour ce qui concerne l'implication des travailleurs

Belgique 2004/0400, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Rép. tchèque 2004/0592, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Allemagne 2004/0643, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0724, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0761, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Espagne 2004/0798, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
France 2004/0847, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Irlande 2004/0901, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Italie 2004/0930, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Chypre 2004/0455, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1077, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lituanie 2004/0979, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/0985, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Pays-Bas 2004/1221, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1261, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Portugal 2004/1286, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Slovénie 2004/1369, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Royaume-Uni 2004/1501, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0014 Directive 2002/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne

Belgique 2005/0449, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Danemark 2005/0462, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2005/0466, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Grèce 2005/0471, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Espagne 2005/0476, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Irlande 2005/0486, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Italie 2005/0490, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Chypre 2005/0453, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Lettonie 2005/0503, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005
Luxembourg 2005/0495, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Malte 2005/0508, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Pologne 2005/0513, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Suède 2005/0520, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005

32002L0044 Directive 2002/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux risques dus aux agents physiques (vibrations) (seizième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE)

Allemagne 2005/0752, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Grèce 2005/0765, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Espagne 2005/0775, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Irlande 2005/0800, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Luxembourg 2005/0828, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Malte 2005/0844, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Autriche 2005/0727, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Portugal 2005/0855, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Slovénie 2005/0872, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Royaume-Uni 2005/0879, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

32002L0073 DIRECTIVE 2002/73/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 septembre 2002 modifiant la directive 76/207/CEE du Conseil relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Autriche 2005/0886, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Belgique 2005/0892, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Allemagne 2005/0923, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Danemark 2005/0926, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Grèce 2005/0936, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

Espagne 2005/0947, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0955, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/0998, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pays-Bas 2005/1023, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

32002L0074 DIRECTIVE 2002/74/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 septembre 2002 modifiant la directive 80/987/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0893, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Chypre 2005/0903, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. tchèque 2005/0912, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Grèce 2005/0937, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Espagne 2005/0948, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0956, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
France 2005/0965, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/0999, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Lettonie 2005/1009, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Suède 2005/1044, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

22. ENTREPRISES

31971L0349 Directive 71/349/CEE du Conseil, du 12 octobre 1971, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au jaugeage des citernes de bateaux

Pologne 2004/1237, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31975L0323 Directive 75/323/CEE du Conseil, du 20 mai 1975, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la prise de courant montée sur les tracteurs agricoles ou forestiers à roues pour l'alimentation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse des outils, machines ou remorques destinés à l'emploi dans l'exploitation agricole ou forestière

Chypre 2004/0431, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31976L0767 Directive 76/767/CEE du Conseil, du 27 juillet 1976, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux dispositions communes aux appareils a pression et aux méthodes de contrôle de ces appareils

Estonie 2004/0687, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31978L0548 Directive 78/548/CEE du Conseil, du 12 juin 1978, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au chauffage de l'habitacle des véhicules à moteur

Rép. slovaque 2004/1402, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31980L1335 Première directive 80/1335/CEE de la Commission, du 22 décembre 1980, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux méthodes d'analyse nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques

Rép. tchèque 2004/0515, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31982L0434 Deuxième directive 82/434/CEE de la Commission, du 14 mai 1982, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux méthodes d'analyse nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques

Rép. tchèque 2004/0516, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31983L0514 Troisième directive 83/514/CEE de la Commission du 27 septembre 1983 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux méthodes d'analyse nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques

Rép. tchèque 2004/0517, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31984L0539 Directive 84/539/CEE du Conseil du 17 septembre 1984 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux appareils électriques utilisés en médecine humaine et vétérinaire

Estonie 2004/0691, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Chypre 2004/0432, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31985L0001 Directive 85/1/CEE du Conseil du 18 décembre 1984 modifiant la directive 80/181/CEE concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux unités de mesure

Malte 2004/1130, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31985L0490 Quatrième directive 85/490/CEE de la Commission du 11 octobre 1985 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux méthodes d'analyse nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques

Rép. tchèque 2004/0522, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31987L0143 Directive 87/143/CEE de la Commission du 10 février 1987 modifiant la première directive 80/1335/CEE concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux méthodes d'analyse nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques

Rép. tchèque 2004/0527, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31988L0665 Directive 88/665/CEE du Conseil du 21 décembre 1988 modifiant plusieurs directives concernant le rapprochement des législations des Etats membres en ce qui concerne la publication au Journal officiel des attestations et certificats y prévus

Estonie 2004/0698, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31989L0105 Directive 89/105/CEE du Conseil du 21 décembre 1988 concernant la transparence des mesures régissant la fixation des prix des médicaments à usage humain et leur inclusion dans le champ d'application des systèmes d'assurance-maladie

Rép. tchèque 2004/0530, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Malte 2005/2280, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2005

31989L0617 Directive 89/617/CEE du Conseil du 27 novembre 1989 modifiant la directive 80/181/CEE concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux unités de mesure

Malte 2004/1141, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31990L0207 Directive 90/207/CEE de la Commission du 4 avril 1990 modifiant la deuxième directive 82/434/CEE concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux méthodes d'analyse nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques

Rép. tchèque 2004/0536, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0477 Directive 91/477/CEE du Conseil, du 18 juin 1991, relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes

Chypre 2004/0439, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31992L0008 Quatorzième directive 92/8/CEE de la Commission du 18 février 1992 portant adaptation au progrès technique des annexes III, IV, VI et VII de la directive 76/768/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux produits cosmétiques

Malte 2004/1150, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31993L0007 Directive 93/7/CEE du Conseil, du 15 mars 1993, relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre

Malte 2004/1153, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1249, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

31993L0015 Directive 93/15/CEE du Conseil, du 5 avril 1993, relative à l'harmonisation des dispositions concernant la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil

Luxembourg 2001/2126, SAISINE 2 - Envoi 24/11/2005

31993L0068 Directive 93/68/CEE du Conseil du 22 juillet 1993 modifiant les directives 87/404/CEE (récipients a pression simples), 88/378/CEE (sécurité des jouets), 89/106/CEE (produits de la construction), 89/336/CEE (compatibilité électromagnétique), 89/392/CEE (machines), 89/686/CEE (équipements de protection individuelle), 90/384/CEE (instruments de pesage à fonctionnement non automatique), 90/385/CEE (dispositifs médicaux implantables actifs), 90/396/CEE (appareils à gaz), 91/263/CEE (équipements terminaux de télécommunications), 92/42/CEE (nouvelles chaudières a eau chaude alimentées en combustibles liquides ou gazeux) et 73/23/CEE (matériels électriques destinés à être employés dans certaines limites de tension)

Estonie 2004/0707, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31993L0073 Cinquième directive 93/73/CEE de la Commission, du 9 septembre 1993, relative aux méthodes d'analyse nécessaires aux contrôles de la composition des produits cosmétiques

Rép. tchèque 2004/0550, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31995L0032 Sixième directive 95/32/CE de la Commission, du 7 juillet 1995, relative aux méthodes d'analyse nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques

Rép. tchèque 2004/0554, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0045 Septième Directive 96/45/CE de la Commission du 2 juillet 1996 relative aux méthodes d'analyse nécessaires au contrôle de la composition des produits cosmétiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0558, MD - Envoi SG -> EM 16/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0100 Directive 96/100/CE du parlement européen et du conseil du 17 février 1997 modifiant l'annexe de la directive 93/7/CEE relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un Etat membre

Malte 2004/1165, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1252, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1430, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0079 Directive 98/79/CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 octobre 1998, relative aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro

France 2000/0178, SAISINE - Envoi 22/05/2003, Désistement 16/03/2005

31999L0045 DIRECTIVE 1999/45/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mai 1999 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses

France 2002/0444, SAISINE - Envoi 06/02/2004

Luxembourg 2002/0456, SAISINE - Arrêt de la Cour 30/06/2005, Classement 13/12/2005

31999L0077 Directive 1999/77/CE de la Commission du 26 juillet 1999 portant sixième adaptation au progrès technique (amiante) de l'annexe I de la directive 76/769/CEE du Conseil concernant le rapprochement de disposition législative, réglementaire et administrative des Etats membres relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Irlande 2005/0344, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Pays-Bas 2005/0389, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Portugal 2005/0404, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 12/10/2005

31999L0103 Directive 1999/103/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 janvier 2000 modifiant la directive 80/181/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux unités de mesure

Malte 2004/1181, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32000L0009 Directive 2000/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 relative aux installations à câbles transportant des personnes

Allemagne 2002/0364, SAISINE - Envoi 16/10/2003

32000L0035 Directive 2000/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales

Espagne 2002/0541, SAISINE - Envoi 12/09/2003, Désistement 16/03/2005

32000L0037 Directive 2000/37/CE de la Commission du 5 juin 2000 modifiant le chapitre VI bis de la directive 81/851/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux médicaments vétérinaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Allemagne 2002/0035, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/07/2004, Classement 05/07/2005

32000L0038 Directive 2000/38/CE de la Commission du 5 juin 2000 modifiant le chapitre V bis (Pharmacovigilance) de la directive 75/319/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux spécialités pharmaceutiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Allemagne 2002/0036, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/07/2004, Classement 05/07/2005

32001L0020 Directive 2001/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 avril 2001 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'application de bonnes pratiques cliniques dans la conduite d'essais cliniques de médicaments à usage humain

France 2003/0691, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004

Luxembourg 2003/0703, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 13/12/2005

Pays-Bas 2003/0720, SAISINE - Envoi 27/09/2005

32001L0038 Directive 2001/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2001 modifiant la directive 93/7/CEE du Conseil relative à la restitution de biens culturels ayant quitté illicitement le territoire d'un État membre (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Malte 2004/1190, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1260, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1450, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0058 Directive 2001/58/CE de la Commission du 27 juillet 2001 portant deuxième modification de la directive 91/155/CEE définissant et fixant, en application de l'article 14 de la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil, les modalités du système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses et, en application de l'article 27 de la directive 67/548/CEE du Conseil, les modalités du système d'information spécifique relatif aux substances dangereuses (fiches de données de sécurité) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

France 2002/0450, SAISINE - Arrêt de la Cour 13/01/2005, Classement 16/03/2005

32001L0060 Directive 2001/60/CE de la Commission du 7 août 2001 portant adaptation au progrès technique de la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

France 2002/0452, SAISINE - Envoi 06/02/2004

Luxembourg 2002/0463, SAISINE - Arrêt de la Cour 30/06/2005, Classement 13/12/2005

32001L0082 Directive 2001/82/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 novembre 2001 instituant un code communautaire relatif aux médicaments vétérinaires

Malte 2004/1194, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0116 Directive 2001/116/CE de la Commission du 20 décembre 2001 portant adaptation au progrès technique de la directive 70/156/CEE concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception des véhicules à moteur et de leurs remorques

Chypre 2004/0456, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

32002L0024 Directive 2002/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 mars 2002 relative à la réception des véhicules à moteur à deux ou trois roues et abrogeant la directive 92/61/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Chypre 2004/0457, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32002L0051 DIRECTIVE 2002/51/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 juillet 2002 relative à la réduction du niveau des émissions de polluants provenant de véhicules à moteur à deux ou trois roues et modifiant la directive 97/24/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1082, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0088 DIRECTIVE 2002/88/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 décembre 2002 modifiant la directive 97/68/CE sur le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers

Belgique	2004/0407, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005
Grèce	2004/0766, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
France	2004/0851, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Irlande	2004/0904, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Italie	2004/0934, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Pays-Bas	2004/1226, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Portugal	2004/1290, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Finlande	2004/0814, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Suède	2004/1324, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32003L0012 DIRECTIVE 2003/12/CE DE LA COMMISSION du 3 février 2003 concernant la reclassification des implants mammaires dans le cadre de la directive 93/42/CEE relative aux dispositifs médicaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Italie	2003/0964, SAISINE - Envoi 18/02/2005, Désistement 05/07/2005
Chypre	2004/0461, MD - Envoi SG -> EM 23/12/2004, Classement 13/12/2005
Lettonie	2004/1088, MD - Envoi SG -> EM 23/12/2004

32003L0015 DIRECTIVE 2003/15/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 février 2003 modifiant la directive 76/768/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux produits cosmétiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0410, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. tchèque 2004/0608, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Danemark 2004/0665, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2004/0768, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Italie 2004/0938, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Portugal 2004/1294, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Rép. slovaque 2004/1467, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Finlande 2004/0818, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0019 DIRECTIVE 2003/19/CE DE LA COMMISSION du 21 mars 2003 modifiant, en vue de l'adapter au progrès technique, la directive 97/27/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux masses et dimensions de certaines catégories de véhicules à moteur et de leurs remorques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Chypre 2004/0462, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1089, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0032 DIRECTIVE 2003/32/CE DE LA COMMISSION du 23 avril 2003 introduisant des spécifications détaillées en ce qui concerne les exigences prévues à la directive 93/ 42/CEE du Conseil pour les dispositifs médicaux fabriqués à partir de tissus d'origine animale (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

France 2004/0210, SAISINE - Envoi 21/02/2005, Désistement 13/12/2005
Italie 2004/0220, SAISINE - Envoi 18/02/2005, Désistement 05/07/2005
Chypre 2004/0464, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Lettonie 2004/1090, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

32003L0034 DIRECTIVE 2003/34/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 mai 2003 portant vingt-troisième modification de la directive 76/769/CEE du Conseil relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction ' CMR)

Italie 2004/0939, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2004/0992, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1264, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0036 DIRECTIVE 2003/36/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 mai 2003 portant vingt-cinquième modification de la directive 76/769/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction à CMR) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Luxembourg 2004/0993, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Pologne 2004/1265, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0037 DIRECTIVE 2003/37/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 mai 2003 concernant la réception par type des tracteurs agricoles ou forestiers, de leurs remorques et de leurs engins interchangeables tractés, ainsi que des systèmes, composants et entités techniques de ces véhicules, et abrogeant la directive 74/150/CEE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge la directive 31974L0150 au 01/07/2005.

Estonie 2005/0067, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Grèce 2005/0080, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

France 2005/0109, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Irlande 2005/0125, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Italie 2005/0137, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Chypre 2005/0027, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005

Lettonie 2005/0166, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Hongrie 2005/0117, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Pays-Bas 2005/0189, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Autriche 2005/0007, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005

Portugal 2005/0211, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Finlande 2005/0099, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005

Suède 2005/0221, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2005/0252, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

32003L0044 DIRECTIVE 2003/44/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 juin 2003 modifiant la directive 94/25/CE concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives aux bateaux de plaisance (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique	2004/0412, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque	2004/0609, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Danemark	2004/0667, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
France	2004/0855, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie	2004/0941, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre	2004/0465, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Lettonie	2004/1091, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Pays-Bas	2004/1228, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Pologne	2004/1266, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal	2004/1295, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie	2004/1375, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande	2004/0819, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32003L0053 DIRECTIVE 2003/53/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2003 portant vingt-sixième modification de la directive 76/769/CEE du Conseil concernant la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (nonylphénol, éthoxylate de nonylphénol et ciment) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Estonie	2004/0741, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
---------	--

France 2004/0856, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0908, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/0995, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0444, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005
Portugal 2004/1297, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/1509, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0063 DIRECTIVE 2003/63/CE DE LA COMMISSION du 25 juin 2003 modifiant la directive 2001/83/CE du Parlement européen et du Conseil instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0612, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0076 DIRECTIVE 2003/76/CE DE LA COMMISSION du 11 août 2003 modifiant la directive 70/220/CEE du Conseil relative aux mesures à prendre contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Danemark 2004/0669, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Chypre 2004/0471, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1094, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0077 DIRECTIVE 2003/77/CE DE LA COMMISSION du 11 août 2003 modifiant les directives 97/24/CE et 2002/24/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la réception des véhicules à moteur à deux ou trois roues (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Danemark	2004/0670, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Chypre	2004/0472, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie	2004/1095, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal	2004/1301, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Suède	2004/1329, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0080 DIRECTIVE 2003/80/CE DE LA COMMISSION du 5 septembre 2003 établissant à l'annexe VIII bis de la directive 76/768/CEE du Conseil le symbole indiquant la durabilité d'utilisation des produits cosmétiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique	2004/0414, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque	2004/0616, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Danemark	2004/0671, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce	2004/0773, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande	2004/0911, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie	2004/0947, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Autriche	2004/0387, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal	2004/1302, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande	2004/0822, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0083 DIRECTIVE 2003/83/CE DE LA COMMISSION du 24 septembre 2003 portant adaptation au progrès technique des annexes II, III et VI de la directive 76/768/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux produits cosmétiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique	2004/0415, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque	2004/0617, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce	2004/0774, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande	2004/0912, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie	2004/0948, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Autriche	2004/0388, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne	2004/1269, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal	2004/1303, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande	2004/0824, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0094 DIRECTIVE 2003/94/CE DE LA COMMISSION du 8 octobre 2003 établissant les principes et lignes directrices de bonnes pratiques de fabrication concernant les médicaments à usage humain et les médicaments expérimentaux à usage humain (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge la directive 31991L0356 au 03/11/2003.

Estonie	2004/0745, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
France	2004/0302, SAISINE - Envoi 23/11/2005

Irlande 2004/0309, MD - Envoi SG -> EM 01/06/2004, Classement 16/03/2005
Italie 2004/0317, MD - Envoi SG -> EM 01/06/2004, Classement 16/03/2005
Luxembourg 2004/0326, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2004/0336, SAISINE - Envoi 27/09/2005
Autriche 2004/0342, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/0347, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 13/12/2005
Suède 2004/0367, MD - Envoi SG -> EM 01/06/2004, Classement 16/03/2005

32003L0097 DIRECTIVE 2003/97/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 10 novembre 2003 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception ou l'homologation des dispositifs de vision indirecte et des véhicules équipés de ces dispositifs, modifiant la directive 70/156/CEE et abrogeant la directive 71/127/CEE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0268, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Estonie 2005/0304, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Grèce 2005/0316, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Italie 2005/0356, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Chypre 2005/0275, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Hongrie 2005/0339, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Autriche 2005/0259, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Pologne 2005/0400, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Slovénie 2005/0425, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

32003L0101 DIRECTIVE 2003/101/CE DE LA COMMISSION du 3 novembre 2003 modifiant la directive 92/109/CEE du Conseil relative à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0621, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Estonie 2004/0747, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0102 DIRECTIVE 2003/102/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 novembre 2003 relative à la protection des piétons et autres usagers vulnérables de la route en cas de collision avec un véhicule à moteur et préalablement à celle-ci et modifiant la directive 70/156/CEE du Conseil

Rép. tchèque 2004/0622, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Chypre 2004/0475, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1101, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0003 DIRECTIVE 2004/3/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 février 2004 modifiant les directives 70/156/CEE et 80/1268/CEE du Conseil en ce qui concerne la mesure des émissions de dioxyde de carbone et de la consommation de carburant des véhicules à moteur de catégorie N1 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Estonie 2005/0307, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005

Grèce 2005/0319, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Irlande 2005/0348, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Chypre 2005/0279, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Malte 2005/0388, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Autriche 2005/0261, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Pologne 2005/0401, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Portugal 2005/0410, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2005/0427, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005, Classement 13/12/2005
Suède 2005/0420, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005

32004L0011 DIRECTIVE 2004/11/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 11 février 2004 modifiant la directive 92/24/CEE du Conseil relative aux dispositifs
limiteurs de vitesse ou à des systèmes de limitation de vitesse similaires montés sur certaines
catégories de véhicules à moteur

Belgique 2005/0020, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Estonie 2005/0069, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Grèce 2005/0084, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
France 2005/0111, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Chypre 2005/0031, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Malte 2005/0178, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Autriche 2005/0009, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Pologne 2005/0198, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Portugal 2005/0213, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Slovénie 2005/0227, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2005/0241, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32004L0021 DIRECTIVE 2004/21/CE DE LA COMMISSION du 24 février 2004 relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de colorants azoïques (treizième adaptation au progrès technique de la directive 76/769/CEE du Conseil) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0044, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Danemark 2005/0058, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2005/0071, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Italie 2005/0141, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0033, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 12/10/2005
Lettonie 2005/0170, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0157, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Malte 2005/0180, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Pologne 2005/0200, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Portugal 2005/0215, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2005/0229, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

32004L0024 DIRECTIVE 2004/24/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 modifiant, en ce qui concerne les médicaments traditionnels à base de plantes, la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain

Autriche 2005/0887, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

Belgique 2005/0896, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Chypre 2005/0907, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. tchèque 2005/0917, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Danemark 2005/0927, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Grèce 2005/0940, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Espagne 2005/0950, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0959, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
France 2005/0968, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Irlande 2005/0978, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0988, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Lithuanie 2005/0997, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/1002, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Lettonie 2005/1010, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pays-Bas 2005/1026, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pologne 2005/1030, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Portugal 2005/1038, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Suède 2005/1047, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Slovénie 2005/1053, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. slovaque 2005/1061, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

32004L0026 DIRECTIVE 2004/26/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 avril 2004 modifiant la directive 97/68/CE sur le rapprochement des législations des États membres relatives aux mesures contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0543, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. tchèque 2005/0565, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2005/0595, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
France 2005/0616, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Irlande 2005/0635, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Italie 2005/0643, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Lettonie 2005/0662, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Hongrie 2005/0626, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Malte 2005/0670, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Pologne 2005/0679, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0687, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Slovénie 2005/0704, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Rép. slovaque 2005/0714, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Suède 2005/0699, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Royaume-Uni 2005/0719, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32004L0027 DIRECTIVE 2004/27/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 31 mars 2004 modifiant la directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif
aux médicaments à usage humain (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Autriche 2005/0888, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Belgique 2005/0897, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Chypre 2005/0908, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. tchèque 2005/0918, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Danemark 2005/0928, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

Grèce 2005/0941, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Espagne 2005/0951, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0960, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Irlande 2005/0979, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0989, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/1003, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Lettonie 2005/1011, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pays-Bas 2005/1027, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pologne 2005/1031, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Portugal 2005/1039, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Suède 2005/1048, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Slovénie 2005/1054, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. slovaque 2005/1062, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

32004L0028 DIRECTIVE 2004/28/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 31 mars 2004 modifiant la directive 2001/82/CE instituant un code communautaire relatif
aux médicaments vétérinaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Autriche 2005/0889, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Belgique 2005/0898, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Chypre 2005/0909, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. tchèque 2005/0919, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Danemark 2005/0929, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Grèce 2005/0942, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Espagne 2005/0952, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0961, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

France 2005/0969, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Hongrie 2005/0973, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Irlande 2005/0980, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0990, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/1004, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Lettonie 2005/1012, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Malte 2005/1019, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pays-Bas 2005/1028, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pologne 2005/1032, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Portugal 2005/1040, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Suède 2005/1049, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Slovénie 2005/1055, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. slovaque 2005/1063, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

32004L0034 DIRECTIVE 2004/34/CE DE LA COMMISSION du 23 mars 2004 modifiant, aux fins d'adaptation au progrès technique, les annexes I et II de la directive 96/74/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux dénominations textiles (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Danemark 2005/0464, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2005/0473, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0497, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Hongrie 2005/0485, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Malte 2005/0509, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0445, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005

Slovénie 2005/0527, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Suède 2005/0522, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2005/0533, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005

32004L0057 DIRECTIVE 2004/57/CE DE LA COMMISSION du 23 avril 2004 sur l'identification des articles pyrotechniques et de certaines munitions aux fins de la directive 93/15/CEE du Conseil relative à l'harmonisation des dispositions concernant la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Danemark 2005/0059, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 12/10/2005
Allemagne 2005/0053, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 12/10/2005
Grèce 2005/0086, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Espagne 2005/0093, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
France 2005/0112, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Irlande 2005/0128, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0142, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0034, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0158, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Hongrie 2005/0119, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Malte 2005/0181, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2005/0192, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0010, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Pologne 2005/0201, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Portugal 2005/0216, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2005/0230, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2005/0243, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Finlande 2005/0104, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 12/10/2005
Suède 2005/0222, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/0254, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 12/10/2005

32004L0078 DIRECTIVE 2004/78/CE DE LA COMMISSION du 29 avril 2004 modifiant la directive 2001/56/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le chauffage de l'habitacle des véhicules à moteur et de leurs remorques et la directive 70/156/CEE du Conseil, en vue de leur adaptation au progrès technique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0423, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Danemark 2004/0680, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Allemagne 2004/0654, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0789, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0923, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0964, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Chypre 2004/0492, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1112, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/1011, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Autriche 2004/0392, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Pologne 2004/1278, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Portugal 2004/1314, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1391, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. slovaque 2004/1494, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Suède 2004/1337, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0086 DIRECTIVE 2004/86/CE DE LA COMMISSION du 5 juillet 2004 modifiant, pour l'adapter au progrès technique, la directive 93/93/CEE du Conseil relative aux masses et dimensions des véhicules à moteur à deux ou trois roues (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique	2005/0022, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque	2005/0046, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Allemagne	2005/0054, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Estonie	2005/0072, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Grèce	2005/0088, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Irlande	2005/0129, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Italie	2005/0144, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Chypre	2005/0036, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Lettonie	2005/0172, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg	2005/0159, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Malte	2005/0183, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Autriche	2005/0011, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Pologne	2005/0204, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Portugal	2005/0217, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie	2005/0232, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque	2005/0245, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32004L0087 DIRECTIVE 2004/87/CE DE LA COMMISSION du 7 septembre 2004 modifiant la directive 76/768/CEE du Conseil, relative aux produits cosmétiques, en vue d'adapter son annexe III au progrès technique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique	2004/0425, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque	2004/0638, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Danemark	2004/0682, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Allemagne	2004/0656, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce	2004/0791, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande	2004/0925, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie	2004/0966, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005
Chypre	2004/0494, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie	2004/1113, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Hongrie	2004/0896, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Autriche	2004/0393, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne	2004/1279, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal	2004/1316, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie	2004/1392, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Rép. slovaque	2004/1496, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande	2004/0841, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Suède	2004/1339, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0088 DIRECTIVE 2004/88/CE DE LA COMMISSION du 7 septembre 2004 modifiant la directive 76/768/CEE du Conseil, relative aux produits cosmétiques, en vue d'adapter son annexe III au progrès technique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0639, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Danemark 2004/0683, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Allemagne 2004/0657, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2004/0792, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Irlande 2004/0926, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Italie 2004/0967, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Chypre 2004/0495, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1114, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Hongrie 2004/0897, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Autriche 2004/0394, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1280, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Portugal 2004/1317, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Slovénie 2004/1393, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Rép. slovaque 2004/1497, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Finlande 2004/0842, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Suède 2004/1340, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0093 DIRECTIVE 2004/93/CE DE LA COMMISSION du 21 septembre 2004 portant modification de la directive 76/768/CEE du Conseil en vue de l'adaptation au progrès technique de ses annexes II et III (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0426, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. tchèque 2004/0640, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Danemark 2004/0684, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Allemagne 2004/0658, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Grèce 2004/0793, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Espagne 2004/0808, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 France 2004/0866, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Irlande 2004/0927, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Italie 2004/0968, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
 Chypre 2004/0496, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Lettonie 2004/1115, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
 Hongrie 2004/0898, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Malte 2004/1218, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Autriche 2004/0395, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Pologne 2004/1281, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Portugal 2004/1318, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
 Slovénie 2004/1394, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
 Rép. slovaque 2004/1498, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Finlande 2004/0843, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Suède 2004/1341, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0094 DIRECTIVE 2004/94/CE DE LA COMMISSION du 15 septembre 2004 portant modification de la directive 76/768/CEE du Conseil en ce qui concerne son annexe IX (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0427, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Rép. tchèque 2004/0641, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Danemark 2004/0685, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Allemagne 2004/0659, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 Grèce 2004/0794, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Espagne 2004/0809, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 France 2004/0867, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
 Irlande 2004/0928, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Italie 2004/0969, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 Chypre 2004/0497, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Lettonie 2004/1116, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Hongrie 2004/0899, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Autriche 2004/0396, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
 Portugal 2005/0518, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
 Slovénie 2004/1395, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
 Rép. slovaque 2004/1499, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Finlande 2004/0844, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Suède 2004/1342, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005

32004L0096 DIRECTIVE 2004/96/CE DE LA COMMISSION du 27 septembre 2004 modifiant la directive 76/769/CEE du Conseil, en ce qui concerne la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi du nickel dans les parures de piercing, en vue d'adapter son annexe I au progrès technique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

France 2005/0793, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
 Italie 2005/0815, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
 Lettonie 2005/0843, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
 Luxembourg 2005/0836, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Hongrie 2005/0799, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0733, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0865, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Suède 2005/0871, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

32004L0098 DIRECTIVE 2004/98/CE DE LA COMMISSION du 30 septembre 2004 modifiant la directive 76/769/CEE du Conseil en ce qui concerne la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi du pentabromodiphényléther dans les systèmes d'évacuation d'urgence pour les avions, en vue d'adapter son annexe I au progrès technique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0294, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Estonie 2005/0309, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Italie 2005/0362, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Chypre 2005/0282, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 12/10/2005
Lettonie 2005/0383, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0375, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Autriche 2005/0262, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 12/10/2005
Portugal 2005/0411, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

32005L0009 DIRECTIVE 2005/9/CE DE LA COMMISSION du 28 janvier 2005 modifiant la directive 76/768/CEE du Conseil, relative aux produits cosmétiques, en vue d'adapter son annexe VII au progrès technique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Danemark 2005/0759, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Grèce 2005/0774, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Espagne 2005/0782, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Irlande 2005/0805, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Italie 2005/0816, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Luxembourg 2005/0837, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Slovénie 2005/0876, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

32005L0027 DIRECTIVE 2005/27/CE DE LA COMMISSION du 29 mars 2005 modifiant, en vue de son adaptation au progrès technique, la directive 2003/97/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à la réception ou l'homologation des dispositifs de vision indirecte et des véhicules équipés de ces dispositifs (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Autriche 2005/0891, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Belgique 2005/0902, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Estonie 2005/0935, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Grèce 2005/0946, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Irlande 2005/0984, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/1008, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Lettonie 2005/1016, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Malte 2005/1022, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pologne 2005/1034, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Slovénie 2005/1058, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. slovaque 2005/1065, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

23. ENVIRONNEMENT

31976L0160 Directive 76/160/CEE du Conseil, du 8 décembre 1975, concernant la qualité des eaux de baignade

Rép. tchèque 2004/0503, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

31983L0129 Directive 83/129/CEE du Conseil du 28 mars 1983 concernant l'importation dans les Etats membres de peaux de certains bébés phoques et de produits dérivés

Rép. slovaque 2004/1408, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

31984L0449 Directive 84/449/CEE de la Commission du 25 avril 1984 portant sixième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses

Rép. tchèque 2004/0518, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31987L0217 Directive 87/217/CEE du Conseil du 19 mars 1987 concernant la prévention et la réduction de la pollution de l'environnement par l'amiante

Hongrie 2004/0873, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31987L0219 Directive 87/219/CEE du Conseil du 30 mars 1987 modifiant la directive 75/716/CEE relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant la teneur en soufre de certains combustibles liquides

Chypre 2004/0435, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

31989L0369 Directive 89/369/CEE du Conseil, du 8 juin 1989, concernant la prévention de la pollution atmosphérique en provenance des installations nouvelles d'incinération des déchets municipaux

Estonie 2004/0699, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31989L0370 Directive 89/370/CEE du Conseil du 8 juin 1989 modifiant la directive 83/129/CEE concernant l'importation dans les Etats membres de peaux de certains bbes phoques et de produits drivs

Rp. slovaque 2004/1416, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

31989L0429 Directive 89/429/CEE du Conseil, du 21 juin 1989, concernant la rduction de la pollution atmosphrique en provenance des installations existantes d'incinration des dchets municipaux

Estonie 2004/0700, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0244 Directive 91/244/CEE de la Commission du 6 mars 1991 modifiant la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages

Hongrie 2004/0875, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0410 Directive 91/410/CEE de la Commission, du 22 juillet 1991, portant quatorzime adaptation au progrs technique de la directive 67/548/CEE du conseil concernant le rapprochement des dispositions lgislatives, rglementaires et administratives relatives a la classification, l'emballage et l'tiquetage des substances dangereuses

Rép. tchèque 2004/0544, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

31992L0043 Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Hongrie 2004/0876, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31997L0049 Directive 97/49/CE de la Commission du 29 juillet 1997 modifiant la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages

Hongrie 2004/0879, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31997L0062 Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Hongrie 2004/0880, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0008 Directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 concernant la mise sur le marché des produits biocides

Rép. tchèque 2004/0561, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1169, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

31998L0083 Directive 98/83/CE du Conseil, du 3 novembre 1998, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

Rép. tchèque 2004/0568, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

31999L0022 Directive 1999/22/CE du Conseil du 29 mars 1999 relative à la détention d'animaux sauvages dans un environnement zoologique

Allemagne 2002/0251, SAISINE - Arrêt de la Cour 14/10/2004, Classement 13/12/2005

Italie 2002/0260, MD 228 - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0031 Directive 1999/31 du Conseil du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets

France 2002/2249, AM 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

31999L0094 Directive 1999/94/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 1999 concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves

Estonie 2004/0713, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

32000L0053 Directive 2000/53/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 relative aux véhicules hors d'usage

France 2002/0228, MD 228 - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

Irlande 2002/0279, MD 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Pologne 2004/1257, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Finlande 2002/0332, SAISINE - Arrêt de la Cour 08/07/2004, Classement 12/10/2005

Royaume-Uni 2002/0270, SAISINE - Arrêt de la Cour 13/07/2004, Classement 03/05/2005

32000L0060 Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

Belgique 2004/0005, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/12/2005
Allemagne 2004/0017, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/12/2005
France 2004/0048, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0059, SAISINE - Envoi 18/02/2005
Luxembourg 2004/0073, SAISINE - Envoi 31/01/2005
Pays-Bas 2004/0086, SAISINE - Envoi 01/04/2005, Désistement 12/10/2005
Portugal 2004/0120, SAISINE - Envoi 10/03/2005
Finlande 2004/0108, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 13/12/2005

32000L0069 Directive 2000/69/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2000 concernant les valeurs limites pour le benzène et le monoxyde de carbone dans l'air ambiant

Pays-Bas 2003/0058, SAISINE - Arrêt de la Cour 14/04/2005, Classement 12/10/2005

32000L0076 DIRECTIVE 2000/76/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets

Rép. tchèque 2004/0581, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Grèce 2003/0188, SAISINE - Arrêt de la Cour 13/01/2005, Classement 05/07/2005
Italie 2003/0155, SAISINE - Arrêt de la Cour 02/12/2004, Classement 13/12/2005

Portugal 2003/0219, SAISINE - Arrêt de la Cour 02/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0018 Directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 mars 2001 relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement et abrogeant la directive 90/220/CEE du Conseil

Belgique 2002/0594, SAISINE - Arrêt de la Cour 30/09/2004, Classement 03/05/2005

Allemagne 2002/0601, AM 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Grèce 2002/0619, MD 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

France 2002/0586, AM 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Pays-Bas 2002/0598, SAISINE - Arrêt de la Cour 18/11/2004, Classement 16/03/2005

Finlande 2002/0637, SAISINE - Arrêt de la Cour 16/09/2004, Classement 05/07/2005

32001L0042 Directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement

Belgique 2004/0398, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Allemagne 2004/0642, MD - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 13/12/2005

Grèce 2004/0760, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Espagne 2004/0797, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

France 2004/0846, MD - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

Italie 2004/0929, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Chypre 2004/0450, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 12/10/2005
Luxembourg 2004/0984, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Malte 2004/1191, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Pays-Bas 2004/1220, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Autriche 2004/0380, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Portugal 2004/1284, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Rép. slovaque 2004/1451, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Finlande 2004/0810, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Suède 2004/1320, MD - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 12/10/2005

32001L0080 Directive 2001/80/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2001 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion

Grèce 2003/0189, SAISINE - Envoi 13/02/2004, Désistement 12/10/2005
Italie 2003/0156, MD 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Pays-Bas 2003/0060, SAISINE - Arrêt de la Cour 14/04/2005, Classement 05/07/2005
Autriche 2003/0093, SAISINE - Envoi 10/02/2004, Classement 16/03/2005

32001L0081 Directive 2001/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2001 fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques

Grèce 2003/0190, SAISINE - Arrêt de la Cour 02/06/2005, Classement 12/10/2005
Pays-Bas 2003/0061, SAISINE - Arrêt de la Cour 14/04/2005, Classement 12/10/2005
Slovénie 2004/1368, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0003 Directive 2002/3/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2002 relative à l'ozone dans l'air ambiant

Grèce 2003/1083, SAISINE - Envoi 03/02/2005, Classement 13/12/2005
Pays-Bas 2003/1127, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 16/03/2005
Finlande 2004/0110, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 16/03/2005

32002L0049 Directive 2002/49/CE du Parlement Européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement

Belgique 2004/0403, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. tchèque 2004/0599, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Allemagne 2004/0644, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Grèce 2004/0762, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
France 2004/0848, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Irlande 2004/0902, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Italie 2004/0931, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2004/0986, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Autriche 2004/0382, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Portugal 2004/1287, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Rép. slovaque 2004/1458, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Finlande 2004/0811, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Suède 2004/1321, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Royaume-Uni 2004/1502, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32002L0095 DIRECTIVE 2002/95/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses
dans les équipements électriques et électroniques

Rép. tchèque 2004/0604, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Danemark 2004/0662, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Allemagne 2004/0647, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Espagne 2004/0801, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
France 2004/0852, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Irlande 2004/0905, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2004/0935, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2004/0989, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Autriche 2004/0383, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/1291, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1372, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1464, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Finlande 2004/0815, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Suède 2004/1325, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2004/1504, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32002L0096 DIRECTIVE 2002/96/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Belgique 2004/0408, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2004/0605, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Danemark 2004/0663, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Allemagne 2004/0648, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0739, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Espagne 2004/0802, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
France 2004/0853, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Irlande 2004/0906, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2004/0936, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2004/0990, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1203, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Autriche 2004/0384, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1263, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2004/1292, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1373, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Rép. slovaque 2004/1465, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Finlande 2004/0816, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Suède 2004/1326, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/1505, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32003L0004 DIRECTIVE 2003/4/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive 90/313/CEE du Conseil (Abroge la directive 31990L0313 au 14/02/2003).

Belgique	2005/0265, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Danemark	2005/0300, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce	2005/0313, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Espagne	2005/0323, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
France	2005/0335, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Irlande	2005/0346, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Italie	2005/0353, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre	2005/0273, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg	2005/0368, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Hongrie	2005/0337, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Malte	2005/0386, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Pays-Bas	2005/0392, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 12/10/2005
Autriche	2005/0257, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Portugal	2005/0407, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Slovénie	2005/0422, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Suède	2005/0415, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

32003L0017 DIRECTIVE 2003/17/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 3 mars 2003 modifiant la directive 98/70/CE concernant la qualité de l'essence et des carburants diesel (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2003/0713, AM - Envoi SG -> EM 01/04/2004, Classement 03/05/2005
Italie 2003/0781, SAISINE - Envoi 01/12/2004, Désistement 05/07/2005
Portugal 2003/0821, SAISINE - Envoi 29/10/2004
Suède 2003/0844, AM - Envoi SG -> EM 01/04/2004, Classement 16/03/2005

32003L0035 DIRECTIVE 2003/35/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 mai 2003 prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement, et modifiant, en ce qui concerne la participation du public et l'accès à la justice, les directives 85/337/CEE et 96/61/CE du Conseil

Belgique 2005/2406, MD - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Rép. tchèque 2005/0561, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Allemagne 2005/0569, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Espagne 2005/0601, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
France 2005/0615, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Irlande 2005/0633, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Italie 2005/0640, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Chypre 2005/0552, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Luxembourg 2005/0652, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Hongrie 2005/0623, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Malte 2005/0667, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 12/10/2005

Malte 2005/0668, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Pays-Bas 2005/0674, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Portugal 2005/0684, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2005/0701, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. slovaque 2005/0712, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Finlande 2005/0604, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Suède 2005/0697, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

32003L0073 DIRECTIVE 2003/73/CE DE LA COMMISSION du 24 juillet 2003 portant modification de l'annexe III de la directive 1999/94/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0613, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Estonie 2004/0742, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2004/0771, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Italie 2004/0944, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Malte 2004/1206, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Autriche 2004/0385, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Pologne 2004/1268, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/1299, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

32003L0087 DIRECTIVE 2003/87/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de

serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique	2004/0006, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 13/12/2005
Rép. tchèque	2004/0618, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Estonie	2004/0744, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Grèce	2004/0029, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 16/03/2005
France	2004/0049, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande	2004/0162, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
Italie	2004/0060, SAISINE - Envoi 14/03/2005
Luxembourg	2004/0074, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
Hongrie	2004/0888, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Pays-Bas	2004/0087, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 16/03/2005
Pologne	2004/1270, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal	2004/0121, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 16/03/2005
Slovénie	2004/1377, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande	2004/0109, SAISINE - Envoi 03/03/2005
Suède	2004/0143, MD - Envoi SG -> EM 27/01/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni	2004/2025, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 03/05/2005

32003L0105 DIRECTIVE 2003/105/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2003 modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux, accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Belgique 2005/0542, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Rép. tchèque 2005/0564, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Danemark 2005/0576, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Allemagne 2005/0570, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Estonie 2005/0586, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Grèce 2005/0594, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Espagne 2005/0602, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Irlande 2005/0634, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Italie 2005/0642, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Chypre 2005/0554, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Luxembourg 2005/0653, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Hongrie 2005/0625, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Pays-Bas 2005/0675, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Autriche 2005/0537, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Pologne 2005/0678, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Portugal 2005/0686, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Slovénie 2005/0703, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Finlande 2005/0606, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

32003L0108 DIRECTIVE 2003/108/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 décembre 2003 modifiant la directive 2002/96/CE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Rép. tchèque 2004/0624, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

Danemark 2004/0674, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

Allemagne 2004/0651, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0748, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2004/0776, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Espagne 2004/0803, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
France 2004/0860, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Irlande 2004/0913, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2004/0951, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2004/0999, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1209, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Autriche 2004/0390, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1271, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2004/1306, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1379, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Rép. slovaque 2004/1478, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Finlande 2004/0826, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Suède 2004/1331, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/1513, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32004L0012 DIRECTIVE 2004/12/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 11 février 2004 modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets
d'emballages

Belgique 2005/0736, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Rép. tchèque 2005/0749, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Danemark 2005/0757, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Allemagne 2005/0755, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Estonie 2005/0763, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Grèce 2005/0772, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Espagne 2005/0781, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
France 2005/0791, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Irlande 2005/0804, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Italie 2005/0812, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Chypre 2005/0741, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Luxembourg 2005/0834, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Hongrie 2005/0798, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Malte 2005/0848, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Autriche 2005/0731, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Pologne 2005/0854, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Portugal 2005/0862, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Slovénie 2005/0874, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Finlande 2005/0786, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

32004L0042 DIRECTIVE 2004/42/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE

Chypre 2005/0910, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Grèce 2005/0943, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Espagne 2005/0953, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

France 2005/0970, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Irlande 2005/0981, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0991, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/1005, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Malte 2005/1020, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Portugal 2005/1041, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Slovénie 2005/1056, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. slovaque 2005/1064, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

32004L0073 DIRECTIVE 2004/73/CE de la Commission du 29 avril 2004 portant vingt-neuvième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

Rép. tchèque 2005/0921, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Espagne 2005/0954, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Hongrie 2005/0975, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Irlande 2005/0982, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0992, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Lettonie 2005/1013, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Portugal 2005/1042, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

24. FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE

31969L0335 Directive 69/335/CEE du Conseil, du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux

Rép. slovaque 2004/1396, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0094 DIRECTIVE 2002/94/CE DE LA COMMISSION du 9 décembre 2002 fixant les modalités pratiques nécessaires à l'application de certaines dispositions de la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits, taxes et autres mesures - Abroge la Directive 31977L0794

Italie 2003/0571, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2003, Classement 13/12/2005

32003L0048 DIRECTIVE 2003/48/CE DU CONSEIL du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts

Grèce 2004/0034, SAISINE - Envoi 09/02/2005

Italie 2004/0066, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1092, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/0079, AM - Envoi SG -> EM 24/01/2005, Classement 05/07/2005

32003L0049 DIRECTIVE 2003/49/CE DU CONSEIL du 3 juin 2003 concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'États membres différents

Grèce 2004/0204, AM - Envoi SG -> EM 05/01/2005, Classement 05/07/2005
France 2004/0214, AM - Envoi SG -> EM 05/01/2005, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0226, AM - Envoi SG -> EM 05/01/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2004/0248, AM - Envoi SG -> EM 17/01/2005, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1469, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/0268, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005

32003L0092 DIRECTIVE 2003/92/CE DU CONSEIL du 7 octobre 2003 modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne les règles relatives au lieu de livraison du gaz et de l'électricité

Estonie 2005/0303, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005
Espagne 2005/0478, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0274, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Hongrie 2005/0338, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Slovénie 2005/0424, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

32003L0093 DIRECTIVE 2003/93/CE DU CONSEIL du 7 octobre 2003 modifiant la directive 77/799/CEE concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs et indirects

Rép. tchèque 2004/0619, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Allemagne 2004/0024, MD - Envoi SG -> EM 27/01/2004, Classement 16/03/2005
Grèce 2004/0035, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
France 2004/0054, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0067, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2004/0080, AM - Envoi SG -> EM 17/01/2005, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2004/0093, AM - Envoi SG -> EM 17/01/2005, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/0127, AM - Envoi SG -> EM 05/01/2005, Classement 05/07/2005

32003L0096 DIRECTIVE 2003/96/CE DU CONSEIL du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge les directives 31992L0081 et 0082 au 31/12/2003

Rép. tchèque 2004/0620, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Allemagne 2004/0194, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Grèce 2004/0203, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2004, Classement 05/07/2005
Espagne 2004/0208, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2004, Classement 13/12/2005
France 2004/0213, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Irlande 2004/0218, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2004, Classement 13/12/2005
Italie 2004/0225, SAISINE - Envoi 23/09/2005
Rép. slovaque 2004/1474, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Suède 2004/0258, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2004

32003L0123 DIRECTIVE 2003/123/CE DU CONSEIL du 22 décembre 2003 modifiant la directive 90/435/CEE concernant le régime fiscal commun applicable aux sociétés mères et filiales d'États membres différents

Belgique 2005/0269, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Estonie 2005/0306, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Grèce 2005/0318, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Espagne 2005/0325, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0358, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Chypre 2005/0277, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0372, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Hongrie 2005/0340, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2005/0395, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Slovénie 2005/0426, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Suède 2005/0418, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/0440, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32004L0056 DIRECTIVE 2004/56/CE DU CONSEIL du 21 avril 2004 modifiant la directive 77/799/CEE concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs, de certains droits d'accises et des taxes sur les primes d'assurance

Belgique	2005/0270, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Rép. tchèque	2005/0293, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Danemark	2005/0302, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Grèce	2005/0321, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Irlande	2005/0350, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie	2005/0361, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre	2005/0281, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Lettonie	2005/0382, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg	2005/0374, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Hongrie	2005/0342, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Pays-Bas	2005/0397, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Pologne	2005/0402, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Suède	2005/0421, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni	2005/0441, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005

32004L0074 DIRECTIVE 2004/74/CE DU CONSEIL du 29 avril 2004 modifiant la directive 2003/96/CE en ce qui concerne la possibilité pour certains États membres d'appliquer, à titre temporaire, aux produits énergétiques et à l'électricité, des niveaux réduits de taxation ou des exonérations

Rép. tchèque 2004/0636, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0756, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1216, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1276, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1390, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1492, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0075 DIRECTIVE 2004/75/CE DU CONSEIL du 29.4.2004modifiant la directive 2003/96/CE en ce qui concerne la possibilité pour Chypre d'appliquer, à titre temporaire, des niveaux réduits de taxation ou des exonérations aux produits énergétiques et à l'électricité

Chypre 2004/0490, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0076 DIRECTIVE 2004/76/CE DU CONSEIL du 29.4.2004modifiant la directive 2003/49/CE en ce qui concerne la faculté pour certains États membres d'appliquer des périodes de transition pour l'application d'un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'États membres différents

Belgique 2004/0422, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2004/0637, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Danemark 2004/0679, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Allemagne 2004/0653, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0757, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2004/0788, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2004/0963, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Chypre 2004/0491, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/1010, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1217, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1277, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/1313, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1493, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/1522, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0079 DIRECTIVE 2004/79/CE DE LA COMMISSION du 4 mars 2004 portant adaptation de la directive 2002/94/CE du fait de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie à l'Union européenne

Belgique 2004/0424, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Danemark 2004/0681, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Allemagne 2004/0655, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0790, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Espagne 2004/0807, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
France 2004/0865, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0924, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005
Italie 2004/0965, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2004/0493, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/1012, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

Pays-Bas 2004/1236, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/1315, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1495, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0840, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Suède 2004/1338, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2004/1523, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0106 DIRECTIVE 2004/106/CE DU CONSEIL du 16 novembre 2004 modifiant la directive 77/799/CEE concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs, de certains droits d'accises et des taxes sur les primes d'assurance, et la directive 92/12/CEE relative au régime général, à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soumis à accises

Danemark 2005/0577, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2005/0588, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2005/0597, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Irlande 2005/0639, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0647, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0556, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Lettonie 2005/0663, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0657, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Hongrie 2005/0627, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Pays-Bas 2005/0676, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0539, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Pologne 2005/0680, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0691, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

Slovénie 2005/0707, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Rép. slovaque 2005/0715, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Suède 2005/0700, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2005/0721, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

25. JUSTICE, LIBERTÉ ET SÉCURITÉ

31990L0364 Directive 90/364/CEE du Conseil, du 28 juin 1990, relative au droit de séjour

Malte 2004/1143, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

32001L0040 Directive 2001/40/CE du Conseil du 28 mai 2001 relative à la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement des ressortissants de pays tiers

Grèce 2003/0390, SAISINE - Envoi 10/11/2004, Désistement 19/01/2005
France 2003/0267, SAISINE - Envoi 27/10/2004, Désistement 05/07/2005
Italie 2003/0364, SAISINE - Arrêt de la Cour 08/09/2005, Classement 12/10/2005
Luxembourg 2003/0277, SAISINE - Arrêt de la Cour 08/09/2005

32001L0051 Directive 2001/51/CE du Conseil du 28 juin 2001 visant à compléter les dispositions de l'article 26 de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985

Belgique 2003/0292, SAISINE - Envoi 15/12/2004, Désistement 16/03/2005
Chypre 2004/0452, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2005/0501, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005
Lituanie 2004/0978, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Luxembourg 2003/0278, SAISINE - Arrêt de la Cour 21/07/2005
Malte 2005/0507, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Pays-Bas 2003/0308, SAISINE - Envoi 29/10/2004, Désistement 19/01/2005
Slovénie 2005/0523, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Rép. slovaque 2005/0529, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

32001L0055 Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les Etats membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil

Belgique 2003/0293, SAISINE - Envoi 15/12/2004, Désistement 12/04/2005
Estonie 2004/0722, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Grèce 2003/0392, SAISINE - Arrêt de la Cour 17/11/2005
France 2003/0269, SAISINE - Envoi 27/10/2004, Désistement 13/12/2005

Irlande 2004/0316, AM - Envoi SG -> EM 24/01/2005, Classement 05/07/2005
Lettonie 2005/0502, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005
Luxembourg 2003/0279, MD 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Malte 2004/1192, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2003/0309, SAISINE - Envoi 29/10/2004, Désistement 12/10/2005
Slovénie 2005/0524, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005
Rép. slovaque 2005/0530, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005
Royaume-Uni 2003/0341, SAISINE - Envoi 28/10/2004

32002L0090 DIRECTIVE 2002/90/CE DU CONSEIL du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers

Belgique 2005/0012, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Allemagne 2005/0049, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Grèce 2005/0075, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Irlande 2005/0122, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Chypre 2005/0737, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Lettonie 2005/0505, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005
Luxembourg 2005/0149, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Pays-Bas 2005/0186, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Autriche 2005/0001, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2005/0525, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Rép. slovaque 2005/0531, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

32003L0008 DIRECTIVE 2003/8/CE DU CONSEIL du 27 janvier 2003 visant à améliorer l'accès à la justice dans les affaires transfrontalières par l'établissement de règles minimales communes relatives à l'aide judiciaire accordée dans le cadre de telles affaires

Belgique	2005/0014, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005
Rép. tchèque	2005/0040, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Allemagne	2005/0050, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Estonie	2005/0063, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Espagne	2005/0091, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
France	2005/0107, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005
Irlande	2005/0123, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Italie	2005/0133, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
Lettonie	2005/0163, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Lituanie	2005/0147, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Malte	2005/0176, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Pays-Bas	2005/0187, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Autriche	2005/0003, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Pologne	2005/0196, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque	2005/0236, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni	2005/0249, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

32003L0009 DIRECTIVE 2003/9/CE DU CONSEIL du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres

Belgique 2005/0266, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Rép. tchèque 2005/0289, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 12/10/2005

Allemagne 2005/0298, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Estonie 2005/0467, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Grèce 2005/0314, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

France 2005/0336, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Italie 2005/0354, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 12/10/2005

Lettonie 2005/0506, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

Luxembourg 2005/0369, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Malte 2005/0387, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Pays-Bas 2005/0393, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Autriche 2005/0258, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Pologne 2005/0514, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

Portugal 2005/0408, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Slovénie 2005/0526, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005

Rép. slovaque 2005/0532, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

Finlande 2005/0329, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 12/10/2005

Suède 2005/0416, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2005/0437, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 12/10/2005

32003L0086 DIRECTIVE 2003/86/CE DU CONSEIL du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial

Belgique 2005/0895, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Chypre 2005/0905, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Allemagne 2005/0924, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Estonie 2005/0931, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Grèce 2005/0938, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0958, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
France 2005/0967, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0986, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/1000, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Malte 2005/1018, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Portugal 2005/1036, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Suède 2005/1046, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. slovaque 2005/1060, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

26. MARCHÉ INTÉRIEUR

31968L0151 Première directive 68/151/CEE du Conseil, du 9 mars 1968, tendant à coordonner, pour les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées, dans les Etats membres, des sociétés au sens de l'article 58 deuxième alinéa du traité, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers

Chypre 2005/0544, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

Lettonie 2005/0377, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

31972L0166 Directive 72/166/CEE du Conseil, du 24 avril 1972, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs, et au contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité

Lettonie 2004/1017, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Slovénie 2004/1343, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31972L0430 Directive 72/430/CEE du Conseil, du 19 décembre 1972, modifiant la directive 72/166/CEE du Conseil, du 24 avril 1972, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation de véhicules automoteurs et au contrôle de l'obligation d'assurer cette responsabilité

Lettonie 2004/1020, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Slovénie 2004/1344, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Rép. slovaque 2004/1397, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31973L0239 Première directive 73/239/CEE du Conseil, du 24 juillet 1973, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie, et son exercice

Estonie 2004/0686, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

31973L0240 Directive 73/240/CEE du Conseil, du 24 juillet 1973, visant à supprimer, en matière d'assurance directe autre que l'assurance sur la vie, les restrictions à la liberté d'établissement

Chypre 2004/0428, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

31974L0556 Directive 74/556/CEE du Conseil, du 4 juin 1974, relative aux modalités des mesures transitoires dans le domaine des activités relevant du commerce et de la distribution des produits toxiques et des activités comportant l'utilisation professionnelle de ces produits, y compris les activités d'intermédiaires

Chypre 2004/0429, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Lettonie 2004/1023, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Lituanie 2005/0817, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Hongrie 2004/0869, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Malte 2004/1119, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Pologne 2004/1238, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005

Rép. slovaque 2004/1398, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31974L0557 Directive 74/557/CEE du Conseil, du 4 juin 1974, concernant la réalisation de la liberté d'établissement et la libre prestation des services pour les activités non salariées et les activités d'intermédiaires relevant du commerce et de la distribution des produits toxiques

Chypre 2004/0430, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1024, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Hongrie 2004/0870, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1120, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1239, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005

31977L0091 Deuxième directive 77/91/CEE du Conseil, du 13 décembre 1976, tendant à coordonner pour les rendre équivalentes les garanties qui sont exigées dans les Etats membres des sociétés au sens de l'article 58 deuxième alinéa du traité, en vue de la protection des intérêts tant des associés que des tiers, en ce qui concerne la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital

Chypre 2005/0545, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

31977L0249 Directive 77/249/CEE du Conseil, du 22 mars 1977, tendant à faciliter l'exercice effectif de la libre prestation de services par les avocats

Chypre 2005/0451, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

31977L0452 Directive 77/452/CEE du Conseil, du 27 juin 1977, visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services

Rép. tchèque 2004/0505, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

31977L0453 Directive 77/453/CEE du Conseil, du 27 juin 1977, visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les activités de l'infirmier responsable des soins généraux

Rép. tchèque 2004/0506, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1121, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1240, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

31978L0473 Directive 78/473/CEE du Conseil, du 30 mai 1978, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives en matière de coassurance communautaire

Estonie 2004/0688, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Slovénie 2004/1346, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Rép. slovaque 2004/1401, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31978L0686 Directive 78/686/CEE du Conseil, du 25 juillet 1978, visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du praticien de l'art dentaire et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services

Rép. tchèque 2004/0507, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Hongrie 2004/0872, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1241, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31978L0687 Directive 78/687/CEE du Conseil, du 25 juillet 1978, visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les activités du praticien de l'art dentaire

Rép. tchèque 2004/0508, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1122, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

31978L0855 Troisième directive 78/855/CEE du Conseil, du 9 octobre 1978, fondée sur l'article 54 paragraphe 3 sous g) du traité et concernant les fusions des sociétés anonymes

Chypre 2005/0546, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

31978L1026 Directive 78/1026/CEE du Conseil, du 18 décembre 1978, visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de vétérinaire et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services

Malte 2004/1123, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1242, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31980L0154 Directive 80/154/CEE du Conseil, du 21 janvier 1980, visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de sage-femme et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services

Rép. tchèque 2004/0510, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

31980L0155 Directive 80/155/CEE du Conseil, du 21 janvier 1980, visant a la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès aux activités de la sage-femme et l'exercice de celles-ci

Rép. tchèque 2004/0511, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1124, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1243, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

31982L0891 Sixième directive 82/891/CEE du Conseil, du 17 décembre 1982, fondée sur l'article 54 paragraphe 3 point g) du traité et concernant les scissions des sociétés anonymes

Chypre 2005/0547, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

31984L0005 Deuxième directive 84/5/CEE du Conseil du 30 décembre 1983 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs

Lettonie 2004/1036, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Slovénie 2004/1349, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31984L0641 Directive 84/641/CEE du Conseil du 10 décembre 1984 modifiant, en ce qui concerne notamment l'assistance touristique, la première directive (73/239/CEE) portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie, et son exercice

Estonie 2004/0692, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Lettonie 2004/1039, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31985L0384 Directive 85/384/CEE du Conseil du 10 juin 1985 visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services

Estonie 2005/0582, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

31985L0432 Directive 85/432/CEE du Conseil du 16 septembre 1985 visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certaines activités du domaine de la pharmacie

Rép. tchèque 2004/0520, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1245, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31985L0433 Directive 85/433/CEE du Conseil du 16 septembre 1985 visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres en pharmacie, et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement pour certaines activités du domaine de la pharmacie

Rép. tchèque 2004/0521, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Estonie 2004/0693, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

Pologne 2004/1246, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31985L0584 Directive 85/584/CEE du Conseil du 20 décembre 1985 modifiant, en raison de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, la directive 85/433/CEE visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres en pharmacie et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement pour certaines activités du domaine de la pharmacie

Rép. tchèque 2004/0523, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Estonie 2004/0694, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

31985L0614 Directive 85/614/CEE du Conseil du 20 décembre 1985 modifiant, en raison de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, la directive 85/384/CEE visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de la libre prestation de services

Estonie 2005/0583, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

31986L0017 Directive 86/17/CEE du Conseil du 27 janvier 1986 modifiant, en raison de l'adhésion du Portugal, la directive 85/384/CEE visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de la libre prestation de services

Estonie 2005/0584, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

31986L0635 Directive 86/635/CEE du Conseil du 8 décembre 1986 concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers

Lettonie 2004/1043, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Lituanie 2004/0970, MDC - Envoi SG -> EM 18/10/2005

Malte 2004/1134, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

31986L0653 Directive 86/653/CEE du Conseil du 18 décembre 1986 relative à la coordination des droits des Etats membres concernant les agents commerciaux indépendants

Malte 2004/1135, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1412, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31987L0343 Directive 87/343/CEE du Conseil du 22 juin 1987 modifiant, en ce qui concerne l'assurance-crédit et l'assurance-caution, la première directive 73/239/CEE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe, autre que l'assurance sur la vie, et son exercice

Estonie 2004/0696, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31987L0344 Directive 87/344/CEE du Conseil du 22 juin 1987 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance-protection juridique

Rép. tchèque 2004/0528, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

Slovénie 2004/1353, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

Rép. slovaque 2004/1414, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31988L0357 Deuxième directive 88/357/CEE du Conseil du 22 juin 1988 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie, fixant les dispositions destinées à faciliter l'exercice effectif de la libre prestation de services et modifiant la directive 73/239/CEE

Estonie 2004/0697, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Lettonie 2004/1045, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

31989L0048 Directive 89/48/CEE du Conseil du 21 décembre 1988 relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans

Lituanie 2005/0818, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

31989L0595 Directive 89/595/CEE du Conseil du 10 octobre 1989 modifiant la directive 77/452/CEE visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services, ainsi que la directive 77/453/CEE visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les activités de l'infirmier responsable des soins généraux

Rép. tchèque 2004/0533, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1140, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2004/1247, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

31989L0666 Onzième directive 89/666/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, concernant la publicité des succursales créées dans un Etat membre par certaines formes de société relevant du droit d'un autre Etat

Chypre 2005/0548, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

Lettonie 2005/0378, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

31989L0667 Douzième directive 89/667/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, en matière de droit des sociétés concernant les sociétés à responsabilité limitée à un seul associé

Chypre 2005/0549, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

Lettonie 2005/0379, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

31990L0232 Troisième directive 90/232/CEE du Conseil, du 14 mai 1990, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs

Lettonie 2004/1047, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Slovénie 2004/1355, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

31990L0605 Directive 90/605/CEE du Conseil du 8 novembre 1990 modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE concernant respectivement les comptes annuels et les comptes consolidés, en ce qui concerne leur champ d'application

Rép. tchèque 2005/0560, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

31990L0618 Directive 90/618/CEE du Conseil du 8 novembre 1990 modifiant, en ce qui concerne plus particulièrement l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs, les directives 73/239/CEE et 88/357/CEE qui portent coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie

Estonie 2004/0701, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Chypre 2004/0437, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Lettonie 2005/0162, MDC - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Slovénie 2004/1356, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

31990L0658 Directive 90/658/CEE du Conseil, du 4 décembre 1990, prévoyant des adaptations, en raison de l'unification allemande, de certaines directives relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes

Rép. tchèque 2004/0541, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0371 Directive 91/371/CEE du Conseil, du 20 juin 1991, relative a l'application de l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie

Estonie 2004/0702, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Lettonie 2004/1048, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0674 Directive 91/674/CEE du Conseil, concernant les comptes annuels et les comptes consolidés des entreprises d'assurance

Pologne 2004/1248, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

Slovénie 2004/1357, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31992L0049 Directive 92/49/CEE du Conseil, du 18 juin 1992, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie et modifiant les directives 73/239/CEE et 88/357/CEE (troisième directive «assurance non vie»)

Estonie 2004/0704, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Slovénie 2004/1358, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31992L0051 Directive 92/51/CEE du Conseil, du 18 juin 1992, relative à un deuxième système général de reconnaissance des formations professionnelles, qui complète la directive 89/48/CEE

Lituanie 2005/0819, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

31992L0101 Directive 92/101/CEE du Conseil, du 23 novembre 1992, modifiant la directive 77/91/CEE concernant la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital

Chypre 2005/0550, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

31993L0016 Directive 93/16/CEE du Conseil, du 5 avril 1993, visant à faciliter la libre circulation des médecins et la reconnaissance mutuelle de leurs diplômes, certificats et autres titres

Rép. tchèque 2004/0549, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Malte 2004/1154, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

Pologne 2004/1250, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31994L0038 Directive 94/38/CE de la Commission du 26 juillet 1994 modifiant les annexes C et D de la directive 92/51/CEE du Conseil relative à un deuxième système général de reconnaissance des formations professionnelles qui complète la directive 89/48/CEE

Lettonie 2004/1055, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Lituanie 2005/0820, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

31995L0026 Directive 95/26/CE du Parlement européen et du Conseil, du 29 juin 1995, modifiant les directives 77/780/CEE et 89/646/CEE dans le domaine des établissements de crédit, les directives 73/239/CEE et 92/49/CEE dans le domaine de l'assurance non vie, les directives 79/267/CEE et 92/96/CEE dans le domaine de l'assurance vie, la directive 93/22/CEE dans le domaine des entreprises d'investissement et la directive 85/611/CEE dans le domaine des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) afin de renforcer la surveillance prudentielle

Estonie 2004/0710, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Slovénie 2004/1359, MDC - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

31995L0043 Directive 95/43/CE de la Commission, du 20 juillet 1995, modifiant les annexes C et D de la directive 92/51/CEE du Conseil relative à un deuxième système général de reconnaissance des formations professionnelles, qui complète la directive 89/48/CEE

Lettonie 2004/1057, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Lituanie 2005/0821, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

31997L0005 Directive 97/5/CE du parlement européen et du conseil du 27 janvier 1997 concernant les virements transfrontaliers

Chypre 2004/0442, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1058, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lituanie 2004/0972, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1253, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31997L0038 Directive 97/38/CE de la Commission du 20 juin 1997 modifiant l'annexe C de la directive 92/51/CEE du Conseil relative a un deuxième système général de reconnaissance des formations professionnelles qui complète la directive 89/48/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1059, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Lituanie 2005/0822, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

31998L0005 Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise

Chypre 2005/0452, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

31998L0021 Directive 98/21/CE de la Commission du 8 avril 1998 modifiant la directive 93/16/CEE du Conseil visant à faciliter la libre circulation des médecins et la reconnaissance mutuelle de leurs diplômes, certificats et autres titres (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0562, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0044 Directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juillet 1998 relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques

Belgique 2000/0802, SAISINE - Arrêt de la Cour 09/09/2004, Classement 05/07/2005

Allemagne 2000/0815, SAISINE - Arrêt de la Cour 28/10/2004, Classement 05/07/2005

France 2000/0789, SAISINE - Arrêt de la Cour 01/07/2004, Classement 03/05/2005

Italie 2000/0823, MD 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Lettonie 2004/1061, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005

Lituanie 2004/0973, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

Luxembourg 2000/0797, AM 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Pays-Bas 2000/0807, SAISINE - Envoi 19/09/2003, Désistement 19/01/2005

Autriche 2000/0880, SAISINE - Arrêt de la Cour 28/10/2004, Classement 12/10/2005

31998L0063 DIRECTIVE 98/63/CE DE LA COMMISSION du 3 septembre 1998 modifiant la directive 93/16/CEE du Conseil visant à faciliter la libre circulation des médecins et la reconnaissance mutuelle de leurs diplômes, certificats et autres titres (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0567, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Slovénie 2004/1360, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0078 Directive 98/78/CE du Parlement européen et du Conseil, du 27 octobre 1998, sur la surveillance complémentaire des entreprises d'assurance faisant partie d'un groupe d'assurance

Estonie 2004/0712, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Lettonie 2004/1064, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Pologne 2004/1254, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

Slovénie 2004/1361, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Rép. slovaque 2004/1434, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

31998L0084 Directive 98/84/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 novembre 1998, concernant la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel

Rép. tchèque 2004/0569, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 20/07/2005

Estonie 2005/0465, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005

Chypre 2004/0445, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1065, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Malte 2004/1172, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1435, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

31999L0046 Directive 1999/46/CE de la Commission du 21 mai 1999 modifiant la directive 93/16/CEE du Conseil visant à faciliter la libre circulation des médecins et la reconnaissance mutuelle de leurs diplômes, certificats et autres titres (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0575, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32000L0005 Directive 2000/5/CE de la Commission du 25 février 2000 modifiant le annexe C et D de la directive 92/51/CEE du Conseil relative à un deuxième système général de reconnaissance de formation professionnelle, qui complète la directive 89/48/CEE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1071, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Lituanie 2005/0823, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Malte 2004/1183, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32000L0012 Directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice

Malte 2004/1184, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

32000L0026 Directive 2000/26/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 mai 2000 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs et modifiant les directives 73/239/CEE et 88/357/CEE du Conseil (Quatrième directive sur l'assurance automobile)

Lettonie 2004/1072, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Malte 2004/1186, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005
Slovénie 2004/1363, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

32000L0028 Directive 2000/28/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 modifiant la directive 2000/12/CE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice

Estonie 2004/0715, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005, Classement 13/12/2005

Lituanie 2004/0974, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

32000L0046 Directive 2000/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements

Estonie 2004/0717, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Lettonie 2004/1075, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Lituanie 2004/0975, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

32000L0064 Directive 2000/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 novembre 2000 modifiant les directives 85/611/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE et 93/22/CEE du Conseil en ce qui concerne l'échange d'informations avec des pays tiers

Grèce 2003/0191, SAISINE - Envoi 16/04/2004, Désistement 16/03/2005

32001L0017 Directive 2001/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 concernant l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurance

Belgique 2003/0525, SAISINE - Arrêt de la Cour 18/11/2004, Classement 16/03/2005
Rép. tchèque 2004/0586, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2004/0719, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
France 2003/0504, SAISINE - Arrêt de la Cour 18/11/2004, Classement 16/03/2005
Slovénie 2004/1364, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Rép. slovaque 2004/1448, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Suède 2003/0667, MD 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Royaume-Uni 2003/0576, MD 228 - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005

32001L0019 Directive 2001/19/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2001 modifiant les directives 89/48/CEE et 92/51/CEE du Conseil concernant le système général de reconnaissance des qualifications professionnelles, et les directives 77/452/CEE, 77/453/CEE, 78/686/CEE, 78/687/CEE, 78/1026/CEE, 78/1027/CEE, 80/154/CEE, 80/155/CEE, 85/384/CEE, 85/432/CEE, 85/433/CEE et 93/16/CEE du Conseil concernant les professions d'infirmier responsable des soins généraux, de praticien de l'art dentaire, de vétérinaire, de sage-femme, d'architecte, de pharmacien et de médecin (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2003/0042, SAISINE - Envoi 23/12/2005
Allemagne 2003/0078, SAISINE - Envoi 22/06/2005
Estonie 2005/0585, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2003/0192, AM - Envoi SG -> EM 01/04/2004

France 2003/0007, SAISINE - Envoi 08/04/2005
Lituanie 2005/0824, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2003/0096, SAISINE - Envoi 22/06/2005
Suède 2003/0261, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2004
Royaume-Uni 2003/0119, SAISINE - Arrêt de la Cour 20/10/2005

32001L0024 Directive 2001/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 avril 2001 concernant l'assainissement et la liquidation des établissements de crédit

Belgique 2004/0397, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2004/0588, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Estonie 2004/0720, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Grèce 2004/0759, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Espagne 2004/0796, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
France 2004/0845, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Chypre 2004/0448, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Lettonie 2004/1076, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Lituanie 2004/0976, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Hongrie 2004/0882, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Pays-Bas 2004/1219, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1258, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Portugal 2004/1283, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Slovénie 2004/1366, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Suède 2004/1319, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32001L0029 Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information

Belgique 2003/0043, MD 228 - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 05/07/2005

Rép. tchèque 2004/0589, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Espagne 2003/0209, MD 228 - Envoi SG -> EM 18/10/2005

France 2003/0008, AM 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Malte 2004/1189, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

Pologne 2004/1259, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

Finlande 2003/0244, AM 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Suède 2003/0262, MD 228 - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2003/0120, SAISINE - Arrêt de la Cour 09/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0034 Directive 2001/34/CE du Parlement Européen et du Conseil du 28 mai 2001 concernant l'admission de valeurs mobilières à la cote officielle et l'information à publier sur ces valeurs

Chypre 2004/0449, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32001L0065 Directive 2001/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 modifiant les directives 78/660/CEE, 83/349/CEE et 86/635/CEE en ce qui concerne les règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi qu'à ceux des banques et autres établissements financiers

Belgique 2004/0007, AM - Envoi SG -> EM 27/07/2004, Classement 05/07/2005
Allemagne 2004/0019, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0030, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/12/2005
France 2004/0050, AM - Envoi SG -> EM 15/07/2004, Classement 16/03/2005
Irlande 2004/0163, AM - Envoi SG -> EM 15/07/2004, Classement 05/07/2005
Chypre 2005/0551, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Lituanie 2005/0825, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Luxembourg 2004/0075, SAISINE - Arrêt de la Cour 08/12/2005
Malte 2005/0666, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Pays-Bas 2004/0088, AM - Envoi SG -> EM 15/07/2004
Finlande 2004/0111, AM - Envoi SG -> EM 27/07/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/0153, AM - Envoi SG -> EM 05/01/2005, Classement 05/07/2005

32001L0097 Directive 2001/97/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 modifiant la directive 91/308/CEE du Conseil relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux

Grèce 2003/0804, SAISINE - Envoi 21/11/2005
France 2003/0694, AM - Envoi SG -> EM 03/02/2004
Suède 2003/0845, AM - Envoi SG -> EM 03/02/2004, Classement 05/07/2005

32001L0107 Directive 2001/107/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 janvier 2002 modifiant la directive 85/611/CEE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) en vue d'introduire une réglementation relative aux sociétés de gestion et aux prospectus simplifiés

Belgique 2004/0401, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Pays-Bas 2004/1222, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

32001L0108 Directive 2001/108/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 janvier 2002 modifiant la directive 85/611/CEE du Conseil portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), en ce qui concerne les placements des OPCVM

Belgique 2004/0402, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Pays-Bas 2004/1223, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

32002L0012 Directive 2002/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 mars 2002 modifiant la directive 79/267/CEE du Conseil en ce qui concerne l'exigence de marge de solvabilité des entreprises d'assurance vie

Grèce 2003/1085, SAISINE - Envoi 01/12/2004, Désistement 12/04/2005

32002L0013 Directive 2002/13/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 mars 2002 modifiant la directive 73/239/CEE du Conseil en ce qui concerne l'exigence de marge de solvabilité des entreprises d'assurance non vie

Rép. tchèque 2004/0593, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

Estonie 2004/0728, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Grèce 2003/1086, SAISINE - Envoi 01/12/2004, Désistement 12/04/2005

Lettonie 2004/1078, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005

Rép. slovaque 2004/1456, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005

32002L0039 Directive 2002/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juin 2002 modifiant la directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté

Estonie 2004/0734, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

France 2003/0009, SAISINE - Envoi 10/09/2004, Désistement 20/07/2005

32002L0047 Directive 2002/47/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juin 2002 concernant les contrats de garantie financière

Belgique 2004/0008, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2004/0598, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
Grèce 2004/0031, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
France 2004/0051, SAISINE - Envoi 06/04/2005, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1081, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/0076, SAISINE - Envoi 06/04/2005
Pays-Bas 2004/0089, SAISINE - Envoi 22/12/2005
Rép. slovaque 2004/1457, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
Suède 2004/0145, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005

32002L0083 DIRECTIVE 2002/83/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 5 novembre 2002 concernant l'assurance directe sur la vie

Belgique 2004/0405, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005
Danemark 2004/0661, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Estonie 2005/0061, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 12/04/2005
Grèce 2003/1085, SAISINE - Envoi 01/12/2004, Désistement 12/04/2005
Grèce 2004/0764, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005
Lettonie 2004/1085, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Malte 2004/1201, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Slovénie 2004/1371, MDC - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 12/10/2005
Rép. slovaque 2004/1461, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 03/05/2005
Royaume-Uni 2004/1503, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

32002L0087 DIRECTIVE 2002/87/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2002 relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissement appartenant à un conglomérat financier, et modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE, 93/6/CEE et 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil

Belgique 2004/0406, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. tchèque 2004/0603, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Allemagne 2004/0646, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Estonie 2004/0738, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Grèce 2004/0765, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Espagne 2004/0800, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
France 2004/0850, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2004/0933, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Lettonie 2004/1087, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Luxembourg 2004/0988, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Malte 2004/1202, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2004/1225, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Pologne 2004/1262, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Portugal 2004/1289, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Rép. slovaque 2004/1463, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Finlande 2004/0813, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Suède 2004/1323, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32002L0092 DIRECTIVE 2002/92/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 9 décembre 2002 sur l'intermédiation en assurance

Belgique	2005/0264, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Allemagne	2005/0297, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Grèce	2005/0312, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Espagne	2005/0322, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
France	2005/0334, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Italie	2005/0352, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg	2005/0367, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Malte	2005/0385, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Pays-Bas	2005/0391, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Pologne	2005/0399, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 20/07/2005
Portugal	2005/0406, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2005
Rép. slovaque	2005/0432, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 12/10/2005
Finlande	2005/0328, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 12/10/2005
Suède	2005/0414, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 12/10/2005

32003L0006 DIRECTIVE 2003/6/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 28 janvier 2003 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché (abus de marché)

Belgique	2004/0409, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
----------	---

Rép. tchèque 2005/0913, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Danemark 2004/0664, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
Estonie 2004/0740, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0767, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
France 2004/0854, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Irlande 2004/0907, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2004/0937, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
Chypre 2004/0460, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Luxembourg 2004/0991, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Hongrie 2004/0886, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Malte 2004/1204, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 20/07/2005
Pays-Bas 2004/1227, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Portugal 2004/1293, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Slovénie 2004/1374, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005
Rép. slovaque 2004/1466, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0817, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005
Suède 2004/1327, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Royaume-Uni 2004/1506, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32003L0041 DIRECTIVE 2003/41/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 3 juin 2003 concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite
professionnelle

Belgique 2005/0894, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Chypre 2005/0904, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. tchèque 2005/0914, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

Espagne 2005/0949, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0957, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
France 2005/0966, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0985, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Lithuanie 2005/0996, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pays-Bas 2005/1024, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Slovénie 2005/1051, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. slovaque 2005/1059, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Royaume-Uni 2005/1066, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

32003L0051 DIRECTIVE 2003/51/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2003 modifiant les directives 78/660/CEE, 83/349/CEE, 86/635/CEE et 91/674/CEE du Conseil sur les comptes annuels et les comptes consolidés de certaines catégories de sociétés, des banques et autres établissements financiers et des entreprises d'assurance (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0267, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Rép. tchèque 2005/0562, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Grèce 2005/0315, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Espagne 2005/0324, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Italie 2005/0355, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Chypre 2005/0553, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Lituanie 2005/0826, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Luxembourg 2005/0370, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Malte 2005/0669, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Pays-Bas 2005/0394, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Slovénie 2005/0423, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005
Suède 2005/0417, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/0438, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32003L0071 DIRECTIVE 2003/71/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, et modifiant la directive 2001/34/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge la directive 31989L0298 au 01/07/2005.

Belgique 2005/0734, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Rép. tchèque 2005/0746, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Estonie 2005/0762, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Grèce 2005/0768, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Espagne 2005/0778, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
France 2005/0790, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Italie 2005/0808, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Hongrie 2005/0796, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Malte 2005/0846, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Pologne 2005/0853, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Portugal 2005/0859, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Suède 2005/0869, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Royaume-Uni 2005/0882, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

32003L0124 DIRECTIVE 2003/124/CE DE LA COMMISSION du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la définition et la publication des informations privilégiées et la définition des manipulations de marché (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0418, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Rép. tchèque 2004/0628, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Danemark 2004/0675, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Estonie 2004/0752, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2004/0779, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Espagne 2004/0804, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

France 2004/0861, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Irlande 2004/0916, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Italie 2004/0955, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Chypre 2004/0479, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Lettonie 2004/1105, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Luxembourg 2004/1003, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Hongrie 2004/0890, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Malte 2004/1211, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 20/07/2005

Pays-Bas 2004/1231, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Pologne 2004/1272, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Portugal 2004/1307, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Slovénie 2004/1382, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

Rép. slovaque 2004/1481, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Finlande 2004/0830, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005

Suède 2004/1332, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Royaume-Uni 2004/1516, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32003L0125 DIRECTIVE 2003/125/CE DE LA COMMISSION du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la présentation équitable des recommandations d'investissement et la mention des conflits d'intérêts (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0419, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Rép. tchèque 2004/0629, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Danemark 2004/0676, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Estonie 2004/0753, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2004/0780, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Espagne 2004/0805, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

France 2004/0862, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Irlande 2004/0917, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Italie 2004/0956, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Chypre 2004/0480, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Lettonie 2004/1106, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Luxembourg 2004/1004, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Hongrie 2004/0891, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Malte 2004/1212, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 20/07/2005

Pays-Bas 2004/1232, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Portugal 2004/1308, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Slovénie 2004/1383, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

Rép. slovaque 2004/1482, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Finlande 2004/0831, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005

Suède 2004/1333, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Royaume-Uni 2004/1517, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32004L0069 DIRECTIVE 2004/69/CE DE LA COMMISSION du 27 avril 2004 modifiant la directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil pour ce qui concerne la définition des «banques multilatérales de développement» (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0634, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

Grèce 2004/0785, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

France 2004/0863, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Irlande 2004/0921, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Italie 2004/0960, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Chypre 2004/0487, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Hongrie 2004/0894, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pologne 2005/0203, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1489, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Finlande 2004/0837, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

Suède 2004/1335, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2004/1520, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/10/2005

32004L0072 DIRECTIVE 2004/72/CE DE LA COMMISSION du 29 avril 2004 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les pratiques de marché admises, la définition de l'information privilégiée pour

les instruments dérivés sur produits de base, l'établissement de listes d'initiés, la déclaration des opérations effectuées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et la notification des opérations suspectes [...] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0421, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Rép. tchèque 2004/0635, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Danemark 2004/0678, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
Estonie 2004/0755, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0787, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Espagne 2004/0806, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
France 2004/0864, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Irlande 2004/0922, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2004/0962, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
Chypre 2004/0489, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Lettonie 2004/1111, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Lituanie 2004/0982, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 20/07/2005
Luxembourg 2004/1009, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Hongrie 2004/0895, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Malte 2004/1215, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 20/07/2005
Pays-Bas 2004/1235, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Pologne 2004/1275, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Portugal 2004/1312, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Slovénie 2004/1389, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Rép. slovaque 2004/1491, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0839, AM - Envoi SG -> EM 18/07/2005
Suède 2004/1336, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Royaume-Uni 2004/1521, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

27. OFFICE STATISTIQUE

31980L1119 Directive 80/1119/CEE du Conseil, du 17 novembre 1980, relative au relevé statistique des transports de marchandises par voies navigables intérieures

Estonie 2004/0689, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31995L0064 Directive 95/64/CE, Euratom du Conseil, du 8 décembre 1995, relative au relevé statistique des transports de marchandises et de passagers par mer

Hongrie 2004/0877, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31997L0077 Directive 97/77/CE du Conseil du 16 décembre 1997 modifiant les directives 93/23/CEE, 93/24/CEE et 93/25/CEE concernant les enquêtes statistiques à effectuer dans les domaines de la production de porcins, de bovins et d'ovins-caprins

Malte 2004/1167, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0109 Directive 2001/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 concernant les enquêtes statistiques à effectuer par les États membres en vue de déterminer le potentiel de production des plantations de certaines espèces d'arbres fruitiers

Hongrie 2004/0883, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1195, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Slovénie 2004/1370, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0107 DIRECTIVE 2003/107/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 décembre 2003 modifiant la directive 96/16/CE du Conseil concernant les enquêtes statistiques à effectuer dans le domaine du lait et des produits laitiers

Grèce 2004/0287, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

Slovénie 2004/1378, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1477, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

28. PROTECTION DES CONSOMMATEURS

31969L0464 Directive 69/464/CEE du Conseil, du 8 décembre 1969, concernant la lutte contre la galle verruqueuse

Lettonie 2004/1013, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31969L0466 Directive 69/466/CEE du Conseil, du 8 décembre 1969, concernant la lutte contre le pou de San José

Rép. tchèque 2004/0499, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1014, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Hongrie 2004/0868, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31971L0250 Première directive 71/250/CEE de la Commission, du 15 juin 1971, portant fixation de méthodes d'analyse communautaire pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1015, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31971L0393 Deuxième directive 71/393/CEE de la Commission, du 18 novembre 1971, portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1016, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31972L0199 Troisième directive 72/199/CEE de la Commission, du 27 avril 1972, portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1018, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31972L0275 Directive 72/275/CEE du Conseil, du 20 juillet 1972, modifiant la directive concernant l'introduction de modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1019, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1117, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31973L0046 Quatrième directive 73/46/CEE de la Commission, du 5 décembre 1972, portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1021, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31973L0047 Directive 73/47/CEE de la Commission, du 5 décembre 1972, modifiant la deuxième directive de la Commission, du 18 novembre 1971, portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1022, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1118, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31974L0647 Directive 74/647/CEE du Conseil, du 9 décembre 1974, concernant la lutte contre les tordeuses de l'oeillet

Rép. tchèque 2004/0501, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1025, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Hongrie 2004/0871, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31976L0371 Première directive 76/371/CEE de la Commission, du 1er mars 1976, portant fixation de modes de prélèvement communautaires d'échantillons pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1026, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31976L0372 Septième directive 76/372/CEE de la Commission, du 1er mars 1976, portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1027, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31978L0633 Huitième directive 78/633/CEE de la Commission, du 15 juin 1978, portant fixation de méthodes d'analyse communautaire pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1028, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31979L0268 Directive 79/268/CEE du Conseil, du 5 mars 1979, modifiant la directive 77/504/CEE concernant les animaux de l'espèce bovine reproducteurs de race pure

Rép. slovaque 2004/1403, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31980L0777 Directive 80/777/CEE du Conseil, du 15 juillet 1980, relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant l'exploitation et la mise dans le commerce des eaux minérales naturelles

Rép. tchèque 2004/0513, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31980L1274 Directive 80/1274/CEE du Conseil, du 22 décembre 1980, modifiant, en raison de l'adhésion de la Grèce, la directive 64/432/CEE relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine et la directive 80/217/CEE établissant des mesures communautaires de lutte contre la peste porcine classique

Malte 2004/1126, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31981L0680 Directive 81/680/CEE de la Commission, du 30 juillet 1981, modifiant les directives 71/250/CEE, 71/393/CEE, 72/199/CEE, 73/46/CEE, 74/203/CEE, 75/84/CEE, 76/372/CEE et 78/633/CEE portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1032, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31981L0712 Première directive 81/712/CEE de la Commission, du 28 juillet 1981, portant fixation des méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle des critères de pureté de certains additifs alimentaires

Rép. slovaque 2004/1406, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31981L0715 Neuvième directive 81/715/CEE de la Commission, du 31 juillet 1981, portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1033, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31983L0228 Directive 83/228/CEE du Conseil du 18 avril 1983 concernant la fixation de lignes directrices pour l'évaluation de certains produits utilisés dans l'alimentation des animaux

Estonie 2004/0690, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31984L0004 Directive 84/4/CEE de la Commission du 20 décembre 1983 modifiant les directives 71/393/CEE, 72/199/CEE et 78/633/CEE portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1035, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1128, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31984L0425 Dixième directive 84/425/CEE de la Commission du 25 juillet 1984 portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1037, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31986L0109 Directive 86/109/CEE de la Commission du 27 février 1986 limitant la commercialisation des semences de certaines espèces de plantes fourragères et de plantes oléagineuses et à fibres aux semences qui ont été officiellement certifiées «semences de base» ou «semences certifiées»

Chypre 2004/0434, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31986L0354 Directive 86/354/CEE du Conseil du 21 juillet 1986 modifiant la directive 74/63/CEE concernant la fixation de teneurs maximales pour les substances et produits indésirables dans les aliments des animaux, la directive 77/101/CEE concernant la commercialisation des aliments simples et la directive 79/373/CEE concernant la commercialisation des aliments composés pour animaux

Malte 2004/1133, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31986L0362 Directive 86/362/CEE du Conseil du 24 juillet 1986 concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les céréales

Rép. tchèque 2004/0524, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31986L0363 Directive 86/363/CEE du Conseil du 24 juillet 1986 concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans les denrées alimentaires d'origine animale

Rép. tchèque 2004/0525, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31987L0102 Directive 87/102/CEE du Conseil du 22 décembre 1986 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière de crédit à la consommation

Malte 2004/1136, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31987L0153 Directive 87/153/CEE du Conseil du 16 février 1987 portant fixation de lignes directrices pour l'évaluation des additifs dans l'alimentation des animaux

Estonie 2004/0695, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1137, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31987L0250 Directive 87/250/CEE de la Commission du 15 avril 1987 relative à la mention du titre alcoométrique volumique dans l'étiquetage des boissons alcoolisées destinées au consommateur final

Rép. slovaque 2004/1413, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31987L0487 Directive 87/487/CEE du Conseil du 22 septembre 1987 modifiant la directive 80/1095/CEE fixant les conditions destinées à rendre et maintenir le territoire de la Communauté indemne de peste porcine classique

Slovénie 2004/1354, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1415, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31988L0289 Directive 88/289/CEE du Conseil du 3 mai 1988 modifiant la directive 72/462/CEE concernant les problèmes sanitaires et de police sanitaire lors de l'importation d'animaux des espèces bovine et porcine et de viandes fraîches en provenance de pays tiers

Malte 2004/1138, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31988L0344 Directive 88/344/CEE du Conseil du 13 juin 1988 relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les solvants d'extraction utilisés dans la fabrication des denrées alimentaires et de leurs ingrédients

Rép. tchèque 2004/0529, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31989L0107 Directive 89/107/CEE du Conseil du 21 décembre 1988 relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les additifs pouvant être employés dans les denrées destinées à l'alimentation humaine

Rép. tchèque 2004/0531, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31989L0321 Directive 89/321/CEE de la Commission du 27 avril 1989 modifiant pour la deuxième fois les annexes de la directive 77/96/CEE du Conseil relative à la recherche de

trichines lors des importations, en provenance des pays tiers, des viandes fraîches provenant d'animaux domestiques de l'espèce porcine

Lettonie 2004/1046, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31989L0384 Directive 89/384/CEE du Conseil, du 20 juin 1989, fixant les modalités de contrôle du respect du point de congélation du lait cru, prévu à l'annexe A de la directive 85/397/CEE

Rép. slovaque 2004/1417, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31989L0398 Directive 89/398/CEE du Conseil, du 3 mai 1989, relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière

Rép. tchèque 2004/0532, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31989L0424 Directive 89/424/CEE de la Commission du 30 juin 1989 modifiant la directive 86/109/CEE limitant la commercialisation des semences de certaines espèces de plantes fourragères et de plantes oléagineuses et à fibres aux semences qui ont été officiellement certifiées «semences de base» ou «semences certifiées»

Chypre 2004/0436, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1139, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31989L0608 Directive 89/608/CEE du Conseil, du 21 novembre 1989, relative à l'assistance mutuelle entre les autorités administratives des Etats membres et à la collaboration entre celles-ci et la Commission en vue d'assurer la bonne application des législations vétérinaire et zootechnique

Rép. tchèque 2004/0534, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

31990L0088 Directive 90/88/CEE du Conseil du 22 février 1990 modifiant la directive 87/102/CEE relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière de crédit à la consommation

Malte 2004/1142, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31990L0496 Directive 90/496/CEE du Conseil, du 24 septembre 1990, relative à l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires

Rép. tchèque 2004/0540, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0069 Directive 91/69/CEE du Conseil du 28 janvier 1991 modifiant la directive 72/462/CEE concernant des problèmes sanitaires et de police sanitaire lors de l'importation d'animaux des espèces bovine et porcine, des viandes fraîches ou de produits à base de viande en provenance des pays tiers, afin d'y intégrer les animaux des espèces ovine et caprine

Malte 2004/1144, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0071 Directive 91/71/CEE de la Commission du 16 janvier 1991 complétant la directive 88/388/CEE du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres dans le domaine des arômes destinés à être employés dans les denrées alimentaires et des matériaux de base pour leur production

Rép. tchèque 2004/0542, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0334 Directive 91/334/CEE de la Commission du 6 juin 1991 modifiant la directive 82/475/CEE fixant les catégories d'ingrédients pouvant être utilisées pour le marquage d'aliments composés pour animaux familiers

Malte 2004/1145, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0376 Directive 91/376/CEE de la Commission du 25 juin 1991 modifiant la directive 86/109/CEE limitant la commercialisation des semences de certaines espèces de plantes fourragères et de plantes oléagineuses et à fibres aux semences qui ont été officiellement certifiées «semences de base» ou «semences certifiées»

Chypre 2004/0438, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1146, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0681 Directive 91/681/CEE du Conseil, du 19 décembre 1991, portant modification de la directive 90/44/CEE modifiant la directive 79/373/CEE concernant commercialisation des aliments composés pour animaux

Malte 2004/1148, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31991L0688 Directive 91/688/CEE du Conseil, du 11 décembre 1991, modifiant la directive 72/462/CEE concernant les problèmes sanitaires et de police sanitaire lors de l'importation d'animaux des espèces bovine, porcine, ovine et caprine, de viandes fraîches ou de produits à base de viande en provenance des pays tiers

Malte 2004/1149, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31992L0052 Directive 92/52/CEE du Conseil, du 18 juin 1992, relative aux préparations pour nourrissons et aux préparations de suite destinées à être exportées vers des pays tiers

Rép. tchèque 2004/0546, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31992L0060 Directive 92/60/CEE du Conseil, du 30 juin 1992, modifiant la directive 90/425/CEE relative aux contrôles vétérinaires et zootechniques applicables dans les échanges intracommunautaires de certains animaux vivants et produits dans la perspective de la réalisation du marché intérieur

Malte 2004/1151, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31992L0070 Directive 92/70/CEE de la Commission, du 30 juillet 1992, établissant les modalités des enquêtes à effectuer dans le cadre de la reconnaissance de zones protégées dans la Communauté

Estonie 2004/0705, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31992L0089 Directive 92/89/CEE de la Commission, du 3 novembre 1992, modifiant l'annexe I de la quatrième directive 73/46/CEE portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1050, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31992L0116 Directive 92/116/CEE du Conseil, du 17 décembre 1992, portant modification et mise à jour de la directive 71/118/CEE relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches de volaille

Malte 2004/1152, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31993L0005 Directive 93/5/CEE du Conseil, du 25 février 1993, concernant l'assistance des Etats membres à la Commission et leur coopération en matière d'examen scientifique des questions relatives aux denrées alimentaires

Rép. slovaque 2004/1419, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31993L0028 Directive 93/28/CEE de la Commission du 4 juin 1993 modifiant l'annexe I de la troisième directive 72/199/CEE portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1051, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1155, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31993L0053 Directive 93/53/CEE du Conseil, du 24 juin 1993, établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons

Estonie 2004/0706, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

31993L0070 Onzième directive 93/70/CEE de la Commission, du 28 juillet 1993, portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1052, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31993L0117 Douzième directive 93/117/CE de la Commission, du 17 décembre 1993, portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1053, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31994L0014 Directive 94/14/CE de la Commission du 29 mars 1994 modifiant la septième directive 76/372/CEE portant fixation des méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux

Lettonie 2004/1054, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1157, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31994L0040 Directive 94/40/CE de la Commission du 22 juillet 1994 modifiant la directive 87/153/CEE du Conseil portant fixation de lignes directrices pour l'évaluation des additifs dans l'alimentation des animaux

Estonie 2004/0708, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1158, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31994L0059 Directive 94/59/CE de la Commission du 2 décembre 1994 portant troisième modification des annexes de la directive 77/96/CEE du Conseil relative à la recherche de trichines (*Trichinella spiralis*) lors des importations, en provenance des pays tiers, des viandes fraîches provenant d'animaux domestiques de l'espèce porcine

Lettonie 2004/1056, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31995L0009 Directive 95/9/CE de la Commission du 7 avril 1995 modifiant la directive 94/39/CE établissant une liste des destinations des aliments pour animaux visant des objectifs nutritionnels particuliers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Malte 2004/1159, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31995L0011 Directive 95/11/CE de la Commission du 4 mai 1995 modifiant la directive 87/153/CEE du Conseil portant fixation de lignes directrices pour l'évaluation des additifs dans l'alimentation des animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Estonie 2004/0709, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1160, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31995L0070 Directive 95/70/CE du Conseil, du 22 décembre 1995, établissant des mesures communautaires minimales de contrôle de certaines maladies des mollusques bivalves

Estonie 2004/0711, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

31996L0003 Directive 96/3/Euratom, CECA, CE de la Commission, du 26 janvier 1996, instituant une dérogation en ce qui concerne le transport par mer d'huiles et de graisses liquides en vrac, à certaines dispositions de la directive 93/43/CEE du Conseil relative à l'hygiène des denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. slovaque 2004/1424, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0004 96/4/CE, Euratom: Directive de la Commission, du 16 février 1996, modifiant la directive 91/321/CEE concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0555, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0005 Directive 96/5/CE, Euratom de la Commission, du 16 février 1996, concernant les préparations à base de céréales et les aliments pour bébés destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0556, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0018 Directive 96/18/CE de la Commission, du 19 mars 1996, modifiant certaines directives du Conseil concernant la commercialisation des semences et plants (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Malte 2004/1161, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0024 Directive 96/24/CE du Conseil, du 29 avril 1996, modifiant la directive 79/373/CEE concernant la commercialisation des aliments composés pour animaux

Malte 2004/1162, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31996L0043 Directive 96/43/CE du Conseil du 26 juin 1996 modifiant et codifiant la directive 85/73/CEE pour assurer le financement des inspections et des contrôles vétérinaires des animaux vivants et de certains produits animaux, et modifiant les directives 90/675/CEE et 91/496/CEE

Rép. tchèque 2004/0557, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0072 970522 Directive 96/72/CE du Conseil du 18 novembre 1996 modifiant les directives 66/400/CEE, 66/401/CEE, 66/402/CEE, 66/403/CEE, 69/208/CEE et 70/458/CEE concernant la commercialisation des semences de betteraves, des semences de plantes fourragères, des semences de céréales, des plants de pommes de terre, des semences de plantes oléagineuses et à fibres et des semences de légumes

Malte 2004/1163, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0091 Directive 96/91/CE du Conseil du 17 décembre 1996 modifiant la directive 72/462/CEE concernant des problèmes sanitaires et de police sanitaire lors de l'importation d'animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine, des viandes fraîches et des produits à base de viande en provenance des pays tiers

Malte 2004/1164, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31997L0022 Directive 97/22/CE du Conseil du 22 avril 1997 modifiant la directive 92/117/CEE concernant les mesures de protection contre certaines zoonoses et certains agents zoonotiques chez des animaux et dans les produits d'origine animale, en vue de prévenir les foyers d'infection et d'intoxication dus à des denrées alimentaires

Malte 2004/1166, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31997L0041 Directive 97/41/CE du Conseil du 25 juin 1997 modifiant les directives 76/895/CEE, 86/362/CEE, 86/363/CEE et 90/642/CEE concernant la fixation de teneurs maximales pour les résidus de pesticides sur et dans, respectivement, les fruits et légumes, les céréales, les denrées alimentaires d'origine animale et certains produits d'origine végétale, y compris les fruits et légumes

Rép. tchèque 2004/0560, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0007 Directive 98/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 modifiant la directive 87/102/CEE relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière de crédit à la consommation

Malte 2004/1168, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0019 Directive 98/19/CE de la Commission du 18 mars 1998 modifiant la directive 70/524/CEE du Conseil concernant les additifs dans l'alimentation des animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Chypre 2004/0443, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0028 Directive 98/28/CE de la Commission du 29 avril 1998 instituant une dérogation en ce qui concerne le transport maritime de sucre brut en vrac à certaines dispositions de la directive 93/43/CEE du Conseil relative à l'hygiène des denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0564, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1432, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0036 Directive 98/36/CE de la Commission du 2 juin 1998 modifiant la directive 96/5/CE concernant les préparations à base de céréales et les aliments pour bébés destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0565, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0046 DIRECTIVE 98/46/CE DU CONSEIL, du 24 juin 1998 portant modification des annexes A, D (chapitre I) et F de la directive 64/432/CEE relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine

Malte 2004/1171, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0054 Directive 98/54/CE de la Commission du 16 juillet 1998 modifiant les directives 71/250/CEE, 72/199/CEE, 73/46/CEE et abrogeant la directive 75/84/CEE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1062, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0064 Directive 98/64/CE de la Commission, du 3 septembre 1998, portant fixation des méthodes d'analyse communautaires pour la détermination des acides aminés, des matières grasses brutes et de l'olaquinox dans les aliments des animaux et modifiant la directive 71/393/CEE

Lettonie 2004/1063, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0092 Directive 98/92/CE du Conseil, du 14 décembre 1998, modifiant la directive 70/524/CEE concernant les additifs dans l'alimentation des animaux et la directive 95/69/CE établissant les conditions et modalités applicables à l'agrément et l'enregistrement de certains établissements et intermédiaires dans le secteur de l'alimentation animale

Chypre 2004/0446, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0096 Directive 98/96/CE du Conseil du 14 décembre 1998 modifiant, entre autres quant aux inspections non officielles sur pied, les directives 66/400/CEE, 66/401/CEE, 66/402/CEE, 66/403/CEE, 69/208/CEE, 70/457/CEE et 70/458/CEE concernant la commercialisation des semences de betteraves, des semences de plantes fourragères, des semences de céréales, des plants de pommes de terre, des semences de plantes oléagineuses et à fibres et des semences de légumes, ainsi que le catalogue commun des variétés des espèces de plantes agricoles

Lettonie 2004/1066, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1173, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0002 Directive 1999/2/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 février 1999 relative au rapprochement des législations des États membres sur les denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation

Rép. tchèque 2004/0571, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Slovénie 2004/1362, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0003 DIRECTIVE 1999/3/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 février 1999 établissant une liste communautaire de denrées et ingrédients alimentaires traités par ionisation

Rép. tchèque 2004/0572, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0027 DIRECTIVE 1999/27/CE DE LA COMMISSION du 20 avril 1999 portant fixation des méthodes communautaires d'analyse pour le dosage de l'amprolium, du diclazuril et du carbadox dans les aliments des animaux, modifiant les directives 71/250/CEE, 73/46/CEE et abrogeant la directive 74/203/CEE

Lettonie 2004/1068, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0041 Directive 1999/41/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 juin 1999 modifiant la directive 89/398/CEE relative au rapprochement des législations des États membres concernant les denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière

Rép. tchèque 2004/0574, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0044 Directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 mai 1999 sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation.

France 2002/0132, MD 228 - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0050 DIRECTIVE 1999/50/CE DE LA COMMISSION du 25 mai 1999 modifiant la directive 91/321/CEE concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0577, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0054 DIRECTIVE 1999/54/CE DE LA COMMISSION du 26 mai 1999 modifiant la directive 66/402/CEE du Conseil concernant la commercialisation des semences de céréales

Malte 2004/1174, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0061 DIRECTIVE 1999/61/CE DE LA COMMISSION du 18 juin 1999 modifiant les annexes des directives 79/373/CEE et 96/25/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Malte 2004/1175, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

31999L0066 DIRECTIVE 1999/66/CE DE LA COMMISSION du 28 juin 1999 établissant les exigences relatives à l'étiquette ou à un autre document émis par le fournisseur conformément à la directive 98/56/CE du Conseil

Malte 2004/1176, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0067 DIRECTIVE 1999/67/CE DE LA COMMISSION du 28 juin 1999 modifiant la directive 93/49/CEE de la Commission établissant les fiches indiquant les conditions auxquelles les matériels de multiplication des plantes ornementales et les plantes ornementales doivent satisfaire conformément à la directive 91/682/CEE du Conseil

Malte 2004/1177, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0068 Directive 1999/68/CE de la Commission du 28 juin 1999 énonçant des mesures supplémentaires pour les listes des variétés de plantes ornementales tenues par les fournisseurs conformément à la directive 98/56/CE du Conseil

Malte 2004/1178, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0072 Directive 1999/72/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 juillet 1999 modifiant la directive 92/117/CEE du Conseil concernant les mesures de protection contre certaines zoonoses et certains agents zoonotiques chez les animaux et dans les produits d'origine animale, en vue de prévenir les foyers d'infection et d'intoxication dus à des denrées alimentaires

Malte 2004/1179, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0074 Directive 1999/74/CE du Conseil du 19 juillet 1999 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses

Belgique 2002/0149, AM 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

31999L0076 DIRECTIVE 1999/76/CE DE LA COMMISSION du 23 juillet 1999 portant fixation d'une méthode communautaire pour le dosage du lasalocide-sodium dans les aliments des animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1069, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0079 DIRECTIVE 1999/79/CE DE LA COMMISSION du 27 juillet 1999 modifiant la troisième directive 72/199/CEE portant fixation de méthodes d'analyse communautaires pour le contrôle officiel des aliments des animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1070, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1180, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0105 Directive 1999/105/CE du Conseil du 22 décembre 1999 concernant la commercialisation des matériels forestiers de reproduction

Luxembourg 2003/0280, AM 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Malte 2004/1182, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1440, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32000L0016 Directive 2000/16/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 avril 2000 modifiant les directives 79/373/CEE du Conseil concernant la commercialisation des aliments composés pour animaux et 96/25/CE du Conseil concernant la circulation des matières premières pour aliments des animaux

Malte 2004/1185, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32000L0027 Directive 2000/27/CE du Conseil du 2 mai 2000 modifiant la directive 93/53/CEE établissant des mesures communautaires minimales de lutte contre certaines maladies des poissons

Estonie 2004/0714, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

32000L0045 Directive 2000/45/CE de la Commission du 6 juillet 2000 établissant des méthodes communautaires d'analyse pour la détermination de la vitamine A, de la vitamine E et du tryptophane dans les aliments pour animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1074, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32000L0075 Directive 2000/75/CE du Conseil du 20 novembre 2000 arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue

Estonie 2004/0718, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

32000L0077 Directive 2000/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2000 modifiant la directive 95/53/CE du Conseil fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles officiels dans le domaine de l'alimentation animale

Malte 2004/1188, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0015 Directive 2001/15/CE de la Commission du 15 février 2001 relative aux substances qui peuvent être ajoutées dans un but nutritionnel spécifique aux denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0584, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0022 Directive 2001/22/CE de la Commission du 8 mars 2001 portant fixation de modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en plomb, cadmium, mercure et 3-MCPD dans les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Slovénie 2004/1365, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0028 Directive 2001/28/CE de la Commission du 20 avril 2001 modifiant l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques en vue d'y inscrire la substance active KBR 2738 (fenhexamide)

Rép. slovaque 2004/1449, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0037 Directive 2001/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2001 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac. Abroge les directives 31989L0622 et 31990L0239 sans préjudice des obligations des EM quant aux dates limites de transposition.

Estonie 2004/0721, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32001L0064 Directive 2001/64/CE du Conseil du 31 août 2001 modifiant les directives 66/401/CEE et 66/402/CEE concernant la commercialisation des semences de plantes fourragères et des semences de céréales

Chypre 2004/0453, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0079 Directive 2001/79/CE de la Commission du 17 septembre 2001 modifiant la directive 87/153/CEE du Conseil portant fixation de lignes directrices pour l'évaluation des additifs dans l'alimentation des animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Estonie 2004/0723, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Chypre 2004/0454, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1193, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0088 Directive 2001/88/CE du Conseil du 23 octobre 2001 modifiant la directive 91/630/CEE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs

Allemagne 2003/0315, SAISINE - Arrêt de la Cour 08/09/2005

32001L0089 Directive 2001/89/CE du Conseil du 23 octobre 2001 relative à des mesures communautaires de lutte contre la peste porcine classique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Estonie 2004/0725, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2003/0194, SAISINE - Envoi 15/06/2004, Désistement 03/05/2005

32001L0093 Directive 2001/93/CE de la Commission du 9 novembre 2001 modifiant la directive 91/630/CEE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs

Allemagne 2003/0316, SAISINE - Arrêt de la Cour 08/09/2005

32001L0095 Directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits

Grèce 2004/0201, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2004/0229, SAISINE - Envoi 08/08/2005

Pays-Bas 2004/0237, SAISINE - Envoi 04/08/2005

Autriche 2004/0239, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 05/07/2005

Portugal 2004/0245, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2004/0265, SAISINE - Envoi 29/08/2005, Désistement 13/12/2005

32002L0001 Directive 2002/1/CE de la Commission du 7 janvier 2002 modifiant la directive 94/39/CE en ce qui concerne les aliments pour animaux visant au soutien de la fonction hépatique en cas d'insuffisance hépatique chronique

Malte 2004/1196, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0011 Directive 2002/11/CE du Conseil du 14 février 2002 modifiant la directive 68/193/CEE concernant la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne et abrogeant la directive 74/649/CEE

Italie 2003/0371, SAISINE - Envoi 16/11/2004, Désistement 12/10/2005

32002L0029 Directive 2002/29/CE de la Commission du 19 mars 2002 modifiant la directive 2000/32/CE en ce qui concerne certaines zones protégées, exposées à des dangers phytosanitaires particuliers, dans la Communauté

Lettonie 2004/1079, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0033 DIRECTIVE 2002/33/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 octobre 2002 modifiant les directives 90/425/CEE et 92/118/CEE du Conseil en ce qui concerne les conditions sanitaires applicables aux sous-produits animaux

Allemagne 2003/0549, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2003/0613, SAISINE - Envoi 04/11/2004, Désistement 05/07/2005

Italie 2003/0566, SAISINE - Envoi 30/07/2004, Désistement 03/05/2005

Lituanie 2004/0981, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0046 Directive 2002/46/CE du Parlement Européen et du Conseil du 10 juin 2002 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les compléments alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Art. 15a: autorisation commercialisation produits conformes à la Directive pour le 01/08/2003 Art. 15b: autorisation commercialisation produits non conformes à la Directive pour le 01/08/2005

France 2003/0948, SAISINE - Arrêt de la Cour 08/09/2005

32002L0060 Directive 2002/60/CE du Conseil du 27 juin 2002 établissant des dispositions spécifiques pour la lutte contre la peste porcine africaine et modifiant la directive 92/119/CEE, en ce qui concerne la maladie de Teschen et la peste porcine africaine (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Estonie 2004/0736, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2003/0806, SAISINE - Envoi 04/11/2004, Désistement 05/07/2005

32002L0065 DIRECTIVE 2002/65/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 septembre 2002 concernant la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs, et modifiant les directives 90/619/CEE du Conseil, 97/7/CE et 98/27/CE

Belgique 2004/0404, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
 Rép. tchèque 2004/0601, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
 Allemagne 2004/0645, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Grèce 2004/0763, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Espagne 2004/0799, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 France 2004/0849, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 Irlande 2004/0903, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Italie 2004/0932, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
 Lettonie 2004/1083, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Luxembourg 2004/0987, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 Hongrie 2004/0885, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004
 Malte 2004/1198, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Pays-Bas 2004/1224, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 Portugal 2004/1288, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 Rép. slovaque 2004/1460, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
 Finlande 2004/0812, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Suède 2004/1322, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0068 DIRECTIVE 2002/68/CE DU CONSEIL du 19 juillet 2002 modifiant la directive 2002/57/CE concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres

Chypre 2004/0459, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
 Malte 2004/1199, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0070 DIRECTIVE 2002/70/CE DE LA COMMISSION du 26 juillet 2002 établissant des prescriptions pour la détermination des teneurs en dioxines et en PCB de type dioxine des aliments des animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1084, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1200, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0089 DIRECTIVE 2002/89/CE DU CONSEIL du 28 novembre 2002 portant modification de la directive 2000/29/CE concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté

Belgique 2005/0263, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Rép. tchèque 2005/0288, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Allemagne 2005/0296, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005

Grèce 2005/0311, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

France 2005/0333, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Italie 2005/0351, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Chypre 2005/0272, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005

Luxembourg 2005/0366, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Pays-Bas 2005/0390, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Portugal 2005/0405, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Rép. slovaque 2005/0431, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Finlande 2005/0327, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Suède 2005/0413, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/0436, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005

32002L0098 DIRECTIVE 2002/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 janvier 2003 établissant des normes de qualité et de sécurité pour la collecte, le contrôle, la transformation, la conservation et la distribution du sang humain, et des composants sanguins, et modifiant la directive 2001/83/CE

Danemark 2005/0756, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Estonie 2005/0760, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Grèce 2005/0766, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
France 2005/0788, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Italie 2005/0806, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0829, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Pologne 2005/0851, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0856, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Suède 2005/0866, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Royaume-Uni 2005/0880, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

32002L0099 DIRECTIVE 2002/99/CE DU CONSEIL du 16 décembre 2002 fixant les règles de police sanitaire régissant la production, la transformation, la distribution et l'introduction des produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

Belgique 2005/0013, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2005/0039, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005
Danemark 2005/0056, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Estonie 2005/0062, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2005/0076, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0132, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0024, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0150, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Hongrie 2005/0115, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Malte 2005/0175, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Autriche 2005/0002, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Pologne 2005/0195, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0207, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. slovaque 2005/0235, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Finlande 2005/0095, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/0248, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

32003L0013 DIRECTIVE 2003/13/CE DE LA COMMISSION du 10 février 2003 modifiant la directive 96/5/CE concernant les préparations à base de céréales et les aliments pour bébés destinés aux nourrissons et enfants en bas âge (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0606, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

France 2004/0303, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0319, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0014 DIRECTIVE 2003/14/CE DE LA COMMISSION du 10 février 2003 modifiant la directive 91/321/CEE concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0607, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
France 2004/0304, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0320, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0022 DIRECTIVE 2003/22/CE DE LA COMMISSION du 24 mars 2003 modifiant certaines annexes de la directive 2000/29/CE du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté

Chypre 2004/0463, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0033 DIRECTIVE 2003/33/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 mai 2003 concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de publicité et de parrainage en faveur des produits du tabac (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0744, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Allemagne 2005/0753, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Estonie 2005/0761, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Espagne 2005/0776, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Irlande 2005/0801, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Luxembourg 2005/0830, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Hongrie 2005/0794, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Portugal 2005/0857, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Rép. slovaque 2005/0877, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Finlande 2005/0783, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Suède 2005/0867, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2005/0881, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

32003L0040 DIRECTIVE 2003/40/CE DE LA COMMISSION du 16 mai 2003 fixant la liste, les limites de concentration et les mentions d'étiquetage pour les constituants des eaux minérales naturelles, ainsi que les conditions d'utilisation de l'air enrichi en ozone pour le traitement des eaux minérales naturelles et des eaux de source

Autriche 2004/0101, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0113, MD - Envoi SG -> EM 27/01/2004, Classement 13/12/2005

32003L0043 DIRECTIVE 2003/43/CE DU CONSEIL du 26 mai 2003 modifiant la directive 88/407/CEE fixant les exigences de police sanitaire applicables aux échanges intracommunautaires et aux importations de sperme d'animaux de l'espèce bovine

Belgique 2004/0411, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Danemark 2004/0666, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Allemagne 2004/0649, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0769, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Italie 2004/0940, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. slovaque 2004/1468, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/1507, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32003L0045 DIRECTIVE 2003/45/CE DE LA COMMISSION du 28 mai 2003 modifiant la directive 2002/57/CE du Conseil concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Chypre 2004/0466, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1205, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0047 DIRECTIVE 2003/47/CE DE LA COMMISSION du 4 juin 2003 modifiant les annexes II, IV et V de la directive 2000/29/CE du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté

Chypre 2004/0467, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0050 DIRECTIVE 2003/50/CE DU CONSEIL du 11 juin 2003 modifiant la directive 91/68/CEE en ce qui concerne le renforcement des contrôles applicables aux mouvements des ovins et des caprins

Belgique 2004/0413, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. tchèque 2004/0610, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Danemark 2004/0668, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Allemagne 2004/0650, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2004/0770, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Italie 2004/0942, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Chypre 2004/0468, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2004/0994, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Portugal 2004/1296, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1470, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Suède 2004/1328, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Royaume-Uni 2004/1508, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0057 DIRECTIVE 2003/57/CE DE LA COMMISSION du 17 juin 2003 modifiant la directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mai 2002 sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0611, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Chypre 2004/0469, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0061 DIRECTIVE 2003/61/CE DU CONSEIL du 18 juin 2003 modifiant, en ce qui concerne les essais comparatifs communautaires, la directive 66/401/CEE concernant la commercialisation des semences de plantes fourragères, la directive 66/402/CEE concernant la commercialisation des semences de céréales, la directive 68/193/CEE concernant la commercialisation des matériels de multiplication végétative de la vigne, la directive 92/33/CEE concernant la commercialisation des plants de légumes et des matériels de multiplication de légumes autres que les semences, la directive 92/34/CEE concernant la commercialisation des matériels de multiplication de plantes fruitières et des plantes fruitières destinées à la production de fruits, la directive 98/56/CE concernant la commercialisation des matériels de multiplication des plantes ornementales, la directive 2002/54/CE concernant la commercialisation des semences de betteraves, la directive 2002/55/CE concernant la commercialisation des semences de légumes, la directive 2002/56/CE concernant la commercialisation des plants de pommes de terre et la directive 2002/57/CE concernant la commercialisation des semences de plantes oléagineuses et à fibres

Chypre 2004/0470, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0074 DIRECTIVE 2003/74/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 22 septembre 2003 modifiant la directive 96/22/CE du Conseil concernant l'interdiction d'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyrostatique et des substances Beta-agonistes dans les spéculations animales

Rép. tchèque 2004/0614, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Grèce 2004/0772, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Irlande 2004/0909, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0945, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Lettonie 2004/1093, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2004/0997, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Autriche 2004/0386, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Portugal 2004/1300, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. slovaque 2004/1471, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0820, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/1510, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

32003L0078 DIRECTIVE 2003/78/CE DE LA COMMISSION du 11 août 2003 portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en patuline des denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0615, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0910, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0946, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1096, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/0998, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1376, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0821, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2004/1511, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0082 DIRECTIVE 2003/82/CE DE LA COMMISSION du 11 septembre 2003 modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil en ce qui concerne les phrases types indiquant les risques particuliers et les précautions à prendre en matière de produits phytopharmaceutiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Danemark 2004/0672, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
France 004/0858, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1207, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1472, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0823, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32003L0085 DIRECTIVE 2003/85/CE DU CONSEIL du 29 septembre 2003 établissant des mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse, abrogeant la directive 85/511/CEE et les décisions 84/531/CEE et 91/665/CEE et modifiant la directive 92/46/CEE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge la directive 31985L0511 le 30/06/2004.

Belgique 2004/0416, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Danemark 2004/0673, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0743, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Grèce 2004/0775, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
France 2004/0859, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Italie 2004/0949, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Chypre 2004/0473, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1097, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Hongrie 2004/0887, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Autriche 2004/0389, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/1304, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. slovaque 2004/1473, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Suède 2004/1330, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2004/1512, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32003L0089 DIRECTIVE 2003/89/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 10 novembre 2003 modifiant la directive 2000/13/CE en ce qui concerne l'indication des ingrédients présents dans les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0018, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2005/0042, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Estonie 2005/0068, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Grèce 2005/0081, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
France 2005/0110, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Irlande 2005/0126, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Italie 2005/0138, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Chypre 2005/0028, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0152, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Autriche 2005/0008, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Portugal 2005/0212, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0100, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005

32003L0090 DIRECTIVE 2003/90/CE DE LA COMMISSION du 6 octobre 2003 établissant des modalités d'application de l'article 7 de la directive 2002/53/CE du Conseil en ce qui concerne les caractères minimaux à prendre en compte et les conditions minimales à remplir lors de l'examen de certaines variétés des espèces de plantes agricoles (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge la directive 31972L0180 au 15/10/2003.

Grèce 2004/0290, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

Lettonie 2004/1098, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Finlande 2004/0360, MD - Envoi SG -> EM 01/06/2004, Classement 13/12/2005

32003L0091 DIRECTIVE 2003/91/CE DE LA COMMISSION du 6 octobre 2003 établissant des modalités d'application de l'article 7 de la directive 2002/55/CE du Conseil en ce qui concerne les caractères devant être couverts au minimum par l'examen et les conditions minimales pour l'examen de certaines variétés d'espèces de légumes (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge la directive 31972L0168 au 15/10/2003.

Lettonie 2004/1099, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Finlande 2004/0361, MD - Envoi SG -> EM 01/06/2004, Classement 13/12/2005

32003L0095 DIRECTIVE 2003/95/CE DE LA COMMISSION du 27 octobre 2003 modifiant la directive 96/77/CE établissant des critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0043, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005

Allemagne 2005/0052, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Grèce 2005/0082, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Italie 2005/0139, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Chypre 2005/0029, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Lettonie 2005/0167, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0153, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
Pays-Bas 2005/0190, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Slovénie 2005/0226, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Finlande 2005/0101, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2005/0253, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

32003L0099 DIRECTIVE 2003/99/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 novembre 2003 sur la surveillance des zoonoses et des agents zoonotiques, modifiant la décision 90/424/CEE du Conseil et abrogeant la directive 92/117/CEE du Conseil Abroge la directive 31992L0117 au 12/06/2004

Belgique 2004/0271, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0746, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Grèce 2004/0292, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004
France 2004/0305, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004
Italie 2004/0321, SAISINE - Envoi 16/12/2005
Chypre 2004/0474, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1100, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2004/0337, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1475, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Suède 2004/0369, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0100 DIRECTIVE 2003/100/CE DE LA COMMISSION du 31 octobre 2003 modifiant l'annexe I de la directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mai 2002 sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Grèce 2005/0083, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Chypre 2005/0030, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0154, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Malte 2005/0177, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2005/0191, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2005/0240, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Finlande 2005/0102, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

32003L0104 DIRECTIVE 2003/104/CE DE LA COMMISSION du 12 novembre 2003 concernant l'autorisation d'un ester isopropylique de l'hydroxyanalogue de la méthionine

Rép. tchèque 2004/0623, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0950, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2004/0476, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1208, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/1305, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1476, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Finlande 2004/0825, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0111 DIRECTIVE 2003/111/CE DE LA COMMISSION du 26 novembre 2003 modifiant l'annexe II de la directive 92/34/CEE concernant la commercialisation des matériels de multiplication de plantes fruitières et des plantes fruitières destinées à la production de fruits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0417, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. tchèque 2004/0625, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Estonie 2004/0749, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2004/0777, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Italie 2004/0952, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Chypre 2004/0477, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2004/1000, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Pays-Bas 2004/1229, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Finlande 2004/0827, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2004/1514, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0113 DIRECTIVE 2003/113/CE DE LA COMMISSION du 3 décembre 2003 modifiant les annexes des directives 86/362/CEE, 86/363/CEE et 90/642/CEE du Conseil en ce qui concerne la fixation de teneurs maximales pour certains résidus de pesticides sur et dans les céréales, les denrées alimentaires d'origine animale et certains produits d'origine végétale, y compris les fruits et légumes (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Lettonie 2004/1102, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1479, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Finlande 2004/0828, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0114 DIRECTIVE 2003/114/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 décembre 2003 modifiant la directive 95/2/CE concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants. Abroge la directive 31967L0427 le 29/01/2004.

Grèce 2005/0770, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Italie 2005/0810, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Chypre 2005/0739, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

Autriche 2005/0730, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

Finlande 2005/0785, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

32003L0115 DIRECTIVE 2003/115/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 décembre 2003 modifiant la directive 94/35/CE concernant les édulcorants destinés à être employés dans les denrées alimentaires

Rép. tchèque 2005/0290, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Estonie 2005/0305, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Grèce 2005/0317, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Italie 2005/0357, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Chypre 2005/0276, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2005/0371, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0260, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0330, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/0439, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

32003L0116 DIRECTIVE 2003/116/CE DE LA COMMISSION du 4 décembre 2003 modifiant les annexes II, III, IV et V de la directive 2000/29/CE du Conseil en ce qui concerne l'organisme nuisible *Erwinia amylovora* (Burr.) Winsl. et al.

Chypre 2004/0478, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/0331, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1480, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0363, MD - Envoi SG -> EM 01/06/2004, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2004/0377, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0118 DIRECTIVE 2003/118/CE DE LA COMMISSION du 5 décembre 2003 modifiant les annexes des directives 76/895/CEE, 86/362/CEE, 86/363/CEE et 90/642/CEE du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acéphate, 2,4-D et parathion-méthyle (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0019, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Danemark 2005/0057, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Espagne 2005/0092, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Lettonie 2005/0168, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1103, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0155, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

32003L0120 DIRECTIVE 2003/120/CE DE LA COMMISSION du 5 décembre 2003 modifiant la directive 90/496/CEE relative à l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0626, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0750, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0914, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0953, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2004/1001, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Hongrie 2004/0889, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1210, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2004/1230, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1380, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0121 DIRECTIVE 2003/121/CE DE LA COMMISSION du 15 décembre 2003 modifiant la directive 98/53/CE portant fixation de modes de prélèvement d'échantillons et de méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0627, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0751, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0778, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0915, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0954, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1104, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/1002, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1381, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Finlande 2004/0829, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2004/1515, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32003L0126 DIRECTIVE 2003/126/CE DE LA COMMISSION du 23 décembre 2003 relative à la méthode d'analyse applicable en matière d'identification des constituants d'origine animale pour le contrôle officiel des aliments pour animaux (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge la directive 31998L0088 au 01/07/2004.

Danemark 2004/0677, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Chypre 2004/0481, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1107, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1213, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2004/1233, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0832, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0001 DIRECTIVE 2004/1/CE DE LA COMMISSION du 6 janvier 2004 portant modification de la directive 2002/72/CE en ce qui concerne la suspension de l'usage de l'azodicarbonamide comme agent gonflant (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0748, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Grèce 2005/0771, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Espagne 2005/0780, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Irlande 2005/0803, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Italie 2005/0811, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Chypre 2005/0740, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Lettonie 2005/0840, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0833, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Portugal 2005/0861, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Royaume-Uni 2005/0883, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

32004L0002 DIRECTIVE 2004/2/CE DE LA COMMISSION du 9 janvier 2004 modifiant les directives 86/362/CEE, 86/363/CEE et 90/642/CEE du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales pour les résidus de fénamiphos (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Grèce 2004/0781, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1108, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0833, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32004L0004 DIRECTIVE 2004/4/CE DE LA COMMISSION du 15 janvier 2004 modifiant la directive 96/3/CE instituant une dérogation en ce qui concerne le transport par mer d'huiles et de graisses liquides en vrac, à certaines dispositions de la directive 93/43/CEE du Conseil relative à l'hygiène des denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Allemagne 2004/0652, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0918, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/1005, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1483, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0834, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Suède 2004/1334, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2004/1518, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0005 DIRECTIVE 2004/5/CE DE LA COMMISSION du 20 janvier 2004 modifiant la directive 2001/15/CE en vue d'inscrire certaines substances à l'annexe (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0630, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0919, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0957, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Portugal 2004/1309, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2004/1384, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0006 DIRECTIVE 2004/6/CE DE LA COMMISSION du 20 janvier 2004 portant dérogation à la directive 2001/15/CE en vue de retarder l'application de l'interdiction du commerce à certains produits (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0631, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Estonie 2004/0754, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0782, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Irlande 2004/0920, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0958, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Portugal 2004/1310, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2004/1385, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0013 DIRECTIVE 2004/13/CE DE LA COMMISSION du 29 janvier 2004 modifiant la directive 2002/16/CE concernant l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans des matériaux et des objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0292, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2005/0308, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Grèce 2005/0320, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Irlande 2005/0349, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Italie 2005/0360, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0280, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Slovénie 2005/0428, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2005/0434, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Finlande 2005/0331, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005

32004L0014 DIRECTIVE 2004/14/CE DE LA COMMISSION du 29 janvier 2004 modifiant la directive 93/10/CEE de la Commission relative aux matériaux et aux objets en pellicule de cellulose régénérée, destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0750, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Grèce 2005/0773, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Italie 2005/0813, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Chypre 2005/0742, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Lettonie 2005/0841, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

Autriche 2005/0732, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

Portugal 2005/0863, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Finlande 2005/0787, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

Royaume-Uni 2005/0884, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

32004L0016 DIRECTIVE 2004/16/CE DE LA COMMISSION du 12 février 2004 portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en étain des aliments en conserves (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0021, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Estonie 2005/0070, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Grèce 2005/0085, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Irlande 2005/0127, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Italie 2005/0140, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Chypre 2005/0032, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Lettonie 2005/0169, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Luxembourg 2005/0156, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Hongrie 2005/0118, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Malte 2005/0179, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Pologne 2005/0199, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Portugal 2005/0214, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Slovénie 2005/0228, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Rép. slovaque 2005/0242, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Finlande 2005/0103, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005

32004L0019 DIRECTIVE 2004/19/CE DE LA COMMISSION du 1er mars 2004 portant modification de la directive 2002/72/CE concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Chypre 2005/0906, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
 Rép. tchèque 2005/0916, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
 Grèce 2005/0939, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
 Irlande 2005/0977, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
 Italie 2005/0987, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

Luxembourg 2005/1001, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

Portugal 2005/1037, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

32004L0029 DIRECTIVE 2004/29/CE DE LA COMMISSION du 4 mars 2004 concernant la fixation des caractères et des conditions minimales pour l'examen des variétés de vigne

Chypre 2004/0482, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Hongrie 2004/0892, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1484, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0031 DIRECTIVE 2004/31/CE DE LA COMMISSION du 17 mars 2004 modifiant les annexes I, II, III, IV et V de la directive 2000/29/CE du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté

Chypre 2004/0483, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2004/0332, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1485, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Finlande 2004/0365, MD - Envoi SG -> EM 01/06/2004, Classement 13/12/2005

Royaume-Uni 2004/0378, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0032 DIRECTIVE 2004/32/CE DE LA COMMISSION du 17 mars 2004 modifiant la directive 2001/32/CE en ce qui concerne certaines zones protégées, exposées à des dangers phytosanitaires particuliers, dans la Communauté

Chypre 2004/0484, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/0333, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1386, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1486, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0366, MD - Envoi SG -> EM 01/06/2004, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2004/0379, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0033 DIRECTIVE 2004/33/CE DE LA COMMISSION du 22 mars 2004 portant application de la directive 2002/98/CE du Parlement européen et du Conseil concernant certaines exigences techniques relatives au sang et aux composants sanguins (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0751, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Danemark 2005/0758, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Estonie 2005/0764, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
France 2005/0792, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Italie 2005/0814, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0743, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Lettonie 2005/0842, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Luxembourg 2005/0835, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Portugal 2005/0864, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Slovénie 2005/0875, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Suède 2005/0870, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Royaume-Uni 2005/0885, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

32004L0043 DIRECTIVE 2004/43/CE DE LA COMMISSION du 13 avril 2004 modifiant la directive 98/53/CE et la directive 2002/26/CE en ce qui concerne les modes de prélèvement d'échantillons et les méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des teneurs en aflatoxines et en ochratoxine A des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Irlande 2005/0636, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0644, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Luxembourg 2005/0654, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0688, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Slovénie 2005/0705, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0607, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

32004L0044 DIRECTIVE 2004/44/CE DE LA COMMISSION du 13 avril 2004 modifiant la directive 2002/69/CE portant fixation des modes de prélèvement d'échantillons et des méthodes d'analyse pour le contrôle officiel des dioxines et le dosage des PCB de type dioxine dans les denrées alimentaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Irlande 2005/0637, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0645, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Luxembourg 2005/0655, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0689, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2005/0706, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0608, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

32004L0045 DIRECTIVE 2004/45/CE DE LA COMMISSION du 16 avril 2004 modifiant la directive 96/77/CE portant établissement de critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants

Rép. tchèque 2005/0458, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2005/0468, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0492, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Chypre 2005/0454, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0498, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0446, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0517, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0479, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005

32004L0046 DIRECTIVE 2004/46/CE DE LA COMMISSION du 16 avril 2004 modifiant la directive 95/31/CE en ce qui concerne le sucralose (E 955) et le sel d'aspartame-acesulfame (E 962) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0459, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005

Estonie 2005/0469, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2005/0474, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Irlande 2005/0488, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0493, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Chypre 2005/0455, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0499, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Malte 2005/0510, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0447, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0480, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2005/0534, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005

32004L0047 DIRECTIVE 2004/47/CE DE LA COMMISSION du 16 avril 2004 modifiant la directive 95/45/CE en ce qui concerne les carotènes mélangés [E 160 a (i)] et le bêta-carotène [E 160 a (ii)] (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0460, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2005/0470, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2005/0475, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Irlande 2005/0489, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0494, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0456, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0500, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0448, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0481, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2005/0535, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005

32004L0055 DIRECTIVE 2004/55/CE DE LA COMMISSION du 20 avril 2004 modifiant la directive 66/401/CEE du Conseil concernant la commercialisation des semences de plantes fourragères (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0420, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2004/0632, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Grèce 2004/0783, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Chypre 2004/0485, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1109, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/1006, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Hongrie 2004/0893, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1273, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/1311, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1387, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1487, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0835, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2004/1519, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32004L0059 DIRECTIVE 2004/59/CE DE LA COMMISSION du 23 avril 2004 modifiant la directive 90/642/CEE du Conseil relative aux teneurs maximales pour bromopropylate établies par la directive (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0633, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Grèce 2004/0784, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0959, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2004/0486, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Lettonie 2004/1110, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/1007, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pologne 2004/1274, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Slovénie 2004/1388, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1488, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0836, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32004L0061 DIRECTIVE 2004/61/CE DE LA COMMISSION du 26 avril 2004 modifiant les annexes des directives 86/362/CEE, 86/363/CEE et 90/642/CEE du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales de certains résidus de pesticides interdits d'utilisation dans la Communauté européenne (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0045, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Grèce 2005/0087, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Italie 2005/0143, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0035, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Lettonie 2005/0171, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Malte 2005/0182, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Pologne 2005/0202, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Slovénie 2005/0231, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2005/0244, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

32004L0070 DIRECTIVE 2004/70/CE DE LA COMMISSION du 28 avril 2004 portant modification de la directive 2000/29/CE du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Grèce	2004/0786, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Italie	2004/0961, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Chypre	2004/0488, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg	2004/1008, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte	2004/1214, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Pays-Bas	2004/1234, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Autriche	2004/0391, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque	2004/1490, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande	2004/0838, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

32004L0077 DIRECTIVE 2004/77/CE DE LA COMMISSION du 29 avril 2004 modifiant la directive 94/54/CE en ce qui concerne l'étiquetage de certaines denrées alimentaires contenant de l'acide glycyrrhizinique et son sel d'ammonium (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Estonie	2005/0587, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce	2005/0596, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Espagne	2005/0603, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
France	2005/0617, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Irlande 2005/0638, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0646, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Chypre 2005/0555, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0656, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0538, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Portugal 2005/0690, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0609, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2005/0720, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

32004L0095 DIRECTIVE 2004/95/CE DE LA COMMISSION du 24 septembre 2004 modifiant la directive 90/642/CEE du Conseil relative aux teneurs maximales pour la bifenthrine et le famoxadone établies par la directive (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

France 2005/0484, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Malte 2005/0511, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0519, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Slovénie 2005/0528, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0482, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005

32004L0102 DIRECTIVE 2004/102/CE de la Commission du 5 octobre 2004 modifiant les annexes II, III, IV et V de la directive 2000/29/CE du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté

Rép. tchèque 2005/0295, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
 Allemagne 2005/0299, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
 Estonie 2005/0310, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
 Italie 2005/0363, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
 Chypre 2005/0283, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
 Lettonie 2005/0384, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
 Luxembourg 2005/0376, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 Hongrie 2005/0343, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
 Pays-Bas 2005/0398, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
 Pologne 2005/0403, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
 Portugal 2005/0412, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
 Slovénie 2005/0429, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
 Rép. slovaque 2005/0435, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
 Finlande 2005/0332, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 13/12/2005
 Royaume-Uni 2005/0442, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32004L0103 DIRECTIVE 2004/103/CE DE LA COMMISSION du 7 octobre 2004 relative aux contrôles d'identité et aux contrôles sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets inscrits à l'annexe V, partie B, de la directive 2000/29/CE du Conseil, qui peuvent être effectués dans un autre lieu que le point d'entrée dans la Communauté ou dans un endroit situé à proximité, et établissant les conditions régissant ces contrôles

Rép. tchèque 2005/0047, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005
 Allemagne 2005/0055, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
 Estonie 2005/0073, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005

Grèce 2005/0089, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Espagne 2005/0094, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

France 2005/0113, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Irlande 2005/0130, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Italie 2005/0145, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Chypre 2005/0037, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Lettonie 2005/0173, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Lituanie 2005/0148, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2005/0160, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Hongrie 2005/0120, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Malte 2005/0184, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Pays-Bas 2005/0193, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Pologne 2005/0205, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005

Portugal 2005/0218, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Slovénie 2005/0233, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2005/0246, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Finlande 2005/0105, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005

Suède 2005/0223, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2005/0255, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32004L0105 DIRECTIVE 2004/105/CE DE LA COMMISSION du 15 octobre 2004 établissant les modèles de certificats phytosanitaires ou de certificats phytosanitaires de réexportation officiels, accompagnant des végétaux, des produits végétaux ou autres objets réglementés par la directive 2000/29/CE du Conseil, en provenance de pays tiers

Belgique 2005/0023, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Rép. tchèque 2005/0048, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Danemark 2005/0060, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Estonie 2005/0074, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Grèce 2005/0090, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 France 2005/0114, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 Irlande 2005/0131, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Italie 2005/0146, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Chypre 2005/0038, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Lettonie 2005/0174, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Luxembourg 2005/0161, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
 Hongrie 2005/0121, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Malte 2005/0185, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Pays-Bas 2005/0194, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Pologne 2005/0206, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Portugal 2005/0219, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
 Slovénie 2005/0234, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Rép. slovaque 2005/0247, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Finlande 2005/0106, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
 Suède 2005/0224, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
 Royaume-Uni 2005/0256, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32004L0115 DIRECTIVE 2004/115/CE DE LA COMMISSION du 15 décembre 2004 modifiant la directive 90/642/CEE du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus fixées pour certains pesticides (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Allemagne 2005/0571, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2005/0589, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2005/0598, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
France 2005/0618, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Hongrie 2005/0628, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Malte 2005/0671, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Pays-Bas 2005/0677, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0692, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Rép. slovaque 2005/0716, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0610, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Royaume-Uni 2005/0722, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

32004L0116 DIRECTIVE 2004/116/CE DE LA COMMISSION du 23 décembre 2004 modifiant l'annexe de la directive 82/471/CEE du Conseil en ce qui concerne l'inclusion de *Candida guilliermondii* (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0566, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Danemark 2005/0578, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2005/0590, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce 2005/0599, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
France 2005/0619, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Italie 2005/0648, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Luxembourg 2005/0658, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Hongrie 2005/0629, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2005/0540, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Portugal 2005/0693, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Slovénie 2005/0708, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0611, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Royaume-Uni 2005/0723, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

32004L0117 DIRECTIVE 2004/117/CE DU CONSEIL du 22 décembre 2004 modifiant les directives 66/401/CEE, 66/402/CEE, 2002/54/CE, 2002/55/CE et 2002/57/CE en ce qui concerne les examens réalisés sous contrôle officiel et l'équivalence des semences produites dans les pays tiers

Belgique 2005/0899, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Chypre 2005/0911, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Rép. tchèque 2005/0922, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Estonie 2005/0932, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Grèce 2005/0944, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0962, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
France 2005/0971, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Hongrie 2005/0976, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Irlande 2005/0983, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0993, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/1006, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Lettonie 2005/1014, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Malte 2005/1021, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Pologne 2005/1033, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

32005L0016 DIRECTIVE 2005/16/CE DE LA COMMISSION du 2 mars 2005modifiant les annexes I à V de la directive 2000/29/CE du Conseil concernant les mesures de protection contre l'introduction dans la Communauté d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation à l'intérieur de la Communauté

Rép. tchèque 2005/0567, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Danemark 2005/0579, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Allemagne 2005/0572, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Estonie 2005/0591, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
France 2005/0620, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Italie 2005/0649, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Chypre 2005/0557, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Lettonie 2005/0664, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0659, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Hongrie 2005/0630, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Malte 2005/0672, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Pologne 2005/0681, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0694, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2005/0709, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0612, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Royaume-Uni 2005/0724, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

32005L0017 DIRECTIVE 2005/17/CE DE LA COMMISSION du 2 mars 2005modifiant certaines dispositions de la directive 92/105/CEE relative aux passeports phytosanitaires

Rép. tchèque 2005/0568, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Danemark 2005/0580, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Allemagne 2005/0573, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Estonie 2005/0592, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Grèce 2005/0600, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

France 2005/0621, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Italie 2005/0650, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Chypre 2005/0558, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Luxembourg 2005/0660, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Hongrie 2005/0631, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Pologne 2005/0682, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Portugal 2005/0695, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Slovénie 2005/0710, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Finlande 2005/0613, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

Royaume-Uni 2005/0725, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

32005L0018 DIRECTIVE 2005/18/CE DE LA COMMISSION du 2 mars 2005 modifiant la directive 2001/32/CE en ce qui concerne certaines zones protégées, exposées à des dangers phytosanitaires particuliers, dans la Communauté

Danemark 2005/0581, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Allemagne 2005/0574, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Estonie 2005/0593, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

France 2005/0622, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Italie 2005/0651, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Chypre 2005/0559, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005

Lettonie 2005/0665, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2005/0661, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Hongrie 2005/0632, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Malte 2005/0673, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Pologne 2005/0683, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0696, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Slovénie 2005/0711, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Finlande 2005/0614, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Royaume-Uni 2005/0726, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005

32005L0026 DIRECTIVE 2005/26/CE DE LA COMMISSION du 21 mars 2005 établissant une liste des substances ou ingrédients alimentaires provisoirement exclus de l'annexe III bis de la directive 2000/13/CE du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Autriche 2005/0890, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Belgique 2005/0901, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Allemagne 2005/0925, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Estonie 2005/0934, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Grèce 2005/0945, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0964, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0995, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Luxembourg 2005/1007, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

29. PÊCHE

31983L0515 Directive 83/515/CEE du Conseil du 4 octobre 1983 concernant certaines actions d'adaptation des capacités dans le secteur de la pêche

Lettonie 2004/1034, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1127, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Slovénie 2004/1348, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1409, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31985L0590 Directive 85/590/CEE du Conseil, du 20 décembre 1985 modifiant la directive 83/515/CEE concernant certaines actions d'adaptation des capacités dans le secteur de la pêche

Lettonie 2004/1041, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Malte 2004/1132, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Slovénie 2004/1351, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1411, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

30. SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

31989L0552 Directive 89/552/CEE du Conseil, du 3 octobre 1989, visant a la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle

Hongrie 2004/0874, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31997L0036 Directive 97/36/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 juin 1997 modifiant la directive 89/552/CEE du Conseil visant a la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle

Hongrie 2004/0878, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0019 Directive 2002/19/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion (directive "accès")

Belgique 2003/0878, SAISINE - Arrêt de la Cour 10/03/2005, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2004/0594, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0729, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Grèce 2003/0915, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/12/2005
France 2003/0944, SAISINE - Arrêt de la Cour 14/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2003/0975, SAISINE - Arrêt de la Cour 10/03/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/2204, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32002L0020 Directive 2002/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive "autorisation")

Belgique 2003/0879, SAISINE - Arrêt de la Cour 10/03/2005, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2004/0595, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0730, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Grèce 2003/0916, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/12/2005
France 2003/0945, SAISINE - Arrêt de la Cour 14/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2003/0976, SAISINE - Arrêt de la Cour 10/03/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/2204, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32002L0021 Directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques (directive "cadre")

Belgique 2003/0880, SAISINE - Arrêt de la Cour 10/03/2005, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2004/0596, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0731, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Grèce 2003/0917, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/12/2005
France 2003/0946, SAISINE - Arrêt de la Cour 14/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg 2003/0977, SAISINE - Arrêt de la Cour 10/03/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/2204, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32002L0022 Directive 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive "service universel")

Belgique 2003/0881, SAISINE - Arrêt de la Cour 10/03/2005, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0732, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Grèce 2003/0918, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/12/2005
France 2003/0947, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2003, Classement 16/03/2005
Luxembourg 2003/0978, SAISINE - Arrêt de la Cour 10/03/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/2204, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32002L0058 DIRECTIVE 2002/58/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 12 juillet 2002 concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive vie privée et communications électroniques) Abroge la directive 31997L0066 à partir du 31/10/2003

Belgique 2003/1066, SAISINE - Arrêt de la Cour 28/04/2005, Classement 05/07/2005
Rép. tchèque 2004/0600, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Estonie 2004/0735, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 12/04/2005
Grèce 2003/1084, SAISINE - Envoi 11/11/2004
Luxembourg 2003/1121, SAISINE - Arrêt de la Cour 28/04/2005, Classement 05/07/2005
Royaume-Uni 2005/2204, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32003L0098 DIRECTIVE 2003/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 novembre 2003 concernant la réutilisation des informations du secteur public

Belgique 2005/0735, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Rép. tchèque 2005/0747, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Allemagne 2005/0754, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Grèce 2005/0769, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Espagne 2005/0779, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Italie 2005/0809, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Chypre 2005/0738, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Lettonie 2005/0839, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Lituanie 2005/0827, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

Luxembourg 2005/0832, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Hongrie 2005/0797, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005

Malte 2005/0847, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Pays-Bas 2005/0850, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Autriche 2005/0729, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Portugal 2005/0860, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

31. TRANSPORTS ET ÉNERGIE

31962L2005 Première directive du Conseil relative à l'établissement de certaines règles communes pour les transports internationaux (transports de marchandises par route pour compte d'autrui)

Rép. tchèque 2004/0498, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

31973L0238 Directive 73/238/CEE du Conseil, du 24 juillet 1973, concernant les mesures destinées à atténuer les effets de difficultés d'approvisionnement en pétrole brut et produits pétroliers

Rép. tchèque 2004/0500, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31976L0914 Directive 76/914/CEE du Conseil, du 16 décembre 1976, concernant le niveau minimal de la formation de certains conducteurs de véhicules de transport par route

Rép. slovaque 2004/1399, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

31978L0170 Directive 78/170/CEE du Conseil, du 13 février 1978, portant sur la performance des générateurs de chaleur utilisés pour le chauffage de locaux et la production d'eau chaude dans les immeubles non industriels neufs ou existants ainsi que sur l'isolation de la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire dans les nouveaux immeubles non industriels

Slovénie 2004/1345, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1400, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31982L0885 Directive 82/885/CEE du Conseil, du 10 décembre 1982, modifiant la directive 78/170/CEE portant sur la performance des générateurs de chaleur utilisés pour le chauffage de locaux et la production d'eau chaude dans les immeubles non industriels neufs ou existants ainsi que sur l'isolation de la distribution de chaleur et d'eau chaude sanitaire dans les nouveaux immeubles non industriels

Slovénie 2004/1347, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1407, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31990L0398 Directive 90/398/CEE du Conseil du 24 juillet 1990 modifiant la directive 84/647/CEE relative à l'utilisation de véhicules loués sans chauffeur dans le transport de marchandises par route

Rép. tchèque 2004/0539, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31991L0670 Directive 91/670/CEE du Conseil, du 16 décembre 1991, sur l'acceptation mutuelle des licences du personnel pour exercer des fonctions dans l'aviation civile

Estonie 2004/0703, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Lettonie 2004/1049, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Lituanie 2004/0971, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

Malte 2004/1147, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Rép. slovaque 2004/1418, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004

31992L0014 Directive 92/14/CEE du Conseil, du 2 mars 1992, relative à la limitation de l'exploitation des avions relevant de l'annexe 16 de la convention relative à l'aviation civile internationale, volume 1 deuxième partie chapitre 2, deuxième édition (1988)

Rép. tchèque 2004/0545, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Chypre 2004/0440, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31993L0076 Directive 93/76/CEE du Conseil, du 13 septembre 1993, visant à limiter les émissions de dioxyde de carbone par une amélioration de l'efficacité énergétique (Save)

Rép. slovaque 2004/1420, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31994L0022 Directive 94/22/CE du Parlement européen et du Conseil, du 30 mai 1994, sur les conditions d'octroi et d'exercice des autorisations de prospector, d'exploiter et d'extraire des hydrocarbures

Rép. tchèque 2004/0552, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Rép. slovaque 2004/1422, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

31994L0056 Directive 94/56/CE du Conseil, du 21 novembre 1994, établissant les principes fondamentaux régissant les enquêtes sur les accidents et les incidents dans l'aviation civile

Chypre 2004/0441, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 12/10/2005

31995L0021 Directive 95/21/CE du Conseil, du 19 juin 1995, concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des Etats membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'Etat du port)

Rép. slovaque 2004/1423, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0029 Directive 96/29/Euratom du Conseil du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants

Royaume-Uni 2000/2139, MD 228 - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0048 Directive 96/48/CE du Conseil du 23 juillet 1996 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse

Rép. slovaque 2004/1425, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

31996L0067 Directive 96/67/CE du Conseil du 15 octobre 1996 relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté

Rép. slovaque 2004/1426, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

31996L0075 Directive 96/75/CE du conseil du 19 novembre 1996 concernant les modalités d'affrètement et de formation des prix dans le domaine des transports nationaux et internationaux de marchandises par voie navigable dans la Communauté

Rép. slovaque 2004/1427, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

31996L0087 Directive 96/87/CE de la Commission du 13 décembre 1996 portant adaptation au progrès technique de la directive 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0559, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

Rép. slovaque 2004/1428, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31996L0089 Directive 96/89/CE de la Commission du 17 décembre 1996 modifiant la directive 95/12/CE portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en

ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des machines à laver le linge domestiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. slovaque 2004/1429, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

31998L0018 Directive 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers

Rép. slovaque 2004/1431, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

31998L0020 Directive 98/20/CE du Conseil du 30 mars 1998 modifiant la directive 92/14/CEE relative à la limitation de l'exploitation des avions relevant du volume 1, deuxième partie, chapitre 2 de l'annexe 16 de la convention relative à l'aviation civile internationale, deuxième édition (1988)

Chypre 2004/0444, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0042 Directive 98/42/CE de la Commission, du 19 juin 1998, modifiant la directive 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. slovaque 2004/1433, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31998L0093 Directive 98/93/CE du Conseil, du 14 décembre 1998, modifiant la directive 68/414/CEE faisant obligation aux États membres de la CEE de maintenir un niveau minimal de stocks de pétrole brut et/ou de produits pétroliers

Rép. tchèque 2004/0570, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0037 Directive 1999/37/CE du Conseil du 29 avril 1999 relative aux documents d'immatriculation des véhicules

Rép. tchèque	2004/0573, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Danemark	2004/0660, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Grèce	2004/0758, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Espagne	2004/0795, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Chypre	2004/0447, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Luxembourg	2004/0983, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Pologne	2004/1255, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Portugal	2004/1282, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Rép. slovaque	2004/1436, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0048 Directive 1999/48/CE de la Commission du 21 mai 1999 portant deuxième adaptation au progrès technique de la directive 96/49 du Conseil relative aux rapprochements des législations des Etats membres relatives au transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Rép. tchèque 2004/0576, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

Rép. slovaque 2004/1437, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0095 Directive 1999/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 1999 concernant l' application des dispositions relatives à la durée du travail des gens de mer à bord des navires faisant escale dans les ports de la Communauté

Italie 2002/0373, SAISINE - Arrêt de la Cour 28/04/2005, Classement 13/12/2005

Rép. slovaque 2004/1438, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

31999L0097 Directive 1999/97/CE de la Commission du 13 décembre 1999 portant modification de la directive 95/21/CE concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port)(Texte présentant de l' intérêt pour l'EEE)

Rép. slovaque 2004/1439, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32000L0056 Directive 2000/56/CE de la Commission du 14 septembre 2000 modifiant la directive 91/439/CEE du Conseil relative au permis de conduire (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Portugal 2003/1145, SAISINE - Envoi 14/12/2004, Désistement 12/04/2005

32000L0059 Directive 2000/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaire pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison

Hongrie 2004/0881, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Pays-Bas 2003/0072, SAISINE - Envoi 18/12/2003, Désistement 16/03/2005

Rép. slovaque 2004/1442, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32000L0062 DIRECTIVE 2000/62/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 10 octobre 2000 modifiant la directive 96/49/CE du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

Rép. slovaque 2004/1443, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0012 Directive 2001/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2001 modifiant la directive 91/440/CEE du Conseil relative au développement de chemins de fer communautaires

Belgique 2004/2005, MD - Envoi SG -> EM 01/04/2004, Classement 05/07/2005

Allemagne 2003/0469, MD 228 - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005

Grèce 2003/0487, MD 228 - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2003/0460, AM 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Pays-Bas 2004/2085, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 16/03/2005

Rép. slovaque 2004/1444, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2003/0475, AM 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32001L0013 Directive 2001/13/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2001 modifiant la directive 95/18/CE du Conseil concernant les licences des entreprises ferroviaires

Belgique 2004/2005, MD - Envoi SG -> EM 01/04/2004, Classement 05/07/2005

Allemagne 2003/0470, MD 228 - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005

Grèce 2003/0488, MD 228 - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2003/0461, AM 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Pays-Bas 2004/2085, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 16/03/2005

Rép. slovaque 2004/1445, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2003/0476, AM 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32001L0014 Directive 2001/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2001 concernant la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification de l'infrastructure ferroviaire et la certification en matière de sécurité

Belgique 2004/2005, MD - Envoi SG -> EM 01/04/2004, Classement 05/07/2005

Rép. tchèque 2004/0583, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Allemagne 2003/0471, MD 228 - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005

Grèce 2003/0489, MD 228 - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 05/07/2005

Pays-Bas 2004/2085, AM - Envoi SG -> EM 22/12/2004, Classement 16/03/2005

Rép. slovaque 2004/1446, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2003/0477, AM 228 - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32001L0016 Directive 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2001 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel

Rép. tchèque 2004/0585, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Allemagne 2003/0556, SAISINE - Envoi 26/08/2004, Désistement 16/03/2005

Grèce 2003/0618, SAISINE - Arrêt de la Cour 08/09/2005, Classement 13/12/2005

Italie 2003/0572, SAISINE - Envoi 05/10/2004, Désistement 16/03/2005

Rép. slovaque 2004/1447, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2003/0584, SAISINE - Arrêt de la Cour 10/11/2005

32001L0077 Directive 2001/77/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 septembre 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité

Rép. tchèque 2004/0591, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 13/12/2005

Rép. slovaque 2004/1453, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0096 Directive 2001/96/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 établissant des exigences et des procédures harmonisées pour le chargement et le déchargement sûrs des vraquiers

Belgique 2003/0886, SAISINE - Arrêt de la Cour 06/10/2005

Estonie 2004/0726, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

France 2003/0952, SAISINE - Envoi 22/09/2004, Désistement 05/07/2005

Italie 2003/0971, SAISINE - Envoi 04/11/2004, Désistement 05/07/2005

Pays-Bas 2003/0993, SAISINE - Envoi 21/09/2004, Désistement 05/07/2005

Rép. slovaque 2004/1454, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Finlande 2003/1040, SAISINE - Envoi 20/09/2004, Désistement 16/03/2005

32001L0105 Directive 2001/105/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 modifiant la directive 94/57/CE du Conseil établissant des règles et des normes communes concernant les organismes habilités à effectuer l'inspection et la visite des navires et les activités pertinentes des administrations maritimes

Rép. slovaque 2004/1455, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

32001L0106 Directive 2001/106/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 modifiant la directive 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des États membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'État du port)

Finlande 2003/0865, SAISINE - Arrêt de la Cour 24/02/2005, Classement 05/07/2005

32002L0006 Directive 2002/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 février 2002 concernant les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres de la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2003/1070, SAISINE - Arrêt de la Cour 09/06/2005, Classement 13/12/2005

Estonie 2004/0727, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

Italie 2003/1118, SAISINE - Envoi 22/11/2004, Désistement 05/07/2005

32002L0007 Directive 2002/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 février 2002 modifiant la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour certains véhicules routiers circulant dans la Communauté, les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international

Grèce 2004/0297, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005

Luxembourg 2004/0334, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005

Portugal 2004/0357, SAISINE - Envoi 13/04/2005, Désistement 12/10/2005

32002L0015 Directive 2002/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier

Belgique 2005/0450, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005

Rép. tchèque 2005/0457, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Danemark 2005/0463, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

Allemagne 2005/0461, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Grèce 2005/0472, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Espagne 2005/0477, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

France 2005/0483, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

Irlande 2005/0487, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Italie 2005/0491, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Lettonie 2005/0504, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

Luxembourg 2005/0496, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Pays-Bas 2005/0512, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Autriche 2005/0443, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Portugal 2005/0516, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Suède 2005/0521, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 12/10/2005

32002L0030 Directive 2002/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mars 2002 relative à l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2004/0597, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Allemagne 2003/1080, SAISINE - Envoi 06/04/2005, Désistement 05/07/2005
Estonie 2004/0733, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Italie 2003/1119, SAISINE - Envoi 03/02/2005, Désistement 05/07/2005
Lettonie 2004/1080, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Lituanie 2004/0980, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2003/1125, SAISINE - Envoi 14/02/2005
Hongrie 2004/0884, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Malte 2004/1197, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Autriche 2003/1138, SAISINE - Envoi 05/04/2005, Désistement 05/07/2005
Finlande 2003/1155, AM - Envoi SG -> EM 01/04/2004, Classement 16/03/2005

32002L0031 Directive 2002/31/CE de la Commission du 22 mars 2002 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des climatiseurs à usage domestique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Chypre 2004/0458, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Luxembourg 2003/0289, AMC - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32002L0035 Directive 2002/35/CE de la Commission du 25 avril 2002 modifiant la directive 97/70/CE du Conseil instituant un régime harmonisé pour la sécurité des navires de pêche de longueur égale ou supérieure à 24 mètres (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Pays-Bas 2003/0314, SAISINE - Arrêt de la Cour 16/12/2004, Classement 05/07/2005

32002L0040 Directive 2002/40/CE de la Commission du 8 mai 2002 portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des fours électriques à usage domestique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE). Abroge la directive 31979L0531 à partir du 01/01/2003.

Luxembourg 2003/0034, AM 228 - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32002L0059 DIRECTIVE 2002/59/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 juin 2002 relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information, et abrogeant la directive 93/75/CEE du Conseil

Belgique 2004/0166, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/12/2005
Grèce 2004/0167, SAISINE - Envoi 21/02/2005, Désistement 05/07/2005
France 2004/0168, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0170, SAISINE - Envoi 17/05/2005, Désistement 13/12/2005
Pays-Bas 2004/0172, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
Autriche 2004/0173, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 16/03/2005
Rép. slovaque 2004/1459, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005
Finlande 2004/0175, SAISINE - Arrêt de la Cour 15/12/2005
Royaume-Uni 2004/0177, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 16/03/2005

32002L0084 DIRECTIVE 2002/84/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 novembre 2002 portant modification des directives relatives à la sécurité maritime et à la prévention de la pollution par les navires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0013, SAISINE - Envoi 29/03/2005
Grèce 004/0036, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
Italie 2004/0068, SAISINE - Envoi 23/11/2005, Désistement 13/12/2005
Lettonie 2004/1086, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Portugal 2004/0128, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/1462, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Finlande 2004/0117, SAISINE - Envoi 09/02/2005, Désistement 05/07/2005

32002L0085 DIRECTIVE 2002/85/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 5 novembre 2002 modifiant la directive 92/6/CEE du Conseil relative à l'installation et à l'utilisation, dans la Communauté, de limiteurs de vitesse sur certaines catégories de véhicules à moteur

Rép. tchèque 2005/0287, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Irlande 2005/0345, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Chypre 2005/0271, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Lettonie 2005/0380, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Rép. slovaque 2005/0430, AMC - Envoi SG -> EM 18/10/2005

32003L0024 DIRECTIVE 2003/24/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 avril 2003 modifiant la directive 98/18/CE du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers

Belgique 2005/0015, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

Estonie 2005/0064, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Grèce 2005/0077, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Italie 2005/0134, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Lettonie 2005/0164, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Autriche 2005/0004, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Portugal 2005/0208, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Rép. slovaque 2005/0237, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Finlande 2005/0096, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Royaume-Uni 2005/0250, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32003L0025 DIRECTIVE 2003/25/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 14 avril 2003 relative aux prescriptions spécifiques de stabilité applicables aux navires rouliers à passagers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0016, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005

Estonie 2005/0065, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Grèce 2005/0078, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Italie 2005/0135, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Chypre 2005/0025, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Autriche 2005/0005, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Pologne 2005/0197, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Portugal 2005/0209, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Rép. slovaque 2005/0238, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Finlande 2005/0097, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Royaume-Uni 2005/0251, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32003L0026 DIRECTIVE 2003/26/CE DE LA COMMISSION du 3 avril 2003 portant adaptation au progrès technique de la directive 2000/30/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limiteurs de vitesse et les émissions d'échappement des véhicules utilitaires (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Danemark 2004/0191, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005

32003L0027 DIRECTIVE 2003/27/CE DE LA COMMISSION du 3 avril 2003 portant adaptation au progrès technique de la directive 96/96/CE du Conseil en ce qui concerne le contrôle des émissions d'échappement des véhicules à moteur (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Danemark 2004/0192, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005

Luxembourg 2004/0233, AM - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005

32003L0030 DIRECTIVE 2003/30/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports

Belgique 2005/0017, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Rép. tchèque 2005/0041, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Allemagne 2005/0051, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Estonie 2005/0066, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 12/10/2005

Grèce 2005/0079, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

France 2005/0108, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Irlande 2005/0124, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

Italie 2005/0136, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Chypre 2005/0026, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 13/12/2005
Lettonie 2005/0165, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0151, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Hongrie 2005/0116, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2005/0188, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Autriche 2005/0006, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005
Portugal 2005/0210, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Slovénie 2005/0225, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Rép. slovaque 2005/0239, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Finlande 2005/0098, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005
Suède 2005/0220, MD - Envoi SG -> EM 04/02/2005, Classement 05/07/2005

32003L0042 DIRECTIVE 2003/42/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
du 13 juin 2003 concernant les comptes rendus d'événements dans l'aviation civile

Rép. tchèque 2005/0745, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Grèce 2005/0767, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Espagne 2005/0777, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
France 2005/0789, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Irlande 2005/0802, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Italie 2005/0807, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Lettonie 2005/0838, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Luxembourg 2005/0831, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

Hongrie 2005/0795, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Malte 2005/0845, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Pays-Bas 2005/0849, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Autriche 2005/0728, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Pologne 2005/0852, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0858, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Slovénie 2005/0873, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Rép. slovaque 2005/0878, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Finlande 2005/0784, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005
Suède 2005/0868, MD - Envoi SG -> EM 12/10/2005

32003L0054 DIRECTIVE 2003/54/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 96/92/CE Abroge les directives 31990L0547 et 31996L0092 au 01/07/2004.

Belgique 2004/2237, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005
Rép. tchèque 2004/2238, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005
Allemagne 2004/2239, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005
Estonie 2004/2240, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005
Grèce 2004/2241, SAISINE - Envoi 22/09/2005
Espagne 2004/2242, SAISINE - Envoi 28/09/2005
Irlande 2004/2243, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005
Italie 2004/2244, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005
Lettonie 2004/2245, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005

Luxembourg 2004/2246, SAISINE - Envoi 22/09/2005
Malte 2004/2247, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005
Pologne 2004/2248, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 05/07/2005
Portugal 2004/2249, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005
Rép. slovaque 2004/2250, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 12/04/2005
Finlande 2004/2251, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005
Suède 2004/2252, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2004/2253, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 13/12/2005

32003L0055 DIRECTIVE 2003/55/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 26 juin 2003 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 98/30/CE Abroge les directives 31991L0296 et 31998L0030 au 01/07/2004.

Belgique 2004/2254, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005
Allemagne 2004/2255, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005
Estonie 2004/2256, SAISINE - Envoi 22/09/2005
Espagne 2004/2257, SAISINE - Envoi 28/09/2005
Irlande 2004/2258, SAISINE - Envoi 22/09/2005
Italie 2004/2259, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005
Lettonie 2004/2260, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 12/10/2005
Lituanie 2004/2261, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2004/2262, SAISINE - Envoi 22/09/2005
Pologne 2004/2265, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2004/2266, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 12/04/2005
Finlande 2004/2267, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 16/03/2005

Suède 2004/2268, AM - Envoi SG -> EM 21/03/2005, Classement 13/12/2005

Royaume-Uni 2004/2269, MD - Envoi SG -> EM 18/10/2004, Classement 13/12/2005

32003L0066 DIRECTIVE 2003/66/CE DE LA COMMISSION du 3 juillet 2003 modifiant la directive 94/2/CE portant modalités d'application de la directive 92/75/CEE du Conseil en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des réfrigérateurs, des congélateurs et des appareils combinés électriques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

France 2004/0857, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 16/03/2005

Italie 2004/0943, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005, Classement 13/12/2005

Luxembourg 2004/0996, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

Pologne 2004/1267, MD - Envoi SG -> EM 15/12/2004, Classement 05/07/2005

Portugal 2004/1298, AM - Envoi SG -> EM 13/07/2005

32003L0075 DIRECTIVE 2003/75/CE DE LA COMMISSION du 29 juillet 2003 modifiant l'annexe I de la directive 98/18/CE du Conseil établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2004/0184, AM - Envoi SG -> EM 09/07/2004, Classement 12/04/2005

32003L0103 DIRECTIVE 2003/103/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 novembre 2003 modifiant la directive 2001/25/CE concernant le niveau minimal de formation des gens de mer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0541, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Rép. tchèque 2005/0563, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Danemark 2005/0575, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Italie 2005/0641, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005
Hongrie 2005/0624, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Autriche 2005/0536, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Portugal 2005/0685, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Slovénie 2005/0702, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Rép. slovaque 2005/0713, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Finlande 2005/0605, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005
Suède 2005/0698, MD - Envoi SG -> EM 28/07/2005, Classement 13/12/2005
Royaume-Uni 2005/0718, AM - Envoi SG -> EM 19/12/2005

32003L0127 DIRECTIVE 2003/127/CE DE LA COMMISSION du 23 décembre 2003 modifiant la directive 1999/37/CE du Conseil relative aux documents d'immatriculation des véhicules (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Rép. tchèque 2005/0291, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Danemark 2005/0301, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Espagne 2005/0326, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Irlande 2005/0347, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

Italie 2005/0359, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Chypre 2005/0278, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Lettonie 2005/0381, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Lituanie 2005/0365, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Luxembourg 2005/0373, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Hongrie 2005/0341, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Pays-Bas 2005/0396, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Pologne 2005/0515, MD - Envoi SG -> EM 31/05/2005, Classement 13/12/2005
Portugal 2005/0409, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Rép. slovaque 2005/0433, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005
Suède 2005/0419, MD - Envoi SG -> EM 22/03/2005, Classement 05/07/2005

32005L0023 DIRECTIVE 2005/23/CE DE LA COMMISSION du 8 mars 2005 modifiant la directive 2001/25/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le niveau minimal de formation des gens de mer (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Belgique 2005/0900, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Estonie 2005/0933, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Finlande 2005/0963, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Italie 2005/0994, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005
Portugal 2005/1043, MD - Envoi SG -> EM 05/12/2005

PARTIE III : DIRECTIVES: NON-CONFORMITE ET MAUVAISE APPLICATION DES MESURES NATIONALES D'EXECUTION											
N° Infraction	EM	Envoi AM ou AMC	Saisine 226CE	Réf. Affaire	Date arr.	Envoi MD 228 ou MDC 228	Envoi AM 228 ou AMC 228	Saisine 228CE	Réf. Affaire	Date arr.	Etat du dossier au 31/12/2005
Agriculture											
DIRECTIVE 2000/36/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 23 juin 2000 relative aux produits de cacao et de chocolat destinés à l'alimentation humaine Abroge la directive 31973L0241 à partir du 03/08/2003.											
2003/5258	IT	13/07/2005									En Cours
Concurrence											
Directive 90/388/CEE de la Commission, du 28 juin 1990, relative a la concurrence dans les marchés des services de télécommunication											
1999/4784	LU	03/08/2000	27/02/2001	C-2001/097	12/06/2003	01/04/2004	22/12/2004				En Cours
2001/2217	PT	19/12/2002	30/07/2003	C-2003/334	20/10/2005						En Cours
Directive 96/19/CE de la Commission, du 13 mars 1996, modifiant la directive 90/388/CEE en ce qui concerne la réalisation de la pleine concurrence sur le marché des télécommunications											
1999/4784	LU	03/08/2000	27/02/2001	C-2001/097	12/06/2003	01/04/2004	22/12/2004				En Cours
2001/2217	PT	19/12/2002	30/07/2003	C-2003/334	20/10/2005						En Cours

Directive 2000/52/CE de la Commission du 26 juillet 2000 modifiant la directive 80/723/CEE relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques											
2003/2170	PT	21/03/2005									Classement
2004/2128	ES	21/03/2005									En Cours
2004/2130	AT	13/07/2005									En Cours
DIRECTIVE 2002/77/CE DE LA COMMISSIO du 16 septembre 2002 relative à la concurrence dans les marchés des réseaux et des services de communications électroniques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) Abroge les directives 31990L0388(base), 3199L0051, 31996L0002, 31996L0019, 31999L0064.											
2004/2197	SE	21/03/2005									En Cours
Emploi											
Directive 76/207/CEE du Conseil, du 9 février 1976, relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail											
1998/2396	AT	07/02/2002	12/05/2003	C-2003/203	01/02/2005						Classement
1998/4904	FR	15/06/2001									En Cours
1999/2179	LU	15/11/2002	12/12/2003	C-2003/519	14/04/2005						En Cours
1999/4239	IT	21/03/2005									En Cours
2000/2312	DE	27/06/2002	22/12/2003	C-2004/204							Désistement
2000/5076	EL	09/07/2004									En Cours
2000/5088	IT	21/03/2005									En Cours
Directive 80/987/CEE du Conseil, du 20 octobre 1980, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la protection des travailleurs salariés en cas d'insolvabilité de l'employeur											
2001/5170	FR	09/07/2004									En Cours

Directive 89/391/CEE du Conseil, du 12 juin 1989, concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail											
1995/2135	FR	01/07/2002									En Cours
1995/2136	IE	26/07/2001									Classement
1995/2138	LU	18/10/1999	20/09/2002	C-2002/335	22/05/2003	19/12/2003	09/07/2004				En Cours
1995/2139	NL	30/12/1998	15/11/2001	C-2001/441	22/05/2003	19/12/2003	09/07/2004				Classement
1995/2141	UK	25/07/2003	21/03/2005	C-2005/127							En Cours
1997/2149	AT	19/12/2002	06/10/2004	C-2004/428							En Cours
1998/2182	SE	01/02/2000	29/10/2004	C-2004/459							En Cours
1999/5063	ES	25/01/2002	11/03/2004	C-2004/132							En Cours
2000/4194	IT	18/07/2002	25/02/2003	C-2003/082	13/07/2004						Classement
Directive 89/654/CEE du Conseil, du 30 novembre 1989, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail (première directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)											
1999/2282	DE	04/07/2002	20/01/2004	C-2004/016	28/10/2004						Classement
Directive 89/655/CEE du Conseil, du 30 novembre 1989, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour l'utilisation par les travailleurs au travail d'équipements de travail (deuxième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)											
1998/2222	IT	04/08/1999	14/02/2001	C-2001/065	10/04/2003	01/04/2004	18/10/2004				Classement
1999/2036	ES	01/07/2002	11/04/2003	C-2003/168	14/09/2004						Classement

2000/4194	IT	18/07/2002	25/02/2003	C-2003/082	13/07/2004							Classement
Directive 92/57/CEE du Conseil, du 24 juin 1992, concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé à mettre en oeuvre sur les chantiers temporaires ou mobiles (huitième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)												
2002/4206	DE	01/04/2004										Classement
Directive 92/85/CEE du Conseil, du 19 octobre 1992, concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail (dixième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE)												
1998/2357	IT	04/08/1999										En Cours
Directive 93/104/CE du Conseil, du 23 novembre 1993, concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail												
2001/2227	BE	19/12/2003	25/01/2005	C-2005/022	17/11/2005							Classement
2001/2231	SE	11/07/2003	05/07/2004	C-2004/287	26/05/2005							Classement
2001/2232	UK	02/05/2003	23/11/2004	C-2004/484								En Cours
Directive 96/34/CE du Conseil du 3 juin 1996 concernant l'accord-cadre sur le congé parental conclu par l'UNICE, le CEEP et la CES												
1999/2179	LU	15/11/2002	12/12/2003	C-2003/519	14/04/2005							En Cours
1999/2197	AT	09/07/2004										En Cours
2002/4075	SE	22/12/2004										En Cours
Directive 96/71/CE du parlement européen et du conseil du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services												
2004/2037	LU	18/10/2005										En Cours
Directive 98/59/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux licenciements collectifs												
1998/4346	IT	20/04/2001	05/02/2002	C-	16/10/200							Classement

				2002/032	3						t
1999/2028	PT	29/12/2000	22/02/2002	C-2002/055	12/10/2004						Classement
Entreprises											
Directive 73/23/CEE du Conseil, du 19 février 1973, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives au matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension											
2001/2262	NL	11/07/2003									Classement
Directive 83/189/CEE du Conseil du 28 mars 1983 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques											
1996/4294	DE	16/01/2001	04/12/2003	C-2003/510							Désistement
Directive 85/374/CEE du Conseil du 25 juillet 1985 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière de responsabilité du fait des produits défectueux											
1998/2245	FR	06/08/1999	17/02/2000	C-2000/052	25/04/2002	20/02/2003	11/07/2003	14/04/2004	C-2004/177		En Cours
2003/2063	DK	09/07/2004	29/08/2005	C-2005/327							En Cours
Directive 89/105/CEE du Conseil du 21 décembre 1988 concernant la transparence des mesures régissant la fixation des prix des médicaments a usage humain et leur inclusion dans le champ d'application des systèmes d'assurance-maladie											
1995/4580	EL	23/09/1997									En Cours
1997/4349	FI	17/12/1998	08/06/2000	C-2000/229	12/06/2003						En Cours
1998/4052	AT	30/12/1998	29/10/1999	C-1999/424	27/11/2001						En Cours
2002/5098	ES	18/10/2005									En Cours

Directive 89/336/CEE du Conseil du 3 mai 1989 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la compatibilité électromagnétique										
2001/2262	NL	11/07/2003								Classement
Directive 89/686/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux équipements de protection individuelle										
1997/4213	DE	21/10/1998	02/03/2001	C-2001/103	22/05/2003	09/07/2004				Classement
Directive 90/396/CEE du Conseil, du 29 juin 1990, relative au rapprochement des législations des Etats membres concernant les appareils à gaz										
1996/4294	DE	16/01/2001	04/12/2003	C-2003/510						Désistement
Directive 93/42/CEE du Conseil, du 14 juin 1993, relative aux dispositifs médicaux										
2003/4091 MARK	EL	19/12/2005								En Cours
Directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques										
1999/4086	PT	20/04/2001	26/11/2003	C-2003/500	08/09/2005					En Cours
2001/2262	NL	11/07/2003								Classement
Directive 98/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux machines										
2001/4077	FR	19/12/2005								En Cours
Directive 1999/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 1999 concernant les équipements hertziens et les équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité										
2001/2262	NL	11/07/2003								Classement

Directive 2000/35/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 juin 2000 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales											
2003/4409	IT	18/10/2004	28/07/2005	C-2005/302							En Cours
2005/4115	EL	19/12/2005									En Cours
2005/4124	ES	19/12/2005									En Cours
Directive 2001/83/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 novembre 2001 instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain											
2002/5098	ES	18/10/2005									En Cours
2003/4892	FR	09/07/2004									Classement
Environnement											
Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses											
1997/4291	DE	27/07/2000									Classement
Directive 75/439/CEE du Conseil, du 16 juin 1975, concernant l'élimination des huiles usagées											
2000/2165	AT	21/12/2001	14/01/2003	C-2003/015	27/01/2005						En Cours
2000/2170	EL	27/06/2002									En Cours
2000/2193	IE	25/07/2001									En Cours
2000/2197	FR	24/10/2002									En Cours
2000/2206	SE	21/03/2002	13/05/2003	C-2003/201	30/03/2004						En Cours
2000/2207	DK	25/04/2002									En Cours

2000/2209	BE	22/07/2002									En Cours
2000/2231	UK	21/12/2001	18/11/2002	C-2002/424	15/07/2004						En Cours
2000/2243	FI	23/10/2002									En Cours
2001/2042	PT	21/12/2001	28/02/2003	C-2003/092	27/01/2005						En Cours
Directive 75/440/CEE du Conseil, du 16 juin 1975, concernant la qualité requise des eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire dans les Etats membres											
1992/4200	FR	28/10/1997	16/07/1999	C-1999/266	08/03/2001	21/12/2001	03/04/2003				En Cours
1997/4827	FR	11/07/2003									En Cours
Directive 75/442/CEE du Conseil, du 15 juillet 1975, relative aux déchets											
1995/4485	NL	01/08/2000	27/03/2002	C-2002/113	14/10/2004						Classement
1997/2178	FR	05/08/1998	03/08/1999	C-1999/292	02/05/2002	11/07/2003					Classement
1997/4549	UK	18/07/2002	04/05/2004	C-2004/199							En Cours
1998/2024	IT	11/04/2001	20/03/2002	C-2002/103	07/10/2004	13/07/2005	19/12/2005				En Cours
1998/2162	ES	28/02/2000	20/11/2001	C-2001/446	12/06/2003	09/07/2004	21/03/2005				En Cours
1998/2391	UK	24/07/2001	14/02/2003	C-2003/062	16/12/2004	19/12/2005					En Cours
1998/4215	IE	22/12/2004									En Cours
1998/4802	IT	27/06/2002	22/10/2003	C-2003/447	25/11/2004	19/12/2005					En Cours

1998/5091	IT	23/10/2001	21/10/2002	C-2002/375	09/09/2004	19/12/2005					En Cours
1999/4006	IT	11/07/2003	12/05/2005	C-2005/195							En Cours
1999/4304	FR	11/07/2003									Classement
1999/4797	IT	23/10/2001	24/10/2002	C-2002/383	09/09/2004	21/03/2005	19/12/2005				En Cours
1999/4812	IT	27/06/2002	23/06/2003	C-2003/270	09/06/2005	19/12/2005					En Cours
1999/5112	IE	26/07/2001	20/10/2001	C-2001/494	26/04/2005						En Cours
1999/5252	ES	19/12/2005									En Cours
2000/2315	EL	21/12/2001	21/11/2002	C-2002/420	18/11/2004						En Cours
2000/4044	ES	26/07/2001	19/11/2002	C-2002/416	08/09/2005						En Cours
2000/4158	IE	22/12/2004									En Cours
2000/4248	ES	26/07/2001	19/03/2003	C-2003/121	08/09/2005						En Cours
2000/4345	ES	19/12/2003									En Cours
2000/4554	IT	27/06/2002	09/12/2003	C-2003/516	16/12/2004	19/12/2005					En Cours
2000/4689	ES	19/12/2002	29/03/2004	C-2004/157	28/04/2005						En Cours
2000/5077	EL	11/07/2003									En Cours
2000/5083	IT	19/12/2003	25/11/2004	C-2004/486							En Cours

2001/2127	FR	27/06/2002	24/10/2003	C-2003/449	10/03/2005	19/12/2005					En Cours
2001/2268	IT	11/07/2003	16/11/2004	C-2004/478							Désistement
2001/2273	EL	19/12/2002	26/11/2003	C-2003/502	06/10/2005						En Cours
2001/4084	PT	11/07/2003									En Cours
2001/4219	EL	11/07/2003									En Cours
2001/4413	EL	11/07/2003									En Cours
2001/4821	UK	19/12/2003									En Cours
2001/4894	ES	19/12/2002	29/03/2004	C-2004/157	28/04/2005						Classement
2001/5125	IT	19/12/2003	22/03/2005	C-2005/135							Classement
2002/2077	IT	19/12/2002	12/05/2005	C-2005/194							En Cours
2002/2180	ES	09/07/2004	28/09/2005	C-2005/361							En Cours
2002/2213	IT	11/07/2003	23/06/2005	C-2005/263							En Cours
2002/2284	IT	13/07/2005									En Cours
2002/4218	IE	04/11/2004									En Cours
2002/4449	EL	21/03/2005									En Cours
2002/5219	IE	22/12/2004									En Cours
2002/5349	BE	13/07/2005									En Cours
2003/2030	FR	19/12/2003	29/11/2005	C-2005/423							En Cours

2003/2077	IT	19/12/2003	22/03/2005	C-2005/135								En Cours
2003/2187	EL	19/12/2005										En Cours
2003/4034	PT	13/07/2005										En Cours
2005/4051	IT	19/12/2005										En Cours
Directive 76/160/CEE du Conseil, du 8 décembre 1975, concernant la qualité des eaux de baignade												
1989/0416	BE	27/12/1996	05/08/1998	C-1998/307	25/05/2000	01/02/2001	19/12/2002					Classement
1989/0418	ES	27/11/1990	22/03/1996	C-1996/092	12/02/1998	24/01/2000	27/07/2000	13/07/2001	C-2001/278	25/11/2003		Classement
1996/2107	FR	05/08/1998	17/04/2000	C-2000/147	15/03/2001	11/07/2003						En Cours
1996/2108	PT	11/12/1998	10/07/2001	C-2001/272	15/07/2004							En Cours
1996/2109	NL	15/10/1998	03/07/2000	C-2000/268	19/03/2002							En Cours
1999/2142	SE	26/01/2000	06/10/2000	C-2000/368	14/06/2001	19/12/2002						Classement
1999/2156	DK	07/04/2000	06/06/2001	C-2001/226	30/01/2003							Classement
2000/4432	ES	01/07/2002	27/01/2004	C-2004/026	15/12/2005							En Cours
2000/4689	ES	19/12/2002	29/03/2004	C-2004/157	28/04/2005							En Cours
2000/4722	IE	19/12/2002										Classement
Directive 76/464/CEE du Conseil, du 4 mai 1976, concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté												

1990/0960	ES	17/11/1994	25/06/1996	C-1996/214	25/11/1998	24/07/2001					En Cours
1990/5220	IE	12/06/1997	31/07/2002	C-2002/282	02/06/2005						En Cours
1991/0205	BE	06/08/1996	30/05/1997	C-1997/207	21/01/1999	18/07/2001	04/07/2002				En Cours
1991/0206	FR	18/05/1993	21/03/2001	C-2001/130	12/06/2003	09/07/2004	22/12/2004				Classement
1991/0556	PT	25/05/1993	17/07/1998	C-1998/261	13/07/2000	23/10/2001	27/06/2002				Classement
1999/4473	ES	09/07/2004									En Cours
2000/4678	IE	19/12/2002	14/06/2005	C-2005/248							En Cours
2002/2289	EL	19/12/2003									En Cours
2002/5349	BE	13/07/2005									En Cours
2003/2168	NL	09/07/2004									Classement
Directive 78/659/CEE du Conseil, du 18 juillet 1978, concernant la qualité des eaux douces ayant besoin d'être protégées ou améliorées pour être aptes à la vie des poissons											
2000/4126	UK	19/12/2002									Classement
Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages											
1989/4910	FR	28/11/1995	03/04/1998	C-1998/096	25/11/1999	29/01/2001	27/06/2002				Classement
1991/4599	FR	03/07/1995	30/04/1997	C-1997/166	18/03/1999	27/10/1999	21/12/2001				Classement
1993/2165	IT	18/08/1998	05/10/2001	C-2001/378	20/03/2003	19/12/2003	22/12/2004				En Cours

1994/4733	FR	19/12/1997	16/10/1998	C-1998/374	07/12/2000	25/07/2001	21/12/2001				En Cours
1994/4794	FR	05/08/1998	15/02/1999	C-1999/038	07/12/2000						En Cours
1995/4435	BE	29/09/1998									En Cours
1995/4543	FI	25/07/2001	04/08/2003	C-2003/344	15/12/2005						En Cours
1995/4564	NL	11/07/2003									Classement
1995/4840	IE	08/04/1998	27/03/2000	C-2000/117	13/06/2002	09/07/2004					En Cours
1996/2206	PT	17/12/1998									En Cours
1997/2004	FR	04/04/2000	16/05/2001	C-2001/202	26/11/2002	01/04/2004	22/12/2004				En Cours
1998/2068	ES	26/07/2001	21/02/2003	C-2003/079	09/12/2004						En Cours
1998/2208	FI	17/12/1998	15/06/2000	C-2000/240	06/03/2003						En Cours
1998/2290	IE	23/10/2001	29/09/2004	C-2004/418							En Cours
1998/2345	EL	19/12/2002	30/07/2004	C-2004/334							En Cours
1998/4180	ES	08/02/2000	12/03/2004	C-2004/135	09/06/2005						En Cours
1998/4215	IE	19/12/2002									En Cours
1998/4873	DE	30/10/2003									En Cours
1999/2019	FR	11/07/2003									En Cours
1999/2173	AT	17/10/2003	09/12/2004	C-							En Cours

				2004/508							
1999/2212	ES	31/01/2001	04/06/2004	C-2004/235							En Cours
1999/4311	PT	30/01/2001	04/03/2002	C-2002/072	24/06/2003	09/07/2004					En Cours
1999/4459	AT	27/07/2000	04/06/2002	C-2002/209	29/01/2004						En Cours
1999/4720	ES	19/12/2002									En Cours
1999/4814	BE	19/07/2000	19/10/2001	C-2001/415	27/02/2003	19/12/2003					Classement
1999/5129	UK	19/12/2002									Classement
2000/2059	NL	26/07/2001	16/10/2003	C-2003/441	14/04/2005	19/12/2005					En Cours
2000/2289	EL	19/12/2002	02/04/2004	C-2004/166	27/10/2005						En Cours
2000/4418	PT	11/04/2001	08/06/2004	C-2004/239							En Cours
2000/4833	ES	03/04/2003									Classement
2000/4914	DE	06/02/2003									Classement
2001/4156	IT	09/07/2004	24/10/2005	C-2005/388							En Cours
2001/4159	AT	11/07/2003	12/05/2004	C-2004/209							En Cours
2001/4776	ES	22/12/2004									En Cours
2001/4914	ES	22/12/2004									En Cours

2001/4917	IE	11/07/2003	22/04/2005	C-2005/183							En Cours
2001/5020	SE	22/12/2004									En Cours
2002/2289	EL	19/12/2003									En Cours
2002/4342	IT	13/07/2005									En Cours
2002/4783	UK	19/12/2003	21/03/2005	C-2005/131	17/11/2005						En Cours
2002/4967	FR	13/07/2005									En Cours
2002/5403	IT	13/07/2005									En Cours
2003/4424	PT	09/07/2004	28/04/2005	C-2005/191							En Cours
2003/5023	IT	09/07/2004									Classement
2003/5046	IT	09/07/2004	29/07/2005	C-2005/304							En Cours
2003/5145	IT	09/07/2004									En Cours
2004/2311	EL	19/12/2005									En Cours
2004/4224	IT	13/07/2005									En Cours
2004/4884	BE	13/07/2005									Classement
2005/4378	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 79/923/CEE du Conseil, du 30 octobre 1979, relative à la qualité requise des eaux conchylicoles											
2000/4210	IE	25/07/2001	28/02/2002	C-2002/067	11/09/2003	09/07/2004	19/12/2005				En Cours
2000/4432	ES	01/07/2002	27/01/2004	C-2004/026	15/12/2005						En Cours

2002/5076	IE	19/12/2003	01/04/2005	C-2005/148								En Cours
2002/5398	UK	19/12/2005										En Cours
Directive 80/68/CEE du Conseil, du 17 décembre 1979, concernant la protection des eaux souterraines contre la pollution causée par certaines substances dangereuses												
1992/4682	EL	27/06/2002	08/04/2003	C-2003/163	14/04/2005							En Cours
1999/5252	ES	19/12/2005										En Cours
2000/4044	ES	26/07/2001	19/11/2002	C-2002/416	08/09/2005							En Cours
2000/4248	ES	26/07/2001	19/03/2003	C-2003/121	08/09/2005							En Cours
2000/4345	ES	19/12/2003										En Cours
2000/4678	IE	19/12/2002	14/06/2005	C-2005/248								En Cours
2002/5349	BE	13/07/2005										En Cours
Directive 80/778/CEE du Conseil, du 15 juillet 1980, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine sera abrogée le 24/12/2005 voir 31998L0083												
1997/4409	IE	14/07/1999	21/08/2000	C-2000/316	14/11/2002							En Cours
1997/4827	FR	11/07/2003										En Cours
1998/4973	ES	27/07/2000										Classement
2000/4248	ES	26/07/2001	19/03/2003	C-2003/121	08/09/2005							En Cours
2001/4356	PT	27/06/2002	11/06/2003	C-2003/251	29/09/2005							En Cours

Directive 84/360/CEE du Conseil du 28 juin 1984 relative à la lutte contre la pollution atmosphérique en provenance des installations industrielles											
1997/4906	EL	21/03/2002	22/08/2003	C-2003/364	07/07/2005						En Cours
2003/2040	IT	13/07/2005									En Cours
Directive 85/337/CEE du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement											
1989/0425	IE	28/04/1993	05/12/1996	C-1996/392	21/09/1999	25/07/2000	26/07/2001	07/07/2003	C-2003/294		Classement
1997/4549	UK	18/07/2002	04/05/2004	C-2004/199							En Cours
1997/4639	FR	21/12/2001									Classement
1997/4703	IE	06/08/2001									En Cours
1998/2346	IT	09/02/2001									En Cours
1998/4215	IE	19/12/2002									En Cours
1999/4323	UK	26/07/2001	21/11/2002	C-2002/421	24/06/2004	19/12/2005					En Cours
1999/4465	UK	26/07/2001	01/12/2003	C-2003/508							En Cours
1999/4495	ES	26/09/2000	07/06/2001	C-2001/227	16/09/2004						En Cours
1999/4715	IT	26/07/2001	13/03/2002	C-2002/087	10/06/2004						Classement
1999/4813	IT	02/07/2002	26/02/2003	C-2003/083	02/06/2005						En Cours
2000/2072	NL	25/07/2001									Classement

2000/4044	ES	26/07/2001	19/11/2002	C-2002/416	08/09/2005							En Cours
2000/4078	IE	23/01/2003	17/05/2005	C-2005/216								En Cours
2000/4158	IE	11/07/2003										En Cours
2000/4248	ES	26/07/2001	19/03/2003	C-2003/121	08/09/2005							En Cours
2000/4350	IT	09/07/2004										Classement
2000/4384	IE	05/01/2005										En Cours
2000/4711	IT	22/12/2004										En Cours
2000/4905	UK	19/12/2002	26/02/2004	C-2004/098								En Cours
2000/5032	IE	11/07/2003										En Cours
2000/5039	UK	01/07/2002	01/12/2003	C-2003/508								En Cours
2000/5077	EL	11/07/2003										En Cours
2000/5083	IT	19/12/2003	25/11/2004	C-2004/486								En Cours
2000/5196	IE	11/07/2003										En Cours
2000/5231	BE	09/07/2004										En Cours
2001/2234	IT	13/07/2005										En Cours
2001/2236	DE	19/12/2002	18/12/2003	C-2003/531	10/03/2005							Désistement
2001/2257	ES	19/12/2002	28/07/2004	C-2004/332								En Cours
2001/2263	ES	03/09/2004										En Cours

2001/2268	IT	11/07/2003	16/11/2004	C-2004/478							Désistement
2001/4038	BE	19/12/2003									Classement
2001/4067	IT	11/07/2003									En Cours
2001/4289	IT	18/10/2004									Classement
2001/4597	ES	11/07/2003									Classement
2001/4776	ES	22/12/2004									En Cours
2001/4786	IE	11/07/2003									En Cours
2001/4914	ES	22/12/2004									En Cours
2001/4917	IE	11/07/2003	22/04/2005	C-2005/183							En Cours
2001/4985	UK	19/12/2003	31/01/2005	C-2005/037							En Cours
2001/5061	ES	19/12/2002									Classement
2001/5309	DE	21/03/2005									En Cours
2002/2180	ES	09/07/2004	28/09/2005	C-2005/361							En Cours
2002/4259	IE	13/07/2005									En Cours
2002/4389	ES	18/10/2004									En Cours
2002/5170	IT	18/10/2005									En Cours
2002/5394	IT	09/07/2004	16/06/2005	C-2005/255							En Cours
2002/5440	DE	01/04/2004									En Cours

2003/2049	IT	13/07/2005									En Cours
2003/2146	UK	19/12/2005									En Cours
2003/2207	ES	09/07/2004									En Cours
2003/2244	IT	13/07/2005									En Cours
2003/4092	BE	19/12/2005									En Cours
2003/4407	DE	22/12/2004									En Cours
2004/2026	PT	22/12/2004									En Cours
2004/4884	BE	13/07/2005									Classemen t
2005/4378	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 86/278/CEE du Conseil du 12 juin 1986 relative à la protection de l'environnement et notamment des sols, lors de l'utilisation des boues d'épuration en agriculture											
2000/2191	IT	26/07/2001	08/07/2002	C- 2002/248	16/09/200 4						Classemen t
2001/5323	PT	11/07/2003									En Cours
Directive 87/101/CEE du Conseil du 22 décembre 1986 modifiant la directive 75/439/CEE concernant l'élimination des huiles usagées											
2000/2209	BE	22/07/2002									En Cours
2001/2042	PT	21/12/2001	28/02/2003	C- 2003/092	27/01/200 5						En Cours
Directive 88/609/CEE du Conseil du 24 novembre 1988 relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion											
2001/2018	AT	27/06/2002	19/05/2003	C- 2003/214	08/07/200 4						Classemen t
Directive 90/219/CEE du Conseil, du 23 avril 1990, relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés											
1992/2248	FR	19/05/2000	05/11/2001	C-	27/11/200	22/12/200	13/07/200				En Cours

				2001/429	3	4	5				
Directive 90/313/CEE du Conseil, du 7 juin 1990, concernant la liberté d'accès à l'information en matière d'environnement											
1993/2058	FR	08/02/1999	13/06/2000	C-2000/233	26/06/2003	09/07/2004	22/12/2004				Classement
2000/4248	ES	26/07/2001	19/03/2003	C-2003/121	08/09/2005						En Cours
2001/4942	ES	19/12/2002									Classement
Directive 91/156/CEE du Conseil du 18 mars 1991 modifiant la directive 75/442/CEE relative aux déchets											
1997/2178	FR	05/08/1998	03/08/1999	C-1999/292	02/05/2002	11/07/2003					Classement
1997/2182	IT	21/10/1998	03/12/1999	C-1999/466	24/01/2002	19/12/2002					Classement
1997/2185	UK	23/04/1999	08/02/2000	C-2000/035	24/01/2002	11/07/2003					Classement
1998/2024	IT	11/04/2001	20/03/2002	C-2002/103	07/10/2004	13/07/2005	19/12/2005				En Cours
1998/2391	UK	24/07/2001	14/02/2003	C-2003/062	16/12/2004	19/12/2005					En Cours
1998/4802	IT	27/06/2002	22/10/2003	C-2003/447	25/11/2004	19/12/2005					En Cours
1998/5091	IT	23/10/2001	21/10/2002	C-2002/375	09/09/2004	19/12/2005					En Cours
1999/4006	IT	11/07/2003	12/05/2005	C-2005/195							En Cours
1999/4797	IT	23/10/2001	24/10/2002	C-2002/383	09/09/2004	21/03/2005	19/12/2005				En Cours

1999/4812	IT	27/06/2002	23/06/2003	C-2003/270	09/06/2005	19/12/2005					En Cours
1999/5112	IE	26/07/2001	20/10/2001	C-2001/494	26/04/2005						En Cours
2000/2315	EL	21/12/2001	21/11/2002	C-2002/420	18/11/2004						En Cours
2001/2268	IT	11/07/2003	16/11/2004	C-2004/478							Désistement
2001/2273	EL	19/12/2002	26/11/2003	C-2003/502	06/10/2005						En Cours
2001/4219	EL	11/07/2003									En Cours
2001/4413	EL	11/07/2003									En Cours
2001/5125	IT	19/12/2003	22/03/2005	C-2005/135							Classement
2002/2077	IT	19/12/2002	12/05/2005	C-2005/194							En Cours
2002/2213	IT	11/07/2003	23/06/2005	C-2005/263							En Cours
2002/4449	EL	21/03/2005									En Cours
2005/4051	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 91/157/CEE du Conseil, du 18 mars 1991, relative aux piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses											
1998/4916 ENTR	IT	24/07/2001	28/03/2003	C-2003/143	14/10/2004						Classement
Directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires											
1998/2110	FR	10/04/2001	30/07/2002	C-2002/280	23/09/2004	19/12/2005					En Cours

1998/2265	UK	19/04/2001									En Cours
1999/2020	IT	21/01/2000	26/10/2000	C-2000/396	25/04/2002						En Cours
1999/2030	BE	03/11/2000	23/01/2003	C-2003/027	08/07/2004						En Cours
1999/4336	EL	27/07/2001	03/04/2002	C-2002/119	24/06/2004						En Cours
1999/4473	ES	09/07/2004									En Cours
2000/2014	EL	26/07/2001	17/12/2003	C-2003/526							Désistement
2000/2047	IE	07/10/2002									En Cours
2000/4044	ES	26/07/2001	19/11/2002	C-2002/416	08/09/2005						En Cours
2000/4158	IE	22/12/2004									En Cours
2000/4722	IE	19/12/2002									Classement
2000/5152	IT	09/07/2004	20/07/2005	C-2005/293							En Cours
2001/4084	PT	11/07/2003									En Cours
2001/4122	IT	09/07/2004									En Cours
2001/4219	EL	11/07/2003									En Cours
2001/4538	ES	11/07/2003									Classement
2001/5126	ES	19/12/2003	18/05/2005	C-2005/219							En Cours
2002/2115	FR	19/12/2002	26/04/2004	C-2004/191	16/06/2005						En Cours

2002/2124	IT	11/07/2003								En Cours
2002/2125	LU	09/07/2004	19/12/2005	C-2005/452						En Cours
2002/2126	NL	11/07/2003								En Cours
2002/2128	PT	22/12/2004								En Cours
2002/2129	FI	01/04/2004								En Cours
2002/2130	SE	01/04/2004								En Cours
2003/2008	UK	09/07/2004								En Cours
2004/2030	EL	13/07/2005								En Cours
2004/2033	IE	22/12/2004								En Cours
2004/2035	PT	13/07/2005								En Cours
2004/2036	UK	22/12/2004	18/11/2005	C-2005/405						En Cours
Directive 91/676/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles										
1994/2238	IE	09/02/2001	10/10/2001	C-2001/396	11/03/2004	22/12/2004				En Cours
1994/2239	BE	23/11/1998	22/05/2003	C-2003/221	22/09/2005					En Cours
1997/2192	LU	26/01/2000	30/06/2000	C-2000/266	08/03/2001	18/10/2002	11/07/2003			Classement
1997/4750	BE	09/11/1999	22/05/2003	C-2003/221	22/09/2005					En Cours
1998/2158	NL	03/08/1999	30/08/2000	C-2000/322	02/10/2003					En Cours
2000/2260	PT	25/07/2001								En Cours
2000/4044	ES	26/07/2001	19/11/2002	C-	08/09/200					En Cours

				2002/416	5						
2003/2069	DE	19/12/2003									En Cours
Directive 91/689/CEE du Conseil, du 12 décembre 1991, relative aux déchets dangereux											
1992/4682	EL	27/06/2002	08/04/2003	C-2003/163	14/04/2005						En Cours
1997/2178	FR	05/08/1998	03/08/1999	C-1999/292	02/05/2002	11/07/2003					Classement
1997/2182	IT	21/10/1998	03/12/1999	C-1999/466	24/01/2002	19/12/2002					Classement
1997/2185	UK	23/04/1999	08/02/2000	C-2000/035	24/01/2002	11/07/2003					Classement
1998/2174	EL	17/12/1998	24/01/2001	C-2001/033	13/06/2002	17/10/2003					Classement
1998/2392	UK	24/07/2001	28/11/2002	C-2002/431	12/10/2004	13/07/2005					En Cours
1998/5091	IT	23/10/2001	21/10/2002	C-2002/375	09/09/2004	19/12/2005					En Cours
1999/5252	ES	19/12/2005									En Cours
2000/4345	ES	19/12/2003									En Cours
2000/4689	ES	19/12/2002	29/03/2004	C-2004/157	28/04/2005						En Cours
2001/2268	IT	11/07/2003	16/11/2004	C-2004/478							Désistement
2001/4821	UK	19/12/2003									En Cours
2002/2180	ES	09/07/2004	28/09/2005	C-2005/361							En Cours
2002/2284	IT	13/07/2005									En Cours

2002/5219	IE	22/12/2004									En Cours
2003/2077	IT	19/12/2003	22/03/2005	C-2005/135							En Cours
2003/2187	EL	19/12/2005									En Cours
Directive 91/692/CEE du Conseil, du 23 décembre 1991, visant a la standardisation et à la rationalisation des rapports relatifs à la mise en oeuvre de certaines directives concernant l'environnement											
2000/2191	IT	26/07/2001	08/07/2002	C-2002/248	16/09/2004						Classement
Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages											
1989/4910	FR	28/11/1995	03/04/1998	C-1998/096	25/11/1999	29/01/2001	27/06/2002				Classement
1991/4599	FR	03/07/1995	30/04/1997	C-1997/166	18/03/1999	27/10/1999	21/12/2001				Classement
1994/4733	FR	19/12/1997	16/10/1998	C-1998/374	07/12/2000	25/07/2001	21/12/2001				En Cours
1995/2225	DE	19/12/1997	01/03/1999	C-1999/071	11/09/2001	03/04/2003	19/12/2005				En Cours
1995/2229	IE	19/12/1997	25/02/1999	C-1999/067	11/09/2001	21/12/2001					En Cours
1995/2230	FR	06/11/1997	09/06/1999	C-1999/220	11/09/2001	09/07/2004	22/12/2004				En Cours
1995/4435	BE	29/09/1998									En Cours
1995/4564	NL	11/07/2003									Classement
1995/4840	IE	08/04/1998	27/03/2000	C-2000/117	13/06/2002	09/07/2004					En Cours
1996/2089	AT	28/04/1998									En Cours

1996/2092	UK	19/12/1997									En Cours
1996/2206	PT	17/12/1998									En Cours
1997/4639	FR	21/12/2001									Classement
1998/2277	EL	15/06/1999	17/03/2000	C-2000/103	30/01/2002	19/12/2002	18/10/2004				En Cours
1998/2290	IE	23/10/2001	29/09/2004	C-2004/418							En Cours
1998/2346	IT	09/02/2001									En Cours
1998/4081	FR	11/07/2003									Classement
1998/4215	IE	19/12/2002									En Cours
1998/4718	ES	21/12/2001									Classement
1998/4855	PT	23/10/2001									En Cours
1998/4993	DE	25/07/2001	28/02/2003	C-2003/098							En Cours
1999/2019	FR	11/07/2003									En Cours
1999/2119	UK	25/07/2001	09/01/2004	C-2004/006	20/10/2005						En Cours
1999/2174	AT	17/10/2003	09/12/2004	C-2004/507							En Cours
1999/4311	PT	30/01/2001	04/03/2002	C-2002/072	24/06/2003	09/07/2004					En Cours
1999/4813	IT	02/07/2002	26/02/2003	C-2003/083	02/06/2005						En Cours
1999/4814	BE	19/07/2000	19/10/2001	C-2001/415	27/02/2003	19/12/2003					Classement

1999/5085	PT	17/01/2002										Classement
1999/5129	UK	19/12/2002										Classement
1999/5197	DE	19/12/2002										En Cours
2000/2059	NL	26/07/2001	16/10/2003	C-2003/441	14/04/2005	19/12/2005						En Cours
2000/2289	EL	19/12/2002	02/04/2004	C-2004/166	27/10/2005							En Cours
2000/4332	EL	19/12/2003	21/12/2004	C-2004/518								En Cours
2000/4418	PT	11/04/2001	08/06/2004	C-2004/239								En Cours
2000/4570	ES	03/04/2003	27/05/2004	C-2004/221								En Cours
2000/4719	UK	11/07/2003										Classement
2000/4775	IE	11/07/2003	29/09/2004	C-2004/418								En Cours
2000/4833	ES	03/04/2003										Classement
2000/5032	IE	11/07/2003										En Cours
2000/5196	IE	11/07/2003										En Cours
2001/2070	FI	04/07/2002	19/09/2005	C-2005/342								En Cours
2001/2234	IT	13/07/2005										En Cours
2001/2263	ES	03/09/2004										En Cours
2001/4156	IT	09/07/2004	24/10/2005	C-								En Cours

				2005/388							
2001/4159	AT	11/07/2003	12/05/2004	C-2004/209							En Cours
2001/4218	DE	01/04/2004									Classement
2001/4289	IT	18/10/2004									Classement
2001/4413	EL	11/07/2003									En Cours
2001/4538	ES	11/07/2003									Classement
2001/4776	ES	22/12/2004									En Cours
2001/4914	ES	22/12/2004									En Cours
2001/4917	IE	11/07/2003	22/04/2005	C-2005/183							En Cours
2001/4984	BE	13/07/2005									En Cours
2002/2289	EL	19/12/2003									En Cours
2002/4342	IT	13/07/2005									En Cours
2002/4389	ES	18/10/2004									En Cours
2002/4720	PT	22/12/2004									Classement
2002/4783	UK	19/12/2003	21/03/2005	C-2005/131	17/11/2005						En Cours
2002/4916	IT	11/07/2003									Classement
2002/5301	PT	19/12/2005									En Cours
2002/5349	BE	13/07/2005									En Cours
2002/5403	IT	13/07/2005									En Cours

2003/2207	ES	09/07/2004									En Cours
2003/5023	IT	09/07/2004									Classement
2003/5046	IT	09/07/2004	29/07/2005	C-2005/304							En Cours
2003/5138	IT	09/07/2004									En Cours
2003/5145	IT	09/07/2004									En Cours
2004/2311	EL	19/12/2005									En Cours
2004/4224	IT	13/07/2005									En Cours
2004/4884	BE	13/07/2005									Classement
2005/4378	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages											
1991/4489	DE	27/07/2000	03/12/2001	C-2001/463	14/12/2004						Classement
1997/2178	FR	05/08/1998	03/08/1999	C-1999/292	02/05/2002	11/07/2003					Classement
1997/2182	IT	21/10/1998	03/12/1999	C-1999/466	24/01/2002	19/12/2002					Classement
1997/2185	UK	23/04/1999	08/02/2000	C-2000/035	24/01/2002	11/07/2003					Classement
2003/4373	NL	09/07/2004	15/06/2005	C-2005/253							En Cours
Directive 94/67/CE du Conseil, du 16 décembre 1994, concernant l'incinération de déchets dangereux											
2003/4034	PT	13/07/2005									En Cours

Directive 96/59/CE du Conseil du 16 septembre 1996 concernant l'élimination des polychlorobiphényles et des polychloroterphényles (PCB et PCT)											
1999/2261	EL	01/08/2000	12/03/2002	C-2002/083	05/06/2003	09/07/2004					Classement
1999/2263	IT	03/08/2000	05/02/2001	C-2001/046	27/02/2002	18/10/2002	11/07/2003				Classement
1999/2266	PT	01/08/2000	17/05/2002	C-2002/185	28/10/2004						Classement
2001/2268	IT	11/07/2003	16/11/2004	C-2004/478							Désistement
2005/2232	MT	19/12/2005									En Cours
2005/2235	CZ	19/12/2005									En Cours
Directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution											
2001/2129	AT	19/12/2002	18/02/2004	C-2004/078	18/11/2004						Classement
2001/2212	NL	09/07/2004	09/06/2005	C-2005/247							Désistement
2002/2245	DK	22/12/2004									En Cours
2002/2272	IE	11/07/2003									Classement
2002/5219	IE	22/12/2004									En Cours
2004/2017	FR	22/12/2004									En Cours
2004/2040	IT	09/07/2004	18/02/2005	C-2005/084							Désistement
2005/2028	LU	19/12/2005									En Cours
2005/2110	CZ	19/12/2005									En Cours

Directive 96/62/CE du conseil du 27 septembre 1996 concernant l'évaluation et la gestion de la qualité de l'air ambiant										
2003/2015	IT	11/07/2003	16/03/2004	C-2004/139						En Cours
2003/2040	IT	13/07/2005								En Cours
2003/2157	EL	13/07/2005								En Cours
2003/4497	IT	13/07/2005								En Cours
2004/2039	IT	22/12/2004								Classement
2004/2118	PT	13/07/2005								En Cours
Directive 96/82/CE du Conseil du 9 décembre 1996 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (SEVESO II)										
2001/2163	NL	11/07/2003								En Cours
2001/2165	ES	19/12/2003								Classement
2001/4192	IE	11/07/2003								En Cours
2002/2079	LU	09/07/2004								En Cours
2002/2083	AT	09/07/2004	23/05/2005	C-2005/226						En Cours
2003/2014	IT	11/07/2003	26/04/2005	C-2005/185						En Cours
Directive 97/11/CE du Conseil du 3 mars 1997 modifiant la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement										
1999/0350	BE	13/12/2000	14/08/2001	C-2001/319	19/11/2002	11/07/2003	19/12/2003			Classement
1999/4323	UK	26/07/2001	21/11/2002	C-2002/421	24/06/2004	19/12/2005				En Cours
1999/4715	IT	26/07/2001	13/03/2002	C-	10/06/200					Classement

				2002/087	4						t
2000/4044	ES	26/07/2001	19/11/2002	C-2002/416	08/09/2005						En Cours
2000/4350	IT	09/07/2004									Classement
2000/4711	IT	22/12/2004									En Cours
2000/5083	IT	19/12/2003	25/11/2004	C-2004/486							En Cours
2001/2210	ES	11/07/2003	28/07/2004	C-2004/332							En Cours
2001/2234	IT	13/07/2005									En Cours
2001/2236	DE	19/12/2002	18/12/2003	C-2003/531	10/03/2005						Désistement
2001/2263	ES	03/09/2004									En Cours
2001/4067	IT	09/07/2004									En Cours
2001/4289	IT	18/10/2004									Classement
2001/4985	UK	19/12/2003	31/01/2005	C-2005/037							En Cours
2001/5309	DE	21/03/2005									En Cours
2002/2238	SE	03/04/2003									Classement
2002/5170	IT	18/10/2005									En Cours
2002/5440	DE	01/04/2004									En Cours
2003/2049	IT	13/07/2005									En Cours
2003/2146	UK	19/12/2005									En Cours
2003/2244	IT	13/07/2005									En Cours

2003/4034	PT	13/07/2005									En Cours
2003/4092	BE	19/12/2005									En Cours
2003/4407	DE	22/12/2004									En Cours
2004/2026	PT	22/12/2004									En Cours
Directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 concernant la mise sur le marché des produits biocides											
2003/2147	UK	18/10/2005									En Cours
Directive 98/83/CE du Conseil, du 3 novembre 1998, relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine											
1997/4827	FR	11/07/2003									En Cours
1999/2232	FR	19/12/2002	28/11/2003	C-2003/505	28/10/2004						En Cours
1999/4130	ES	27/07/2000									En Cours
Directive 98/101/CE de la Commission, du 22 décembre 1998, portant adaptation au progrès technique de la directive 91/157/CEE du Conseil relative aux piles et accumulateurs contenant certaines matières dangereuses											
1998/4916 ENTR	IT	24/07/2001	28/03/2003	C-2003/143	14/10/2004						Classement
Directive 1999/30/CE du Conseil du 22 avril 1999 relative à la fixation de valeurs limites pour l'anhydride sulfureux, le dioxyde d'azote et les oxydes d'azote, les particules et le plomb dans l'air ambiant											
2003/2015	IT	11/07/2003	16/03/2004	C-2004/139							En Cours
2003/2040	IT	13/07/2005									En Cours
2003/2157	EL	13/07/2005									En Cours
2003/4497	IT	13/07/2005									En Cours
2004/2039	IT	22/12/2004									Classement
2004/2118	PT	13/07/2005									En Cours

Directive 1999/31 du Conseil du 26 avril 1999 concernant la mise en décharge des déchets										
1999/5252	ES	19/12/2005								En Cours
2000/4689	ES	19/12/2002	29/03/2004	C-2004/157	28/04/2005					En Cours
2001/2268	IT	11/07/2003	16/11/2004	C-2004/478						Désistement
2002/2180	ES	09/07/2004	28/09/2005	C-2005/361						En Cours
2002/4449	EL	21/03/2005								En Cours
2002/5192	IT	11/07/2003								Classement
2002/5219	IE	22/12/2004								En Cours
2002/5349	BE	13/07/2005								En Cours
2003/2030	FR	19/12/2003	29/11/2005	C-2005/423						En Cours
2003/2077	IT	19/12/2003	22/03/2005	C-2005/135						En Cours
2003/4506	IT	19/12/2005								En Cours
Directive 1999/32/CE du Conseil du 26 avril 1999 concernant une réduction de la teneur en soufre de certains combustibles liquides et modifiant la directive 93/12/CEE										
2003/2044	AT	11/07/2003	24/02/2004	C-2004/090	03/03/2005					Classement
Directive 1999/94/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 1999 concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO ₂ à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves										
2004/2214	LU	13/07/2005								En Cours
Directive 2000/53/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2000 relative aux véhicules hors d'usage										

2002/2280	DE	09/07/2004	22/04/2005	C-2005/181							En Cours
2002/5368	AT	09/07/2004	03/03/2005	C-2005/109							Désistement
2003/2167	ES	19/12/2005									En Cours
2003/2204	IT	22/12/2004	09/11/2005	C-2005/394							En Cours
2003/2208	LU	22/12/2004									En Cours
2004/2223	PT	19/12/2005									En Cours
2005/2094	EL	19/12/2005									En Cours
Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau											
2004/2305	ES	18/10/2005									En Cours
2004/2307	IT	18/10/2005									En Cours
2005/2033	EL	18/10/2005									En Cours
2005/2226	EL	19/12/2005									En Cours
DIRECTIVE 2000/76/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 décembre 2000 sur l'incinération des déchets											
2002/5394	IT	09/07/2004	16/06/2005	C-2005/255							En Cours
2003/4034	PT	13/07/2005									En Cours
Directive 2001/81/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2001 fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques											
2003/2100	IE	22/12/2004									Classement
DIRECTIVE 2003/4/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et abrogeant la directive 90/313/CEE du Conseil (Abroge la directive 31990L0313 au 14/02/2003).											

1993/2058	FR	08/02/1999	13/06/2000	C-2000/233	26/06/2003	09/07/2004	22/12/2004					Classement
2000/4248	ES	26/07/2001	19/03/2003	C-2003/121	08/09/2005							En Cours
2001/4942	ES	19/12/2002										Classement
DIRECTIVE 2003/87/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 13 octobre 2003 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté et modifiant la directive 96/61/CE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)												
2004/2121	EL	22/12/2004										Classement
2004/2122	IT	22/12/2004										Classement
Fiscalité et union douanière												
Directive 69/335/CEE du Conseil, du 17 juillet 1969, concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux												
1998/2320	BE	26/01/2000	19/11/2002	C-2002/415	15/07/2004							Classement
1999/4441	IT	04/07/2002	12/05/2003	C-2003/197								En Cours
2003/4246	ES	13/07/2005										En Cours
2004/2051	EL	22/12/2004	19/04/2005	C-2005/178								En Cours
Sixième directive 77/388/CEE du Conseil, du 17 mai 1977, en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires - Systeme commun de taxe sur la valeur ajoutée: assiette uniforme												
1994/2099	UK	14/10/1998	28/01/2003	C-2003/033	10/03/2005							En Cours
1998/4747	DE	24/01/2000	22/03/2002	C-	23/10/2000							Classement

				2002/109	3						t
1999/4441	IT	04/07/2002	12/05/2003	C-2003/197							En Cours
1999/5246	ES	27/06/2002	14/05/2003	C-2003/204	06/10/2005						En Cours
2000/2012	AT	09/07/2004	21/03/2005	C-2005/128							En Cours
2000/4017	FR	21/12/2001	06/06/2003	C-2003/243	06/10/2005						En Cours
2000/5101	ES	19/12/2002									Classement
2001/4930	EL	22/12/2004									En Cours
2002/2259	FI	09/07/2004	15/06/2005	C-2005/249							En Cours
2003/2107	EL	22/12/2004									En Cours
2003/2156	IT	18/10/2004									En Cours
2003/2191	PT	09/07/2004	22/12/2005	C-2005/462							En Cours
2003/5213	ES	22/12/2004									En Cours
2004/2011	SE	21/03/2005									En Cours
2004/2126	PL	22/12/2004									Classement
2004/2172	IT	13/07/2005									En Cours
2004/4034	ES	19/12/2005									En Cours
2004/4315	FR	22/12/2004									En Cours
2005/4161	DE	19/12/2005									En Cours

Directive 77/799/CEE du Conseil, du 19 décembre 1977, concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des Etats membres dans le domaine des impôts directs											
1996/2196	UK	27/06/2002	07/08/2003	C-2003/349	21/07/2005						En Cours
Directive 79/1070/CEE du Conseil, du 6 décembre 1979, modifiant la directive 77/799/CEE concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des Etats membres dans le domaine des impôts directs											
1996/2196	UK	27/06/2002	07/08/2003	C-2003/349	21/07/2005						En Cours
Huitième directive 79/1072/CEE du Conseil, du 6 décembre 1979, en matière d'harmonisation des législations des Etats membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires - Modalités de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée aux assujettis non établis à l'intérieur du pays											
1998/4632	IT	26/04/2002									En Cours
2002/4790	LU	09/07/2004	18/02/2005	C-2005/090							En Cours
Directive 83/182/CEE du Conseil du 28 mars 1983 relative aux franchises fiscales applicables à l'intérieur de la Communauté en matière d'importation temporaire de certains moyens de transport											
1997/4258	EL	29/11/2000	26/03/2004	C-2004/156							En Cours
Directive 83/183/CEE du Conseil du 28 mars 1983 relative aux franchises fiscales applicables aux importations définitives de biens personnels des particuliers en provenance d'un Etat membre											
1999/5165	EL	27/06/2002									Classement
2000/5116	DK	19/12/2002	15/03/2004	C-2004/138	16/06/2005						Classement
Directive 92/12/CEE du Conseil, du 25 février 1992, relative au régime général, à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soumis à accise											
1996/2196	UK	27/06/2002	07/08/2003	C-2003/349	21/07/2005						En Cours
1999/2052	BE	27/06/2002									Classement

2001/4138	UK	09/07/2004									En Cours
2002/2223	IE	09/07/2004									Classement
Directive 92/79/CEE du Conseil, du 19 octobre 1992, concernant le rapprochement des taxes frappant les cigarettes											
2002/2224	DE	11/07/2003	30/04/2004	C-2004/197	10/11/2005						En Cours
Directive 92/81/CEE du Conseil, du 19 octobre 1992, concernant l'harmonisation des structures des droits d'accises sur les huiles minérales											
1999/2051	DE	13/03/2000	21/06/2001	C-2001/240	29/04/2004	19/12/2005					En Cours
2003/2206	DE	19/12/2005									En Cours
Directive 94/5/CE du Conseil du 14 février 1994 complétant le système commun de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la directive 77/388/CEE Régime particulier applicable dans le domaine des biens d'occasion, des objets d'art, de collection ou d'antiquité											
1995/4689	UK	03/08/2000	16/07/2003	C-2003/305							En Cours
Directive 95/59/CE du Conseil, du 27 novembre 1995, concernant les impôts autres que les taxes sur le chiffre d'affaires frappant la consommation des tabacs manufacturés											
2002/2224	DE	11/07/2003	30/04/2004	C-2004/197	10/11/2005						En Cours
Directive 2000/65/CE du Conseil du 17 octobre 2000 modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la détermination du redevable de la taxe sur la valeur ajoutée											
2002/2259	FI	09/07/2004	15/06/2005	C-2005/249							En Cours
Justice, Liberté et Sécurité											
Directive 64/221/CEE du Conseil, du 25 février 1964, pour la coordination des mesures spéciales aux étrangers en matière de déplacement et de séjour justifiées par des raisons d'ordre public, de sécurité publique et de santé publique											

1997/2207	DE	24/07/2000	05/12/2002	C-2002/441							En Cours
2000/4272	ES	27/06/2002	27/11/2003	C-2003/503							En Cours
2000/4441	NL	09/07/2004									En Cours
2000/4647	NL	09/07/2004									En Cours
2000/5019	ES	27/06/2002	27/11/2003	C-2003/503							En Cours
2002/2255	AT	09/07/2004	17/05/2005	C-2005/209							En Cours
Directive 68/360/CEE du Conseil, du 15 octobre 1968, relative a la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des travailleurs des Etats membres et de leur famille à l'intérieur de la Communauté											
1999/4273	ES	05/04/2002	07/04/2003	C-2003/157	14/04/2005	19/12/2005					En Cours
2003/2166 EMPL	IT	13/07/2005									En Cours
Directive 73/148/CEE du Conseil, du 21 mai 1973, relative à la suppression des restrictions au déplacement et au séjour des ressortissants des Etats membres à l'intérieur de la Communauté en matière d'établissement et de prestation de services											
1999/4273	ES	05/04/2002	07/04/2003	C-2003/157	14/04/2005	19/12/2005					En Cours
2003/2166 EMPL	IT	13/07/2005									En Cours
Directive 75/34/CEE du Conseil, du 17 décembre 1974, relative au droit des ressortissants d'un Etat membre de demeurer sur le territoire d'un autre Etat membre après y avoir exercé une activité non salariée											
2003/2166 EMPL	IT	13/07/2005									En Cours
Directive 90/364/CEE du Conseil, du 28 juin 1990, relative au droit de séjour											

1999/2029	NL	03/04/2003									En Cours
2003/2134	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 90/365/CEE du Conseil, du 28 juin 1990, relative au droit de séjour des travailleurs salariés et non salariés ayant cessé leur activité professionnelle											
2003/2134	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 93/96/CEE du Conseil, du 29 octobre 1993, relative au droit de séjour des étudiants											
2003/2134	IT	19/12/2005									En Cours
Marché Intérieur											
Directive 71/305/CEE du Conseil, du 26 juillet 1971, portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux											
2003/4372	IT	18/10/2004									En Cours
Première directive 73/239/CEE du Conseil, du 24 juillet 1973, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie, et son exercice											
2003/2148	EL	13/07/2005									En Cours
Deuxième directive 77/91/CEE du Conseil, du 13 décembre 1976, tendant à coordonner pour les rendre équivalentes les garanties qui sont exigées dans les Etats membres des sociétés au sens de l'article 58 deuxième alinéa du traité, en vue de la protection des intérêts tant des associés que des tiers, en ce qui concerne la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital											
2001/4849	ES	05/01/2005									En Cours
Quatrième directive 78/660/CEE du Conseil, du 25 juillet 1978, fondée sur l'article 54 paragraphe 3 sous g) du traité et concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés											
2003/2172	IT	09/07/2004									Classement
Directive 78/686/CEE du Conseil, du 25 juillet 1978, visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du praticien de l'art dentaire et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services											
1990/0411	ES	06/08/1992									En Cours

1996/2179	IT	18/05/1998	26/05/1999	C-1999/202	29/11/2001						Classement
1997/4363	PT	01/02/2000									En Cours
2000/2052	AT	25/07/2001	16/10/2003	C-2003/437	27/10/2005						En Cours
2001/4519	FR	13/07/2005									En Cours
Directive 78/687/CEE du Conseil, du 25 juillet 1978, visant à la coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les activités du praticien de l'art dentaire											
1990/0411	ES	06/08/1992									En Cours
1996/2179	IT	18/05/1998	26/05/1999	C-1999/202	29/11/2001						Classement
2000/2052	AT	25/07/2001	16/10/2003	C-2003/437	27/10/2005						En Cours
2001/4519	FR	13/07/2005									En Cours
Septième directive 83/349/CEE du Conseil du 13 juin 1983 fondée sur l'article 54 paragraphe 3 point g) du traité, concernant les comptes consolidés											
2003/2172	IT	09/07/2004									Classement
Deuxième directive 84/5/CEE du Conseil du 30 décembre 1983 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à l'assurance de la responsabilité civile résultant de la circulation des véhicules automoteurs											
2004/4459	IE	19/12/2005									En Cours
Directive 85/384/CEE du Conseil du 10 juin 1985 visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture et comportant des mesures destinées à faciliter l'exercice effectif du droit d'établissement et de libre prestation de services											
1997/4319	EL	24/02/2000	19/11/2002	C-2002/417	09/09/2004	13/07/2005					En Cours
2003/4998	PT	21/03/2005									En Cours
Directive 87/344/CEE du Conseil du 22 juin 1987 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance-protection juridique											

2004/4779	SE	18/10/2005									En Cours
Deuxième directive 88/357/CEE du Conseil du 22 juin 1988 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie, fixant les dispositions destinées à faciliter l'exercice effectif de la libre prestation de services et modifiant la directive 73/239/CEE											
2003/2148	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 89/48/CEE du Conseil du 21 décembre 1988 relative à un système général de reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur qui sanctionnent des formations professionnelles d'une durée minimale de trois ans											
1993/4772 EMPL	FR	13/03/2000									En Cours
1999/2076	ES	24/07/2000	08/12/2003	C-2003/514							En Cours
1999/2079	PT	29/12/2000	08/05/2002	C-2002/171	29/04/2004	13/07/2005					En Cours
1999/4237	FR	25/07/2001	12/11/2002	C-2002/402	07/10/2004						En Cours
1999/5320	FR	19/12/2005									En Cours
2000/2116	ES	26/07/2001	11/02/2003	C-2003/055	14/10/2004						En Cours
2000/4520	NL	11/10/2001	05/05/2003	C-2003/189	07/10/2004	13/07/2005					En Cours
2001/4046	EL	01/07/2002	04/07/2005	C-2005/274							En Cours
2002/4423	FR	03/04/2003	04/05/2004	C-2004/198	20/01/2005	13/07/2005					Classement
2002/5419	PT	09/07/2004									En Cours
2004/4665	ES	13/07/2005									En Cours
Directive 89/665/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des procédures de recours en matière de passation des marchés publics de fournitures et de travaux											

1994/2236	PT	09/02/2001	25/06/2003	C-2003/275	14/10/2004	21/03/2005	13/07/2005				En Cours
2002/2001	IE	01/04/2004									En Cours
2002/2055	BE	15/01/2004									En Cours
2002/2081	FI	09/07/2004									Classement
2002/2190	ES	09/07/2004									En Cours
2002/2214	NL	09/07/2004									Classement
2002/2226	DK	18/10/2004									En Cours
2002/2243	IT	13/07/2005									En Cours
2002/2258	UK	01/04/2004									En Cours
2004/5083	EL	28/04/2005									En Cours
Directive 92/13/CEE du Conseil, du 25 février 1992, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des règles communautaires sur les procédures de passation des marchés des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications											
2002/2192	PT	01/04/2004									Classement
2002/2243	IT	13/07/2005									En Cours
2003/5204	SE	19/12/2005									En Cours
2004/5083	EL	28/04/2005									En Cours
Directive 92/49/CEE du Conseil, du 18 juin 1992, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie et modifiant les directives 73/239/CEE et 88/357/CEE (troisième directive «assurance non vie»)											
2002/2070	LU	21/03/2005									En Cours
2002/2096	ES	19/12/2003	06/12/2004	C-2004/501							En Cours
2003/2148	EL	18/10/2004									En Cours

2004/4252	IT	18/10/2005									En Cours
Directive 92/50/CEE du Conseil, du 18 juin 1992, portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services											
1997/4540	DE	06/03/2000	23/01/2001	C-2001/028	10/04/2003	17/10/2003	01/04/2004	07/12/2004	C-2004/503		En Cours
1998/4905	DE	06/03/2000	16/01/2001	C-2001/020	10/04/2003	17/10/2003	09/06/2004	07/12/2004	C-2004/503		En Cours
1998/5040	ES	20/02/2003									En Cours
1999/4887	FR	26/07/2001	24/09/2002	C-2002/340	14/10/2004						En Cours
1999/5040	IE	19/12/2002	01/12/2003	C-2003/507							En Cours
1999/5157	DE	25/07/2001	20/03/2003	C-2003/126	18/11/2004	13/07/2005					Classement
2000/2066	FR	27/06/2002	17/06/2003	C-2003/264	20/10/2005						En Cours
2000/4284	ES	31/01/2002	07/04/2003	C-2003/158	27/10/2005						En Cours
2000/4434	DE	18/10/2002	02/10/2003	C-2003/414	03/03/2005						Classement
2000/4574	IE	19/12/2002	19/12/2003	C-2003/532							En Cours
2000/4852	AT	03/04/2003	28/01/2004	C-2004/029	10/11/2005						En Cours
2000/4926	IT	27/06/2002	07/10/2005	C-2005/371							En Cours
2001/2182	IT	17/10/2003	30/09/2004	C-2004/412							En Cours
2001/2213	FR	23/10/2002	04/10/2004	C-							En Cours

				2004/424							
2001/4145	FR	03/02/2004									En Cours
2001/4382	EL	19/12/2003	30/05/2005	C-2005/237							En Cours
2002/4221	DE	22/12/2004									En Cours
2002/4502	DE	18/10/2004									En Cours
2002/5260	IT	09/07/2004	20/10/2005	C-2005/382							En Cours
2002/5327	DE	22/12/2004									En Cours
2002/5418	DE	22/12/2004									En Cours
2002/5425	DE	21/03/2005									Classemen t
2003/2110	IT	19/12/2003	15/03/2005	C-2005/123							Désisteme nt
2003/4013	DE	22/12/2004									Classemen t
2003/4301	ES	22/12/2004									En Cours
2003/4545	IT	22/12/2004									En Cours
2003/4668	AT	22/12/2004									En Cours
2003/4752	DE	21/03/2005									Classemen t
2003/4819	EL	13/07/2005									En Cours
2003/5128	DE	21/03/2005									En Cours
2003/5191	IT	21/03/2005									Classemen t
2003/5271	ES	15/12/2005									En Cours
2004/2081	DE	13/07/2005									En Cours

2004/2282	DE	13/07/2005									En Cours
2004/4006	EL	13/07/2005									En Cours
2004/4027	ES	19/12/2005									En Cours
2004/4055	FI	22/12/2004									Classement
2004/4132	EL	19/12/2005									En Cours
2004/4772	IT	19/12/2005									En Cours
2004/5083	EL	28/04/2005									En Cours
2005/2002	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 92/51/CEE du Conseil, du 18 juin 1992, relative à un deuxième système général de reconnaissance des formations professionnelles, qui complète la directive 89/48/CEE											
1993/4772 EMPL	FR	13/03/2000									En Cours
1999/2076	ES	24/07/2000	08/12/2003	C-2003/514							En Cours
1999/2079	PT	29/12/2000	08/05/2002	C-2002/171	29/04/2004	13/07/2005					En Cours
1999/2216	EL	24/01/2001									En Cours
1999/4237	FR	25/07/2001	12/11/2002	C-2002/402	07/10/2004						En Cours
1999/5320	FR	19/12/2005									En Cours
2000/2116	ES	26/07/2001	11/02/2003	C-2003/055	14/10/2004						En Cours
2000/4520	NL	11/10/2001	05/05/2003	C-2003/189	07/10/2004	13/07/2005					En Cours
2002/4110	PT	03/02/2004									Classement

2002/4423	FR	03/04/2003	04/05/2004	C-2004/198	20/01/2005	13/07/2005						Classement
Directive 92/96/CEE du Conseil, du 10 novembre 1992, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance directe sur la vie, et modifiant les directives 79/267/CEE et 90/619/CEE (troisième directive assurance vie) Abrogée par la directive 2002/83/CE (18/12/2002) au 18/12/2002.												
2002/2096	ES	19/12/2003	06/12/2004	C-2004/501								En Cours
2002/2290 TAXU	FR	19/12/2003										Classement
2002/2292 TAXU	PT	19/12/2003										Classement
2002/2293 TAXU	ES	19/12/2003	07/02/2005	C-2005/047								En Cours
Directive 92/100/CEE du Conseil, du 19 novembre 1992, relative au droit de location et de prêt et à certains droits voisins du droit d'auteur dans le domaine de la propriété intellectuelle												
2003/2195	ES	09/07/2004	31/01/2005	C-2005/036								En Cours
2003/2198	IE	09/07/2004	19/04/2005	C-2005/175								En Cours
2003/2199	IT	09/07/2004	04/05/2005	C-2005/198								En Cours
2003/2200	LU	09/07/2004	22/04/2005	C-2005/180								En Cours
2003/2201	PT	09/07/2004	09/02/2005	C-2005/053								En Cours
2003/4604	PT	09/07/2004	10/02/2005	C-2005/061								En Cours

Directive 93/16/CEE du Conseil, du 5 avril 1993, visant à faciliter la libre circulation des médecins et la reconnaissance mutuelle de leurs diplômes, certificats et autres titres											
1999/2065	DE	27/06/2002									Classement
Directive 93/22/CEE du Conseil, du 10 mai 1993, concernant les services d'investissement dans le domaine des valeurs mobilières											
2000/4854 TAXU	ES	21/03/2002	07/05/2003	C-2003/219	09/12/2004						En Cours
Directive 93/36/CEE du Conseil, du 14 juin 1993, portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures											
1996/2104	ES	24/01/2001	26/02/2003	C-2003/084	13/01/2005	19/12/2005					En Cours
1998/5040	ES	20/02/2003									En Cours
2001/2213	FR	23/10/2002	04/10/2004	C-2004/424							En Cours
2001/4814	FI	19/12/2002	29/04/2004	C-2004/195							En Cours
2002/4194	IT	03/04/2003	16/12/2003	C-2003/525	27/10/2005						En Cours
2003/2110	IT	19/12/2003	15/03/2005	C-2005/123							Désistement
2003/2158	IT	03/02/2004	15/09/2005	C-2005/337							En Cours
2003/4273	NL	21/10/2004									Classement
2003/4856	EL	19/12/2005									En Cours
2003/5202	FI	13/07/2005									En Cours
2003/5253	IT	22/12/2004									En Cours

2004/2019	FR	13/07/2005									En Cours
2004/4772	IT	19/12/2005									En Cours
2004/5083	EL	28/04/2005									En Cours
2005/2002	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 93/37/CEE du Conseil, du 14 juin 1993, portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux											
1996/2105	ES	24/01/2001	26/02/2003	C-2003/084	13/01/2005	19/12/2005					En Cours
1998/5040	ES	21/12/2001									En Cours
2000/2290	IT	21/12/2001	28/10/2002	C-2002/385	14/09/2004						Classement
2000/4318	NL	19/12/2003									En Cours
2000/5137	ES	22/12/2004									En Cours
2001/2015	IT	11/07/2003	23/04/2004	C-2004/187	27/10/2005						En Cours
2001/2182	IT	17/10/2003	30/09/2004	C-2004/412							En Cours
2001/2213	FR	23/10/2002	04/10/2004	C-2004/424							En Cours
2002/2094	IT	11/07/2003	23/04/2004	C-2004/188	27/10/2005						En Cours
2002/4502	DE	18/10/2004									En Cours
2003/5122	IT	13/07/2005									En Cours
2003/5271	ES	15/12/2005									En Cours
2004/4049	IT	22/12/2004									En Cours
2004/5083	EL	28/04/2005									En Cours

2005/2002	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 93/38/CEE du Conseil, du 14 juin 1993, portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications											
2000/4882	EL	21/12/2001	15/11/2002	C-2002/394	02/06/2005						En Cours
2001/2213	FR	23/10/2002	04/10/2004	C-2004/424							En Cours
2002/2191	PT	01/04/2004									Classement
2003/4741	EL	13/07/2005									En Cours
2003/5183	EL	22/12/2004	15/11/2005	C-2005/399							En Cours
2003/5204	SE	19/12/2005									En Cours
2003/5282	EL	13/07/2005									En Cours
2004/5083	EL	28/04/2005									En Cours
2005/2002	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 97/52/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 octobre 1997 modifiant les directives 92/50/CEE, 93/36/CEE et 93/37/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services, des marchés publics de fournitures et des marchés publics de travaux respectivement											
2003/5271	ES	15/12/2005									En Cours
Directive 97/67/CE du Parlement Européen et du Conseil du 15 décembre 1997 concernant des règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux de la Communauté et l'amélioration de la qualité du service											
2000/2106	FR	27/06/2002	10/09/2004	C-2004/389							Désistement
Directive 98/5/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 février 1998 visant à faciliter l'exercice permanent de la profession d'avocat dans un Etat membre autre que celui où la qualification a été acquise											
2003/4096	LU	09/07/2004	28/04/2005	C-2005/193							En Cours

Directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mars 2000 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et son exercice										
2000/5209	IT	18/07/2003								En Cours
2003/2108 TAXU	PT	09/07/2004								Classement
DIRECTIVE 2004/17/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 portant coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux										
2005/2002	IT	19/12/2005								En Cours
DIRECTIVE 2004/18/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services										
2005/2002	IT	19/12/2005								En Cours
Protection des consommateurs										
Directive 64/432/CEE du Conseil, du 26 juin 1964, relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine (VERSION CODIFIÉE CF 375Y0820 (01))										
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
Directive 64/433/CEE du Conseil, du 26 juin 1964, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches VERSION CODIFIÉE CF 375Y0820 (02)										
1996/2022	FR	09/02/1998								Classement
1999/4183	SE	21/12/2001	12/03/2003	C-2003/111	20/10/2005					En Cours
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
Directive 71/118/CEE du Conseil, du 15 février 1971, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges de viandes fraîches de volaille										
1995/4080	FR	24/08/1998								Classement

2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 72/461/CEE du Conseil, du 12 décembre 1972, relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 77/99/CEE du Conseil, du 21 décembre 1976, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de produits à base de viande											
1995/4080	FR	24/08/1998									Classement
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 80/217/CEE du Conseil, du 22 janvier 1980, établissant des mesures communautaires de lutte contre la peste porcine classique											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 82/894/CEE du Conseil, du 21 décembre 1982, concernant la notification des maladies des animaux dans la Communauté											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 85/511/CEE du Conseil du 18 novembre 1985 établissant des mesures communautaires de lutte contre la fièvre aphteuse											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 87/102/CEE du Conseil du 22 décembre 1986 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière de crédit à la consommation											
2000/4118	IE	23/01/2003									En Cours
Directive 88/166/CEE du Conseil du 7 mars 1988 relative à l'exécution de l'arrêt de la Cour de justice dans l'affaire 131-86 (annulation de la directive 86/113/CEE du Conseil, du 25 mars 1986, établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses en batterie) Sera abrogée au 31/12/2002 par la directive 31999L0074											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 89/622/CEE du Conseil, du 13 novembre 1989, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière d'étiquetage des produits de tabac											
2000/5042	FI	09/04/2003	19/09/2005	C-							En Cours

				2005/343							
Directive 89/662/CEE du Conseil, du 11 décembre 1989, relative aux contrôles vétérinaires applicables dans les échanges intracommunautaires dans la perspective de la réalisation du marché intérieur											
1999/4183	SE	21/12/2001	12/03/2003	C-2003/111	20/10/2005						En Cours
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 90/425/CEE du Conseil, du 26 juin 1990, relative aux contrôles vétérinaires et zootechniques applicables dans les échanges intracommunautaires de certains animaux vivants et produits dans la perspective de la réalisation du marché intérieur											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 90/427/CEE du Conseil, du 26 juin 1990, relative aux conditions zootechniques et généalogiques régissant les échanges intracommunautaires d'équidés											
2001/5151	IT	19/12/2003									Classement
Directive 91/68/CEE du Conseil, du 28 janvier 1991, relative aux conditions de police sanitaire régissant les échanges intracommunautaires d'ovins et de caprins											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 91/414/CEE du Conseil, du 15 juillet 1991, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques											
2001/4742	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 91/492/CEE du Conseil, du 15 juillet 1991, fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché de mollusques bivalves vivants											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 91/493/CEE du Conseil, du 22 juillet 1991, fixant les règles sanitaires régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 91/495/CEE du Conseil, du 27 novembre 1990, concernant les problèmes sanitaires et de police sanitaire relatifs à la production et à la mise sur le marché de viandes de lapin et de viandes de gibier d'élevage											
1995/4080	FR	24/08/1998									Classement

											t
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 91/496/CEE du Conseil, du 15 juillet 1991, fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les animaux en provenance des pays tiers introduits dans la Communauté et modifiant les directives 89/662/CEE, 90/425/CEE et 90/675/CEE											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 91/498/CEE du Conseil, du 29 juillet 1991, relative aux conditions d'octroi de dérogations temporaires et limitées aux règles communautaires sanitaires spécifiques pour la production et la commercialisation de viandes fraîches											
1996/2022	FR	09/02/1998									Classement
Directive 91/629/CEE du Conseil, du 19 novembre 1991, établissant les normes minimales relatives à la protection des veaux											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 91/630/CEE du Conseil, du 19 novembre 1991, établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 92/41/CEE du Conseil du 15 mai 1992 modifiant la directive 89/622/CEE concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en matière d'étiquetage des produits du tabac											
2000/5042	FI	09/04/2003	19/09/2005	C-2005/343							En Cours
Directive 92/45/CEE du Conseil, du 16 juin 1992, concernant les problèmes sanitaires et de police sanitaire relatifs à la mise à mort du gibier sauvage et à la mise sur le marché de viandes de gibier sauvage											
1995/4080	FR	24/08/1998									Classement
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours
Directive 92/117/CEE du Conseil, du 17 décembre 1992, concernant les mesures de protection contre certaines zoonoses et certains agents zoonotiques chez les animaux et dans les produits d'origine animale, en vue de prévenir les foyers d'infection et d'intoxication dus à des denrées alimentaires											
2004/2093	EL	18/10/2004									En Cours

Directive 92/118/CEE du Conseil, du 17 décembre 1992, définissant les conditions de police sanitaire ainsi que les conditions sanitaires régissant les échanges et les importations dans la Communauté de produits non soumis, en ce qui concerne lesdites conditions, aux réglementations communautaires spécifiques visées à l'annexe A chapitre 1er de la directive 89/662/CEE et, en ce qui concerne les pathogènes, de la directive 90/425/CEE										
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
Directive 92/119/CEE du Conseil, du 17 décembre 1992, établissant des mesures communautaires générales de lutte contre certaines maladies animales ainsi que des mesures spécifiques à l'égard de la maladie vésiculeuse du porc										
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
Directive 93/13/CEE du Conseil, du 5 avril 1993, concernant les clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs										
1999/2067	ES	25/05/2000	17/02/2003	C-2003/070	09/09/2004					En Cours
Directive 94/65/CE du Conseil, du 14 décembre 1994, établissant les exigences applicables à la production et à la mise sur le marché de viandes hachées et de préparations de viandes										
1995/4080	FR	24/08/1998								Classement
1999/4183	SE	21/12/2001	12/03/2003	C-2003/111	20/10/2005					En Cours
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
Directive 97/78/CE du Conseil du 18 décembre 1997 fixant les principes relatifs à l'organisation des contrôles vétérinaires pour les produits en provenance des pays tiers introduits dans la Communauté										
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages										
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
DIRECTIVE 2000/13/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 20 mars 2000 relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard										
2001/2003 ENTR	FR	18/07/2002								En Cours

Directive 2000/75/CE du Conseil du 20 novembre 2000 arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton ou bluetongue										
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
Directive 2001/37/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2001 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac. Abroge les directives 31989L0622 et 31990L0239 sans préjudice des obligations des EM quant aux dates limites de transposition.										
2000/5042	FI	09/04/2003	19/09/2005	C-2005/343						En Cours
Directive 2001/89/CE du Conseil du 23 octobre 2001 relative à des mesures communautaires de lutte contre la peste porcine classique (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)										
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
Directive 2002/60/CE du Conseil du 27 juin 2002 établissant des dispositions spécifiques pour la lutte contre la peste porcine africaine et modifiant la directive 92/119/CEE, en ce qui concerne la maladie de Teschen et la peste porcine africaine (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)										
2004/2093	EL	18/10/2004								En Cours
Société de l'information										
Directive 89/552/CEE du Conseil, du 3 octobre 1989, visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle										
2003/2144	BE	09/07/2004								En Cours
Directive 97/13/CE du Parlement Européen et du Conseil du 10 avril 1997 relative à un cadre commun pour les autorisations générales et les licences individuelles dans le secteur des services de télécommunications										
2002/2152	FR	19/12/2002	01/03/2004	C-2004/104	16/06/2005					Classement
Directive 97/33/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 juin 1997 relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications en vue d'assurer un service universel et l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP)										
2001/2053	LU	21/03/2002	29/01/2004	C-2004/033	08/12/2005					En Cours

2002/2051	LU	11/07/2003	29/01/2004	C-2004/033	08/12/2005						En Cours
Directive 97/36/CE du Parlement Européen et du Conseil du 30 juin 1997 modifiant la directive 89/552/CEE du Conseil visant à la coordination de certaines dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres relatives à l'exercice d'activités de radiodiffusion télévisuelle											
2003/2144	BE	09/07/2004									En Cours
Directive 98/10/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 1998 concernant l'application de la fourniture d'un réseau ouvert (ONP) à la téléphonie vocale et l'établissement d'un service universel des télécommunications dans un environnement concurrentiel											
2001/2067	AT	21/12/2001	18/11/2002	C-2002/411	14/09/2004						Classement
2002/2042	FR	19/12/2002									Classement
2002/2051	LU	11/07/2003	29/01/2004	C-2004/033	08/12/2005						En Cours
2002/2150	EL	19/12/2002									Classement
Directive 98/61/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 septembre 1998, modifiant la directive 97/33/CE pour ce qui concerne la portabilité du numéro et la présélection de l'opérateur											
2000/2238	FR	30/04/2001	13/03/2003	C-2003/113	09/09/2004						Classement
Directive 2002/19/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion (directive "accès")											
2004/2041	FI	19/12/2005									En Cours
2004/2221	DE	19/04/2005									En Cours
2004/2318	SE	13/07/2005									En Cours
Directive 2002/20/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive "autorisation")											
2004/2041	FI	19/12/2005									En Cours

Directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques (directive "cadre")											
2004/2041	FI	19/12/2005									En Cours
2004/2221	DE	19/04/2005									En Cours
2004/2318	SE	13/07/2005									En Cours
2005/2060	PL	19/12/2005									En Cours
Directive 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive "service universel")											
2005/2062	PL	13/07/2005									En Cours
2005/2063	PL	13/07/2005									Classement
2005/2065	MT	18/10/2005									En Cours
2005/2067	DE	19/12/2005									En Cours
2005/2073	CZ	19/12/2005									En Cours
2005/2095	LV	13/07/2005									En Cours
2005/2205	FR	19/12/2005									En Cours
2005/2206	EL	19/12/2005									En Cours
2005/2207	PL	19/12/2005									En Cours
2005/2208	MT	19/12/2005									En Cours
2005/2209	CZ	19/12/2005									En Cours
2005/2210	SK	19/12/2005									En Cours
2005/2211	LV	19/12/2005									En Cours
Transports et énergie											

Directive 89/618/Euratom du Conseil, du 27 novembre 1989, concernant l'information de la population sur les mesures de protection sanitaire applicables et sur le comportement à adopter en cas d'urgence radiologique											
1993/2277	FR	27/07/2000	16/04/2003	C-2003/177	09/12/2004						En Cours
2000/4762	UK	23/10/2002	13/02/2004	C-2004/065							En Cours
2003/4755	IT	13/07/2005									En Cours
Directive 91/439/CEE du Conseil, du 29 juillet 1991, relative au permis de conduire											
1996/2220	NL	07/12/1998	20/06/2000	C-2000/246	10/07/2003						Classement
1997/2027	DE	21/03/2002	02/09/2003	C-2003/372	15/09/2005						En Cours
1999/2167	ES	26/07/2001	27/05/2002	C-2002/195	09/09/2004	19/04/2005					En Cours
1999/2269	FR	17/01/2001	13/03/2002	C-2002/085	13/02/2003						Classement
Directive 92/106/CEE du Conseil, du 7 décembre 1992, relative à l'établissement de règles communes pour certains transports combinés de marchandises entre Etats membres											
2003/4234	EL	22/12/2004									En Cours
Directive 93/89/CEE du Conseil, du 25 octobre 1993, relative à l'application par les Etats membres des taxes sur certains véhicules utilisés pour le transport de marchandises par route, ainsi que des péages et droits d'usage perçus pour l'utilisation de certaines infrastructures											
1996/2059	AT	13/01/1997	29/05/1998	C-1998/205	26/09/2000	21/12/2001					En Cours
Directive 95/21/CE du Conseil, du 19 juin 1995, concernant l'application aux navires faisant escale dans les ports de la Communauté ou dans les eaux relevant de la juridiction des Etats membres, des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie et de travail à bord des navires (contrôle par l'Etat du port)											
2000/2276	FR	19/09/2001	04/12/2002	C-2002/439	22/06/2004						En Cours

2005/2184	MT	19/12/2005									En Cours
2005/2185	IT	19/12/2005									En Cours
Directive 96/29/Euratom du Conseil du 13 mai 1996 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire de la population et des travailleurs contre les dangers résultant des rayonnements ionisants											
2000/4762	UK	23/10/2002	13/02/2004	C-2004/065							En Cours
2001/2147	AT	01/04/2004									En Cours
2001/4466	UK	22/12/2004									En Cours
2002/2065	UK	03/04/2003									En Cours
2003/2111	PT	01/04/2004									En Cours
2003/4755	IT	13/07/2005									En Cours
Directive 96/67/CE du Conseil du 15 octobre 1996 relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté											
1998/5036	DE	21/03/2002	12/09/2003	C-2003/386	14/07/2005						En Cours
1999/4472	IT	24/07/2001	19/12/2002	C-2002/460	09/12/2004	13/07/2005					En Cours
Directive 96/92/CE du parlement européen et du conseil du 19 décembre 1996 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité											
2002/4398	EL	12/05/2004	22/04/2005	C-2005/182							Désistement
Directive 97/43/Euratom du Conseil du 30 juin 1997 relative à la protection sanitaire des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants lors d'expositions à des fins médicales, remplaçant la directive 84/466/Euratom											
2001/2148	AT	01/04/2004									Classement
Directive 98/18/CE du Conseil du 17 mars 1998 établissant des règles et normes de sécurité pour les navires à passagers											
2003/5279	EL	19/12/2005									En Cours

Directive 1999/35/CE du Conseil du 29 avril 1999 relative à un système de visites obligatoires pour l'exploitation en toute sécurité des services réguliers de transbordeurs rouliers et d'engins à passagers à grande vitesse.											
2002/5445	IT	09/07/2004									Classement
Directive 1999/62/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 1999 relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures											
2004/2168	IT	19/12/2005									En Cours
2004/2271	CZ	13/07/2005									En Cours
Directive 2000/59/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaire pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison											
2004/2089	BE	13/07/2005									En Cours
2004/2203	PL	19/04/2005									En Cours
2005/2007	BE	18/10/2005									En Cours
2005/2011	EL	19/12/2005									En Cours
2005/2012	FI	18/10/2005									En Cours
2005/2013	FR	18/10/2005									En Cours
2005/2014	IE	18/10/2005									En Cours
2005/2015	IT	18/10/2005									En Cours
2005/2019	PT	18/10/2005									En Cours
2005/2020	SI	18/10/2005									En Cours
2005/2109	SI	19/12/2005									En Cours
Directive 2001/13/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2001 modifiant la directive 95/18/CE du Conseil concernant les licences des entreprises ferroviaires											
2000/5213 AGRI	ES	25/04/2002	26/03/2003	C- 2003/135	14/07/2005						En Cours

Directive 2001/25/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 avril 2001 concernant le niveau minimal de formation des gens de mer											
2003/5279	EL	19/12/2005									En Cours
Directive 2002/6/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 février 2002 concernant les formalités déclaratives applicables aux navires à l'entrée et/ou à la sortie des ports des États membres de la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)											
2004/2087	BE	18/10/2004									Classement
2004/2330	PL	13/07/2005									En Cours
Directive 2002/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 mars 2002 relative à l'établissement de règles et procédures concernant l'introduction de restrictions d'exploitation liées au bruit dans les aéroports de la Communauté (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)											
2002/2188	BE	03/06/2003	28/11/2005	C-2005/422							En Cours
DIRECTIVE 2003/30/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 8 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports											
2004/2296	IT	13/07/2005									En Cours
2004/2297	LU	13/07/2005									En Cours
2004/2299	SI	13/07/2005									Classement
2004/2323	FR	13/07/2005									Classement
2004/2325	EE	18/07/2005									Classement

Annex V

**XXIII^{ième} Rapport annuel au Parlement
européen sur l'application du droit
communautaire.**

Arrêts de la Cour prononcés jusqu'au 31.12.2005

et

non encore exécutés

BELGIQUE

Arrêt du 21/01/1999, affaire C-207/97

Non-communication des programmes de réduction de la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté.

Les Autorités belges ont transmis des éléments complémentaires qui ont fait l'objet d'une analyse technique dont il ressort qu'un cadre juridique satisfaisant a été mis en place qui garantira l'obligation d'adoption de programmes de réduction de la pollution conformément à l'article 7 de la directive 76/464/CEE.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement

Arrêt du 5/11/2002, affaire C-471/98

Conclusion d'accords de «open sky» avec les Etats-Unis

Conformément au mandat reçu du Conseil le 5 juin 2003, la Commission a mené courant 2005 des négociations avec les représentants des Etats membres et les Etats-Unis qui ont permis de finaliser un projet d'accord le 18 novembre 2005 dont le contenu a reçu le soutien unanime du Conseil Transport en décembre 2005.

Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 08/07/2004, affaire C-027/03

Mauvaise application de la directive 91/271/CEE du Conseil relative au traitement des eaux urbaines résiduaires

Des informations complémentaires ont été transmises, en 2005, par les Autorités belges dont il ressort que de nombreuses agglomérations doivent encore être mises en conformité en ce qui concerne les systèmes de collecte et d'épuration des eaux.

Des clarifications ont été demandées par les services de la Commission notamment un échéancier de la réalisation des travaux.

Arrêt du 07/09/2004, affaire C-469/02

Paiement d'une prestation familiale subordonné à une condition de résidence.

La procédure 228 a été engagée

Les Autorités belges ont notifié l'arrêté royal du 12 juin 2005 portant modification de plusieurs arrêtés royaux concernant les régimes d'interruption de carrière.

L'analyse de cet arrêté royal révélant notamment un problème quant à son effet rétroactif (jusqu'au 1.09.1992), les services de la Commission ont écrit aux Autorités belges en leur demandant des explications sur la date d'entrée en vigueur de cet arrêté royal.

Arrêt du 22/09/2005, affaire C-221/03

Mauvaise application de la directive 91/676/CEE du Conseil concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités belges en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 06/10/2005, affaire C-429/04

Non communication des mesures nationales de transposition de la directive 2001/96/CE du Parlement européen et du Conseil établissant des exigences et procédures harmonisées pour le chargement et le déchargement sûrs des vraquiers.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités belges en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse du 25 novembre 2005, les Autorités belges ont indiqué que la transposition était déjà faite au niveau fédéral et pour la région wallonne. Pour ce qui concerne la région flamande, le processus d'adoption des mesures de transposition n'est pas achevé.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-033/05

Non communication des mesures nationales de transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités belges en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-144/05

Non communication des mesures nationales de transposition de la directive 2002/59/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités belges en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

DANEMARK

Arrêt du 5/11/2002, affaire C-467/98

Conclusion d'accords de «open sky» avec les Etats-Unis

Conformément au mandat reçu du Conseil le 5 juin 2003, la Commission a mené courant 2005 des négociations avec les représentants des Etats membres et les Etats-Unis qui ont permis de finaliser un projet d'accord le 18 novembre 2005 dont le contenu a reçu le soutien unanime du Conseil Transport en décembre 2005.

Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 15/09/2005, affaire C-464/02

Restriction à l'utilisation d'un véhicule notamment à des fins professionnelles par un travailleur frontalier.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités danoises en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Au cours d'une réunion avec les services de la Commission, en décembre 2005, les Autorités danoises ont présenté un projet d'amendement de la loi qui n'est pas satisfaisant. Les contacts se poursuivent. Un nouveau projet d'amendement est en préparation.

Arrêt du 15/11/2005, affaire C-392/02

Droits de douane légalement dus n'ayant pas été recouverts par suite d'une erreur des autorités douanières nationales - Responsabilité financière des États membres.

Suite à l'arrêt de la Cour, les Autorités danoises ont versé le montant principal.

Une lettre de demande de versement des intérêts de retard est en préparation dans les services de la Commission.

ALLEMAGNE

Arrêt du 11/09/2001, affaire C-71/99

Transmission incomplète de la liste nationale des habitats prévue à l'article 4 de la directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Les Autorités allemandes, conformément au calendrier fixé en 2004, ont proposé une liste de sites additionnels en février 2005. Après examen, il s'avère qu'il manque encore un certain nombre de désignations de sites en particulier pour ce qui concerne les estuaires.

En conséquence, la procédure 228 s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 5/11/2002, affaire C-476/98

Conclusion d'accords de «open sky» avec les Etats- Unis

Conformément au mandat reçu du Conseil le 5 juin 2003, la Commission a mené courant 2005 des négociations avec les représentants des Etats membres et les Etats-Unis qui ont permis de finaliser un projet d'accord le 18 novembre 2005 dont le contenu a reçu le soutien unanime du Conseil Transport en décembre 2005.

Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 10/04/2003, affaire C-20/01

Arrêt du 10/04/2003, affaire C-28/01

- 2^{ième} saisine de la Cour (art.228) – affaire C-503/04

Marchés publics Abwasser Bockhorn. Enlèvement des ordures de la ville de Braunschweig

La Cour a été saisie au titre de l'article 228, paragraphe 2, du Traité en décembre 2004.

Cette saisine était initialement accompagnée d'une demande d'astreinte. L'Allemagne s'étant entre-temps conformée, l'affaire porte uniquement sur la constatation de l'inexécution initiale.

Arrêt du 29/04/2004, affaire C-240/01

Accises sur le fuel de chauffage. Mauvaise application de la directive 92/81/CEE du Conseil concernant l'harmonisation des droits d'accises sur les huiles minérales.

Dans le cadre de la transposition de la directive 2003/96/CE les Autorités allemandes ont communiqué le 5 octobre 2005 des mesures pour l'exécuter l'arrêt de la Cour qui ne pourront entrer en vigueur avant mai 2006.

La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 15/07/2004, affaire C-420/03

Non communication des mesures nationales de transposition de la directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement modifiés dans l'environnement.

Les Autorités allemandes ont notifié, en février 2005, des mesures de transposition partielle de la directive.

Les mesures complémentaires n'ayant pas été communiquées, la procédure 228 a été engagée et s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 17/03/2005, affaire C-104/02

Droits de douane légalement dus n'ayant pas été recouverts par suite d'un retard dans les procédures visant à la perception des droits d'entrée du transit communautaire externe par les autorités douanières.

Suite à l'arrêt de la Cour, les Autorités allemandes ont versé le montant principal. Une lettre de demande de versement des intérêts de retard est en préparation dans les services de la Commission.

Arrêt du 14/04/2005, affaire C-341/02

Non reconnaissance comme éléments faisant partie du salaire minimal des majorations et des suppléments, qui ne modifient pas le rapport entre la prestation du travailleur et la contrepartie que celui-ci perçoit, versés par des employeurs établis dans d'autres États membres à leurs salariés du secteur de la construction détachés.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités allemandes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse, du 5 août 2005, les Autorités allemandes ont indiqué avoir modifié les pratiques administratives ayant donné lieu à l'arrêt de la Cour.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 28/04/2005, affaire C-329/04

Non communication des mesures nationales de transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités allemandes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse, du 30 juin 2005, les Autorités allemandes ont communiqué un projet de législation qui transpose la directive. En septembre 2005 elles ont transmis des informations complémentaires et ont indiqué qu'un nouveau projet était en préparation qui devait être soumis à l'approbation du Parlement.

La procédure 228 a été engagée en octobre 2005.

Arrêt du 14/07/2005, affaire C-433/03

Accords bilatéraux avec les états tiers concernant la navigation intérieure.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités allemandes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

La réponse des Autorités allemandes datée du 22 septembre 2005, est à l'examen dans les services de la Commission.

Arrêt du 14/07/2005, affaire C-386/03

Mauvaise transposition de la directive 96/67/CE du Conseil relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités allemandes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Par courriers datés d'octobre, novembre et décembre 2005 les Autorités allemandes ont communiqué des mesures législatives qui nécessitent encore quelques légères modifications pour assurer l'exécution de l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 14/07/2005, affaire C-114/04

Importation parallèle des pesticides. Délai raisonnable dans le cas d'un retrait d'autorisation de mise sur le marché.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités allemandes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse les Autorités allemandes ont indiqué qu'une procédure administrative était initiée en vue d'exécuter l'arrêt de la Cour et que des mesures législatives sont prévues mais retardées suite à la dissolution du Parlement.

La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 08/09/2005, affaire C-278/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/88/CE du Conseil et de la directive 2001/93/CE de la Commission établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités allemandes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 15/09/2005, affaire C-372/03

Non-conformité des mesures nationales de transposition de l'article 1.2 et de l'annexe III de la directive 91/439/CE relative aux permis de conduire .

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités allemandes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse datée du 21 décembre 2005, les Autorités allemandes ont communiqué des mesures dont l'adoption formelle est attendue dans le courant du premier semestre 2006.

Arrêt du 10/11/2005, affaire C-197/04

Taxation différenciée des cigarettes et des rouleaux de tabac « West Single Packs'».

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités allemandes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-067/05

Non communication des mesures nationales de transposition de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau .

Le dossier évolue favorablement. Au moment du prononcé de l'arrêt de la Cour, seules les mesures de transposition pour le land de Nordrhein-Westfalen étaient encore manquantes.

GRECE

Arrêt du 30/01/2002, affaire C-103/00

Non-conformité de la législation nationale à la directive 92/43/CEE du Conseil, absence de mesures de protection de la tortue Caretta caretta sur l'île de Zakynthos.

Les contacts se poursuivent avec les Autorités helléniques qui ont continué d'informer les services de la Commission des mesures prises pendant l'année 2005 pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

L'examen du rapport transmis le 18 octobre est en cours dans les services de la Commission.

Arrêt du 24/06/2004, affaire C-119/02

Mauvaise application de la directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

La Commission ayant approuvé, le 29 décembre 2004, deux décisions de cofinancement visant à la construction d'un système de collecte et de traitement des eaux urbaines résiduaires de la région de Thrasio Pedio, les Autorités helléniques ont informé les services de la Commission en juin 2005 que le projet avançait selon le calendrier prévu.

L'examen du dossier transmis le 16 juin 2005 est en cours dans les services de la Commission.

Arrêt du 09/09/2004, affaire C-417/02

Non reconnaissance d'un diplôme d'architecte. Mauvaise application de la directive 85/384/CEE visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture.

L'examen de la réponse des Autorités helléniques du 9 décembre 2004 ayant révélé qu'aucune solution générale pour mettre fin aux pratiques des TEE n'avait été mise en place, la procédure 228 a été engagée en juillet 2005.

La réponse à la mise en demeure datée du 3 octobre 2005 n'étant pas satisfaisante, la procédure 228 sera poursuivie.

Arrêt du 18/11/2004, affaire C-420/02

Décharge illégale à Heraklion Crète. Mauvaise application de la directive 75/442/CEE relative aux déchets telle que modifiée par la directive 91/156/CEE.

D'une part, les projets relatifs à la gestion des déchets dans les trois départements crétois, qui sont cofinancés par la décision du Fonds de Cohésion, n'évoluent pas de manière satisfaisante.

D'autre part, la Cour de justice, dans le petitum de son arrêt du 6 octobre 2005 (affaire C-502/03), se réfère à l'ensemble des décharges illégales ou incontrôlées sur le territoire grec.

En conséquence, les services de la Commission ont l'intention de traiter ce dossier dans le cadre de l'examen des mesures que prendra l'Etat membre pour se conformer à l'arrêt précité.

Arrêt du 14/04/2005, affaire C-163/03

Déchets dangereux et rejets de substances dangereuses à Thriasio Pedio. Mauvaise application des directives 80/68/CEE et 91/689/CEE concernant respectivement la protection des eaux souterraines et les déchets dangereux.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités helléniques en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Les Autorités helléniques ont transmis, en août 2005, des informations sur les mesures prises à l'égard des diverses entreprises citées dans l'arrêt de la Cour, un inventaire et un plan de gestion des déchets dangereux.

L'examen des réponses fournies se poursuit dans les services de la Commission.

Arrêt du 14/04/2005, affaire C-022/04

Non respect des délais de mise en œuvre du système de surveillance par satellite des navires de pêche.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités helléniques en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse du 17 août 2005, les Autorités helléniques indiquent que tous les navires grecs soumis au système VMS sont désormais équipés du dispositif de repérage par satellite.

Les services de la Commission effectuent un certain nombre des vérifications pour lesquelles elles ont demandé diverses informations aux Autorités helléniques.

Arrêt du 14/04/2005, affaire C-299/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2002/77/CE de la Commission relative à la concurrence dans les marchés des réseaux et des services de communications électroniques.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités helléniques en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Les Autorités helléniques ont transmis en septembre 2005 un projet de loi visant à transposer les directives télécommunications.

En l'absence de calendrier pour l'adoption de ces mesures, la procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 21/04/2005, affaire C-140/03

Interdiction aux sociétés de posséder des magasins de matériel d'optique.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités helléniques en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse de 10 août 2005, les Autorités helléniques se réfèrent à la loi n° 3204/03 qui est toujours contraire aux articles 43 et 48 du Traité CE en ce qui concerne les personnes morales.

La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 12/05/2005, affaire C-415/03

Non-exécution de la décision de la Commission du 11 décembre 2002 relative à la récupération des aides illégales octroyées à Olympic Airways.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités helléniques en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leurs réponses des 2 juin et 8 juillet 2005, les Autorités helléniques ont affirmé leur intention d'exécuter l'arrêt de la Cour.

Cependant les aides illégales n'ayant toujours pas fait l'objet de récupération auprès du bénéficiaire, la procédure 228 a été engagée le 18 octobre 2005.

Arrêt du 02/06/2005, affaire C-394/02

Marché public de travaux portant sur la fabrication d'un système de bandes transporteuses pour la centrale thermoélectrique de Megalopolis.

Le marché est exécuté dans sa totalité.

Les services de la Commission vont s'adresser aux Autorités helléniques en leur demandant quelles mesures concrètes elles envisagent de prendre pour que de telles infractions basées sur la mauvaise application des exceptions prévues pour pouvoir attribuer un marché par le biais d'une procédure négociée, sans publication d'appel d'offres préalables, ne se produisent plus.

Arrêt du 07/07/2005, affaire C-364/03

Pollution atmosphérique en provenance d'installations industrielles à Linoperamata (Crète).

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités helléniques en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Les Autorités helléniques, dans leur réponse du 2 août 2005, rappellent les mesures techniques déjà prises et annexent un projet de décision ministérielle consolidant et complétant les mesures existantes.

L'examen de cette réponse se poursuit dans les services de la Commission.

Arrêt du 21/07/2005, affaire C-130/04

Relevé statistique des transports de marchandises par la route.

L'arrêt de la Cour vise la période 1999 – 2002 pour laquelle les données ne peuvent plus être collectées.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 06/10/2005, affaire C-502/03

Absence des mesures pour assurer le respect des articles 4, 8, et 9 de la directive 75/442/CEE du Conseil, telle que modifiée par la directive 91/156/CEE du Conseil, relative aux déchets (décharges illégales et incontrôlées).

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités helléniques en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 27/10/2005, affaire C-166/04

Protection de la zone humide de la lagune de Messolonghi. Mauvaise application de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités helléniques en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 17/11/2005, affaire C-476/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/55/CE du Conseil relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États

membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités helléniques en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-250/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2002/19/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion.

Arrêt récent.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-252/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la Directive 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques.

Arrêt récent.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-253/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la Directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques.

Arrêt récent.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-254/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la Directive 2002/20/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques.

Arrêt récent.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-096/05

Non communication des mesures nationales d'exécution de la Directive 2001/65/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives 78/660/CEE, 83/349/CEE et 86/635/CEE en ce qui concerne les règles

d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi qu'à ceux des banques et autres établissements financiers.

Arrêt récent.

ESPAGNE

Arrêt du 25/11/1998, affaire C-214/96

Mauvaise application de la directive 76/464/CEE du Conseil concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique de la Communauté (article 7 : programmes de réduction de pollution).

Par lettre du 31 janvier 2005, les Autorités espagnoles ont transmis un rapport concernant les mesures législatives, administratives et techniques prises pour exécuter l'arrêt de la Cour.

Le 21 novembre 2005, elles ont envoyé un nouveau et volumineux rapport, qui fait l'objet d'un examen par les services de la Commission.

Arrêt du 13/05/2003, affaire C-463/00

Régime d'autorisation administrative préalable imposé à des entreprises privatisées

Le premier projet législatif envoyé par les Autorités espagnoles en février 2005 n'exécutant pas l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été poursuivie.

Le 5 décembre 2005, les Autorités espagnoles ont envoyé un projet des mesures législatives abrogeant les droits spéciaux incriminés lequel est à l'examen dans les services de la Commission.

Arrêt du 12/06/2003, affaire C-446/01

Mauvaise application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets. Existence de décharges illégales.

Les réponses des Autorités espagnoles à la lettre de mise en demeure n'étant pas satisfaisantes, la procédure 228 a été poursuivie.

L'analyse des réponses à l'avis motivé transmises tout au long de l'année révèle que l'Etat membre a pris toutes les mesures pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 26/06/2003, affaire C-404/00

Non exécution de la décision de la Commission du 26 octobre 1999 relative à la récupération des aides illégales octroyées aux chantiers navals.

En réponse à la lettre de mise en demeure qui leur avait été adressée en octobre 2004, les Autorités espagnoles ont communiqué des mesures relatives à la

procédure de liquidation qui, si elles sont correctement appliquées, pourraient exécuter l'arrêt de la Cour.

Les services de la Commission poursuivent l'examen de la procédure de rente des avoirs en cours.

Arrêt du 09/09/2004, affaire C-070/03

Non-conformité de la transposition de la directive 93/13/CEE du Conseil concernant les clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs

Au cours de l'année 2005, les Autorités espagnoles ont transmis plusieurs projets de modifications législatives qui ont fait l'objet de contacts avec les services de la Commission.

Le dossier évolue favorablement, toutefois les lois annoncées n'ont pas encore été adoptées.

Arrêt du 09/09/2004, affaire C-195/02

Non conformité des mesures nationales d'exécution transposant la directive 91/439/CEE du Conseil relative au permis de conduire

En l'absence de mesures exécutant l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 19 avril 2005. En réponse à la lettre de mise en demeure qui leur avait été adressée, les Autorités espagnoles ont envoyé, le 13 juillet 2005, un projet de décret royal modifiant la réglementation incriminée et ont indiqué avoir adopté des mesures provisoires pour exécuter l'arrêt de la Cour, lesquelles ont été communiquées aux Autorités locales.

Le dossier évolue favorablement, le décret national précité devrait être adopté très prochainement.

Arrêt du 16/09/2004, affaire C-227/01

Absence d'évaluation d'impact pour le projet de ligne de chemin de fer Valencia – Tarragona. Mauvaise application de la directive 1985/337/CEE du Conseil concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics ou privés sur l'environnement.

En réponse à la lettre qui leur avait été adressée, les Autorités espagnoles ont transmis le 2 mars 2005 un rapport complet comprenant l'analyse d'impact environnemental, les mesures correctives adoptées pendant l'exécution des travaux ainsi que des mesures correctives additionnelles et compensatoires. L'analyse de ces informations montre que les Autorités espagnoles ont adopté les mesures nécessaires pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 09/12/2004, affaire C-79/03

Autorisation illégale de la chasse aux gluaux sur le territoire de la Communauté de Valence (Espagne). Mauvaise application de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Par lettre du 10 mai 2005 les Autorités espagnoles ont transmis un rapport du Gouverneur de Valence indiquant que la chasse aux gluaux n'était plus autorisée pour l'instant, le décret régional 135/2000 incriminé ayant été annulé par le Tribunal supérieur de justice de Valence.

Toutefois le gouvernement régional a introduit un recours auprès du Tribunal suprême qui doit encore se prononcer.

Arrêt du 09/12/2004, affaire C-219/03

Taxation discriminatoire des plus-values sur action.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Le projet de réforme de l'Impôt sur les revenus personnels qui exécutera l'arrêt de la Cour, devrait être adopté courant 2006.

Arrêt du 13/01/2005, affaire C-084/03

Mauvaise transposition des directives 93/36/CEE et 93/37/CEE du Conseil portant coordination des procédures de passation des marchés publics de fournitures et des marchés publics de travaux.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

La réponse des Autorités espagnoles de septembre 2005 s'avérant insatisfaisante, la procédure 228 a été engagée le 19/12/2005.

Arrêt du 14/04/2005, affaire C-157/03

Imposition de l'obligation d'obtenir un visa de séjour pour la délivrance du titre de séjour aux ressortissants d'un pays tiers, membres de la famille d'un ressortissant communautaire ayant exercé son droit de libre circulation.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse du 14 juillet 2005, les Autorités espagnoles ont informé les services de la Commission qu'une instruction du Ministère des Affaires étrangères

du 16 mai 2005 ainsi qu'une instruction du Ministère de l'intérieur du 6 juin 2005 prévoient que la disposition incriminée ne doit plus être appliquée.

Toutefois le dossier ne pourra être classé aussi longtemps que le décret royal 178/2003 n'aura pas été modifié. La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 28/04/2005, affaire C-157/04

Existence d'une décharge sans autorisation dans l'île de la Gomera. Mauvaise application des directives 75/442/CEE, 91/689/CEE et 99/31/CEE du Conseil relatives aux déchets.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse du 15 septembre 2005, les Autorités espagnoles ont transmis le rapport très succinct établi par l'administration insulaire qui annonce l'arrêt des dépôts de déchets dans cette décharge mais ne s'exprime pas sur la restauration de cette zone d'une valeur écologique importante.

Arrêt du 28/04/2005, affaire C-031/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

En l'absence d'une réponse, la procédure 228 a été engagée en octobre 2005. Dans leur réponse datée du 16 décembre 2005, les Autorités espagnoles transmettent un projet de loi transposant la directive lequel est en discussion devant le Parlement.

Arrêt du 09/06/2005, affaire C-135/04

Chasse lors du trajet de retour du pigeon ramier dans la province de Guipúzcoa. Mauvaise application de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse datée du 19 octobre 2005, les Autorités espagnoles ont informé la Commission que cette chasse traditionnelle ne serait pas autorisée en 2006 par le Gouvernement de Guipúzcoa.

Toutefois les services de la Commission ont été informés de ce que la chasse se poursuivait dans les provinces voisines du Nord de l'Espagne.

Arrêt du 08/09/2005, affaire C-416/02

Pollution causée par une exploitation d'élevage de porcs à Vera, Almeria. Mauvaise application des directives 91/271/CEE et 91/676/CEE du Conseil relatives respectivement au traitement des eaux urbaines résiduaires et à la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 08/09/2005, affaire C-121/03

Absence d'une évaluation des incidences, préalablement à la construction des exploitations d'élevage porcin de la région du Baix Ter. Mauvaise application des directives 85/337/CEE et 80/778/CEE du Conseil relatives respectivement à l'évaluation des incidences de certains projets publics ou privés sur l'environnement et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 06/10/2005, affaire C-204/03

Législation sur la TVA en matière de subventions. Mauvaise application de la directive 77/388/CEE du Conseil.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités espagnoles afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse datée du 20 décembre 2005, les Autorités espagnoles indiquent que la législation sera mise en conformité par la loi budgétaire de 2006.

Arrêt du 27/10/2005, affaire C-158/03

Marché public de services : Sanitaires de thérapies respiratoires à domicile dans la Communauté Autonome de Madrid..

Arrêt récent.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-026/04

Absence de programme de réduction de la pollution des eaux conchylicoles de la Ria de Vigo. Mauvaise application de la directive 79/923/CEE du Conseil relative à la qualité requise des eaux conchylicoles.

Arrêt récent.

FRANCE

Arrêt du 11/06/1991, affaire C-64/88
- Arrêt du 12/07/2005, affaire C-304/02

Pêche : mauvais contrôle du respect des mesures techniques de conservation.

La Cour dans son arrêt du 12 juillet 2005 a condamné la France au paiement d'une somme forfaitaire de 20 millions d'euros dont l'Etat membre s'est acquitté le 17 octobre 2005 et d'une astreinte de 57 761 250 euros pour chaque période de 6 mois à compter du prononcé de l'arrêt s'il est établi que les Autorités françaises n'ont pas pris les mesures nécessaires à son exécution.

Les Autorités françaises ont transmis des informations sur les mesures mises en œuvre le 29 juillet 2005 et le 16 décembre 2005.

Les services de la Commission ont eu de nombreux échanges de lettres et effectué plusieurs missions afin de vérifier in loco l'état d'exécution de l'arrêt. Ces contacts se poursuivent, la première période semestrielle se terminant en janvier 2006.

Arrêt du 7/12/2000, affaire C-374/98

Insuffisance de classement en ZPS du site des Basses Corbières et de mesures spéciales de conservation (Pyrénées orientales).en violation de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Les services de la Commission sont toujours dans l'attente de la communication du DOCOB (document d'objectifs) pour la ZPS des Basses Corbières et ont adressé des rappels en ce sens aux Autorités françaises le 25 avril 2005 et le 29 septembre 2005.

Arrêt du 7/12/2000, affaire C-38/99

Dates d'ouverture et de fermeture de la chasse non conformes aux exigences de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages

En ce qui concerne les dates de fermeture de la chasse, le régime prévu par l'arrêté du 17 janvier 2005 garantit désormais une protection complète des oiseaux.

En ce qui concerne les dates d'ouverture de la chasse, le manquement relatif à la mise en œuvre incorrecte de l'article 7 § 4 de la directive subsiste.

Arrêt du 8/03/2001, affaire C-266/99

Pollution des eaux superficielles destinées à la production d'eau alimentaire par les nitrates en Bretagne. en violation de la directive 75/440/CEE du Conseil

La procédure 228 s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé complémentaire le 18 juillet 2005. Les réponses des Autorités françaises des 19 octobre et 7 novembre 2005 font l'objet d'une évaluation technique par les services de la Commission.

Arrêt du 15/03/2001, affaire C-147/00

Mauvaise application de la directive 76/160/CEE du Conseil concernant la qualité des eaux de baignade et plus particulièrement la non réalisation d'opérations d'échantillonnage selon fréquence minimale ainsi que l'absence d'échantillonnage pour le paramétrage.

Les Autorités françaises ont communiqué le 20 mai 2005 les résultats satisfaisants des échantillonnages des eaux de baignade pour la saison 2004.

Ce dossier peut être considéré comme résolu (sauf en ce qui concerne le problème d'exclusion, sans justification appropriée, des résultats des rapports annuels sur la qualité des eaux de baignade de nombreuses zones de baignade en eaux intérieures qui figuraient auparavant dans ces rapports, ce qui donnera lieu à l'ouverture d'un nouveau dossier d'infraction).

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 11/09/2001, affaire C-220/99

Absence de transmission de la liste nationale complète des sites conformément à l'article 4, paragraphe 1 de la directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

En réponse à l'avis motivé qui leur avait été envoyé en 2004, les Autorités françaises se sont engagées en juillet 2005 à combler les lacunes identifiées pour les quatre régions biogéographiques concernées ainsi que pour les trois principaux estuaires de l'Atlantique. Par courriers des 19 octobre, 19 et 22 décembre 2005, elles ont commencé à notifier de nouveaux sites.

Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 25/04/2002, affaire C-52/00

2^{ième} saisine – affaire C-177/04

Non-conformité de la législation nationale à la directive 85/374/CEE du Conseil en matière de responsabilité du fait des produits défectueux.

La Cour a été saisie en avril 2004 au titre de l'article 228, paragraphe 2 du Traité.

Les Autorités françaises ont transmis en février 2005 des mesures législatives qui exécutent partiellement l'arrêt de la Cour. La Commission s'est désistée partiellement de son recours devant la Cour de justice et une réduction proportionnelle de l'astreinte demandée dans le cadre de l'article 228 du Traité a été proposée.

L'audience s'est tenue le 11 octobre 2005 et les conclusions de l'Avocat général ont été présentées le 24 novembre 2005.

Arrêt du 26/11/2002, affaire C-202/01

Non-conformité de la législation nationale à la directive 79/409/CEE du Conseil, insuffisance de désignation des zones de protection spéciale des oiseaux sauvages.

En réponse à l'avis motivé qui leur avait été adressé en décembre 2004, les Autorités françaises se sont engagées à compléter le réseau des zones de protection spéciale. Par courriers des 31 octobre et 19 décembre 2005, elles ont commencé à notifier de nouvelles ZPS.

Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 27/11/2003, affaire C-429/01

Non-conformité des mesures de transposition de la directive 90/219/CEE du Conseil relative à l'utilisation confinée de micro-organismes génétiquement modifiés.

La procédure 228 a été poursuivie.

Il ressort des réponses des Autorités françaises à la mise en demeure et à l'avis motivé datées des 25 février et 29 septembre 2005, que l'arrêt de la Cour n'est toujours pas exécuté.

La Commission a décidé le 13 décembre 2005 de saisir la Cour au titre de l'article 228, paragraphe 2, du Traité. Cette saisine est accompagnée d'une demande d'astreinte.

Arrêt du 05/02/2004, affaire C-024/00

Entraves à la libre circulation de certaines denrées alimentaires et de substances d'addition entrant dans la fabrication d'aliments destinés à une alimentation particulière légalement fabriquées ou commercialisées dans d'autres Etats membres .

La procédure 228 a été poursuivie.

En réponse à la lettre de mise en demeure complémentaire qui leur avait été adressée, les Autorités françaises ont annoncé dans leur lettre du 28 septembre 2005 avoir soumis au Conseil d'Etat un projet de décret relatif aux compléments alimentaires.

Les services de la Commission sont dans l'attente d'informations sur l'adoption dudit décret et de son arrêté d'application.

Arrêt du 11/03/2004, affaire C-496/01

Conditions d'établissement pour des activités transfrontalières d'un laboratoire.

En réponse à la lettre de mise en demeure qui leur avait été adressée, les Autorités françaises ont transmis le Décret 2005-386 du 19 avril 2005. Son examen ne permet pas de conclure à l'exécution de l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 sera poursuivie.

Arrêt du 22/06/2004, affaire C-439/02

Non respect des obligations en matière d'inspection des navires. Mauvaise application de la directive 95/21/CE du Conseil concernant l'application aux navires des normes internationales relatives à la sécurité maritime, à la prévention de la pollution et aux conditions de vie à bord des navires.

La pleine exécution de l'arrêt de la Cour – c'est-à-dire la capacité à assurer de façon durable le respect du pourcentage d'inspections prévu à l'article 5 de la directive – ne peut être évaluée qu'à la lumière de données claires et solides pour 2004 et également pour 2005.

Les Autorités françaises ont communiqué le 20 avril 2005 des données relatives au taux d'inspection pour l'année 2004. La situation exacte demeure toutefois non quantifiable.

Les services de la Commission sont dans l'attente de données précises pour l'année 2005.

Arrêt du 15/07/2004, affaire C-419/03

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/18/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la dissémination volontaire d'organismes génétiquement.

La réponse des Autorités françaises du 21 février 2005 à la lettre de mise en demeure qui leur avait été adressée en 2004 n'étant pas satisfaisante, la procédure 228 a été engagée.

Dans le mesure où il ressort de leur réponse du 22 septembre 2005 que les mesures législatives visant à transposer la directive n'ont pas encore été adoptées, la procédure 228 s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 23/09/2004, affaire C-280/02

Mauvaise application de l'article 5 (eutrophisation) de la directive 91/271/CEE du Conseil relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

Les contacts se sont poursuivis.

Les réponses des Autorités françaises à la lettre qui leur avait été adressée en 2004, datées des 15, 28 février ainsi que du 6 décembre 2005, indiquent que l'arrêt de la Cour n'est pas exécuté et que les manquements subsistent.

La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 07/10/2004, affaire C-239/03

Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée – Pollution dans l'étang de Berre.

Les contacts se sont poursuivis.

Les réponses des Autorités françaises à la lettre qui leur avait été adressée en 2004, datées du 11 février, 5 et 11 août, 5 octobre et 6 décembre indiquent que les manquements reconnus par la Cour ne sont pas résolus et que l'arrêt n'est pas exécuté.

La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 07/10/2004, affaire C-402/02

Non reconnaissance d'un diplôme italien d'éducateur professionnel en violation des directives 89/48/CEE et 92/51/CEE du Conseil.

Dans la réponse à la lettre qui leur avait été adressée en 2004, les Autorités françaises ont annoncé qu'une grande réforme de leur fonction publique était en cours qui mettra la législation française incriminée en conformité avec le droit communautaire.

Les contacts se sont poursuivis. Un projet de décret a été communiqué aux services de la Commission en octobre 2005 qui ont demandé qu'y soient apportées quelques modifications de fond. Le 25 novembre 2005, les Autorités françaises se sont engagées à procéder aux modifications souhaitées.

Arrêt du 12/10/2004, affaire C-263/03

Obstacles à l'importation de produits pharmaceutiques.

En adoptant le décret 2004-83 relatifs aux importations de produits pharmaceutiques, les Autorités françaises ont partiellement exécuté l'arrêt de la Cour. Elles se sont engagées à supprimer la condition d'origine commune et donné des assurances sur le non dépassement des délais de traitement des demandes d'autorisation d'importation parallèle.

Le dossier évolue favorablement et fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 14/10/2004, affaire C-340/02

Marché public de services - Station d'épuration de la Chauvinière.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités françaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse datée du 4 février 2005, les Autorités françaises indiquent avoir pris acte de l'arrêt de la Cour et l'avoir signifié au pouvoir adjudicateur concerné. Elles informent que le marché ayant été exécuté dans sa totalité, l'arrêt n'appelle plus de mesures d'exécution.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 28/10/2004, affaire C-505/03

Qualité des eaux destinées à la consommation humaine en Bretagne en violation de la directive 80/778/CEE du Conseil (teneur en nitrates).

Il ressort des réponses des Autorités françaises datées des 31 mars et 14 avril 2005 que la situation évolue très favorablement tant en ce qui concerne le pourcentage de la population bretonne exposée aux concentrations non conformes de nitrates que pour le nombre d'unités de distribution non conformes aux valeurs paramétriques.

Les services de la Commission sont dans l'attente d'une réponse à leur courrier du 18 novembre 2005 par lequel ils souhaitent obtenir des précisions quant à la validité de certaines dérogations ainsi que la date de construction et d'entrée en service de deux nouvelles installations de captage.

Arrêt du 09/12/2004, affaire C-177/03

Directive 89/618/Euratom du Conseil du 27 novembre 1989, concernant l'information de la population sur les mesures de protection sanitaire applicables et sur le comportement à adopter en cas d'urgence radiologique.

Par lettres des 24 novembre et 14 décembre 2005, les Autorités françaises ont communiqué les mesures législatives qui exécutent l'arrêt de la Cour.

Ce dossier fera très prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 15/12/2004, affaire C-172/04

Transposition incomplète de la directive 99/31/CE du Conseil concernant la mise en décharge des déchets.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités françaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005 par l'envoi d'une mise en demeure.

Les réponses des Autorités françaises datées des 12 septembre et 1 décembre 2005 contiennent un certain nombre de mesures législatives qui n'exécutent pas complètement l'arrêt de la Cour. La procédure 228 s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 27/01/2005, affaire C-059/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités françaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 a été engagée en juillet 2005 et s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005, le processus législatif d'adoption du projet de loi transposant la directive n'ayant pas abouti.

Arrêt du 10/03/2005, affaire C-449/03

Décharge de déchets ménagers et assimilés située sur le territoire de la commune de Saint-Laurent du Maroni en Guyane française. Mauvaise application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités françaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Il ressort des réponses des Autorités françaises des 1^{er} août et 18 octobre 2005, que les mesures nécessaires pour exécuter l'arrêt de la Cour n'ont pas été prises et que la décharge continue de fonctionner illégalement.

La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 26/05/2005, affaire C-212/03

Importation des médicaments homéopathiques à usage personnel.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités françaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse du 7 juillet 2005, les Autorités françaises ont annoncé qu'elles entendaient modifier les dispositions incriminées du Code de la santé publique afin de mettre fin au manquement constaté par la Cour.

Aucune mesure n'ayant été communiquée à la Commission, la procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 16/06/2005, affaire C-191/04

Défaut d'avoir transmis toutes les informations requises dans le cadre de la surveillance des rejets et des boues résiduaires instituée par l'article 15 de la directive 91/271/CEE du Conseil relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités françaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Les informations demandées ayant été fournies par les Autorités françaises le 18 novembre 2005 et s'étant révélées satisfaisantes, il y a lieu de considérer que l'arrêt de la Cour a été exécuté.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 08/09/2005, affaire C-057/05

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2002/46/CE du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des législations des États membres concernant les compléments alimentaires.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités françaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 06/10/2005, affaire C-243/03

TVA - Déduction de la taxe payée en amont pour les biens d'équipement financés au moyen de subventions. Mauvaise application de la directive 77/388/CEE du Conseil.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités françaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 20/10/2005, affaire C-264/03

Mauvaise application de la directive 92/50/CEE portant coordination des procédures de passation des marchés publics de services. La maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités françaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 17/11/2005, affaire C-073/05

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2000/34/CE du Parlement européen et du Conseil concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail.

Arrêt récent.

IRLANDE

Arrêt du 11/09/2001, affaire C-67/99

Non communication de la liste nationale complète des sites naturels prévue par l'article 4 (1) de la directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Les contacts se sont poursuivis avec les Autorités irlandaises qui espèrent pouvoir compléter les notifications des sites terrestres au printemps 2006. La notification des sites « off-shore » est attendue en 2007/2008.

Le problème de la désignation des sites « off-shore » se présente dans plusieurs Etats membres.

Arrêt du 13/06/2002, affaire C-117/00

Non-conformité de la législation nationale aux directives 79/409/CEE et 92/43/CEE du Conseil. Détérioration des habitats naturels dans la zone de protection spéciale de l'Owenduff-Nephin Beg Complex, provoquée par un excès de broutage des troupeaux des moutons

Les 29 avril et 24 mai 2005 les Autorités irlandaises ont communiqué des informations au sujet des mesures prises pour exécuter l'arrêt de la Cour.

Des contacts ont eu lieu en juin et novembre 2005 qui confirment la nécessité de compléter ces mesures en l'absence de résultat satisfaisant.

Arrêt du 14/11/2002, affaire C-316/00

Non-conformité de la législation nationale à la directive 80/778/CEE du Conseil relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Un programme d'investissement substantiel et d'importantes mesures d'accompagnement ont été mis en place pour exécuter l'arrêt de la Cour. Les Autorités irlandaises ont communiqué en juin 2005 un rapport sur les réseaux publics de distribution d'eau et en octobre 2005 un rapport sur les réseaux privés.

Les contacts se poursuivent pour évaluer les progrès en cours.

Arrêt du 11/09/2003, affaire C-67/02

Mauvaise application de la directive 79/923/CEE du Conseil relative à la qualité des eaux conchylicoles - Programme de réduction de la pollution.

Les contacts se sont poursuivis. En juin 2005, les Autorités irlandaises ont communiqué à la Commission un projet de programme révisé ainsi qu'un projet de législation au sujet desquels les services de la Commission ont émis un certain nombre de critiques.

Les programmes promis et la législation n'ayant fait l'objet d'aucune communication officielle ultérieure, la procédure 228 s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 11/03/2004, affaire C-396/01

Absence de désignation des zones vulnérables conformément à la directive 91/676/CEE du Conseil concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles.

Le dossier évolue favorablement.

En octobre 2005, les Autorités irlandaises ont démarré le processus de consultation publique relatif au projet de mesures transposant les exigences de programmes d'action de la directive en réglementations destinées aux agriculteurs.

Les services de la Commission sont dans l'attente de la communication desdites mesures.

Arrêt du 26/10/2004, affaire C-406/03

Règlement (CE) n° 2037/2000 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – Non respect de l'obligation de publier des rapports.

En l'absence de réponse satisfaisante de la part des Autorités irlandaises à la lettre qui leur avait été adressée, la procédure 228 a été engagée et poursuivie.

Deux rapports de l'Agence irlandaise de protection environnementale datés des 30 juin et 20 juillet 2005 ont été communiqués à la Commission qui contiennent de nombreuses informations utiles quant à la mise en œuvre de la réglementation incriminée, qui reste toutefois encore incomplète.

En décembre 2005, les Autorités irlandaises ont transmis des mesures complémentaires relatives au niveau de qualification minimale du personnel. Les services de la Commission sont dans l'attente de l'adoption de ces mesures.

Arrêt du 28/10/2004, affaire C-460/03

Non communication des mesures nationales de transposition de la directive 2000/53/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux véhicules hors d'usage.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités irlandaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse datée du 1^{er} novembre 2005, les Autorités irlandaises ont annoncé que la législation était en préparation.

En conséquence, la procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 26/04/2005, affaire C-494/01

Absences des mesures nécessaires pour assurer une mise en œuvre correcte des dispositions de huit articles de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités irlandaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

La réponse détaillée des Autorités irlandaises datée du 26 octobre 2005, est à l'examen dans les services de la Commission.

Arrêt du 02/06/2005, affaire C-282/02

Pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique en violation de la directive 76/464/CEE du Conseil.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités irlandaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre en vue de se conformer à l'arrêt de la Cour.

La réponse des Autorités irlandaises datée du 24 novembre 2005 n'est pas satisfaisante.

Arrêt du 08/12/2005, affaire C-038/05

Non communication des données concernant les espèces et les quantités de poissons capturées – Non .conformité au règlement (CEE) n° 2847/93 du Conseil.

Arrêt récent.

ITALIE

Arrêt du 26/06/2001, affaire C-212/99 - 2^{ième} saisine – affaire C-119/04

Discrimination des lecteurs de langue étrangère.

La Cour a été saisie au titre de l'article 228, paragraphe 2, en mars 2004.

Cette saisine est accompagnée d'une demande d'astreinte

Arrêt du 25/04/2002, affaire C-396/00

Non-conformité de la législation nationale à la directive 91/271/CEE du Conseil relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

Les trois stations d'épuration sont opérationnelles. Les informations concernant le fonctionnement de ces stations, communiquées par les Autorités italiennes, sont à l'examen dans les services de la Commission.

Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 20/03/2003, affaire C-378/01

Insuffisance de classement en ZPS conformément à la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.

Texte 2006 £

En réponse à l'avis motivé qui leur avait été adressé en décembre 2004, les Autorités italiennes ont communiqué les 3 mai et 2 août 2005 des listes de nouvelles ZPS désignées.

Il ressort de ces réponses que les mesures prises afin d'exécuter l'arrêt de la Cour sont encore incomplètes mais que le dossier évolue favorablement.

Ces informations font l'objet d'une analyse approfondie dans les services de la Commission.

Arrêt du 19/06/2003, affaire C-420/01

Entraves à l'importation de boissons non alcoolisées (teneur maximale en caféine).

Les services de la Commission sont dans l'attente d'une réponse à la lettre de mise en demeure complémentaire, adressée aux Autorités italiennes en octobre 2005 en vue de clarifier les informations déjà reçues relatives à la législation en vigueur.

Arrêt du 9/12/2003, affaire C-129/00

TEE – Répétition taxes indues – Modalités restrictives établies par le droit national.

En réponse à la lettre de mise en demeure, qui leur avait été adressée en mars 2005, les Autorités italiennes ont communiqué un projet de modification de la loi.

Cette mesure ne semblant pas exécuter pleinement l'arrêt de la Cour, les services de la Commission leur ont adressé en septembre 2005 une lettre demandant des informations complémentaires.

Dans leur réponse, datée du 3 novembre 2005 et lors de contacts ultérieurs, les Autorités italiennes ont indiqué que le texte modifié dans le sens souhaité par la Commission entrerait en vigueur début 2006.

Arrêt du 09/09/2004, affaire C-375/02

Stockage des déchets toxiques au site de Granciarà di Castelliri (Frosinone). Mauvaise application de la directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets.

Les Autorités italiennes ont répondu à la lettre qui leur avait été adressée en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour en janvier 2005.

Il ressort de cette réponse ainsi que d'un rapport d'évaluation de la situation reçu en novembre 2005, que les mesures prises sont insuffisantes pour exécuter l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 09/09/2004, affaire C-383/02

Stockage des déchets ménagers au site de Rodano. Mauvaise application des directives 75/442/CEE et 91/156/CEE du Conseil relatives à la gestion des déchets.

En l'absence d'information sur les mesures prises pour exécuter l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 21 mars 2005.

Les réponses des Autorités italiennes aux différents courriers qui leur ont été adressés ne démontrent pas qu'elles aient pris les mesures nécessaires pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 07/10/2004, affaire C-103/02

Non-conformité de la transposition de l'article 11 de la Directive 75/442/CEE du Conseil relative aux déchets.

En l'absence d'information sur les mesures prises pour exécuter l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 21 mars 2005.

Les réponses des Autorités italiennes aux différents courriers qui leur ont été adressés ne démontrent pas qu'elles aient pris les mesures nécessaires pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 25/11/2004, affaire C-447/03

Déchets - décharge à Manfredonia. Mauvaise application des directives 75/442/CEE et 91/156/CEE du Conseil relatives à la gestion des déchets.

Les Autorités italiennes ont répondu en juillet 2005 à la lettre qui leur avait été adressée en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Pour ce qui concerne les décharges de type « privé » la valorisation ou l'élimination des déchets stockés a commencé et le calendrier prévoit la fin des travaux avant la fin de 2008. Par contre, pour les décharges de type « public » les travaux n'ont pas encore été entamés.

En conséquence, la procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 09/12/2004, affaire C-460/02

Non-conformité de la transposition de la directive 96/67/CE du Conseil relative à l'accès au marché de l'assistance en escale dans les aéroports de la Communauté.

En l'absence de réponse à la lettre qui leur avait été adressée en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005.

La réponse des Autorités italiennes à la lettre de mise en demeure, datée du 18 juillet 2005, annonce l'abrogation de l'article 20 du décret législatif incriminé ainsi que la révision de son article 14.

Les contacts se poursuivent en vue d'obtenir un calendrier clair quant à la mise en œuvre de ces mesures.

Arrêt du 16/12/2004, affaire C-516/03

Déchets – Décharge à Campolungo (Ascoli Piceno). Mauvaise application des directives 75/442/CEE et 91/156/CEE relatives à la gestion des déchets.

Il ressort de la réponse, des Autorités italiennes, à la lettre qui leur a été adressée suite à l'arrêt de la Cour que les mesures annoncées le 18 novembre 2005 sont partielles et non satisfaisantes.

En conséquence la procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 12/05/2005, affaire C-278/03

Non reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise dans un autre Etat membre lors d'un concours visant au recrutement de personnel enseignant dans l'école publique italienne

Les Autorités italiennes ont communiqué des mesures législatives qui permettront de prendre en compte l'expérience professionnelle acquise dans un autre Etat membre lors du recrutement de personnel enseignant.

Cette loi est à l'examen dans les services de la Commission.

Arrêt du 12/05/2005, affaire C-099/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la Directive 2001/80/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités italiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

En l'absence de réponse, la procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 02/06/2005, affaire C-083/03

Construction d'un port touristique à Fossacesia. Mauvaise application de la directive 85/337/CEE concernant l'évaluation de certains projets publics et privés sur l'environnement

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités italiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour

Dans leur réponse, datée du 25 octobre 2005, les Autorités italiennes ont informé les services de la Commission que la construction du port de plaisance est terminée et qu'une procédure d'évaluation de ses incidences sur l'environnement est en cours.

Cette réponse est à l'étude.

Arrêt du 02/06/2005, affaire C-174/04

Législation restrictive relative aux investissements dans les entreprises opérant dans les secteurs de l'énergie lorsque ces participations sont acquises par des entreprises publiques non cotées sur des marchés financiers réglementés et jouissant sur leur marché national d'une position dominante.

Peu avant l'arrêt de la Cour les Autorités italiennes ont communiqué un décret-loi mettant fin à l'infraction au droit communautaire.

Il ressort de l'examen de cette loi par les services de la Commission qu'elle n'est pas en conformité avec le jugement rendu par la Cour.

En conséquence, la procédure 228 a été engagée par l'envoi d'une lettre de mise en demeure le 18 octobre 2005.

Arrêt du 09/06/2005, affaire C-270/03

Violation de l'article 12 de la directive 75/442/CEE modifiée par la directive 91/156/CEE relative aux déchets. Obligation d'enregistrement des entreprises responsables pour la collecte et le transport des déchets.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités italiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour

Dans leur réponse, datée du 26 octobre 2005, les Autorités italiennes ont informé les services de la Commission qu'un projet d'amendement de la loi est en préparation.

En l'absence d'un texte et d'un calendrier précis la procédure 228 a été engagée par l'envoi d'une lettre de mise en demeure le 19 décembre 2005.

Arrêt du 16/06/2005, affaire C-456/03

Non communication des mesures nationales d'exécution de la Directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités italiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

En l'absence de réponse, la procédure 228 a été engagée par l'envoi d'une lettre de mise en demeure le 19 décembre 2005.

Arrêt du 07/07/2005, affaire C-214/04

Maintien en vigueur d'une loi nationale permettant l'utilisation de HFC dans les installations anti-incendiaires en dépassement des limites et des conditions prévues par le règlement. (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités italiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse, datée du 26 octobre 2005, les Autorités italiennes ont communiqué un projet de décret modifiant la législation incriminée, lequel est en phase finale d'adoption et semble exécuter l'arrêt de la Cour.

Cette réponse est à l'étude dans les services de la Commission.

Arrêt du 14/07/2005, affaire C-079/05

Défaut d'avoir pris toutes les mesures préventives pour éviter les fuites de substances réglementées prévues par l'article 17 du règlement (CE) n° 2037/2000 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités italiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour

Dans leur réponse, datée du 26 octobre 2005, les Autorités italiennes ont informé les services de la Commission qu'un projet de réglementation était en préparation.

En l'absence de texte et de calendrier précis, la procédure 228 a été engagée par l'envoi d'une lettre de mise en demeure le 19 décembre 2005.

Arrêt du 27/10/2005, affaire C-187/04

Marché public de travaux.- Règles de publicité.- Construction et gestion du tronçon d'autoroute « Valtrompia ».

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités italiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour

Arrêt du 27/10/2005, affaire C-188/04

Marché public de travaux.- Règles de publicité.- Construction et gestion du tronçon d'autoroute « Pedemontana Veneta Ovest ».

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités italiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour

LUXEMBOURG

Arrêt du 5/11/2002, affaire C-472/98

Conclusion d'accords de «open sky» avec les Etats-Unis

Conformément au mandat reçu du Conseil le 5 juin 2003, la Commission a mené courant 2005 des négociations avec les représentants des Etats membres et les Etats-Unis qui ont permis de finaliser un projet d'accord le 18 novembre 2005 dont le contenu a reçu le soutien unanime du Conseil Transport en décembre 2005. Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 22/05/2003, affaire C-335/02

Non-conformité de la transposition de l'article 7 de la directive 89/391/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre des mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs au travail (personnes désignées pour s'occuper des activités de protection).

Les contacts se sont poursuivis en mars et en novembre 2005 avec les Autorités luxembourgeoises afin d'obtenir des informations quant aux deux règlements restant à adopter en vue d'exécuter complètement l'arrêt de la Cour.

La Commission a décidé le 13 décembre 2005 de saisir la Cour au titre de l'article 228, paragraphe 2, du Traité. Toutefois, afin de pouvoir vérifier l'état d'adoption des deux règlements grand-ducaux, la décision de saisine a été assortie d'un délai d'exécution fixé à fin janvier 2006.

Arrêt du 12/06/2003, affaire C-97/01

Absence de transposition effective de l'article 4 de la directive 90/388/CEE de la Commission relative à la concurrence dans les marchés de services de télécommunication.(Octroi de droit de passage)

Sur base des réponses aux lettres d'avis motivé et d'avis motivé complémentaire datées de mars et avril 2005, les services de la Commission ont poursuivi leurs contacts avec les Autorités luxembourgeoises pour évaluer les griefs subsistants.

Dans le courant du mois de novembre 2005, les Autorités luxembourgeoises ont transmis un projet de nouveau règlement grand-ducal concernant la procédure d'octroi de droits de passage le long du domaine public.

Ce projet est à l'examen dans les services de la Commission.

Arrêt du 2/10/2003, affaire C-89/03

- 2^{ième} Saisine - affaire C-416/05

Non-communication des mesures nationales d'exécution de la directive 93/15/CEE du Conseil concernant la mise sur la marché et le contrôle des explosifs à usage civil.

Les contacts se sont poursuivis avec les Autorités luxembourgeoises, pendant l'année 2005. Des mesures législatives visant à exécuter l'arrêt de la Cour ont été annoncées en février et en juin 2005.

Toutefois, en l'absence d'un calendrier précis, la Cour a été saisie le 24 novembre 2005 au titre de l'article 228, paragraphe 2 du Traité. Cette saisine est accompagnée d'une demande d'astreinte.

Arrêt du 9/09/2004, affaire C-450/03

Non communication des mesures nationales d'exécution transposant la directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques.

En l'absence de réponse des Autorités luxembourgeoises à la lettre qui leur avait été adressée en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005.

Par lettre du 1^{er} septembre 2005, les Autorités luxembourgeoises ont informé les services de la Commission que des mesures législatives visant à exécuter l'arrêt de la Cour étaient en cours d'adoption.

La procédure 228 s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 30/09/2004, affaire C-481/03

Non communication des mesures nationales d'exécution transposant respectivement la directive 2001/12/CE du Parlement européen et du Conseil relative au développement de chemins de fer communautaires et la directive 2001/13/CE concernant les licences des entreprises ferroviaires.

En l'absence de communication des mesures visant à exécuter l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 21 mars 2005 et s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 13 juillet 2005.

Par note du 28 septembre 2005, les Autorités luxembourgeoises ont annoncé qu'un projet de loi était en préparation.

Par lettre du 27 décembre 2005, elles ont transmis la dernière version de ce projet et indiqué que la loi sera d'application vers mi-2006.

Arrêt du 21/10/2004, affaire C-445/03

Conditions de détachement du personnel non communautaire par une entreprise CE.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités luxembourgeoises en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

La réponse des Autorités luxembourgeoises ne contenant aucune mesure concrète, la procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005.

En absence de réponse à la lettre de mise en demeure, elle s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 18/11/2004, affaire C-79/04

Non communication des mesures nationales d'exécution transposant la directive 2002/40/CE de la Commission portant modalités d'application en ce qui concerne l'indication de la consommation d'énergie des fours électriques à usage domestique

En l'absence de réponse des Autorités luxembourgeoises à la lettre qui leur avait été adressée en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005.

En l'absence de réponse à la lettre de mise en demeure, elle s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005.

Arrêt du 24/02/2005, affaire C-383/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 1999/105/CE du Conseil concernant la commercialisation des matériels forestiers de reproduction.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités luxembourgeoises en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005. En réponse à la lettre de mise en demeure, les Autorités luxembourgeoises ont annoncé que des mesures législatives exécutant l'arrêt de la Cour étaient en cours d'adoption.

La procédure 228 s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 19 décembre 2005. Le même jour, les Autorités luxembourgeoises ont communiqué un règlement et une loi qui transposeront la directive en droit national.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 24/02/2005, affaire C-320/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2000/43/CE du Conseil relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre la personne sans distinction de race ou d'origine ethnique

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités luxembourgeoises en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Par lettre du 27 mai 2005, les Autorités luxembourgeoises ont annoncé que des mesures législatives visant à exécuter l'arrêt de la Cour étaient en préparation.

La procédure 228 a été engagée le 18 octobre 2005.

Dans leur réponse à la lettre de mise en demeure, datée du 27 décembre 2005, les Autorités luxembourgeoises ont indiqué que le nouveau projet de loi transposant les directives 2000/43/CE et 2000/78/CE avait été soumis au Parlement le 22 novembre 2005.

Arrêt du 14/04/2005, affaire C-519/03

Non-conformité de la transposition en droit national de la directive 96/34/CE du Conseil concernant l'accord-cadre sur le congé parental.

En réponse à la lettre, qui leur avait été adressée en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour, les Autorités luxembourgeoises ont communiqué le 12 juillet 2005 un projet d'amendements à la législation en vigueur.

Suite à l'examen de ce texte, les services de la Commission leur ont adressé le 26 octobre 2005, une lettre de demande de précisions quant aux nouvelles dispositions ainsi que le calendrier d'adoption de ces mesures.

La réponse des Autorités luxembourgeoises, datée du 14 décembre 2005, est à l'examen.

Arrêt du 02/06/2005, affaire C-266/03

Accords bilatéraux dans le domaine de la navigation intérieure.

Les Autorités luxembourgeoises ont informé les services de la Commission qu'elles avaient dénoncé leur accord avec la Roumanie et que les trois autres accords bilatéraux étaient devenus caducs suite à l'adhésion de ces pays à l'Union européenne.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 02/06/2005, affaire C-454/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/55/CE du Conseil relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les Etats membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil

Les Autorités luxembourgeoises n'ayant pas répondu à la lettre, qui leur avait été adressée en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour

se conformer à l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée par l'envoi d'une lettre de mise en demeure le 19 décembre 2005.

Arrêt du 21/07/2005, affaire C-449/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/51/CE du Conseil visant à compléter les dispositions de l'article 26 de la convention d'application de l'accord de Schengen.

Les services de la Commission sont dans l'attente d'une réponse à la lettre qui a été adressée aux Autorités luxembourgeoises en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 08/09/2005, affaire C-448/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/40/CE du Conseil relative à la reconnaissance mutuelle des décisions d'éloignement des ressortissants de pays tiers

Les services de la Commission sont dans l'attente d'une réponse à la lettre qui a été adressée aux Autorités luxembourgeoises en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 20/10/2005, affaire C-070/05

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2000/78/CE du Conseil portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités luxembourgeoises en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur courrier daté du 27 décembre 2005, les Autorités luxembourgeoises ont informé les services de la Commission qu'un nouveau projet de loi transposant les directives 2000/43/CE et 2000/78/CE avait été soumis au Parlement le 22 novembre 2005.

Arrêt du 27/10/2005, affaire C-165/05

Obligation d'obtention d'un permis de travail pour les ressortissants d'États tiers mariés avec des travailleurs migrants de l'Union européenne.

Arrêt récent.

Arrêt du 27/10/2005, affaire C-023/05

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2000/34/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive

93/104/CE du Conseil concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail afin de couvrir les secteurs et activités exclus de ladite directive.

Arrêt récent.

Arrêt du 08/12/2005, affaire C-033/04 .

Mauvaise application des directives 1997/33/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications en vue d'assurer un service universel et l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) et 1998/10/CE concernant l'application d'un ONP à la téléphonie vocale.

Arrêt récent.

Arrêt du 08/12/2005, affaire C-115/05

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/65/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les règles d'évaluation applicables aux comptes annuels et aux comptes consolidés de certaines formes de sociétés ainsi qu'à ceux des banques et autres établissements financiers.

Arrêt récent.

PAYS-BAS

Arrêt du 19/03/2002, affaire C-268/00

Non-conformité de la législation nationale à la directive 76/160/CEE du Conseil concernant la qualité des eaux de baignade.

Les résultats relatifs aux saisons de baignade 2002 à 2004 révèlent un progrès par rapport aux résultats des années précédentes et, en conséquence, ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Néanmoins il a été constaté lors de l'examen des résultats que les Autorités néerlandaises ont exclu, sans justification appropriée, des résultats des rapports annuels sur la qualité des eaux de baignade de nombreuses zones de baignade en eaux intérieures qui figuraient auparavant dans ces rapports, ce qui donnera lieu à l'ouverture d'un nouveau dossier d'infraction.

Arrêt du 2/10/2003, affaire C-322/00

Mauvaise application de la directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles

Ce dossier évolue favorablement. Les Autorités néerlandaises ont communiqué en juillet 2005 une partie de la législation qui exécute l'arrêt de la Cour. La législation manquante a été adoptée le 13 septembre 2005. Elle devrait entrer en vigueur en janvier 2006.

Arrêt du 07/10/2004, affaire C-189/03

Libre prestation de services – Service de sécurité privée.

Dans leur réponse, à la lettre qui leur avait été adressée pour connaître les mesures qu'elles envisageaient prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour, les Autorités néerlandaises ont fait état de l'intention du Parlement de modifier la législation en vigueur pour la mettre en conformité avec l'arrêt de la Cour.

En l'absence d'un calendrier (et d'un texte de projet de loi) la procédure 228 a été engagée par l'envoi d'une lettre de mise en demeure le 13 juillet 2005.

Un calendrier prévisionnel ainsi qu'un projet de mesures législatives sont parvenus aux services de la Commission le 13 septembre.

Arrêt du 14/04/2005, affaire C-441/03

Non-conformité de la transposition de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages, et de la directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités néerlandaises en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Par lettre datée du 11 juillet 2005, les Autorités néerlandaises ont communiqué le texte des mesures législatives adoptées et publiées. Ces mesures devraient entrer en vigueur le 1^{er} octobre 2005.

L'analyse de ces mesures ayant révélé qu'elles n'étaient pas entièrement satisfaisantes, la procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

AUTRICHE

Arrêt du 26/09/2000, affaire C-205/98

Augmentation des péages du Brenner.

Les Autorités autrichiennes ont répondu à la deuxième lettre de mise en demeure qui leur avait été adressée en 2004 sans apporter d'éléments nouveaux.

Les contacts se sont poursuivis.

En septembre 2005, les Autorités autrichiennes ont communiqué un nouveau calcul pour le péage du Brenner, qui correspond aux dispositions de la nouvelle directive « Eurovignette ».

En conséquence, il convient d'attendre l'adoption et l'entrée en vigueur de la nouvelle directive, modifiant la directive 1999/62/CE.

Arrêt du 27/11/2001, affaire C-424/99

Transparence des mesures régissant la fixation des prix des médicaments à usage humain et leur inclusion dans le champ d'application des systèmes nationaux d'assurance maladie.

Le dossier évolue favorablement.

Les contacts avec le plaignant se sont poursuivis. L'examen approfondi des nouveaux éléments d'information fournis par le plaignant a révélé qu'il n'y avait plus d'infraction au droit communautaire.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 5/11/2002, affaire C-475/98

Conclusion d'accords de «open sky» avec les Etats- Unis

Conformément au mandat reçu du Conseil le 5 juin 2003, la Commission a mené courant 2005 des négociations avec les représentants des Etats membres et les Etats-Unis qui ont permis de finaliser un projet d'accord le 18 novembre 2005 dont le contenu a reçu le soutien unanime du Conseil Transport en décembre 2005. Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 29/01/2004, affaire C-209/02

Projet de construction d'un terrain de golf dans la vallée de l'Enns sur le site Natura 2000.

Les contacts se sont poursuivis en 2005.

Les Autorités autrichiennes ayant pris et communiqué toutes les mesures visant à exécuter l'arrêt de la Cour, le dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 16/09/2004, affaire C-465/01

Droit d'éligibilité des ressortissants de pays tiers bénéficiant des accords entre leur Etat d'origine et la CE dans les conseils d'entreprise.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités autrichiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

La réponse des Autorités autrichiennes du 22 février 2005 annonçait qu'une nouvelle réglementation entrerait en vigueur en juin 2005.

En l'absence d'information concernant les mesures prises, la procédure 228 a été engagée le 28 octobre 2005.

Arrêt du 27/01/2005, affaire C-015/03

Non-conformité de la transposition de la directive 75/439/CEE relative à l'élimination des huiles usagées en donnant la priorité au traitement par régénération.

La Commission n'a entrepris aucune démarche auprès de l'Etat membre en vue de s'assurer de l'exécution de l'arrêt de la Cour, dans la mesure où elle considère que les dispositions du droit secondaire sur lesquelles se fonde l'arrêt de la Cour (article 3 paragraphe 1 de la directive 75/439/CEE telle que modifiée par la directive 87/101/CEE) sont devenues obsolètes.

En conséquence, le 21 décembre 2005, la Commission a adopté une proposition de directive révisée sur les déchets.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 04/05/2005, affaire C-335/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2000/43/CE du Conseil relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités autrichiennes en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leurs réponses datées des 5 juillet et 19 octobre 2005, les Autorités autrichiennes ont communiqué des mesures de transposition partielles.

En conséquence, la procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 07/07/2005, affaire C-147/03

Absence des mesures nécessaires pour assurer que les titulaires de diplômes d'enseignement secondaire obtenus dans les autres États membres puissent accéder à l'enseignement supérieur et universitaire dans les mêmes conditions que les titulaires de diplômes d'enseignement secondaire obtenus en Autriche.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités autrichiennes afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 27/10/2005, affaire C-437/03

Non-conformité avec les directives 78/686/CEE et 78/687/CEE relatives à la reconnaissance mutuelle des diplômes de dentistes.

Arrêt récent.

Arrêt du 27/10/2005, affaire C-377/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 1999/92/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions minimales visant à améliorer la protection en matière de sécurité et de santé des travailleurs susceptibles d'être exposés au risque d'atmosphères explosives.

Arrêt récent.

Arrêt du 10/11/2005, affaire C-029/04

Procédures de passation des marchés publics de services - Elimination des déchets de la ville de Mödling.

Arrêt récent.

Arrêt du 15/11/2005, affaire C-320/03

Interdiction faite aux poids lourds de circuler sur l'autoroute A12 dans la vallée de l'Inn.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités autrichiennes afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 17/11/2005, affaire C-378/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 1999/38/CE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes au travail, et l'étendant aux agents mutagènes.

Arrêt récent.

PORTUGAL

Arrêt du 24/06/2003, affaire C-72/02

Transposition incorrecte des directives 79/409/CEE et 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation respectivement des oiseaux sauvages et des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Le 2 mai 2005, les Autorités portugaises ont transmis à la Commission le texte du décret-loi 49/2005 qui modifie la transposition des deux directives, laquelle est maintenant correcte et complète.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 29/04/2004, affaire C-171/02

Libre prestation de services – Service de sécurité privée.

L'examen du décret-loi transmis par les Autorités portugaises en 2004 a révélé que ce texte n'exécutait pas totalement l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005. Dans leur réponse à la mise en demeure, les Autorités portugaises se sont engagées à modifier le décret-loi précité. En novembre 2005, les services de la Commission ont reçu le décret-loi n° 198/2005 qui exécute l'arrêt de la Cour.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 15/07/2004, affaire C-272/01

Non respect des obligations en matière d'échantillonnage - Directive 76/160/CEE du Conseil concernant la qualité des eaux de baignade.

Les Autorités portugaises ont communiqué le 3 février 2005 les résultats satisfaisants des échantillonnages des eaux de baignade pour l'année 2004.

Ce dossier peut être considéré comme résolu (sauf en ce qui concerne le problème d'exclusion, sans justification appropriée, des résultats des rapports annuels sur la qualité des eaux de baignade de nombreuses zones de baignade en eaux intérieures qui figuraient auparavant dans ces rapports, ce qui donnera lieu à l'ouverture d'un nouveau dossier d'infraction)

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 14/10/2004, affaire C-275/03

Marchés publics – Mauvaise transposition de la directive « Recours ».

En l'absence de mesures prises pour se conformer à l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée et s'est poursuivie.

Le 12 octobre 2005, la Commission a décidé de saisir la Cour au titre de l'article 228 paragraphe 2 du Traité. Cette saisine est accompagnée d'une demande d'astreinte.

Arrêt du 27/01/2005, affaire C-092/03

Non-conformité de la transposition de la directive 75/439/CEE relative à l'élimination des huiles usagées en donnant la priorité au traitement par régénération.

La Commission n'a entrepris aucune démarche auprès de l'Etat membre en vue de s'assurer de l'exécution de l'arrêt de la Cour, dans la mesure où elle considère que les dispositions du droit secondaire sur lesquelles se fonde l'arrêt de la Cour (article 3 paragraphe 1 de la directive 75/439/CEE telle que modifiée par la directive 87/101/CEE) sont devenues obsolètes.

En conséquence, le 21 décembre 2005, la Commission a adopté une proposition de directive révisée sur les déchets.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 08/09/2005, affaire C-500/03

Réglementation nationale applicable aux bateaux de plaisance, absence de notification de normes techniques.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités portugaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 29/09/2005, affaire C-251/03

Défaut de satisfaire aux exigences spécifiées à l'annexe I de la directive 80/778/CEE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités portugaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 20/10/2005, affaire C-334/03

Discrimination dans l'octroi de droits de passage dans le domaine des télécommunications. Mauvaise application de la directive

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités portugaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 10/11/2005, affaire C-432/03

Refus de prendre en compte des certificats d'homologation, établis dans d'autres États membres, pour les tuyaux polyéthylènes importés de ces autres États membres.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités portugaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

FINLANDE

Arrêt du 5/11/2002, affaire C-469/98

Conclusion d'accords de «open sky» avec les Etats-Unis

Conformément au mandat reçu du Conseil le 5 juin 2003, la Commission a mené courant 2005 des négociations avec les représentants des Etats membres et les Etats-Unis qui ont permis de finaliser un projet d'accord le 18 novembre 2005 dont le contenu a reçu le soutien unanime du Conseil Transport en décembre 2005. Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 6/03/2003, affaire C-240/00

Mauvaise application de la directive 79/409/CEE du Conseil concernant la conservation des oiseaux sauvages.(Zones de protection spéciale).

Les Autorités finlandaises ont communiqué une nouvelle liste des sites en décembre 2005.

Cette liste est en cours d'analyse par les services de la Commission.

Arrêt du 12/06/2003, affaire C-229/00

Prix et remboursement des médicaments

Des informations complémentaires sont parvenues en juin et en août 2005 aux services de la Commission qui ont fait l'objet d'une analyse dont il ressort que les mesures législatives prises par les Autorités finlandaises n'exécutent pas l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 sera engagée prochainement.

Arrêt du 09/12/2004, affaire C-56/04

Directive 2001/29/CE du Parlement européen et du Conseil sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information

En janvier et mars 2005, les Autorités finlandaises ont communiqué à la Commission un projet de mesures législatives. En l'absence d'adoption dudit projet, la procédure 228 a été engagée et s'est poursuivie.

En réponse à l'avis motivé qui leur avait été adressé le 13 juillet 2005, les Autorités finlandaises ont informé la Commission que les mesures nationales d'exécution de la directive avaient été adoptées le 5 octobre 2005 et qu'elles entreraient en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 24/02/2005, affaire C-327/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2000/43/CE du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.

En réponse à la lettre qui leur avait été adressée en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour, les Autorités finlandaises ont informé les services de la Commission en mai 2005 que la directive était en cours de transposition pour ce qui concerne la province d'Åland.

La procédure 228 a été engagée le 18 octobre 2005. Le 15 décembre 2005, les Autorités finlandaises ont communiqué la législation qui transpose la directive et qui est entrée en vigueur le 1^{er} décembre.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-344/03

Législation nationale sur la chasse printanière de certains oiseaux aquatiques – Non respect des critères fixés par la directive 79/409/CEE relative à la conservation des oiseaux sauvages pour l'octroi d'une telle dérogation.

Arrêt récent f

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités finlandaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 15/12/2005, affaire C-088/05

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2002/59/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités finlandaises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

SUEDE

Arrêt du 5/11/2002, affaire C-468/98

Conclusion d'accords de «open sky» avec les Etats-unis

Conformément au mandat reçu du Conseil le 5 juin 2003, la Commission a mené courant 2005 des négociations avec les représentants des Etats membres et les Etats-Unis qui ont permis de finaliser un projet d'accord le 18 novembre 2005 dont le contenu a reçu le soutien unanime du Conseil Transport en décembre 2005. Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 30/03/2004, affaire C-201/03

Non-conformité des mesures de transposition de la directive 75/439/CEE relative à l'élimination des huiles usagées en donnant la priorité au traitement par régénération.

La Commission n'a entrepris aucune démarche auprès de l'Etat membre en vue de s'assurer de l'exécution de l'arrêt de la Cour, dans la mesure où elle considère que les dispositions du droit secondaire sur lesquelles se fonde l'arrêt de la Cour (article 3 paragraphe 1 de la directive 75/439/CEE telle que modifiée par la directive 87/101/CEE) sont devenues obsolètes.

En conséquence, le 21 décembre 2005, la Commission a adopté une proposition de directive révisée sur les déchets.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 15/07/2004, affaire C-141/03

Non communication des mesures nationales d'exécution transposant la directive 2000/52/CE de la Commission relative à la transparence des relations financières entre les États membres et les entreprises publiques.

En l'absence de mesures législatives exécutant l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005.

Les Autorités suédoises ont communiqué les mesures législatives transposant la directive le 29 septembre 2005. Elles sont en cours d'examen dans les services de la Commission.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 18/11/2004, affaire C-116/04

Non communication des mesures nationales d'exécution transposant la directive 2001/17/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurance

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités suédoises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

En l'absence de mesures législatives exécutant l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005.

Les Autorités suédoises ont communiqué le 13 septembre 2005 un projet de mesures législatives qui devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Ce dossier évolue favorablement et fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 16/12/2004, affaire C-271/02

Manquement à l'obligation de contrôle – ²Surpêches 1995 et 1996.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités suédoises afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Un certain nombre de dépassements de quotas de pêche ont été constatés en 2005 qui font l'objet de vérifications techniques par les services de la Commission.

Arrêt du 20/10/2005, affaire C-111/03

Législation relative aux produits à base de viande. Mauvaise application de la directive 89/662/CEE du Conseil relative aux contrôles vétérinaires applicables dans les échanges intracommunautaires.

Le 19 octobre 2005, les Autorités suédoises ont communiqué une nouvelle législation (en vigueur depuis le 30 juin 2005) en matière de contrôle vétérinaire pour les denrées d'origine animale.

Cette législation abroge les dispositions qui ont fait l'objet de l'arrêt de la Cour tout en maintenant le principe de la notification préalable.

La nouvelle législation est à l'examen dans les services de la Commission.

ROYAUME-UNI

Arrêt du 5/11/2002, affaire C-466/98

Conclusion d'accords de «open sky» avec les Etats-unis

Conformément au mandat reçu du Conseil le 5 juin 2003, la Commission a mené courant 2005 des négociations avec les représentants des Etats membres et les Etats-Unis qui ont permis de finaliser un projet d'accord le 18 novembre 2005 dont le contenu a reçu le soutien unanime du Conseil Transport en décembre 2005. Le dossier évolue favorablement.

Arrêt du 24/06/2004, affaire C-421/02

Non-conformité des mesures nationales d'exécution de la directive 97/11/CE du Conseil concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement – Secteur agricole.

En réponse à la lettre qui leur avait été adressée en vue de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour, les Autorités britanniques ont communiqué en mai 2005 les mesures législatives destinées à l'exécuter.

L'examen de ces mesures révèle qu'elles ne sont pas satisfaisantes pour ce qui concerne l'Ecosse.

La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 15/07/2004, affaire C-424/02

Mauvaise application de l'article 3(1) de la directive 75/439/CEE du Conseil concernant l'élimination des huiles usagées

La Commission n'a entrepris aucune démarche auprès de l'Etat membre en vue de s'assurer de l'exécution de l'arrêt de la Cour, dans la mesure où elle considère que les dispositions du droit secondaire sur lesquelles se fonde l'arrêt de la Cour (article 3 paragraphe 1 de la directive 75/439/CEE telle que modifiée par la directive 87/101/CEE) sont devenues obsolètes.

En conséquence, le 21 décembre 2005, la Commission a adopté une proposition de directive révisée sur les déchets.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 07/10/2004, affaire C-483/03

Non communication des mesures nationales d'exécution transposant les directives 2001/12/CE, 2001/13/CE et 2001/14/CE du Parlement européen et du Conseil relatives respectivement au développement de chemins de fer

communautaires, aux licences des entreprises ferroviaires et à la répartition des capacités d'infrastructure ferroviaire, la tarification et la certification en matière de sécurité.

En l'absence de mesures exécutant l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée et s'est poursuivie par l'envoi d'un avis motivé le 13 juillet 2005.

Les 15 novembre, 5 et 8 décembre 2005, les Autorités britanniques ont communiqué les mesures nationales de transposition et le règlement binational (F/UK) transposant les trois directives du premier paquet ferroviaire au Tunnel sous la Manche.

Ce trois dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 12/10/2004, affaire C-431/02

Non-conformité des mesures nationales de transposition de la directive 91/689/CEE du Conseil relative aux déchets dangereux

En l'absence de mesures exécutant l'arrêt de la Cour, la procédure 228 a été engagée le 13 juillet 2005.

En réponse à la lettre de mise en demeure qui leur avait été adressée, les Autorités britanniques ont communiqué le 22 septembre 2005, un ensemble des mesures législatives dont l'examen par les services de la Commission a révélé qu'elles n'étaient pas complètes.

La procédure 228 sera poursuivie.

Arrêt du 16/12/2004, affaire C-62/03

Non-conformité des mesures nationales de transposition de la directive 91/156/CEE du Conseil relative aux déchets

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités britanniques afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Les Autorités britanniques ont communiqué en mai et en septembre 2005 des mesures législatives qui exécutent partiellement l'arrêt de la Cour.

La procédure 228 a été engagée le 19 décembre 2005.

Arrêt du 10/03/2005, affaire C-033/03

Réglementation nationale autorisant la déduction de la taxe sur le carburant utilisé dans les véhicules de l'employeur par ses employés. Mauvaise application de la 6^{ième} directive TVA – 77/388/CEE du Conseil.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités britanniques afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Les Autorités britanniques ont transmis le 27 juin 2005 des projets de mesures législatives exécutant l'arrêt de la Cour.

Les services de la Commission sont dans l'attente de la communication de la législation qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 21/07/2005, affaire C-349/03

Non-conformité des mesures nationales d'exécution de la directive 77/799/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs et indirects, dans les domaines de la taxe sur la valeur ajoutée et des droits d'accises sur le territoire de Gibraltar.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités britanniques afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Dans leur réponse datée du 25 octobre 2005, les Autorités britanniques ont confirmé que les règlements 1978/2003 et 2073/2004 qui reprennent les obligations visées précédemment par la directive 77/799/CEE, sont d'application à Gibraltar.

Ce dossier fera prochainement l'objet d'un classement.

Arrêt du 20/10/2005, affaire C-006/04

Non-conformité des mesures de transposition de la directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités britanniques afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 20/10/2005, affaire C-505/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/19/CE du Parlement européen et du Conseil concernant les professions d'infirmier responsable des soins généraux, de praticien de l'art dentaire, de vétérinaire, de sage-femme, d'architecte, de pharmacien et de médecin pour le territoire de Gibraltar.

Arrêt récent.

Arrêt du 10/11/2005, affaire C-385/04

Non communication des mesures nationales d'exécution de la directive 2001/16/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen conventionnel.

Les services de la Commission ont pris contact avec les Autorités britanniques afin de connaître les mesures qu'elles envisageaient de prendre pour se conformer à l'arrêt de la Cour.

Arrêt du 17/11/2005, affaire C-131/05

Non-conformité de la législation nationale transposant les directives 79/409/CEE et 92/43/CEE du Conseil concernant respectivement la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Arrêt récent.

ANNEXE VI**APERÇU SUR L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE PAR LES JURIDICTIONS
NATIONALES****1. Application de l'article 234 CE ¹**

La Cour de justice des Communautés européennes (ci-après dénommée: «la Cour de justice») a été saisie, au cours de l'année 2005, de 221 questions préjudicielles posées en vertu de l'article 234 CE par des juridictions nationales confrontées à des difficultés d'interprétation du droit communautaire ou à des doutes sur la validité d'un acte communautaire.

Au fur et à mesure de leur enregistrement au greffe de la Cour de justice, les questions préjudicielles sont intégralement publiées au *Journal officiel des Communautés européennes*. Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de questions posées par État membre lors des douze dernières années².

1. Évolution du nombre de questions préjudicielles par État membre

	Année											
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Belgique	19	14	30	19	12	13	15	10	18	18	24	21
République Tchèque												1
Danemark	4	8	4	7	7	3	3	5	8	3	4	4
Allemagne	44	51	66	46	49	49	47	53	59	43	50	51
Grèce	-	10	4	2	5	3	3	4	7	4	18	11
Espagne	13	10	6	9	55	4	5	4	3	8	8	10
France	36	43	24	10	16	17	12	15	8	9	21	17
Irlande	2	3	-	1	3	2	2	1	-	2	1	2
Italie	46	58	70	50	39	43	50	40	37	45	48	18
Luxembourg	1	2	2	3	2	4	-	2	4	4	1	2
Hongrie											2	3
Pays-Bas	13	19	10	24	21	23	12	14	12	28	28	36
Autriche		2	6	35	16	56	31	57	31	15	12	15

¹ Suivant en cela la pratique de la Cour de justice, la Commission utilisera la méthode de citation suivante des articles du traité instituant la Communauté européenne. Lorsqu'il s'agira d'une référence à un article de ce traité, sous sa forme en vigueur avant l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam au 1^{er} mai 1999, le numéro de cet article sera suivi de la mention "du traité CE". Lorsqu'il s'agira par contre d'une référence à un article de ce traité, sous sa forme en vigueur après l'entrée en vigueur du traité d'Amsterdam au 1^{er} mai 1999, le numéro de cet article sera suivi de la mention "CE".

² Les rapports relatifs aux années 1996 à 1999 ont été publiés respectivement au JO C 332 du 3.11.1997, p. 198, au JO C 250 du 10.8.1998, p. 195, au JO C 354 du 7.12.1999, p. 182, au JO C 192 du 30.1.2001, p. 192, les rapports concernant les années 2000 - 2004 sont accessibles sur le site internet de la Commission (http://europa.eu.int/comm/secretariat_general/sgb/droit_com/index_fr.htm).

	Année											
	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pologne												1
Portugal	1	5	6	2	7	7	8	4	3	1	1	2
Finlande		-	3	6	2	4	5	3	7	4	4	4
Suède		6	4	7	6	5	4	4	5	4	5	11
Royaume-Uni	24	20	21	18	24	22	26	21	14	22	22	12
Total	203	251	256	239	264	255	224	237	216	210	249	221

Après une hausse due aux adhésions de 1995, le nombre de renvois est resté relativement stable. Les juridictions de chaque État membre ont déféré des questions. Ces 221 affaires ont constitué 46 % du total de 474 affaires soumises à la Cour en 2005. Le tableau suivant fournit des informations sur le nombre des questions posées par les juridictions suprêmes nationales, ainsi que l'origine exacte de ces questions.

Nombre et origine des questions préjudicielles posées par les juridictions suprêmes par État membre en 2005

Belgique	Cour de cassation	7
	Conseil d'Etat	2
	Autres juridictions	12
République Tchèque	Autres juridictions	1
Danemark	Autres juridictions	44
Allemagne	Bundesgerichtshof	9
	Bundesverwaltungsgericht	2
	Bundesfinanzhof	7
	Bundessozialgericht	3
	Autres juridictions	30
Grèce	Areios Pagos	5
	Symvoulío Epikrateias	4
	Autres juridictions	2
Espagne	Tribunal Supremo	3
	Autres juridictions	7
France	Cour de cassation	2
	Conseil d'Etat	5
	Autres juridictions	10
Irlande	Supreme Court	1
	Autres juridictions	1
Italie	Corte suprema di cassazione	1

	Consiglio di Stato	3
	Autres juridictions	14
Luxembourg	Cour administrative	1
	Autres juridictions	1
Hongrie	Autres juridictions	3
Pays-Bas	Raad van State	2
	Hoge Raad der Nederlanden	8
	Centrale Raad van Beroep	2
	College van Beroep voor het Bedrijfsleven	12
	Autres juridictions	12
Autriche	Oberster Gerichtshof	5
	Ober Patent- und Markensenat	1
	Verwaltungsgerichtshof	3
	Autres juridictions	6
Pologne	Autres juridictions	1
Portugal	Supremo Tribunal de Justiça	1
	Supremo Tribunal Administrativo	1
Finlande	Korkein hallinto-oikeus	2
	Autres juridictions	2
Suède	Högsta Domstolen	2
	Regeringsrätten	3
	Autres juridictions	6
Royaume-Uni	House of Lords	2
	Court of Appeal	3
	Autres juridictions	7

2. Décisions significatives rendues par les juridictions nationales et par la Cour européenne des droits de l'homme

2.1. Introduction

L'analyse présentée ci-dessous permet de constater l'évolution de la prise en compte du droit communautaire par les juridictions nationales. Cette analyse ne se limite pas aux décisions rendues par les juridictions suprêmes, les juridictions nationales étant invitées à appliquer, à partir de la toute première instance et en tant que juridiction de droit commun, les dispositions pertinentes du droit communautaire.

Aux fins de ce rapport, la Commission a une nouvelle fois pu faire usage de l'analyse fournie par le service de recherche et de documentation ainsi que par le service informatique de la Cour de justice. C'est cependant la Commission qui soumet le

présent rapport. À titre indicatif, il est à signaler que chaque année, le service de recherche et de documentation de la Cour de justice a connaissance d'environ 1 500 décisions relatives au droit communautaire.

2.2. *Objet des recherches*

Les recherches effectuées concernant les décisions rendues ou publiées au cours de l'année écoulée, sur base des questions suivantes:

A. Une juridiction, dont les décisions ne sont pas susceptibles d'un recours juridictionnel, aurait-elle évité de renvoyer une question préjudicielle dans une affaire où elle aurait dû le faire? D'autres décisions en matière de renvoi préjudiciel méritent-elles d'être relevées? (Première question)

B. Y a-t-il eu des décisions intéressantes faisant application de la jurisprudence de la Cour en matière de responsabilité de l'État pour violation du droit communautaire? (Deuxième question)

C. Y a-t-il eu d'autres décisions qui, par leur aspect novateur ou insolite, auraient attiré une attention particulière? (Troisième question)

A. Première question

En Allemagne, le Bundesverfassungsgericht (Cour constitutionnelle fédérale)³ a annulé une décision de l'Oberlandesgericht Frankfurt am Main (Cour d'appel de Frankfurt am Main) pour violation du principe constitutionnel selon lequel nul ne doit être soustrait à son juge légal, consacré par l'article 101, paragraphe 1, de la loi fondamentale, en raison du fait que cette juridiction n'avait pas saisi la Cour de justice à titre préjudiciel.

Le Bundesverfassungsgericht était saisi d'un recours constitutionnel introduit par une société qui, ayant répondu à un appel d'offre dans le cadre d'une procédure de passation de marchés publics, s'était vue refuser l'attribution du marché. Ce recours avait été introduit contre la décision prise en appel par l'Oberlandesgericht Frankfurt am Main, lequel, tout comme l'autorité administrative ayant statué en première instance, avait considéré que la requérante n'avait pas la qualité pour agir nécessaire pour introduire une action contre la décision d'attribution du marché.

Dans son arrêt, le Bundesverfassungsgericht a accueilli le recours en se fondant sur une jurisprudence constante, selon laquelle, d'une part, la Cour de justice est un juge légal au sens de l'article 101, paragraphe 1, deuxième phrase, de la loi fondamentale et, d'autre part, il y a soustraction au juge légal lorsqu'une juridiction nationale ne se conforme pas à son obligation de saisir cette Cour à titre préjudiciel. Cette dernière obligation étant violée, notamment, lorsqu'il n'existe pas encore de jurisprudence de la Cour de justice sur la question du droit communautaire susceptible de déterminer l'issue d'une affaire ou lorsque la jurisprudence existante n'a pas répondu de façon complète à cette question, la juridiction constitutionnelle allemande a conclu qu'en l'espèce, en tant que juridiction statuant en dernière instance, l'Oberlandesgericht avait méconnu de façon inacceptable son obligation de saisir la Cour de justice. Selon le Bundesverfassungsgericht, la simple constatation, faite par l'Oberlandesgericht, que les circonstances de l'affaire dont elle était saisie étaient différentes de celles ayant donné origine à l'arrêt *Hackermüller*⁴ de la Cour de justice, ne changeait en rien cette

³ Bundesverfassungsgericht, 29 juillet 2004, Deutsches Verwaltungsblatt 2004, p. 1411.

⁴ Arrêt du 19 juin 2003, *Hackermüller*, C-249/01, Rec. p. I-06319.

conclusion, cette constatation n'étant pas accompagnée d'une explication de la nature de ces différences ou d'une analyse concrète de la jurisprudence communautaire en la matière.

En Allemagne également, le Bundesverfassungsgericht⁵ a annulé une décision du Bayerischer Verwaltungsgerichtshof (Cour administrative d'appel de Bavière) pour violation du droit à une protection juridictionnelle effective en raison du fait que cette juridiction n'avait pas, dans le cadre d'une procédure en référé, interrogé la Cour de justice sur la compatibilité d'une disposition du code pénal avec le droit communautaire.

Le requérant, depuis longtemps bookmaker pour les paris engagés sur les courses de chevaux, avait demandé, auprès de l'autorité administrative compétente, l'autorisation nécessaire pour s'établir en tant qu'intermédiaire pour des paris sur les événements sportifs. L'autorité lui avait interdit l'exercice de cette activité en ordonnant l'exécution immédiate de sa décision estimant que celle-ci était justifiée par l'intérêt public afin d'éviter que le requérant puisse enfreindre l'article 284 du code pénal lequel sanctionne l'organisation des jeux de hasard ouverts au public sans autorisation administrative. Elle avait, par ailleurs, exclu l'effet suspensif d'un éventuel recours introduit contre cette décision. La demande de rétablissement rétroactif de l'effet suspensif du recours qu'il a introduit devant cette autorité ayant été rejetée, le requérant a formé un recours devant le Bayerischer Verwaltungsgerichtshof afin d'obtenir ce rétablissement. Ce dernier a également rejeté sa demande au motif que la décision en cause semblait, selon un examen sommaire de l'affaire, juridiquement correcte.

Saisi d'un recours interjeté contre la décision du Bayerischer Verwaltungsgerichtshof, le Bundesverfassungsgericht a estimé qu'au vu de l'arrêt *Gambelli* de la Cour de justice⁶, il pouvait y avoir des doutes sérieux quant à la compatibilité de l'article 284 du code pénal avec le droit communautaire, la décision de la Cour laissant supposer que l'interdiction des monopoles sur les jeux de hasard sous peine de sanctions pénales constitue une

⁵ Bundesverfassungsgericht, 27 avril 2005, *Zeitschrift für Urheber- und Medienrecht* 2005, p. 553.

⁶ Arrêt du 6 novembre 2003, *Gambelli*, C-249/01, Rec. p. I-13031.

violation du droit communautaire. Selon la juridiction constitutionnelle allemande, la compatibilité de cette disposition de droit interne avec le droit communautaire ne pouvait pas être appréciée dans la procédure au principal sans que la Cour ait, au préalable, été saisie d'un renvoi préjudiciel. Soulignant que, par conséquent, il ne pouvait pas y avoir un intérêt public prépondérant à l'exécution immédiate de la décision litigieuse, le Bundesverfassungsgericht a jugé que le Bayerischer Verwaltungsgerichtshof avait violé le droit du requérant à une protection juridictionnelle effective.

En Allemagne toujours, le Bundesgerichtshof (Cour fédérale de justice)⁷ a, sans estimer nécessaire de saisir la Cour de justice à titre préjudiciel, considéré que la loi sur le crédit à la consommation, qui transpose la directive 87/102⁸ en droit interne, n'était pas applicable dans un litige concernant un contrat de prêt conclu entre une banque siégeant en Suisse et un conseiller fiscal résidant en Allemagne.

Appelé à statuer sur le litige en dernière instance, le Bundesgerichtshof a tout d'abord jugé que la prise en considération de l'article 29 de la loi introductive au code civil, dont la teneur est similaire à celle de l'article 5 de la convention de Rome sur la loi applicable aux obligations contractuelles⁹, ne permettait pas de conclure à l'applicabilité de la loi sur le crédit à la consommation en l'espèce dans la mesure où l'opération en cause, par laquelle l'une des parties avait, dans le but de réduire sa charge fiscale, octroyé un crédit à un tiers, n'entrait pas dans le champ d'application matériel de l'article 29 de la loi introductive au code civil. Cette disposition ne pouvait davantage s'appliquer par analogie, l'énumération détaillée qui y est faite des différents types de contrats conclus par les consommateurs - et soumis à des règles particulières en ce qui concerne la définition de la loi applicable - prouvant que le législateur n'a pas mis en place une

⁷ Bundesgerichtshof, 13 décembre 2005, XI ZR 82/05, NJW 2006, p. 762.

⁸ Directive 87/102/CEE du Conseil du 22 décembre 1986 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de crédit à la consommation (JO 1987, L 42, p. 48).

⁹ Convention de Rome du 19 juin 1980 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (JO L 266, p. 1).

protection globale exhaustive des consommateurs. Selon le Bundesgerichtshof, aucune question préjudicielle ne se justifiait sur ce point étant donné que le contrat en question avait été conclu avant l'entrée en vigueur pour l'Allemagne de la convention de Rome qui, en vertu de son article 17, ne s'applique dans un État contractant qu'aux contrats conclus après son entrée en vigueur pour cet État.

Le Bundesgerichtshof a, par ailleurs, considéré que la loi sur le crédit à la consommation ne pouvait pas non plus s'appliquer en tant que loi de police au sens de l'article 7, paragraphe 2, de la convention de Rome et de l'article 34 de la loi introductive au code civil. Selon la haute juridiction allemande, le caractère impératif international d'une norme au sens de ces deux dispositions ne peut être reconnu qu'à titre exceptionnel, ces dernières ne pouvant pas être appliquées comme des clauses échappatoires générales. Ainsi, en cas de doute, le caractère impératif international d'une norme est à écarter sans que cela puisse être jugé déraisonnable au regard de la protection des consommateurs, ceux-ci étant protégés par d'autres dispositions, notamment l'article 29a de la loi introductive au code civil qui transpose, entre autres, l'article 12, paragraphe 2, de la directive 97/7¹⁰ en droit allemand. Le caractère impératif international de la loi sur le crédit à la consommation ne pouvait pas davantage être déduit de son origine, l'obligation de transposition du droit communautaire en droit national n'impliquant pas que les normes qui en résultent aient nécessairement une importance internationale capitale et/ou qu'elles s'appliquent indépendamment des règles de conflit générales, d'autant plus que le contrat de crédit dont il s'agissait en l'espèce était d'un montant supérieur à ceux auxquels s'applique la directive 87/102. C'est ce qui explique d'ailleurs que sur ce point également le Bundesgerichtshof n'ait pas estimé nécessaire d'effectuer un renvoi préjudiciel à la Cour de justice.

¹⁰ Directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 1997 concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance (JO L 144, p. 19).

En Allemagne encore, le Bundesgerichtshof¹¹ n'a pas jugé nécessaire de poser une question préjudicielle à la Cour de justice dans le cadre d'un litige portant sur l'éventuelle responsabilité de l'Etat allemand pour violation du droit communautaire en raison de la non transposition, en droit interne, des directives 68/151¹² et 78/660¹³.

Le requérant, qui avait conclu un contrat de gestion de fortune avec une société de capitaux ensuite tombée en faillite, demandait des dommages et intérêts à la République fédérale d'Allemagne pour violation du droit communautaire, les dispositions des directives 68/151 et 78/660 prévoyant des sanctions en cas de défaut de publication des comptes annuels par les sociétés de capitaux n'ayant pas été transposées dans l'ordre juridique interne.

Appelé à connaître de l'affaire, le Bundesgerichtshof a rejeté la demande, tout en reconnaissant que l'Etat allemand avait bel et bien violé ses obligations découlant de ces directives, ce qui avait d'ailleurs été précisé par la Cour de justice dans ses arrêts du 4 décembre 1997, *Daihatsu Deutschland GmbH*¹⁴ et du 29 septembre 1998, *Commission/Allemagne*¹⁵. La décision de la haute juridiction allemande a été fondée, d'une part, sur le fait que le requérant n'avait pas subordonné sa décision de placer de l'argent auprès de la société en cause à la situation économique de celle-ci et, d'autre part, sur la constatation que, si ces directives obligent les États membres à prévoir des sanctions appropriées en cas de défaut de publicité de certaines informations, comme le bilan, elles leur laissent une certaine marge d'action et n'exigent notamment pas que les sociétés qui violent cette obligation soient dissoutes ou exclues du marché.

¹¹ Bundesgerichtshof, ordonnance du 24 novembre 2005, III ZR 4/05, NJW 2006, p. 690.

¹² Première directive 68/151/CEE du Conseil, du 9 mars 1968, tendant à coordonner, pour les rendre équivalentes, les garanties qui sont exigées, dans les États membres, des sociétés au sens de l'article 58 deuxième alinéa du traité, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers (JO L 65, p. 8).

¹³ Quatrième directive 78/660/CEE du Conseil, du 25 juillet 1978, fondée sur l'article 54 paragraphe 3 sous g) du traité et concernant les comptes annuels de certaines formes de sociétés (JO L 222, p. 11).

¹⁴ C-97/96, Rec. p. I-06843.

¹⁵ C-191/95, Rec. p. I-05449.

En Allemagne enfin, le Bundesfinanzhof (Cour fédérale des finances)¹⁶ a eu l'occasion de se prononcer sur la question de savoir si un contribuable peut faire valoir, à titre de dépenses exceptionnelles ouvrant droit à une réduction de l'impôt sur le revenu, le versement de frais de scolarité à une école privée située dans un autre Etat membre.

Selon la réglementation interne régissant l'impôt sur le revenu, seules les dépenses liées à la fréquentation de certains établissements privés allemands sont prises en compte comme dépenses spéciales ouvrant droit à une réduction de l'assiette fiscale. Les frais de scolarité liés à la fréquentation d'établissements privés situés dans d'autres pays membres de l'Union ne peuvent, quant à eux, en aucun cas, être déduits du revenu imposable.

Saisie de l'affaire, la haute juridiction allemande a estimé que le refus d'accorder la déduction fiscale au titre des dépenses spéciales pour les frais de scolarité versés à un établissement situé dans un autre État membre ne contrevenait pas au principe de non discrimination édicté par le droit communautaire, ces frais ne pouvant pas non plus, vu leur montant très élevé, être pris en compte en cas de scolarisation dans une école allemande. Précisant, en outre, que cette appréciation ne changerait pas même si l'école étrangère était considérée comme une école privée qui se substitue aux écoles publiques devant être agréée par l'État, le Bundesfinanzhof n'a pas estimé nécessaire d'interroger la Cour de justice sur la question de la compatibilité de la réglementation litigieuse avec le droit communautaire. Cette question a toutefois, entre-temps, fait l'objet d'une demande de décision préjudicielle¹⁷, ainsi que d'un recours en manquement¹⁸ devant la Cour de justice.

¹⁶ Bundesfinanzhof, 14 décembre 2005, XI R 66/03, Finanz-Rundschau-Ertragssteuerrecht 2005, p. 751.

¹⁷ Demande introduite par le Finanzgericht Köln (tribunal des finances de Cologne). Affaire C-76/05, *Schwarz/Finanzamt Bergisch-Gladbach*, pendante devant la Cour.

¹⁸ Affaire C-318/05, *Commission/Allemagne*, pendante devant la Cour.

En Autriche, l'Oberster Gerichtshof (Cour suprême)¹⁹ n'a pas estimé nécessaire de poser une question préjudicielle à la Cour de justice dans le cadre d'un litige portant sur l'interprétation de l'article 5, paragraphe 3, du règlement n° 1475/95²⁰ et du règlement n° 1400/2002²¹.

Le litige opposait un producteur automobile à l'un de ses distributeurs. S'appuyant sur l'article 5, paragraphe 3, du règlement n° 1475/95, lequel prévoit le droit du fournisseur de résilier l'accord de distribution moyennant un préavis d'au moins un an en cas de nécessité de réorganiser l'ensemble ou une partie substantielle du réseau, ce producteur avait résilié le contrat de distribution automobile conclu entre les deux parties en faisant valoir que l'entrée en vigueur du règlement n° 1400/2002, en ce qu'elle avait profondément modifiée le cadre légal applicable, constituait *per se* une telle nécessité lui donnant le droit de résilier l'accord. Estimant, au contraire, que la résiliation du contrat avait été abusive, le distributeur a introduit un recours devant les juridictions civiles afin d'obtenir réparation des dommages survenus.

Appelé à statuer sur l'affaire en dernière instance, l'Oberster Gerichtshof a jugé que, si l'entrée en vigueur du règlement n° 1400/2002 n'avait pas impliqué nécessairement une réorganisation du système de distribution automobile, notamment lorsque le système existant correspondait déjà aux exigences de ce règlement, dans l'hypothèse d'une réorganisation objectivement nécessaire, l'application du délai de douze mois prévu par l'article 5, paragraphe 3, du règlement n° 1475/95 apparaissait justifiée. La brochure explicative de la Direction générale de la concurrence du 31 juillet 2002 sur le règlement n° 1400/2002 n'apportant pas de réponse à la question de savoir si la réorganisation opérée suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation pouvait être considérée comme

¹⁹ Oberster Gerichtshof, 23 juin 2005, 6 Ob 74/05h, Ecolex 2005, p. 851.

²⁰ Règlement (CE) n° 1475/95 de la Commission, du 28 juin 1995, concernant l'application de l'article 85 paragraphe 3 du traité à des catégories d'accords de distribution et de service de vente et d'après-vente de véhicules automobiles (JO L 145, p. 25).

²¹ Règlement (CE) n° 1400/2002 de la Commission du 31 juillet 2002 concernant l'application de l'article 81, paragraphe 3, du traité à des catégories d'accords verticaux et de pratiques concertées dans le secteur automobile (JO L 203, p. 30).

objectivement nécessaire, la haute juridiction autrichienne a procédé à une mise en balance des intérêts en présence dans le cas d'espèce. Notant que, dès lors que le règlement n° 1400/2002 interdit une combinaison entre un système de distribution sélective et un système exclusif, le producteur était obligé, afin d'éviter une infraction à l'article 81, premier paragraphe, CE, de résilier tous ses contrats de distribution, elle a jugé que l'intérêt de ce dernier à la réorganisation de son système de distribution devait prévaloir sur l'intérêt du distributeur de sauvegarder sa position contractuelle. Elle a conclu à l'inexistence d'un quelconque droit du distributeur à un dédommagement.

La position catégorique de l'Oberster Gerichtshof contraste avec celle plus prudente de deux autres juridictions, l'une autrichienne elle aussi²², l'autre allemande²³, qui ont décidé de saisir la Cour de justice d'un renvoi préjudiciel portant sur l'interprétation de l'article 5, paragraphe 3, du règlement n° 1475/1995.

En Belgique, statuant sur un recours en annulation de la loi assurant la transposition de la décision-cadre 2002/475/JAI²⁴ en droit interne, la Cour d'arbitrage²⁵ a refusé de faire droit à la demande formulée par les requérantes d'interroger la Cour de justice sur la validité et l'interprétation de cette décision-cadre.

Les requérantes, des associations actives notamment dans le domaine de la protection des droits fondamentaux, soutenaient que la définition de l'infraction terroriste, établie par la loi et directement inspirée de l'article 1^{er} de la décision-cadre, constitue une

²² Handelsgericht Wien (tribunal de commerce de Vienne), ordonnance du 7 juin 2006, 21Cg 151/04y, Auto Peter Petschenig Gesellschaft m.b.H. / Toyota Frey Austria Gesellschaft m.b.H., affaire C-273/06, pendante devant la Cour.

²³ Bundesgerichtshof, ordonnances du 27 juin 2005, A. Brünsteiner GmbH / Bayerische Motorenwerke AG (BMW) et Autohaus Hilgert GmbH / Bayerische Motorenwerke AG (BMW), affaires jointes C-376/05 et C-377/05, pendantes devant la Cour.

²⁴ Décision-cadre 2002/475/JAI du Conseil du 13 juin 2002 relative à la lutte contre le terrorisme (JO L 164, p. 3).

²⁵ Cour d'arbitrage, 13 juillet 2005, arrêt n° 125/2005, ASBL Ligue des Droits de l'Homme e.a., Arr. C.A. 2005, liv. 3, 1595. Egalement disponible sur le site internet de la Cour d'arbitrage: www.arbitrage.be.

violation du principe de légalité des délits et des peines, l'infraction terroriste étant définie trop largement ou de manière imprécise et un pouvoir d'interprétation trop large étant ainsi laissé aux juges. Elles critiquaient, en particulier, le caractère indéterminé des termes utilisés pour qualifier une infraction terroriste, définie comme l'infraction qui, "de par sa nature ou son contexte, peut porter gravement atteinte à un pays ou à une organisation internationale".

Dans son arrêt, la Cour d'arbitrage a commencé par rappeler que le principe de légalité en matière pénale exige que le législateur indique, en des termes suffisamment précis, clairs et offrant la sécurité juridique, quels faits sont sanctionnés, afin, d'une part, que celui qui adopte un comportement puisse évaluer préalablement, de manière satisfaisante, quelle sera la conséquence pénale de ce comportement et que, d'autre part, ne soit pas laissé au juge un trop grand pouvoir d'appréciation. S'appuyant sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, elle a, toutefois, observé que ce principe ne fait pas obstacle à ce que, compte tenu du caractère de généralité des lois, de la diversité et de la variabilité des situations, ainsi que des matières auxquelles elles s'appliquent et de l'évolution des comportements qu'elles répriment, la loi puisse attribuer au juge un certain pouvoir d'appréciation. Estimant qu'en l'espèce, même si le législateur avait laissé au juge un large pouvoir d'appréciation, il ne lui avait pas conféré un pouvoir autonome d'incrimination qui empiéterait sur les compétences du pouvoir législatif, la Cour d'arbitrage a rejeté le recours et a conclu qu'il n'était pas nécessaire d'interroger la Cour de justice sur l'interprétation et la validité de la décision-cadre.

Au Danemark, la Højesteret (Cour suprême)²⁶ n'a pas estimé nécessaire de saisir la Cour de justice d'un renvoi préjudiciel dans le cadre d'un litige portant sur l'interprétation de l'article 236, paragraphe 2, du règlement n° 2913/92²⁷.

²⁶ Højesteret, 13 mai 2005, affaire n° 126/2004, Tidsskrift for Skatter og Afgifter 2005, p. 1984.

²⁷ Règlement (CEE) n° 2913/92 du Conseil, du 12 octobre 1992, établissant le code des douanes communautaire (JO L 302, p. 1).

Le litige opposait deux sociétés d'importation au ministère des contributions. Se référant aux arrêts rendus par la Cour de justice dans les affaires *Peacock*²⁸ et *Cabletron*²⁹, les sociétés en question visaient à obtenir le remboursement des droits à l'importation indûment payés pour certains appareils à utiliser dans un réseau informatique local, ce qu'elles s'étaient vues refuser en vertu de l'article 236, paragraphe 2, alinéa 1, du règlement n° 2913/92, selon lequel le remboursement est accordé sur demande déposée avant l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la date de la communication desdits droits au débiteur. Leur recours contre la décision de refus ayant été rejeté par l'Østre Landsret (Cour d'appel de l'Est), les sociétés d'importation ont saisi la Højesteret. Devant celle-ci, elles faisaient valoir que l'article 236, paragraphe 2, alinéa 2, du règlement n° 2913/92, lequel prévoit que le délai pour introduire la demande de remboursement est prorogé si l'intéressé apporte la preuve qu'il a été empêché de déposer sa demande dans ce délai par suite d'un cas fortuit ou de force majeure, était applicable en l'espèce. Selon les requérantes, l'annulation par la Cour³⁰ du règlement n° 1165/95³¹ en tant qu'il classe sous la position 8517 de la nomenclature combinée les appareils en cause dans le litige constituait bel et bien un cas fortuit ou de force majeure.

Se fondant sur le libellé et l'objectif de l'article 236, paragraphe 2, du règlement n° 2913 ainsi que sur la jurisprudence de la Cour de justice en la matière, la Højesteret a toutefois conclu qu'il n'existait pas de doute raisonnable quant à l'interprétation de cette disposition susceptible de justifier des questions préjudicielles.

²⁸ Arrêt du 19 octobre 2000, *Peacock*, C-339/98, Rec. p. I-8947.

²⁹ Arrêt du 10 mai 2001, *Cabletron*, C-463/98, Rec. p. I-3495.

³⁰ Ibid., point 1 du dispositif.

³¹ Règlement (CE) n° 1165/95 de la Commission, du 23 mai 1995, relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée (JO L 117, p. 15).

En Estonie, la Riigikohtu põhiseaduslikkuse järelevalve kolleegium (chambre constitutionnelle de la Cour suprême)³² a, sans l'annuler, déclaré l'article 5, paragraphe 1, de la Loi sur les formations politiques inapplicable pour incompatibilité avec le droit communautaire.

Estimant que cette disposition, laquelle réserve aux seuls citoyens estoniens la possibilité d'être membres de partis politiques, était en conflit avec l'article 19 CE et la directive 1994/80³³, le chancelier de droit ("õiguskantsler") a introduit une demande devant la Riigikohtu põhiseaduslikkuse järelevalve kolleegium visant à la faire annuler ainsi que d'autres dispositions de la Loi sur les formations politiques et de la Loi sur les élections du conseil d'administration locale. Selon le chancelier de droit, l'article 5, paragraphe 1, de la Loi sur les formations politiques opère une discrimination au détriment des non nationaux en ce qui concerne l'exercice de leurs droits électoraux passifs au niveau local dans la mesure où, tout en leur permettant de se présenter en tant que candidats individuels, il leur interdit d'être inscrits sur des listes présentées par des partis politiques, droit qui est réservé aux seuls citoyens estoniens.

Dans son arrêt, la Riigikohtu põhiseaduslikkuse järelevalve kolleegium a estimé que, si compte tenu du principe de primauté, la disposition de droit interne, dont l'incompatibilité avec le droit communautaire ne faisait pas de doute, devait être déclarée inapplicable, elle ne pouvait pas l'annuler dans le cadre du recours dont elle était saisie. Selon la haute juridiction estonienne, en effet, aucune disposition de l'ordre juridique national ne conférait au chancelier de droit la compétence pour demander à la Cour suprême d'annuler une disposition nationale pour non-conformité au droit communautaire.

³² Riigikohtu põhiseaduslikkuse järelevalve kolleegium, 19 avril 2005, affaire n° 3-4-1-1-05, Riigi Teataja III 2005, 13, 128.

³³ Directive 94/80/CE du Conseil, du 19 décembre 1994, fixant les modalités de l'exercice du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales pour les citoyens de l'Union résidant dans un État membre dont ils n'ont pas la nationalité (JO L 368, p. 38).

Cette décision a fait l'objet d'une opinion dissidente souscrite par six des dix-huit juges qui composaient la formation de jugement. Selon cette opinion, malgré l'absence de base juridique formelle donnant au chancelier de droit la compétence pour introduire un recours comme celui dont il s'agissait en l'espèce, la chambre constitutionnelle aurait tout de même dû examiner ce recours étant donné la compétence générale dont dispose le chancelier de droit pour demander l'annulation des dispositions nationales non conformes à la constitution, compétence qui doit être exercée en tenant compte des droits et obligations établis par le traité d'adhésion de l'Estonie à l'Union européenne. Tout au moins, la Riigikohtu põhiseaduslikkuse järelevalve kolleegium aurait pu soumettre à la Cour de justice une question préjudicielle portant sur l'interprétation de la disposition nationale litigieuse à la lumière de l'article 19 CE et de la directive 1994/80.

En France, le Conseil d'Etat³⁴ a, tout en reconnaissant la légalité de la réglementation nationale relative au contrat de travail "nouvelles embauches" à l'égard du droit français et du droit international, décidé d'interroger la Cour de justice³⁵ sur la compatibilité de cette réglementation avec les directives 98/59 et 2002/14³⁶.

A l'origine de ce contentieux se trouve la requête en annulation de cette réglementation déposée par l'ensemble des syndicats français. Ceux-ci faisaient valoir que la réglementation qui met en place le contrat "nouvelles embauches" est contraire notamment au principe d'égalité – ainsi qu'à la convention internationale du travail n° 158 et à la Charte sociale européenne – dans la mesure où, par dérogation au droit commun, elle permet à l'employeur, dans les entreprises ayant moins de vingt salariés, de licencier ses salariés sans cause réelle et sérieuse et sans procédure contradictoire

³⁴ Conseil d'Etat, Section du contentieux, 9 octobre 2005, Confédération générale du travail e.a., Recueil des décisions du Conseil d'Etat statuant au contentieux, du Tribunal des conflits et des jugements des tribunaux administratifs 2005, p. 434.

³⁵ Affaire C-385/05, pendante devant la Cour.

³⁶ Directive 2002/14/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 établissant un cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne - Déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission sur la représentation des travailleurs (JO L 80, p. 29).

pendant les deux premières années suivant la conclusion de leur contrat. Elles faisaient également valoir que l'exclusion des salariés de moins de 26 ans du calcul de l'effectif du personnel de l'entreprise, jusqu'à ce qu'ils aient atteint cet âge, prévue par cette réglementation est contraire aux directives 98/59 et 2002/14.

Ayant d'abord conclu qu'à la lumière du droit français et du droit international, la légalité de la réglementation sur le contrat "nouvelles embauches" ne pouvait pas être mise en doute, le licenciement ne pouvant, en aucun cas, être fondé sur un motif discriminatoire et le salarié pouvant toujours, sous le contrôle de la Cour de cassation, se prévaloir d'un abus de droit de la part de l'employeur devant le conseil des prud'hommes, le Conseil d'Etat a, néanmoins estimé nécessaire de poser à la Cour de justice deux questions préjudicielles. La directive 2002/14 prévoyant l'information et la consultation des travailleurs dans les établissements d'au moins vingt travailleurs et dans les entreprises d'au moins cinquante, tout en laissant aux Etats le soin de déterminer le mode de calcul de ces seuils, la haute juridiction française s'interroge, en premier lieu, sur le point de savoir si la prise en compte différée des travailleurs de moins de 26 ans prévue par la réglementation nationale litigieuse est compatible avec ce texte communautaire. Elle demande, par ailleurs, à la Cour de justice de préciser si la directive 98/59 peut être interprétée comme autorisant un dispositif, comme celui prévu par la réglementation litigieuse, "ayant pour effet que certains établissements occupant habituellement plus de vingt travailleurs se trouvent dispensés, fût-ce temporairement, de l'obligation de créer une structure de représentation des travailleurs en raison de règles de décompte des effectifs excluant la prise en compte de certaines catégories de salariés pour l'application des dispositions organisant cette représentation".

En France également, la Cour de cassation³⁷ a tiré les conséquences de l'arrêt rendu par la Cour de Justice suite à sa question préjudicielle³⁸ portant sur la portée de l'appellation d'origine du fromage "grana padano" râpé.

³⁷ Cour de cassation, chambre commerciale, 11 janvier 2005, SRL Ravil / Bellon SRL et SpA Biraghi, Revue de jurisprudence de droit des affaires 2005, p. 531.

L'affaire opposait la société de droit italien Biraghi ainsi que la société Bellon import à la société Ravil France à propos de la commercialisation par cette dernière, en France, sous l'appellation "Grana Padano râpé frais", de fromage "Grana Padano" râpé et emballé dans cet État membre, les requérantes faisant valoir que le décret de la présidence du Conseil italien, du 4 novembre 1991, s'opposait à l'utilisation de cette appellation d'origine. La Cour de cassation avait décidé de surseoir à statuer afin d'interroger la Cour de justice sur la question de savoir si l'article 29 CE s'opposait à cette réglementation nationale dans la mesure où, en ce qu'elle subordonnait l'utilisation de l'appellation d'origine "grana padano" pour le fromage râpé à la condition que les opérations de râpage aient été effectuées dans la région de production, elle ne serait pas indispensable à la conservation des caractères spécifiques que le produit a acquis.

Reprenant l'interprétation retenue par la Cour de justice, laquelle a dit pour droit que, bien que constituant une mesure d'effet équivalent à une restriction quantitative, la condition édictée par la réglementation italienne, était justifiée, la haute juridiction française a cassé l'arrêt de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence qui avait condamné la société Ravil France pour concurrence déloyale et parasitaire.

En France encore, la Cour d'appel de Paris³⁹ n'a pas estimé nécessaire de surseoir à statuer pour poser une question préjudicielle à la Cour de Justice dans le cadre d'un litige portant sur l'interprétation de la directive 2001/29⁴⁰.

La juridiction française a jugé que l'acquéreur d'un DVD qui souhaite effectuer une copie à titre privé pour ses parents, sur un support vidéo, subi un préjudice lorsque le DVD est verrouillé par des mesures techniques de protection, sans qu'il ait été informé de l'existence d'un tel système de blocage lors de son achat. A l'instar du tribunal de

³⁸ Arrêt du 20 mai 2003, C-469/00, *Ravil SARL*, Rec. p. I-05053.

³⁹ Cour d'appel de Paris, 4ème chambre B, 22 avril 2005, Perquin et UFC Que choisir ? / Sté Universal pictures et Synd. éd. vidéo e.a., <http://www.juriscom.net/jpt/visu.php?ID=685>.

⁴⁰ Directive 2001/29/CE, du Parlement européen et du Conseil, du 22 mai 2001, relative à l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information (JO L 167, p. 10).

grande instance de Paris⁴¹, dont la décision est revue par la Cour d'appel, celle-ci a appliqué le test en trois étapes prévu par l'article 5, paragraphe 5, de la directive 2001/29 pour déterminer si, en l'espèce, l'exception au monopole de reproduction des titulaires des droits d'auteur pour copie privée peut ou non jouer. Estimant qu'il s'agissait bel et bien d'un cas spécial, qu'il n'y avait pas d'atteinte à l'exploitation normale de l'œuvre et qu'aucun préjudice n'avait été porté aux intérêts légitimes des titulaires des droits, la Cour d'appel a conclu que l'acquéreur n'avait pas, en l'espèce, "outrepassé l'exception pour copie privée, le projet de copie étant effectué par lui-même pour être utilisé, certes à l'extérieur de son domicile, mais dans un cercle familial restreint".

Cette décision a fait l'objet de vives critiques en raison des conséquences qu'elle peut avoir sur l'utilisation des mesures techniques de protection, le choix des juges s'étant porté sur le droit du consommateur à être informé de l'existence de ces mesures, sans pour autant qu'ils reconnaissent l'existence d'un droit du consommateur à l'exploitation privée des œuvres qui prévaudrait sur le droit d'auteur⁴². Si elle a été infirmée par la Cour de cassation⁴³, cette dernière n'a pas non plus estimé nécessaire de saisir la Cour de justice à titre préjudiciel. La directive 2001/29 sur laquelle les deux cours se fondent n'a pas encore fait l'objet d'une transposition en droit interne, bien qu'un projet de texte soit actuellement en discussion au sein du Parlement suite à la condamnation de la France pour manquement⁴⁴ devant la Cour de justice.

En Grèce, le Monomeles Protodikeio Athinon (Tribunal de Grande Instance d'Athènes)⁴⁵ a pris position sur l'interprétation de la directive 1999/70⁴⁶, alors qu'une

⁴¹ Tribunal de Grande Instance de Paris, 30 avril 2004, <http://www.juriscom.net/jpt/visu.php?ID=513>.

⁴² F. Goldsmith, "Ombres et lumières de l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 22 avril 2005 (M. Perquin – UFC Que choisir ? / Universal Vidéo, Syndicat éd. De vidéo, Films Alain Sarde et Studio Canal)", *Revue Communication et commerce électronique*, n° 7, juillet 2005, étude 26.

⁴³ Cour de cassation, 1^{ère} chambre civile, 28 février 2006, Sté Studio Canal, Sté Universal Pictures et autre c. M. Perquin et UFC Que choisir ?, *Revue internationale du droit d'auteur* 2006, n° 209, p. 323.

⁴⁴ Arrêt du 27 janvier 2005, C-59/04, *Commission / France*, non publié au Recueil.

⁴⁵ Monomeles Protodikeio Athinon, décision 2291/2004, *ΕΕργΑ* 2005, p. 339.

affaire sur une question analogue était pendante devant la Cour de justice et avant que celle-ci ne s'y prononce⁴⁷. Dans le cas présent, la juridiction hellénique s'est prononcée sur le cas particulier des contrats à durée déterminée renouvelés pendant un nombre d'années considérable (neuf, dix ou treize années dans certains cas), contrats qui n'avaient pas été conclus avec l'entreprise publique pour laquelle les travailleurs prêtaient leurs services (la DEI – Entreprise Publique d'Electricité) mais avec des maîtres d'ouvrage privés qui apparaissaient comme les employeurs formels inscrivant sur leurs registres les travailleurs concernés et leur versant aussi bien leurs salaires que leurs cotisations sociales.

Le Monomeles Protodikeio a rendu son jugement en se fondant sur trois ordres d'idées. Il a tout d'abord retenu que les contrats conclus avec les maîtres d'ouvrage étaient simulés en vertu de l'article 138 du code civil. Le vrai employeur était la DEI, bénéficiaire du travail des salariés et détenteur du droit de direction. Il a constaté ensuite, d'une part, l'effet direct de la directive 1999/70, et notamment de la clause 5, paragraphe 1, a) et 2 de celle-ci, en raison de son caractère clair, inconditionnel et exempt de marge discrétionnaire pour sa mise en œuvre et, d'autre part, sa primauté sur le droit interne (et, en *obiter dictum*, sur la Constitution), y compris pendant le délai de transposition, en invoquant le principe de l'interprétation du droit national à la lumière de la directive et conformément à ses objectifs. La juridiction hellénique a notamment visé l'article 21, paragraphes 1 et 2, de la loi 2190/1994 qui impose la conclusion de contrats à durée déterminée lorsqu'il s'agit de pourvoir à des besoins provisoires, imprévus et urgents de l'Etat ou d'une personne morale de droit public et qui énonce comme une raison objective justifiant le renouvellement de ces contrats la subsistance de tels besoins. Estimant que de telles raisons ne justifient pas, de par leur nature, la conclusion de contrats à durée déterminée, le Monomeles Protodikeio a jugé qu'en ce qu'elle élargissait les possibilités reconnues par la directive pour la conclusion de

⁴⁶ Directive 1999/70/CE du Conseil du 28 juin 1999 concernant l'accord-cadre CES, UNICE et CEEP sur le travail à durée déterminée (JO L 175, p. 43).

⁴⁷ Cf. l'arrêt du 9 juillet 2006, *Adeneler e.a./ELOG*, C-212/04, non encore publié au Recueil.

contrats à durée déterminée, la disposition nationale susvisée violait le droit communautaire

Observant, enfin, que le travail des demandeurs couvrait des besoins stables et durables de la DEI, qu'il s'exécutait de manière constante dans les locaux de celle-ci, selon des horaires et des modalités qu'elle était seule à fixer et qui étaient par ailleurs les mêmes pour ses employés titulaires, la juridiction hellénique a considéré que les contrats litigieux ont été revêtus de façon abusive de la forme de contrats à durée déterminée renouvelables, en vue de détourner les principes de protection des travailleurs et de non discrimination entre eux alors qu'il n'existait aucune raison objective, au sens de la directive, justifiant une telle forme juridique. Elle a conclu que les contrats successifs à durée déterminée litigieux formaient un seul contrat unitaire à durée indéterminée.

En Grèce également, le Dioikitiko Protodikeio Thessalonikis (tribunal administratif de Thessaloniki)⁴⁸ s'est considérablement écarté de l'interprétation donnée par la Cour⁴⁹ suite aux questions préjudicielles qu'il lui avait adressées⁵⁰ portant sur l'article 31 du règlement n° 1408/71⁵¹.

Malgré l'interprétation de cette disposition retenue par la Cour, la juridiction de renvoi l'a déclarée inapplicable en l'espèce, estimant que la disposition applicable était plutôt l'article 22, paragraphe 1, lettre c) du règlement. Ce déplacement de la motivation du terrain de l'article 31 du règlement n° 1408/71 à celui de son article 22 a été effectué en dépit des déclarations de la Cour selon lesquelles cette dernière disposition, d'une part, est inapplicable aux titulaires de pensions séjournant dans un Etat membre autre que celui de leur résidence et, d'autre part, ne peut pas inspirer l'interprétation de l'article 31

⁴⁸ Dioikitiko Protodikeio Thessalonikis, 27 septembre 2005, décision 1909/2005.

⁴⁹ Arrêt du 25 février 2003, *Idryma Koinonikon Asfaliseon (IKA / Vasileios Ioannidis*, C-326/00, Rec. p. I-01703.

⁵⁰ Dioikitiko Protodikeio Thessalonikis, 31 janvier 2000, décision 464/2000, *Epitheorisis Dikaiou Koinonikis Asfaliseos 2000*, p. 953..

du règlement. Bien que dans son arrêt, la Cour ait particulièrement souligné l'exigence, par l'article 22 du règlement, de conditions plus strictes d'autorisation des prestations en nature par rapport à celles établies par l'article 31 du règlement, cet élément ne semble nullement avoir été pris en compte par le Dioikitiko Protodikeio Thessalonikis. En tout état de cause, après ce changement de fondement et d'approche juridiques du cas d'espèce, la juridiction de renvoi a de nouveau sursis à statuer et ordonné un complément de preuves en vue de constater si l'hospitalisation réalisée par le défendeur au principal dans un établissement hospitalier allemand avait été programmée ou si elle avait eu lieu suite à une détérioration soudaine de son état de santé. Selon l'argumentation du juge *a quo*, dans le premier cas la prise en charge par l'institution de sa résidence des frais exposés par le défendeur en Allemagne ne serait pas justifiée alors qu'elle le serait dans le second.

En Irlande, la High Court⁵² a, sans estimer nécessaire de saisir la Cour de justice à titre préjudiciel, ordonné la suspension de la procédure engagée pour annuler la section 33(2)(c) du Planning and Development Act 2000 en raison du fait que la Commission avait envoyé aux autorités nationales compétentes un avis motivé au sens de l'article 226 CE constatant la non-conformité de cette disposition avec la directive 85/337⁵³.

Relevant, en particulier, que l'introduction d'un renvoi préjudiciel ne permettrait pas à l'affaire d'avancer plus rapidement que la procédure prévue par l'article 226 CE dont la phase précontentieuse avait déjà été engagée par la Commission et que, par ailleurs, la procédure de renvoi n'offrirait pas de garanties supplémentaires par rapport à la procédure en manquement, la haute juridiction irlandaise a décidé de surseoir à statuer en attendant

⁵¹ Règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (JO L 149, p. 2).

⁵² High Court, 15 avril 2005, Friends of the Irish Environment Limited, Tony Lowes v. Minister for the Environment, Heritage and Local Government, Ireland, Attorney General, Galway County Council, [2005] IEHC 123, www.bailii.org/ie/cases/IEHC/2005/H123.html.

⁵³ Directive 85/337/CEE du Conseil du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement (JO L 175, p. 40).

le résultat de la procédure engagée par l'exécutif de l'Union, et cela bien que l'envoi, par la Commission, d'un avis motivé au sens de l'article 226 CE ne conduise pas nécessairement à l'introduction d'un recours en manquement devant la Cour de justice.

En Italie, le Consiglio di Stato (Conseil d'État)⁵⁴ a eu l'occasion de se prononcer sur le rôle du juge national dans l'application du droit communautaire et, en particulier, sur les limites de l'obligation de renvoi qui pèse sur les juridictions de dernière instance.

La compatibilité d'une disposition de droit interne relative à la gestion des pharmacies (article 8 de la loi n° 362/91) avec les articles 12 CE, 43 CE et 56 CE était au cœur de l'affaire. Aux termes de cette disposition, la gestion des pharmacies privées est incompatible avec toute autre activité dans le domaine de la production et de la distribution des médicaments, incompatibilité que, par son arrêt n° 275/03, la Corte Costituzionale (Cour constitutionnelle) a étendue à la gestion des pharmacies communales⁵⁵. C'est dans ce contexte que le Consiglio di Stato a été saisi par une société qui, après s'être vu adjudger un marché concernant la privatisation des pharmacies communales milanaïses, avait vu l'attribution de ce marché annulée par le juge administratif en raison d'une violation de l'article 8 de la loi n° 362/91, tel qu'interprété par la Corte Costituzionale.

Dans sa décision, le Consiglio di Stato a, en premier lieu, rejeté la demande visant à la non-application de la disposition de droit national prétendument incompatible avec le droit communautaire. A cet égard, après avoir rappelé la jurisprudence de la Cour de justice et de la Corte Costituzionale selon laquelle le juge national est censé ne pas appliquer une disposition de droit national incompatible avec le droit communautaire, la haute juridiction italienne a affirmé que la non-application de la disposition litigieuse n'était pas possible en raison de l'absence de disposition communautaire directement applicable. Selon le Consiglio di Stato, en effet, si le juge national est tenu d'appliquer

⁵⁴ Consiglio di Stato, Sezione quinta, 8 août 2005, n° 4027, *Giurisprudenza costituzionale* 2005, p. 3391.

⁵⁵ Corte costituzionale, 8 juillet 2003, n° 275, www.cortecostituzionale.it.

directement certaines dispositions de droit communautaire au lieu des dispositions nationales incompatibles, il ne saurait toutefois appliquer directement les articles 12 CE, 43 CE et 56 CE. La haute juridiction a qualifié ces dispositions de "principes généraux du Traité" non directement applicables, en affirmant que leur application directe par le juge national supposerait que ce dernier assume un "rôle d'interprétation du principe général énoncé par le Traité et d'appréciation de la compatibilité de la disposition interne avec le même principe, rôle qui devrait être confié à la Cour de justice en application de l'article 234 CE".

Estimant, en deuxième lieu, qu'une interprétation de l'article 8 de la loi n° 362/91 rendant la gestion des pharmacies publiques compatible avec les activités interdites par la même disposition équivaldrait à une abrogation prétorienne de celle-ci et à la non-application de la décision de la Corte Costituzionale, le Consiglio di Stato a exclu toute opération d'interprétation de la disposition litigieuse à la lumière du droit communautaire.

Le Consiglio di Stato a enfin rejeté la demande des parties requérantes visant à l'introduction d'un renvoi préjudiciel en interprétation des articles 12 CE, 43 CE et 56 CE. A cet égard, après avoir rappelé les limites de l'obligation de renvoi qui pèse sur les juridictions de dernière instance, le Consiglio di Stato a estimé qu'en l'espèce, la question préjudicielle n'était pas pertinente dans la mesure où l'interdiction visant les pharmacies communales qui était en question ne résultait pas directement de la législation mais d'une interprétation de la Corte Costituzionale jugée nécessaire pour la sauvegarde du droit fondamental à la santé. Selon le Consiglio di Stato, en effet, lorsqu'un arrêt de la Corte Costituzionale interprète une disposition de droit national et modifie sa portée afin de protéger un droit fondamental, le juge ne peut introduire une question préjudicielle puisqu'en tout état de cause, il ne pourra pas tenir compte de la décision de la Cour de justice étant donné que la protection des droits fondamentaux n'a pas été affectée par le transfert à la Cour de justice de la compétence d'interprétation du traité.

Aux Pays-Bas, le Hoge Raad (Cour de Cassation) a rejeté une demande visant à engager la responsabilité extracontractuelle de l'Etat introduite par un ressortissant néerlandais résidant en Belgique⁵⁶.

A l'origine de ce contentieux se trouve l'application au requérant, par l'administration fiscale, en août 1996, d'un taux d'impôt sur le revenu supérieur à celui applicable aux résidents aux Pays-Bas. Estimant que l'application de ce taux était contraire au droit communautaire, le requérant a, suite au rejet de la réclamation qu'il avait dans un premier temps introduite devant les instances administratives compétentes, formé un recours contre l'acte d'imposition devant le juge civil. Avant, toutefois, que celui-ci n'ait pu se prononcer, l'administration fiscale a, en tenant compte de l'arrêt rendu par la Cour de justice dans l'affaire *Asscher*⁵⁷, procédé à une révision du taux d'impôt applicable. À la suite de cette révision, le requérant a retiré le recours tout en demandant, néanmoins, à l'administration, le remboursement des frais de procédure qu'il avait encourus jusqu'alors. L'administration ne l'ayant remboursé que d'une partie de ces frais à concurrence du montant forfaitaire prévu par la loi néerlandaise, le requérant a, une nouvelle fois, saisi le juge civil. Faisant valoir qu'il avait droit à un remboursement intégral des frais de procédure dans la mesure où l'Etat avait violé le droit communautaire, il demandait à ce que ce dernier soit condamné au paiement de la différence entre le montant forfaitaire prévu par le droit interne et la totalité des frais de procédure qu'il avait dû effectivement supporter. La décision qui lui était favorable en première instance ayant été infirmée en appel, le requérant a saisi le Hoge Raad d'un pourvoi en cassation.

Celui-ci, dans son arrêt, a, sans estimer nécessaire de saisir la Cour de justice à titre préjudiciel, jugé que la réglementation interne prévoyant un remboursement limité des frais de procédure avait été correctement appliquée par l'administration fiscale, les

⁵⁶ Hoge Raad, 17 décembre 2004, NJ 2005, 361.

⁵⁷ Arrêt de la Cour du 27 juin 1996, *Asscher / Staatssecretaris van Financiën*, C-107/94, Rec. p. I-3089.

principes d'équivalence et d'effectivité du droit communautaire ayant été respectés en l'espèce.

La position de la haute juridiction néerlandaise contraste radicalement avec celle prise par son avocat général, lequel, dans ses conclusions⁵⁸, avait soutenu la nécessité d'un renvoi préjudiciel, la Cour ne s'étant prononcée, jusqu'alors, que sur la question du remboursement d'intérêts sur des montants dûs à titre de réparation d'un préjudice⁵⁹ et non pas sur celui des frais de procédure en cas de violation du droit communautaire. L'avocat général avait, en outre, proposé de suspendre l'instance jusqu'à ce que la Cour ait rendu sa décision dans l'affaire C-376/03⁶⁰, dans laquelle une question similaire avait été posée par une autre juridiction néerlandaise.

La juridiction suprême des Pays-Bas a pris une décision en tout identique à celle-ci dans une autre affaire où il était question de la compatibilité avec le droit communautaire de la réglementation néerlandaise concernant le remboursement des frais de procédure sans effectuer un renvoi préjudiciel à la Cour de justice⁶¹.

Aux Pays-Bas également, le Hoge Raad⁶² a jugé que l'ouverture, par la Commission, de la procédure prévue par l'article 88, paragraphe 2, CE ne fait pas, à elle seule, obstacle à la mise en exécution de la mesure visée par cette procédure.

⁵⁸ Cf., notamment, R.G.J.M. Widdershoven, *Administratiefrechtelijke beslissingen, Rechtspraak bestuursrecht* 2005, n. 111.

⁵⁹ Cf. les arrêts de la Cour du 8 mars 2001, *Metallgesellschaft e.a.*, C-397/98 et C-410/98, Rec. p. I-1727, du 6 décembre 2001, *Clean Car Autoservice*, C-472/99, Rec. p. I-9687 et du 4 décembre 2003, *Evans*, C-63/01, Rec. p. I-14447, point 77.

⁶⁰ Arrêt de la Cour du 5 juillet 2005, *D.*, C-376/03, Rec. p. I-05821. La Cour n'a, toutefois, pas répondu à la question concernant la compatibilité de la réglementation néerlandaise sur le remboursement limité des frais de procédure avec le droit communautaire. Sur cette question, voir les conclusions de l'avocat général Ruiz-Jarabo Colomer, notamment le point 112.

⁶¹ Hoge Raad, 7 octobre 2005, *Bosal Holding BV/Staatssecretaris van Financiën*, *Jurisprudentie bestuursrecht* 2005, 317.

⁶² Hoge Raad, 7 octobre 2005, *Gemeente Alkmaar/Bedrijvenvereniging Huiswaard/Overstad e.a.*, NJ 2006, 131. Voir également *Rechtbank Amsterdam*, 22 juin 2006, *UPC Nederland BV/Gemeente Amsterdam*, www.rechtspraak.nl, LJN: AX9229.

Étaient en cause plusieurs contrats conclus entre la commune d'Alkmaar et une fondation de droit privé concernant, entre autres, la construction d'un stade de football et la vente de terrains par la commune. Estimant que ces contrats ne constituaient pas des aides d'Etat au sens de l'article 87, paragraphe 1, CE, la commune ne les avait pas notifiés à la Commission. Celle-ci a, toutefois, suite à une plainte introduite par des entreprises concurrentes, lesquelles prétendaient que les terrains visés dans les contrats avaient été vendus à des prix non conformes à ceux pratiqués dans le marché, décidé d'ouvrir la procédure prévue par l'article 88, paragraphe 2, CE. La commune ayant déjà, au moment de l'ouverture de cette procédure, mis à exécution certains des contrats précités, les entreprises concurrentes ont, dans le cadre d'une procédure en référé, exigé l'arrêt immédiat de leur exécution jusqu'à ce que la Commission ait rendu sa décision finale.

Appelé à se prononcer sur le litige en dernière instance, le Hoge Raad a considéré que l'ouverture de la procédure prévue par l'article 88, paragraphe 2, CE, ne fait obstacle à la mise à exécution de la mesure visée que lorsque celle-ci doit être considérée comme une mesure d'aide d'Etat pour laquelle il existe une obligation de notification en vertu de l'article 88, paragraphe 3, CE, la qualification d'aide exigeant, comme l'a précisé la Cour de justice, que toutes les conditions visées à l'article 87, paragraphe 1, CE, soient remplies⁶³. Selon la haute juridiction néerlandaise, l'interdiction de mise à exécution des projets d'aide édictée par la dernière phrase de l'article 88, paragraphe 3, CE n'est pas applicable aux mesures qui ne remplissent pas toutes les conditions de l'article 87, paragraphe 1, CE et qui ne peuvent donc pas être qualifiées de mesures d'aide. Estimant que cette conclusion était valable également lorsque, comme en l'espèce, la Commission avait ouvert la procédure prévue par l'article 88, paragraphe 2, CE, le Hoge Raad a, en faisant application de la jurisprudence *SFEI/La Poste*⁶⁴, conclu qu'il appartenait au juge *a quo* d'apprécier la nécessité d'ordonner des mesures provisoires afin de sauvegarder

⁶³ Voir, notamment, l'arrêt du 15 juillet 2004, *Pearle e.a.*, C-345/02, Rec. p. I-7139, point 32.

⁶⁴ Arrêt de la Cour du 11 juillet 1996, *SFEI e.a.*, C-39/94, Rec. p. I-3547, points 50-53.

les intérêts des parties jusqu'à ce que la Commission statue définitivement. Afin d'apprécier la nécessité d'une interdiction (provisoire) de mise à exécution des mesures non notifiées, le juge des référés pouvait notamment prendre en considération le degré de probabilité que le juge au fond ou la Commission arrivent à la conclusion que la mesure visée constitue une aide au sens de l'article 87, paragraphe 1, CE.

Si, tout comme son avocat général, le Hoge Raad n'a pas jugé nécessaire de saisir la Cour de justice à titre préjudiciel, son interprétation concernant les effets de l'ouverture de la procédure prévue par l'article 88, paragraphe 2, CE peut faire débat eu égard à la jurisprudence communautaire sur ce point⁶⁵.

Au Royaume-Uni, la Court of Appeal⁶⁶ a jugé que les avocats chargés d'une mission contentieuse par leurs clients ne sont pas visés par les infractions prévues par la réglementation qui assure la transposition en droit interne de la directive 91/308, telle que modifiée par la directive 2001/97⁶⁷, et ne peuvent pas rompre leur devoir de secret professionnel en divulguant aux autorités policières des informations visées par la directive.

Pour assurer la transposition de l'article 6, paragraphe 1, de la directive 91/308, lequel impose aux États membres l'obligation de veiller à ce que certains professionnels, y compris les avocats, coopèrent avec les autorités nationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le Royaume-Uni a promulgué l'article 328 du Proceeds of Crime Act 2002 (loi de 2002 sur les produits du crime). Cette disposition oblige un avocat qui, au cours d'une procédure découvre ou soupçonne son client de faciliter l'acquisition de biens d'origine criminelle à communiquer immédiatement à l'autorité

⁶⁵ Voir, par exemple, les arrêts de la Cour du 30 juin 1992, *Italie / Commission*, C-47/91, Rec. p. I-4145 et du 30 juin 1992, *Espagne / Commission*, C-312/90, Rec. p. I-4117.

⁶⁶ Court of Appeal (Civil Division), 8 mars 2005, *Jennifer Mary Bowman c/ William John Fels*, Common Market Law Reports 2005, Vol. 2, p. 489.

⁶⁷ Directive 91/308/CEE du Conseil du 10 juin 1991 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux (JO L 166, p. 77), telle que modifiée par la directive 2001/78/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 décembre 2001 (JO L 344, p. 76).

policrière toutes les informations pertinentes, même si celles-ci sont protégées par le secret professionnel, sous peine de se rendre responsable d'une infraction criminelle.

En l'espèce, dans le cadre d'un litige entre deux anciens conjoints concernant le montant de compensation financière à verser à l'un d'eux, les avocats de l'une des parties ont reçu de leur client des informations révélant que l'autre partie avait potentiellement commis un délit de fraude fiscale. Conformément à l'article 328 du Proceeds of Crime Act 2002, ils ont communiqué ces informations à l'autorité policière et demandé à la juridiction devant laquelle était pendante l'action principale de radier l'affaire. La partie adverse a contesté l'ordonnance de radiation ultérieurement délivrée et l'affaire a été portée devant la Court of Appeal.

S'appuyant sur l'arrêt *Marleasing* de la Cour de justice⁶⁸, la Court of Appeal a estimé qu'elle était tenue d'interpréter la loi de 2002 à la lumière de la directive 2001/97 et, notamment, de son dix-septième considérant qui précise qu'il n'est pas approprié de faire entrer les membres des professions juridiques dans son champ d'application, à moins qu'ils ne participent, en assistant leur client, à la préparation ou à la réalisation de certaines transactions. Rappelant, par ailleurs, le caractère impératif du secret professionnel, reconnu lui aussi par la Cour de justice dans l'affaire *AM & S Europe*⁶⁹, et la nécessité de prendre en considération, dans ce contexte, la Convention européenne des droits de l'homme, la haute juridiction anglaise a conclu que l'article 328 du Proceeds of Crime Act 2002 devait être interprété en ce sens que les informations reçues par un avocat au cours d'une procédure judiciaire n'entrent pas dans le champ de l'obligation de divulgation prévue par cette disposition.

Au Royaume-Uni également, la Court of Appeal⁷⁰, appelée à se prononcer sur la question du caractère récupérable des arriérés d'allocations de chauffage en hiver

⁶⁸ Arrêt du 13 novembre 1990, *Marleasing*, C-106/89, Rec. p. I-04135.

⁶⁹ Arrêt du 18 mai 1982, *AM & S Europe Limited/Commission*, 155/79, Rec. p. 01616.

⁷⁰ Court of Appeal (Civil Division), 29 novembre 2005, *Walker-Fox c/ Secretary of State for Work and Pensions*, European Law Reports 2006, p. 600.

(winter fuel payment) suite à une modification de la réglementation applicable, a retenu une interprétation assez restrictive de la jurisprudence *Emmott* en ce qui concerne la possibilité, pour un Etat membre, d'opposer à un justiciable des règles nationales concernant les délais de recours avant la transposition correcte d'une directive⁷¹.

Ayant pris connaissance, en juillet 2002, d'une déclaration par le gouvernement du Royaume-Uni indiquant que les allocations de chauffage constituent "une prestation de vieillesse" au sens de l'article 4 du règlement n° 1408/71⁷², permettant ainsi à ses bénéficiaires de s'installer dans un autre Etat membre de l'Union et de continuer à la percevoir, le requérant, qui s'était installé en France depuis deux ans, avait introduit une demande auprès de l'autorité administrative compétente tendant à la récupération des arriérés d'allocations non perçues entre 1997 et 2002. Il s'est toutefois vu refuser la récupération de celles payables au titre du régime entré en vigueur en 2000 au motif qu'il n'avait pas manifesté d'intérêt à percevoir cette allocation avant la fin de chaque année fiscale pour laquelle il estimait y avoir droit comme l'exigeait la réglementation applicable. Estimant que cette exigence était inéquitable, étant donné que les délais pour manifester un intérêt à percevoir des allocations pour des années précédentes s'étaient déjà écoulés lors de la déclaration du gouvernement du Royaume-Uni publiée en juillet 2002, le requérant a porté son affaire devant le Deputy Social Security Commissioner (juridiction nationale de sécurité sociale). Celui-ci a décidé en sa faveur, statuant que les délais de prescription prévues par la réglementation en vigueur en la matière devaient être modifiés afin que les personnes lésées par la transposition incorrecte du règlement n° 1408/71 en droit national puissent disposer d'une période de temps juste et équitable pour se prévaloir de ses droits.

Saisie en appel, la Court of Appeal a, toutefois, infirmé cette décision. Considérant qu'en l'espèce, rien n'avait fait obstacle à ce que, dans le respect des délais prévus par la réglementation en vigueur, une personne résidant dans un autre Etat membre de l'Espace

⁷¹ Arrêt de la Cour de justice du 25 juillet 1991, *Emmott*, C-208/90, Rec. p. I-04269, points 21-23.

⁷² Précité, note 50.

économique européen intente une action tendant à faire constater que les allocations de chauffage en hiver constituent une prestation de vieillesse au sens du règlement, la Court of Appeal a jugé que la jurisprudence *Emmott* ne pouvait pas être invoquée dans l'affaire dont elle était saisie. En se fondant sur les conclusions de l'avocat général Jacobs dans l'affaire *Fantask*⁷³, la haute juridiction anglaise a, en effet, constaté que cette jurisprudence ne trouvait à s'appliquer que dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'une entrave inéquitable au droit d'un individu de se prévaloir de ses droits, ce qui n'était pas le cas en l'espèce.

Au Royaume-Uni toujours, la Court of Appeal⁷⁴ a tiré les conséquences de l'arrêt préjudiciel rendu par la Cour de justice dans l'affaire *Alabaster*⁷⁵ portant sur la compatibilité de certaines dispositions de la réglementation interne en matière d'égalité salariale entre hommes et femmes et l'article 141 CE.

L'affaire est née des modifications apportées par le Royaume-Uni à la réglementation régissant les allocations de maternité suite à l'arrêt *Gillespie* de la Cour de justice⁷⁶, selon lequel le montant de l'allocation de maternité doit "intégrer, à partir de leur entrée en vigueur, les augmentations de salaire intervenues entre le début de la période couverte par les salaires de référence et la fin du congé de maternité". En l'espèce, il était question de savoir si la modification législative introduite par le Royaume-Uni pour donner effet à cet arrêt avait été adéquate, notamment, si l'exigence formulée par la législation modifiée, selon laquelle les augmentations de salaire intervenues ne pouvaient être prises en compte que lorsqu'elles étaient applicables rétroactivement à la période couverte par le salaire de référence, était compatible avec le droit communautaire.

⁷³ Arrêt du 2 décembre 1997, C-188/95, Rec. p. I-06783, en particulier points 72 et 87.

⁷⁴ Court of Appeal (Civil Division), 3 mai 2005, *Michelle Alabaster c/ Barclays Bank Plc & Secretary of State for Social Security*, Industrial Cases Reports 2005, p. 1246.

⁷⁵ Arrêt du 30 mars 2004, *Alabaster*, C-147/02, Rec. p. I-03101.

⁷⁶ Arrêt du 13 février 1996, *Gillespie*, C-342/93, Rec. p. I-00475.

La Cour de justice ayant, dans l'arrêt *Alabaster*, jugé que cette limitation constituait une violation de l'article 141 CE et exigé, par conséquent, que toute augmentation de salaire intervenue entre le début de la période couverte par le salaire de référence et la fin du congé de maternité soit prise en compte, la Court of Appeal a, en faisant application de ces principes, laissé inappliquée la disposition litigieuse dans le cas d'espèce.

En Suède, la Svea Hovrätt (Cour d'appel de Stockholm)⁷⁷ a statué sur un recours concernant l'application du règlement n° 1470/01⁷⁸ sans estimer nécessaire de saisir la Cour de justice d'un renvoi préjudiciel.

A l'origine de ce contentieux se trouve l'importation, par une entreprise, de lampes fluorescentes en provenance de Chine, mais ayant transité par le Vietnam. Ayant pris connaissance du fait que les marchandises en question n'avaient pas été importées directement de Chine mais avaient transité par un autre Etat, les autorités douanières suédoises l'ont communiqué au parquet qui a engagé des poursuites pour fraude au règlement n° 1470/01 contre quatre personnes impliquées. Saisi de l'affaire en première instance, le tribunal de Stockholm a accueilli le recours et condamné les prévenus à des peines de prison allant de deux ans à quatre ans et six mois.

Appelée à se prononcer en appel, la Svea Hovrätt a toutefois infirmé cette décision. Estimant que l'instauration de droits anti-dumping relève exclusivement de la compétence communautaire et que les violations à la réglementation en vigueur en la matière ne peuvent pas être réprimées par des sanctions pénales, la haute juridiction suédoise a annulé le jugement rendu par le tribunal de Stockholm. Tout comme ce dernier, la Svea Hovrätt n'a pas considéré nécessaire d'effectuer un renvoi préjudiciel à la Cour de justice portant sur l'interprétation du règlement n° 1470/01. L'arrêt de la Svea

⁷⁷ Svea Hovrätt, 9 décembre 2004, Svea Hovrätts dom i mål nr B 7098-04, meddelad i Stockholm, www.svea.se.

⁷⁸ Règlement (CE) n° 1470/2001 du Conseil du 16 juillet 2001 instituant un droit antidumping définitif et portant perception définitive du droit provisoire institué sur les importations de lampes fluorescentes compactes à ballast électronique intégré (CFL-i) originaires de la République populaire de Chine (JO L 195, p. 8).

Hovrätt a fait l'objet d'un pourvoi devant la Högsta domstolen (Cour suprême), actuellement pendant.

B. Deuxième question

En Allemagne, le Bundesfinanzhof (Cour fédérale des finances)⁷⁹ s'est prononcé sur la question de savoir si une décision administrative qui est contraire à une jurisprudence ultérieure de la Cour de justice peut ouvrir un droit à dommages et intérêts en raison d'une violation du droit communautaire

L'affaire concernait l'interprétation de l'article 13 A, paragraphe 1^{er}, sous c, de la directive 77/388/CEE⁸⁰ et avait donné lieu à un renvoi préjudiciel à la Cour de justice, effectué par le Bundesfinanzhof⁸¹.

Appelée à se prononcer sur cette question, la haute juridiction allemande a, tout en se référant à la jurisprudence de la Cour en matière de responsabilité des Etats membres pour violation du droit communautaire, estimé qu'il n'y avait pas eu, en l'espèce, de violation suffisamment caractérisée et manifeste dans la mesure où elle-même aurait exprimé des doutes quant à l'interprétation correcte de la disposition litigieuse. Elle a, par conséquent, rejeté le recours niant ainsi le droit du requérant à obtenir des dommages et intérêts.

En Allemagne également, l'Oberlandesgericht Köln (tribunal régional supérieur de Cologne)⁸² a fait droit à la demande d'une organisation danoise réclamant des

⁷⁹ Bundesfinanzhof, 13 janvier 2005, V R 35/03, Der Betrieb 2005, p. 1093. Voir aussi Bundesfinanzhof, 21 avril 2005, V R 16/04, Der Betrieb 2005, p. 2005.

⁸⁰ Sixième directive 77/388/CEE du Conseil, du 17 mai 1977, en matière d'harmonisation des législations des États membres relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires - Système commun de taxe sur la valeur ajoutée: assiette uniforme (JO L 145, p. 1).

⁸¹ Voir l'arrêt de la Cour du 10 septembre 2002, Ambulanter Pflegendienst Kügler, C-141/00, Rec. p. I-06833.

⁸² Oberlandesgericht Köln, 2 juin 2005, 7 U 29/04, base juridique juris.

dommages et intérêts à l'encontre de la République fédérale d'Allemagne pour violation de la réglementation communautaire relative aux conditions sanitaires de production et de mise sur le marché de viandes fraîches. Cette violation avait été constatée par la Cour de justice, laquelle, dans son arrêt du 12 novembre 1998, *Commission/Allemagne*⁸³ avait jugé que la République fédérale d'Allemagne avait manqué aux obligations qui lui incombaient en vertu de la directive 64/433⁸⁴, dans sa version résultant de la directive 91/497⁸⁵.

Faisant valoir que la réglementation nationale en vigueur mettait en place une prohibition effective de la commercialisation de pores mâles non castrés en provenance du Danemark non autorisée par le droit communautaire, la requérante a introduit un recours devant la justice civile allemande demandant que l'Etat soit condamné à lui verser des dommages et intérêts pour les préjudices qu'elle avait subis pendant la période allant de janvier 1993 jusqu'à avril 1999 en raison de cette prohibition. Son recours n'ayant été que partiellement accueilli en première instance, elle a saisi l'Oberlandesgericht Köln d'un appel.

Dans son arrêt, ce dernier a relevé qu'en l'espèce, la violation du droit communautaire commise par l'Etat devait être considérée comme suffisamment caractérisée, le gouvernement allemand s'étant sciemment écarté des exigences prévues par la réglementation communautaire. Faisant application des critères fixés par le droit allemand en matière de responsabilité de l'État, l'Oberlandesgericht Köln a, notamment, précisé que l'obligation de l'État allemand de réparer les dommages subis par la requérante ne pouvait pas être exclue en vertu de l'article 839, alinéa 3, du code civil, qui prévoit que l'obligation de réparation cesse de s'imposer lorsque, intentionnellement ou par négligence, la partie lésée aurait pu éviter le dommage moyennant l'exercice

⁸³ C-102/96, Rec. p. I-06871.

⁸⁴ Directive 64/433/CEE du Conseil, du 26 juin 1964, relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches (JO 121, p. 2012).

d'une voie de recours. Selon la haute juridiction allemande, aucun recours de telle sorte n'aurait pas pu être intenté avec succès en l'espèce. D'une part, en effet, les tribunaux administratifs et pénaux allemands n'auraient pu constater l'incompatibilité du droit interne avec le droit communautaire que de manière incidente et n'auraient, dès lors, pas pu y remédier. D'autre part, même un renvoi préjudiciel à la Cour de justice n'aurait pas permis de modifier la situation juridique en Allemagne. En outre, pour l'Oberlandesgericht Köln il n'y avait en l'espèce aucune raison de considérer, comme l'avait fait la juridiction de première instance, que le droit de la requérante de demander réparation était partiellement prescrit, la violation du droit communautaire par l'Etat allemand constituant un acte continu se prolongeant dans le temps.

La décision du Oberlandesgericht Köln a fait l'objet d'un pourvoi en cassation devant le Bundesgerichtshof (Cour de justice fédérale).

En Autriche, le Verfassungsgerichtshof (Cour constitutionnelle)⁸⁶ a été appelé à se prononcer sur une demande visant à engager la responsabilité de l'État pour violation du droit communautaire en raison de la non transposition de la directive 91/308⁸⁷.

Les requérants, deux héritiers légitimes d'une succession constituée principalement de deux carnets d'épargne, avaient, au moment du partage successoral, été informés de l'existence d'un troisième carnet d'épargne. Deux mois avant le décès du disposant, une personne inconnue avait liquidé ce troisième carnet d'épargne et versé le montant correspondant sur trois comptes anonymes qui avaient eux-mêmes été liquidés quelque temps après. Tous les documents relatifs à la succession ayant été confiés par le disposant à un certain M. H, les requérants avaient alors demandé l'ouverture d'une procédure pénale à l'encontre de ce dernier. Celle-ci ayant, tout comme la procédure civile engagée en même temps, été abandonnée faute de preuves suffisantes que M. H. était la personne inconnue

⁸⁵ Directive 91/497/CEE du Conseil du 29 juillet 1991 modifiant et codifiant la directive 64/433/CEE relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches pour l'étendre à la production et la mise sur le marché de viandes fraîches (JO L 268, p. 9).

⁸⁶ Verfassungsgerichtshof, 15 juin 2005, A 30/04, Jus-Extra 2005, n° 248 (VfGH), p. 9 (résumé).

⁸⁷ Précitée, note 66.

ayant liquidé le troisième carnet d'épargne, les requérants ont saisi la juridiction administrative compétente d'un recours visant à engager la responsabilité de l'Etat pour violation du droit communautaire. Selon les requérants, l'impossibilité de prouver que M. H. était bel et bien la personne inconnue ayant liquidé le troisième carnet d'épargne résultait du seul fait que le législateur autrichien n'avait pas transposé la directive 91/308 en droit interne. Leur demande ayant été rejetée en première instance, les requérants ont introduit un appel devant l'Oberster Gerichtshof, lequel, s'est, à son tour, déclaré incompétent pour connaître de l'affaire, les cas de responsabilité de l'Etat pour violation du droit communautaire du fait de la non transposition d'une directive étant de la compétence du Verfassungsgerichtshof.

Saisi par les requérants, ce dernier a, tout en confirmant sa compétence en la matière, rejeté le recours au motif que le droit à obtenir l'indemnité en cause était prescrit. Selon le Verfassungsgerichtshof, en l'absence de règles communautaires relatives à la prescription des droits découlant de la responsabilité de l'État pour violation du droit communautaire, il incombe au législateur national de fixer les conditions de prescription de ces droits, étant entendu que, conformément à la jurisprudence de la Cour de justice, ces conditions ne sauraient être moins favorables que celles qui concernent des conditions pour des réclamations semblables fondées sur le droit interne et ne sauraient être aménagées de manière à rendre, en pratique, impossible ou excessivement difficile l'obtention de la réparation. Ainsi, relevant que le délai de prescription de trois ans à compter de la date à laquelle le requérant avait eu connaissance du préjudice éventuel était, en l'espèce, écoulé, la haute juridiction autrichienne a conclu que les requérants ne pouvaient plus se prévaloir d'un droit à indemnisation.

En Belgique, la Cour d'appel d'Anvers⁸⁸ a constaté que l'Etat a commis une faute en ne transposant pas en droit interne la directive 86/653⁸⁹ dans le délai fixé par celle-ci.

⁸⁸ Cour d'appel d'Anvers, 4 septembre 2004, *Revue de droit commerciale belge*, 2005, p. 951.

⁸⁹ Directive 86/653/CEE du Conseil, du 18 décembre 1986, relative à la coordination des droits des États membres concernant les agents commerciaux indépendants (JO L 382, p. 17)

Le demandeur, un agent commercial belge, avait vu son contrat résilié unilatéralement par son commettant avant l'entrée en vigueur de la réglementation nationale transposant la directive précitée mais après l'expiration du délai établi pour sa mise en œuvre en droit interne. Il s'était, de ce fait, trouvé dans l'impossibilité de réclamer une indemnité d'éviction à son commettant, l'ordre juridique belge ne comportant aucune disposition similaire à l'article 17, paragraphe 2, de la directive qui reconnaît à l'agent commercial évincé le droit à une indemnité équitable lorsqu'il a apporté ou développé une clientèle et que, après la cessation du contrat, le commettant en retire encore des avantages substantiels résultant des opérations avec ces clients. Faute de pouvoir réclamer une quelconque indemnité au commettant, le demandeur avait assigné l'État belge en responsabilité.

Débouté en première instance, il le fut également en appel devant la Cour d'appel de Bruxelles. Considérant que, jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation belge de transposition, la problématique de la résiliation du contrat d'agence commerciale demeurait régie par le droit des obligations contractuelles orales et était déterminée par la jurisprudence, notamment à la lumière des usages commerciaux en vigueur en la matière, la Cour d'appel de Bruxelles décida, en effet, qu'en l'espèce, aucune règle de droit national ne faisait obstacle à ce que le juge alloue une indemnité aboutissant au résultat prévu par l'article 17, paragraphe 2, de la directive. Estimant, quant à elle, au contraire, que le droit national ne pouvait être interprété dans le sens visé par l'arrêt de la juridiction bruxelloise, la Cour de cassation, saisie d'un pourvoi contre cet arrêt, cassa celui-ci et renvoya l'affaire devant une autre juridiction d'appel, en l'espèce, la Cour d'appel d'Anvers

Cette dernière a jugé que le principe d'interprétation conforme n'autorise pas le juge à suppléer à une disposition légale inexistante. En l'occurrence, il ne permettait pas de reconnaître à l'agent un droit à indemnisation qui n'avait pas été préalablement prévu dans la législation nationale. Force était de constater, par conséquent, qu'à défaut de pouvoir revendiquer une indemnité d'éviction au commettant, l'agent avait subi un dommage qui était en relation causale avec la faute, commise par l'État belge, résultant

du défaut de transposition. La Cour d'appel d'Anvers en a conclu que l'agent était en droit de réclamer à l'État belge des dommages et intérêts d'un montant équivalent à l'indemnité d'éviction, à charge pour lui de démontrer que les conditions fixées dans la directive pour l'octroi d'une telle indemnité étaient bien réunies.

C. Troisième question

En Allemagne, le Bundesverwaltungsgericht (Cour administrative fédérale)⁹⁰ a eu l'occasion de se prononcer sur la légalité d'une décision d'expulsion prise à l'encontre d'un ressortissant turc qui avait été condamné à une peine de prison.

Appelé à connaître de l'affaire en dernière instance, le Bundesverwaltungsgericht a jugé que les principes de droit communautaire qui doivent être observés lors de l'éloignement du territoire allemand d'un citoyen d'un autre Etat membre s'appliquent à l'identique lors de l'expulsion de ce territoire d'un ressortissant turc, à condition que ce dernier bénéficie d'un droit de séjour en Allemagne en vertu de l'accord d'association CEE-Turquie⁹¹. Selon une autre décision prononcée le même jour par le Bundesverwaltungsgericht, décision qui fait application des principes établis par l'arrêt de la Cour de justice dans l'affaire *Orfanopoulos et Oliveri*⁹² en ce qui concerne les conditions dans lesquelles un ressortissant d'un Etat membre peut faire l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire d'un autre Etat membre, les règles de la loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers sur le territoire allemand prévoyant l'expulsion obligatoire et l'expulsion de principe des étrangers qui ont été condamnés à certaines peines pour des délits spécifiques ne peuvent pas être appliquées aux nationaux des autres Etats membres de l'Union. Ces derniers ne

⁹⁰ Bundesverwaltungsgericht, 3 août 2004, 1 C 29.02, Arbeit und Recht 2004, p. 359.

⁹¹ Accord signé le 12 septembre 1963 à Ankara par la république de Turquie, d'une part, ainsi que par les Etats membres de la CEE et la Communauté, d'autre part, et conclu approuvé et confirmé au nom de la Communauté par la décision 64/732 du Conseil, du 23 décembre 1963 (JO 1964, 217, p. 3685).

⁹² Arrêt du 29 avril 2004, *Orfanopoulos et Oliveri*, C-482/01 et C-493/01, Rec. p. I-05257.

peuvent être éloignés du territoire que sur la base d'une décision de l'autorité compétente, qui tienne compte, dans chaque cas particulier, du comportement personnel de l'auteur de l'infraction et du danger qu'il représente pour l'ordre public au sens de l'article 39 CE.

Estimant que, selon une jurisprudence constante de la Cour de justice sur l'interprétation de l'accord d'association CEE-Turquie, les ressortissants turcs disposant d'un droit de séjour en vertu de la décision n°1/80 du Conseil d'association CEE-Turquie⁹³ se voient appliquer non seulement les principes qui régissent la libre circulation des travailleurs communautaires mais également les limitations à ces principes justifiées par des raisons d'ordre public, le Bundesverwaltungsgericht a conclu que les principes développés au sujet de l'éloignement des ressortissants communautaires du territoire allemand devaient être appliqués aux expulsions des ressortissants turcs bénéficiant d'un droit de séjour en Allemagne.

En Allemagne également, le Bundesgerichtshof (Cour fédérale de justice)⁹⁴ s'est prononcé sur la notion de consommateur au sens de l'article 1, paragraphe 2, sous a), de la directive 1999/44⁹⁵.

Le litige soumis à l'appréciation du Bundesgerichtshof avait pour origine le contrat de vente d'une voiture que le requérant avait conclu avec un concessionnaire automobile. Soulignant qu'en l'espèce le requérant avait prétendu que la voiture en question serait utilisée à des fins commerciales, alors qu'il a été établi qu'en réalité il avait toujours eu l'intention de l'utiliser à des fins privées, la haute juridiction allemande a estimé qu'il ne pouvait pas être considéré comme un consommateur au sens de la directive précitée. Selon le Bundesgerichtshof, même si la directive ne contient pas de critères pour

⁹³ Décision n° 1/80, du 19 septembre 1980, relative au développement de l'Association, adoptée par le Conseil d'Association, qui a été créé par l'Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie.

⁹⁴ Bundesgerichtshof, 22 décembre 2004, VIII ZR 91/04, Wertpapier-Mitteilungen 2005, p. 1612.

⁹⁵ Directive 1999/44/CE du Parlement européen et du Conseil, du 25 mai 1999, sur certains aspects de la vente et des garanties des biens de consommation (JO L 171, p. 12).

déterminer ce qui constituent des fins commerciales, il ne pouvait pas y avoir de doutes raisonnables qu'une personne ne peut pas se prévaloir de la protection qui est associée à la notion de consommateur lorsqu'elle se présente sous une fausse lumière lors de la conclusion d'un contrat en prétendant agir à des fins commerciales. Cette interprétation s'impose non seulement à la lumière du principe de bonne foi mais également de la définition de consommateur figurant dans de nombreuses autres directives ainsi qu'à l'article 13 de la Convention de Bruxelles⁹⁶ et à l'article 5 de la Convention de Rome⁹⁷. Elle se fonde, notamment, sur le rapport Giuliano et Lagarde concernant cette dernière convention, selon lequel la qualification du destinataire d'une prestation en tant que consommateur est exclue lorsqu'il se présente comme un professionnel et que l'autre partie contractante est de bonne foi.

En Belgique, le Conseil d'Etat⁹⁸ a été appelé à interpréter la réglementation nationale assurant la transposition en droit interne des directives 89/665⁹⁹ et 92/13¹⁰⁰.

Le litige était né d'une décision d'attribution par la Loterie Nationale, société anonyme de droit public, d'un marché public concernant la fabrication de billets de loterie. Un des soumissionnaires non retenus avait introduit un recours en suspension de cette décision devant le Conseil d'Etat. Il invoquait, pour démontrer la nécessité de suspendre la décision d'attribution, notamment le risque de perdre le marché, en l'occurrence un

⁹⁶ Convention du 27 septembre 1968 concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale (JO 1972, L 299, p. 32).

⁹⁷ Précitée, note 7.

⁹⁸ Conseil d'État, 4 mai 2005, arrêt n° 144.174, Oberthur Jeux et Technologies Inc / SA La Loterie Nationale, Administration publique, 2005, p.120, également disponible sur le site internet du Conseil d'Etat: www.raadvst-consetat.be.

⁹⁹ Directive 89/665/CEE du Conseil, du 21 décembre 1989, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des procédures de recours en matière de passation des marchés publics de fournitures et de travaux (JO L 395, p. 33).

¹⁰⁰ Directive 92/13/CEE du Conseil, du 25 février 1992, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à l'application des règles communautaires sur les procédures de passation des marchés des entités opérant dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications (JO L 76, p. 14).

marché de référence important et soulignait qu'il poursuivait plus une réparation en nature que par indemnisation.

Le Conseil d'Etat a relevé que les directives précitées requièrent qu'il existe des moyens de recours efficaces et rapides en cas de violation du droit communautaire en matière de marchés publics ou de règles nationales transposant ce droit, mais il a considéré que ces directives n'étaient pas directement applicables en droit interne, le soin ayant été laissé aux Etats membres de les transposer dans leur législation nationale. Soulignant que la loi de transposition n'avait pas eu pour effet de modifier les lois sur le Conseil d'Etat et, en particulier, leur article 17, paragraphe 2, qui persiste à exiger, pour que puisse être ordonnée la suspension de l'exécution d'une décision, que soit établi le risque d'un préjudice grave difficilement réparable qu'entraînerait l'exécution immédiate de la décision attaquée, la haute juridiction belge a estimé qu'en l'espèce, ce risque n'était pas établi, la perte d'un marché ne constituant pas, en soi, un préjudice grave difficilement réparable. Elle a, par conséquent, rejeté le recours visant à suspendre la décision de la Loterie Nationale.

En Belgique également, dans une autre affaire portant sur cette même réglementation, affaire dans laquelle le requérant soutenait que la seule qualité de soumissionnaire évincé suffisait à établir la réalité du risque de préjudice grave difficilement réparable, le Conseil d'Etat¹⁰¹ a adopté les mêmes considérations. Tout en s'interrogeant sur l'adéquation, à certains égards, de la transposition en droit belge des directives précitées, la haute juridiction belge a considéré qu'il n'appartenait pas à une juridiction, sous prétexte d'interprétation, de modifier en réalité la loi en lui prêtant une portée radicalement différente de celle qu'une jurisprudence évidente lui avait reconnue depuis des années.

¹⁰¹ Conseil d'Etat, 25 avril 2005, arrêt n° 143.609, SA Cegelec et SA Lexar Technics / Région Wallonne, Administration publique, 2005, p.105. Egalement disponible sur le site internet du Conseil d'Etat: www.raadvst-consetat.be.

En Espagne, le Tribunal Constitucional (Cour constitutionnelle)¹⁰² a eu l'occasion, dans le cadre d'un *recurso de amparo* (recours pour la protection des droits fondamentaux), de se pencher sur les effets dans l'ordre juridique interne de l'article 10 de la directive 92/85¹⁰³.

S'étant vu refuser le renouvellement de son contrat d'intérimaire comme aide soignante dans un centre hospitalier lorsqu'elle était enceinte, la requérante avait saisi le Juzgado de lo social (Tribunal de travail) de Santander, d'un recours visant à annuler son licenciement pour discrimination. Considérant, toutefois, que la décision du centre hospitalier n'avait pas été influencée par l'état de grossesse de la travailleuse, cette juridiction avait jugé que le licenciement ne pouvait pas être considéré comme abusif. Cette décision ayant été confirmée par le Tribunal Superior de Justicia (Tribunal supérieur de justice) de Cantabria, la requérante a saisi le Tribunal Constitucional d'un recours pour la protection des droits fondamentaux. Outre une violation du principe d'égalité et d'interdiction des discriminations fondées sur le sexe garanti par l'article 14 de la Constitution, la requérante se prévalait de l'effet direct de l'article 10 de la directive 92/85, disposition qui prohibe le licenciement de toute travailleuse enceinte pendant la période allant du début de la grossesse au terme du congé de maternité. En invoquant l'arrêt de la Cour de justice dans l'affaire *Jiménez Melgar*¹⁰⁴, elle arguait notamment qu'elle avait été victime d'une discrimination par rapport aux ressortissantes des autres États membres dans la mesure où, à l'époque des faits, l'Espagne n'avait pas encore transposé la directive.

Cette argumentation a été retenue par le Tribunal Constitucional, selon lequel les juridictions ordinaires auraient dû, afin d'éviter toute éventuelle violation du principe

¹⁰² Tribunal Constitucional, Sala Primera, 4 juillet 2005, Raquel Gómez Sainz / Ministerio Fiscal, BOE n° 186, suplemento de 5/08/2005.

¹⁰³ Directive 92/85/CEE du Conseil du 19 octobre 1992 concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail (dixième directive particulière au sens de l'article 16 paragraphe 1 de la directive 89/391/CEE) (JO L 348, p. 1)

¹⁰⁴ Arrêt du 4 octobre 2001, *Jiménez Melgar*, C-438/99, Rec. p. I-06915.

constitutionnel d'égalité en l'espèce, reconnaître l'effet direct de l'article 10 de la directive 92/85 étant donné le retard du législateur espagnol dans la transposition de ce texte dans l'ordre juridique interne.

L'arrêt a fait l'objet de vives critiques d'une partie de la doctrine, la Cour de justice ayant reconnu l'effet direct de la disposition communautaire susvisée dans un rapport vertical, alors qu'en l'espèce il s'agissait d'un rapport différent, de type horizontal¹⁰⁵.

En Espagne également, le Tribunal Supremo (Cour suprême)¹⁰⁶ a estimé que les médecins affiliés au système national de santé bénéficient, en application de la directive 93/104¹⁰⁷, du droit au repos journalier de onze heures consécutives après un service d'astreinte pendant lequel ils ont été effectivement appelés au travail.

Selon la réglementation nationale applicable, les médecins affiliés au système national de santé doivent, indépendamment du temps de travail ordinaire, assurer deux types de services: d'une part, le service de garde selon le régime de la présence physique se caractérisant par l'obligation du travailleur d'être présent dans l'établissement de santé et, d'autre part, le service d'astreinte dans lequel le médecin n'est pas obligé de rester en attente dans le centre hospitalier, mais doit être joignable à tout moment afin de pouvoir exercer ses tâches professionnelles dans un bref délai.

En l'espèce, des médecins appartenant à un centre hospitalier avaient introduit un recours contre le service de santé des îles Baléares, estimant que, conformément à la réglementation nationale et communautaire, ils pouvaient bénéficier des périodes de repos journalier et hebdomadaire après un service d'astreinte ayant comporté la prestation effective de services, recours qui a été accueilli par le Juzgado de lo social (Tribunal de travail) n° 1 d'Ibiza dont la décision a été confirmée, suite à un appel formé

¹⁰⁵ J. Roldán et E. Díez, "Tribunal Constitucional español y Derecho comunitario", *Revista de Derecho Comunitario Europeo*, enero-abril 2006, p.119.

¹⁰⁶ Tribunal Supremo, Sala de lo Social, 27 janvier 2005, Servicio de Salud de las Islas Baleares, Base de données de jurisprudence du Tribunal Supremo.

¹⁰⁷ Directive 93/104/CE du Conseil du 23 novembre 1993 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail (JO L 307, p. 18)

par la partie défenderesse, par le Tribunal Superior de Justicia (Tribunal supérieur de justice) des îles Baléares. La décision de cette dernière juridiction a, à son tour, fait l'objet d'un pourvoi en cassation pour l'uniformisation de la jurisprudence introduit par le service de santé des îles Baléares, lequel faisait valoir que la décision attaquée était contraire à celle du Tribunal Superior de Justicia d'Asturias du 8 février 2002. Cette dernière décision, tout en reconnaissant le droit au repos hebdomadaire découlant de la réglementation nationale, avait refusé à un médecin le droit au repos journalier après la prestation de services d'astreinte faisant prévaloir l'intérêt général sur le droit individuel du médecin.

Le Tribunal Supremo a suivi une autre approche. Après avoir rappelé une jurisprudence constante de la chambre de travail en vertu de laquelle les médecins du système national de santé doivent être considérés comme inclus dans le champ d'application de la directive 93/104, il a centré son analyse sur la question de savoir si l'article 3 de ce texte, relatif au repos journalier, pouvait s'appliquer dans le cas d'espèce. Estimant, en se fondant sur l'arrêt de la Cour de justice dans l'affaire *SIMAP*¹⁰⁸, que le temps de garde qu'effectuent les médecins des équipes de premiers soins selon le régime de la présence physique dans l'établissement de santé doit être considéré comme du temps de travail et, le cas échéant, comme des heures supplémentaires, la haute juridiction espagnole a considéré que cette solution devait s'appliquer également aux médecins qui, en réalisant un service d'astreinte, ont été effectivement appelés au travail. Elle en a conclu qu'en l'espèce, l'article 3 de la directive devait être appliqué aux médecins effectuant des services d'astreinte, sans que le régime d'exception prévu à son article 17.2.i) puisse être pris en considération, la réglementation espagnole en la matière étant postérieure aux faits du litige.

¹⁰⁸ Arrêt du 3 octobre 2000, *SIMAP*, C-303/98, Rec. p. I-07963.

En France, le Conseil d'Etat¹⁰⁹ a eu à se prononcer en urgence sur la légalité de la campagne d'information menée par le gouvernement dans le cadre du référendum en vue de la ratification du traité établissant une Constitution pour l'Europe.

Le Conseil d'Etat était saisi par vingt-deux parlementaires nationaux et européens d'un recours en référé visant à ce qu'il soit ordonné en urgence au gouvernement de mettre fin à certaines actions engagées en vue de la consultation référendaire susvisée. Les requérants critiquaient trois séries d'opérations menées ou autorisées par le ministère des affaires étrangères dans le cadre de la préparation du référendum: l'organisation d'une campagne d'affichage, l'autorisation donnée à la Commission européenne de diffuser dans les lycées une brochure sur la Constitution pour l'Europe et l'octroi de subventions en faveur de certaines associations. Ils faisaient valoir, d'une part, que ces actions avaient porté atteinte à l'exigence d'expression pluraliste des courants d'opinion et de neutralité des autorités publiques et, d'autre part, que le Parlement n'avait pas donné son consentement à l'engagement des dépenses qu'elles avaient occasionnées.

Dans sa décision, la haute juridiction française a rejeté cette argumentation. S'agissant, en premier lieu, de la campagne d'affichage en faveur du traité, le Conseil d'Etat a estimé que dans la mesure où elle poursuivait un but unique d'information et ne visait pas à influencer les électeurs elle n'avait pas porté une atteinte grave et manifestement illégale à l'expression pluraliste des courants d'opinion. Cette campagne ayant, en tout état de cause, effectivement cessé le 8 mai 2005 à minuit, la demande des requérants tendant à ce qu'elle cesse était devenue sans objet. Se fondant également sur le contenu exclusivement informatif de la brochure éditée et diffusée par la Commission européenne, notamment auprès des élèves des lycées, la haute juridiction française a, en deuxième lieu, écarté toute atteinte grave et manifestement illégale aux principes de liberté d'expression du suffrage et de neutralité du service public pour ce qui est de la distribution de cette brochure. De même, pour l'octroi de subventions en faveur de certaines associations, ces subventions n'étant versées aux associations en cause que

¹⁰⁹ Conseil d'Etat, 13 mai 2005, Marie-Georges Buffet e.a.

sous réserve de l'engagement exprès de ces dernières à diffuser une information neutre et objective sur le Traité. Enfin, aucune méconnaissance par le gouvernement, pour le financement de ces actions, des règles d'engagement de crédits budgétaires n'ayant pu être constatée, aucune atteinte grave et manifestement illégale au principe de consentement à l'impôt n'a été relevée.

En Grèce, le Symvoulio tis Epikrateias (Conseil d'Etat)¹¹⁰ a rejeté le recours introduit par une candidate au concours d'entrée à l'école de formation des policiers visant à annuler l'omission de l'administration de la considérer comme lauréate de ce concours du fait qu'elle ne tombait pas dans le quota de 15% fixé pour l'admission des femmes dans cette école. Selon la requérante, un tel quota violait le principe de l'égalité des sexes consacré par la Constitution et les articles 2 et 3 de la directive 76/207¹¹¹.

Appelé à connaître de l'affaire en dernière instance, le Symvoulio tis Epikrateias a estimé, au contraire, que si un tel quota constituait, certes, une dérogation au principe de l'égalité des sexes, une telle dérogation n'en était pas moins légitime dès lors qu'elle était prévue par une disposition spécifique de la loi, qu'elle a été adoptée sur la base de critères concrets et appropriés à l'accomplissement de l'objectif poursuivi, lequel relève de l'intérêt général, et qu'elle était justifiée par les enseignements de l'expérience commune. En l'espèce, la haute juridiction hellénique a considéré que le quota litigieux était prévu par une telle disposition dont l'introduction avait été justifiée par un long exposé des motifs. Selon ce dernier, la police hellénique constitue un corps armé et militairement organisé dont la mission consiste, à un niveau atteignant 85% de ses tâches, en l'accomplissement d'un ensemble d'actes nécessitant un niveau élevé de force physique, de vitesse, d'endurance, de sang froid et de courage, aptitudes qui, pour des raisons biologiques, sont, selon cet exposé, rencontrées uniquement chez les hommes.

¹¹⁰ Symvoulio tis Epikrateias, 8 février 2006, décision 414/2006, Base des données du Barreau d'Athènes.

¹¹¹ Directive 76/207/CEE du Conseil, du 9 février 1976, relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail (JO L 39, p. 40).

Sont cités comme exemples de tels actes la répression des actes de violence, la poursuite et l'arrestation des criminels, le rétablissement de l'ordre lors des manifestations massives, la neutralisation d'engins explosifs, la surveillance de détenus majoritairement masculins, la protection des dignitaires nationaux et étrangers, la répression des vols d'animaux et la reconduite des immigrants clandestins. Toujours selon cet exposé, longuement cité dans la décision rapportée, il résulte de l'expérience commune que la non application d'un quota pour les femmes dans les effectifs de la police rendrait difficile et même impossible l'accomplissement de sa mission.

Dans son arrêt, le Symvoulio du Epikrateias a adhéré à la totalité de ce raisonnement. Reprenant tous les points figurant dans l'exposé des motifs, il a conclu que l'objectif d'intérêt public auquel tend le législateur consiste en l'accomplissement efficace de la mission de la police hellénique, que cet accomplissement exige des qualités physiques et corporelles spécifiques auxquelles les hommes sont supérieurs aux femmes et que les critères adoptés par le législateur pour établir le quota litigieux sont concrets, objectifs et appropriés pour justifier la dérogation au principe de l'égalité des sexes qu'introduit ce quota. Il a, dès lors, confirmé l'arrêt de la Cour administrative d'appel d'Athènes qui avait jugé que la disposition législative ayant introduit ce quota ne violait pas le principe de l'égalité des sexes dans ce domaine particulier tel qu'il est consacré par la Constitution et la directive 76/207. Aucune violation de la Charte sociale européenne, de la Convention des Nations sur l'élimination de toute forme de discrimination contre les femmes ou de la Convention européenne des droits de l'homme n'a davantage été retenue.

En Irlande, la High Court¹¹² s'est estimée compétente pour procéder, sur la base du règlement n° 1346/2000¹¹³, à la liquidation d'une entreprise sur demande de l'administration fiscale d'un autre Etat membre, en l'espèce les Commissioners of

¹¹² High Court, 8 mars 2005, Cedarlease Ltd., [2005] IEHC 67, www.bailii.org/ie/cases/IEHC/2005/H67.html.

¹¹³ Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité (JO L 160, p.1).

Customs & Excise for the United Kingdom (Commissaires aux douanes et aux impôts du Royaume-Uni).

Dans une décision brève, la haute juridiction irlandaise a considéré que s'il existe, en droit interne, un principe de "common law" selon lequel les juridictions nationales ne peuvent pas, de manière directe ou indirecte, appliquer les lois fiscales d'un autre Etat, ce principe est rendu inapplicable par le règlement n° 1346/2000. Selon la High Court, en effet, bien que le règlement ne prévoie pas expressément qu'un créancier qui a sa résidence habituelle, son domicile ou son siège dans un autre État membre ait le droit d'engager une procédure d'insolvabilité, admettre le contraire reviendrait à mettre en danger les objectifs de cet acte communautaire. Ce raisonnement s'applique également aux autorités fiscales d'un autre Etat membre, explicitement visées par l'article 39 du règlement.

En Italie, la Corte di cassazione (Cour de cassation)¹¹⁴ a mis fin au long litige qui a vu s'opposer la société Fratelli Costanzo S.p.A. à la Commune de Milan concernant la réparation des dommages prétendument subis par la première en raison d'une violation du droit communautaire par la dernière.

À l'origine de cette affaire se trouve la décision de la Giunta Municipale de Milan du 6 octobre 1987 écartant l'offre présentée par Fratelli Costanzo à une procédure d'adjudication. Cette décision se fondait sur une disposition de droit national relative aux offres anormalement basses, disposition qui était toutefois incompatible avec l'article 29, paragraphe 5, de la directive 71/305¹¹⁵, tel qu'interprété par la Cour de justice¹¹⁶. Suite à la décision du juge administratif déclarant l'illégitimité de cette exclusion, Fratelli Costanzo avait saisi le Tribunale de Milan d'une demande visant à

¹¹⁴ Corte di cassazione, sezione I civile, 25 octobre 2005, n° 20454, Fratelli Costanzo, Foro it. 2006, I, p. 1823.

¹¹⁵ Directive 71/305/CEE du Conseil, du 26 juillet 1971, portant coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux (JO L 185, p. 5).

¹¹⁶ Arrêt du 22 juin 1989, *Fratelli Costanzo*, 103/88, Rec. p. I-1839.

obtenir réparation des dommages qu'il avait subis en raison de la violation du droit communautaire par la Commune de Milan.

Appelée à statuer en dernière instance sur l'affaire, la Corte di cassazione a, en se fondant notamment sur le fait que les éléments nécessaires pour engager la responsabilité de l'administration n'étaient pas tous réunis, confirmé les décisions des juges du fond de rejeter la demande de la partie requérante. La haute juridiction italienne a, en particulier, souligné que la faute, l'un des éléments essentiels de la responsabilité extra contractuelle, ne saurait être établie automatiquement en raison de l'adoption d'un acte administratif illégitime. L'existence de certaines circonstances particulières (telles que le caractère contradictoire des dispositions applicables, la présence de contrastes dans la jurisprudence, la nouveauté des questions) étant susceptible de rendre délicate l'action administrative, ces circonstances pourraient, le cas échéant, permettre d'exclure la faute de l'administration. Partant de ce constat, la Corte di cassazione a considéré que le juge du fond avait correctement établi que l'application, par la Commune de Milan, des dispositions nationales litigieuses sans relever un contraste avec la directive 71/305, ne pouvait pas être considérée comme une violation des règles d'impartialité et d'honnêteté qui, selon l'article 97 de la Constitution, régissent le déroulement correct de l'activité administrative. En effet, selon la haute juridiction italienne, étant donné que l'ordre juridique italien impose à toute personne de respecter la loi, on ne saurait soutenir que l'administration qui applique le droit italien en vigueur viole les principes régissant l'activité administrative. D'autant plus que le caractère équivoque des dispositions litigieuses et la circonstance qu'à l'époque du déroulement des faits, la doctrine était en général opposée à reconnaître l'applicabilité directe des directives, devaient être considérés comme des circonstances particulières susceptibles d'exclure la faute de l'administration.

En Pologne, le Trybunał Konstytucyjny (Cour constitutionnelle)¹¹⁷ a rendu un arrêt de principe portant sur la constitutionnalité du Traité relatif à l'adhésion de la République de Pologne à l'Union européenne, signé le 16 avril 2003 à Athènes¹¹⁸, de l'Acte relatif aux conditions d'adhésion¹¹⁹ et de l'Acte final¹²⁰, ainsi que, indirectement, de certaines dispositions des traités constitutifs de l'Union européenne.

Aucun des griefs soulevés par les requérants (trois groupes de députés), y compris celui relatif à la non-conformité du Traité d'adhésion et des Actes susvisés au principe de la suprématie de la Constitution dans l'ordre juridique polonais (article 8, paragraphe 1, de la Constitution), n'a été accueilli par le Trybunał Konstytucyjny.

Dans son arrêt, la haute juridiction polonaise a analysé, tout d'abord, les rapports entre le droit de l'Union européenne et le droit interne, en particulier la position de la Constitution dans la hiérarchie des normes, le fondement de la force obligatoire du droit communautaire sur le territoire polonais et l'étendue du principe de primauté de ce dernier droit. A cet égard, le Trybunał a souligné que l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne n'a pas remis en cause la suprématie de la Constitution dans l'ordre juridique polonais, le droit de l'Union constituant l'un des éléments de cet ordre juridique et puisant sa force obligatoire sur le territoire polonais dans la Constitution elle-même. Celle-ci admettant expressément dans son article 9 que les normes autres que celles adoptées par le législateur national peuvent produire des effets juridiques en Pologne, force est de constater que le droit national et le droit communautaire constituent deux systèmes juridiques relativement autonomes, qui, pourtant, s'influencent réciproquement. Le fait que tous les deux soient basés sur les mêmes valeurs facilite

¹¹⁷ Trybunał Konstytucyjny, 11 mai 2005, K 18/04, Orzecznictwo Trybunału Konstytucyjnego: zbiór urzędowy, Seria A, 2005, Nr 5, poz. 49.

¹¹⁸ JO L 236, p. 17.

¹¹⁹ Acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque, et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne (JO 2003, L 236, p. 33).

¹²⁰ Acte final du Traité relatif à l'adhésion à l'Union européenne de 2003 (JO 2003, L 236, p. 957).

leur "coexistence fondée sur les principes de l'interprétation réciproquement favorable et de la co-application". Si, en cas de conflit, le droit de l'Union doit primer par rapport à la législation nationale, cette primauté ne peut toutefois en aucun cas s'étendre à la Constitution, laquelle reste le "droit suprême de la République de Pologne".

Selon le Trybunał Konstytucyjny, la place de la Constitution au sommet de la hiérarchie des normes dans l'ordre juridique polonais entraîne des conséquences importantes à plusieurs niveaux. En premier lieu, dans la mesure où l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne trouve sa base juridique dans les dispositions constitutionnelles qui prévoient la possibilité, dans certains cas, de transférer les compétences des pouvoirs publics polonais à une organisation internationale, la validité et l'efficacité de l'adhésion sont soumises au respect de la procédure spécifique établie par la Constitution à cet égard. En deuxième lieu, tout comme chaque traité international ratifié par la Pologne, le Traité d'adhésion et ses parties intégrantes sont susceptibles de faire l'objet d'un contrôle de constitutionnalité qui peut s'étendre indirectement aux actes de droit communautaire primaire annexés au traité d'adhésion. Dans le cadre de ce contrôle, le Trybunał Konstytucyjny est compétent pour apprécier, notamment, la légalité de l'étendue du transfert de compétences opéré, transfert qui, en aucun cas, ne peut aboutir à une situation où la Pologne perdrait sa qualité d'État souverain et démocratique. En troisième lieu, en cas de conflit entre la Constitution et une disposition communautaire qui ne saurait être éliminé grâce à une interprétation respectant l'autonomie réciproque du droit national et du droit communautaire, il est exclu que la disposition de la Constitution, qui est l'acte suprême constituant l'expression de la volonté souveraine de la Nation, perde sa force obligatoire et soit remplacée par une norme communautaire ou que son application soit limitée aux domaines non couverts par la réglementation communautaire. La décision sur le mode de résolution de ce conflit appartient au seul législateur polonais souverain. Parmi les moyens envisageables d'élimination du conflit figurent la révision de la Constitution, la modification de la réglementation communautaire ou, en dernier ressort, le retrait de la Pologne de l'Union européenne. En outre, selon le Trybunał Konstytucyjny, le principe de l'interprétation conforme du droit

national consacré dans sa jurisprudence connaît lui-même des limites, cette interprétation ne pouvant, en aucun cas, entraîner des résultats contraires au libellé explicite des normes constitutionnelles qui transgresseraient le minimum garanti par la Constitution. En particulier, les normes constitutionnelles en matière de droits et libertés de l'individu constituent un seuil infranchissable qui ne peut pas être mis en cause par la réglementation communautaire.

Amenée finalement à se prononcer sur la constitutionnalité de l'article 234 CE en ce qu'il prévoit l'obligation pour les juridictions nationales qui décident en dernière instance de soumettre des questions préjudicielles à la Cour de justice, la haute juridiction polonaise a relevé que cette disposition n'est applicable que dans les cas dans lesquels les juridictions nationales sont obligées d'appliquer des dispositions de droit communautaire. Or, l'application du droit communautaire par les organes de la République de Pologne est limitée par l'étendue des compétences transférées à l'Union européenne sur le fondement de la Constitution, les Communautés et l'Union ne pouvant fonctionner que dans les limites des compétences qui leur ont été conférées par les États membres. L'interprétation du droit communautaire effectuée par la Cour de justice ne devrait pas, par conséquent, dépasser ces limites. De plus, cette interprétation devrait être fondée sur le principe de loyauté réciproque entre les institutions de l'Union et les États membres, ce qui impliquerait, pour la Cour de justice, l'obligation de rechercher des solutions compatibles avec les systèmes juridiques nationaux et, pour les États membres, l'obligation de respecter au mieux les normes communautaires. Ces derniers conserveraient, en tout état de cause, le droit de vérifier si les organes communautaires, en adoptant une disposition communautaire donnée, ont respecté les limites des compétences qui ont été transférées à l'Union, ainsi que les principes de subsidiarité et de proportionnalité, les dispositions adoptées en transgression de ce cadre n'étant pas couvertes par le principe de primauté du droit communautaire.

En **République tchèque**, le Nejvyšší správní soud (Cour administrative suprême)¹²¹ s'est prononcé sur les conditions d'application du droit communautaire à des faits antérieurs à l'adhésion de cet Etat à l'Union européenne.

Saisi d'un pourvoi en cassation formé contre un arrêt du Krajský soud (Cour régionale) de Brno portant sur l'interprétation d'une disposition de la réglementation interne sur la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur avant l'adhésion, le Nejvyšší správní soud a jugé que cette disposition devait être interprétée à la lumière de l'article 9 de la sixième directive TVA¹²². En l'espèce, le Nejvyšší správní soud a considéré que, s'agissant des prestations d'un agent tchèque, fournies pour un mandant ayant son siège également en République tchèque, visant à conclure, avec une personne résidant à l'étranger, un contrat ayant pour objet la reconstruction d'un agrégat de fonderie de verre dont les éléments essentiels sont rattachés à un immeuble (située, en l'occurrence, en Slovaquie), le lieu de l'opération imposable est celui où les prestations de services susmentionnées ont effectivement été exécutées et non le lieu où le bien immeuble est situé. Le Nejvyšší správní soud a constaté que, dans les affaires où les faits sont antérieurs à l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne et où une disposition de droit interne adoptée dans le but de rapprocher le droit tchèque du droit communautaire doit être appliquée, cette disposition doit être interprétée à la lumière de l'acte communautaire qui lui a servi de modèle. La haute juridiction tchèque a, cependant, relevé qu'il est toutefois nécessaire, en règle générale, de s'écarter d'une telle interprétation lorsque cela est justifié par des motifs rationnels évidents, par exemple, lorsque le libellé de la disposition nationale est intentionnellement distinct de celui de l'acte communautaire ou que l'organe adoptant la règle de droit interne a exprimé, de façon certaine, une volonté différente de celle manifestée dans l'acte communautaire.

¹²¹ Nejvyšší správní soud, 29 septembre 2005, affaire n° 2 Afs 92/2005-45, Sbirka rozhodnutí Nejvyššího správního soudu 1/2006, n° 741, p. 39.

¹²² Précitée, note 79.

Cette décision illustrant clairement que la prise en considération du droit communautaire peut être déterminante pour l'interprétation des dispositions de droit national en vigueur avant l'adhésion, lorsque ces dispositions ont été adoptées dans un but de rapprochement du droit communautaire, la doctrine¹²³ s'interroge dans quelle mesure la solution retenue par la Cour de justice dans l'arrêt *YNOS*¹²⁴ est soutenable dans l'avenir. Dans cet arrêt, la Cour s'est déclaré non compétente pour répondre aux questions préjudicielles émanant d'une juridiction hongroise portant sur l'interprétation d'une directive dans la mesure où les faits du litige au principal étaient antérieurs à l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne.

En République tchèque également, le Krajský soud (Cour régionale) de České Budějovice a annulé la décision de l'Okresní soud (tribunal d'arrondissement) qui avait fait application du règlement n° 1347/2000¹²⁵ dans une affaire concernant la responsabilité parentale des enfants communs après le divorce¹²⁶.

En l'espèce, l'action en matière de responsabilité parentale des enfants communs, vivant depuis plus de douze ans avec leurs parents en Autriche, avait été introduite par leur père le 14 avril 2004. Vu qu'une demande ayant le même objet avait auparavant été formée par la mère devant une juridiction autrichienne, l'Okresní soud avait d'office sursis à statuer en vertu de l'article 11, paragraphe 2, du règlement n° 1347/2000.

Estimant, toutefois, qu'en vertu de l'article 42, paragraphe 1, de ce règlement, ce dernier n'est pas applicable aux actions intentées avant l'adhésion de la République tchèque à l'Union européenne, le Krajský soud a annulé ce jugement. Formellement correct, le résultat auquel conduit l'arrêt de la juridiction d'appel n'est, en pratique, pas très

¹²³ Cf., notamment, M. Bobek, "Předběžné otázky se skutkovými okolnostmi před přistoupením mimo pravomoc Soudního dvora Evropských společností", *Soudní rozhledy* 3/2006, p. 112, 113 et suiv.

¹²⁴ Arrêt du 10 janvier 2006, *YNOS*, C-302/04, Rec. p. I-00371.

¹²⁵ Règlement (CE) n° 1347/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale des enfants communs (JO L 160, p. 19).

satisfaisant car la décision future que la justice tchèque est appelée à rendre dans cette affaire ne sera pas reconnue en Autriche¹²⁷.

Au Royaume-Uni, la Court of Appeal¹²⁸ a, dans une affaire de grande importance constitutionnelle¹²⁹, infirmé une décision de la High Court par laquelle cette juridiction avait jugé que le European Communities Act 1972, loi relative à l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes, ne confère pas au législateur national la faculté de déroger aux dispositions d'une directive.

Au cœur de l'affaire se trouve l'article 11, paragraphe 8, de la directive 98/71¹³⁰, lequel permet aux États membres de maintenir en vigueur leur ancienne réglementation relative aux dessins ou modèles, disposition sur le fondement de laquelle le Royaume-Uni a, lors de la transposition de cet acte communautaire en droit interne, choisi de laisser en vigueur certaines dispositions de sa loi de 1949 sur les dessins et modèles. Le requérant, un commerçant souhaitant bénéficier des termes plus favorables de la directive, a contesté la base juridique de la loi de transposition, à savoir l'article 2 de la loi d'adhésion, disposition qui permet à l'exécutif de mettre en œuvre "les obligations pesant sur le Royaume-Uni en vertu du droit communautaire". Selon lui, étant donné que la décision de laisser en vigueur certaines dispositions de l'ancienne réglementation ne constituait pas, à proprement parler, la mise en œuvre d'une obligation d'origine communautaire, la loi de transposition devait être déclarée inconstitutionnelle.

¹²⁶ Krajský soud v Českých Budějovicích, 21 octobre 2004, affaire n° 5 Co 2341/2004-30, Jurisprudence 1/2006.

¹²⁷ M. Pauknerová, "Přechodná ustanovení nařízení Brusel II (č. 1347/2000) a pravomoc českého soudu v řízení o úpravě poměrů dětí po dobu rozvodu", Jurisprudence n° 1/2006, p. 57.

¹²⁸ Court of Appeal (Civil Division), 20 octobre 2005, Oakley Inc c/ Animal Ltd et Secretary of State for Trade and Industry, Common Market Law Reports 2006, Vol. 1, p. 587.

¹²⁹ Importance telle que l'Attorney General, Lord Goldsmith QC, avait été lui-même personnellement chargé de plaider la cause de l'exécutif.

¹³⁰ Directive 98/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre 1998 sur la protection juridique des dessins ou modèles (JO L 289, p. 28).

Alors que cette argumentation avait été accueillie par la High Court, la décision de cette juridiction a été cassée en appel par la Court of Appeal. Celle-ci a, en effet, estimé qu'une analyse "ligne par ligne" d'une directive afin de distinguer entre les articles imposant des obligations au sens de l'article 2 de la loi d'adhésion et ceux laissant l'État libre de choisir les mesures de transposition nécessaires n'a aucun sens. Il en découle que, lorsque l'exécutif doit faire face à une décision politique dans le cadre de la transposition d'un texte communautaire, cette décision est elle-même la conséquence naturelle de l'exécution d'une obligation communautaire.

Au Royaume-Uni également, la Court of Appeal¹³¹ s'est prononcée sur l'application de l'article 3 du règlement n° 1346/2000¹³² à une situation dans laquelle il y avait des motifs raisonnables de soupçonner qu'un débiteur avait volontairement cherché à modifier son centre des intérêts principaux afin d'échapper à la réglementation nationale en matière d'insolvabilité.

En l'espèce, le débiteur avait, lors du dépôt de la requête en faillite introduite à son encontre, conclu un contrat de nantissement avec une société immatriculée aux Îles Vierges britanniques, par lequel il s'est engagé à transmettre à cette dernière les droits sur ses biens immobiliers. S'étant entre-temps installé en Espagne, il a informé le syndic de la faillite que son centre des intérêts principaux se situait dans cet Etat et qu'il était ainsi soumis au régime d'insolvabilité espagnol. Nonobstant sa contestation de la compétence des juridictions anglaises, un jugement déclaratif de faillite était délivré contre lui, le juge *a quo* ayant estimé que la question de la détermination de son centre des intérêts principaux devait être appréciée au regard de la situation à l'époque où les dettes faisant l'objet de la requête en faillite avaient été contractées. Cette décision a fait l'objet d'un appel devant la High Court, laquelle a, en revanche, considéré que le centre

¹³¹ Court of Appeal (Civil Division), 27 juillet 2005, *Shierson (as Trustee in Bankruptcy of Martin Vlieland-Boddy) / Clive Vlieland-Boddy*, *The Weekly Law Reports* 2005, p. 3966.

¹³² Précité, note 112.

des intérêts principaux doit être déterminé au moment où la requête en faillite est introduite.

Saisie par le syndic, la Court of Appeal a, à son tour, infirmé la décision de la High Court. Selon la Court of Appeal, le centre des intérêts principaux est déterminé à la date à laquelle un tribunal est tenu de décider d'engager ou non une procédure d'insolvabilité et doit être apprécié à la lumière des faits tels qu'ils existent à cette date, y compris les faits antérieurs ayant conduit à la situation telle qu'elle se présente. En arrêtant sa décision, le tribunal doit tenir compte du fait que le centre des intérêts principaux doit être vérifiable par des tiers, étant entendu que le débiteur est libre de choisir où il exerce les activités relevant du concept de "gérance habituelle de ses intérêts", précisé dans le treizième considérant du règlement, et peut donc se déplacer comme il le souhaite. Ceci dit, dans les cas où il existe des motifs de soupçonner qu'un débiteur a volontairement cherché à modifier son centre des intérêts principaux afin que ses affaires puissent être régies par une réglementation étrangère, le tribunal doit s'assurer que la modification intervenue n'est pas purement illusoire et qu'elle est dotée d'un élément de permanence. En application de ces principes, la Court of Appeal a jugé qu'en l'espèce, le centre des intérêts principaux du débiteur était bel et bien situé en Espagne. Cependant, le débiteur étant, à l'époque des faits, enregistré comme propriétaire de biens immobiliers sur le registre foncier au Royaume-Uni, il pouvait être considéré comme établi dans cet État, au sens de l'article 3, paragraphe 2, du règlement, les juridictions anglaises pouvant, par conséquent, être considérées comme compétentes pour engager une procédure d'insolvabilité territoriale à l'encontre du débiteur, procédure dont les effets sont toutefois limités aux biens de ce dernier se trouvant sur le territoire national.

Au Royaume-Uni toujours, la Court of Session¹³³ a estimé que le refus par le propriétaire d'un aéroport d'y permettre l'accès par un opérateur de bus faisant la navette

¹³³ Court of Session (Outer House), 4 octobre 2005, PIK Facilities Limited c/ Watson's Ayr Park Limited, European Law Reports 2006, p. 537.

entre l'aéroport et son parking privé ne constituait pas un abus de position dominante au sens de l'article 82 CE.

En l'espèce, le requérant, propriétaire de l'aéroport Glasgow Prestwick en Écosse, a introduit devant la Court of Session une demande en injonction visant à empêcher la société défenderesse - une société offrant des services de navette entre l'aéroport et son propre parking privé - de circuler sur sa propriété. En sa défense, cette société invoquait, à son tour, la théorie des "facilités essentielles", en soutenant que l'accès à l'aéroport était, en l'espèce, essentiel pour la prestation de ses services.

Dans sa décision, la Court of Session a, tout en rappelant la jurisprudence de la Cour de justice sur les "facilités essentielles" et, notamment, l'arrêt *IMS Health*¹³⁴, commencé par relever qu'afin de se prévaloir de cette défense, le défendeur devait établir, d'une part, que le requérant se trouvait dans une position dominante sur le marché en cause et, d'autre part, que le refus qui lui était opposé constituait un abus de cette position. S'agissant de la première de ces conditions, la haute juridiction écossaise a conclu à l'absence de délimitation exacte du marché pertinent, constatant qu'il n'était pas clair si le marché visé était celui des moyens de transport à l'aéroport ou celui du stationnement. Elle a, en outre, considéré que le défendeur n'avait nullement pu établir l'existence d'une position dominante du requérant sur les voies privées d'accès à l'aéroport, ces voies ne constituant pas, en elles-mêmes, un marché. S'agissant de la seconde condition, la Court of Session a centré son analyse sur la question de savoir si l'accès que le défendeur visait à obtenir était effectivement indispensable à l'exercice de son activité, de sorte qu'un refus aurait eu pour effet de définitivement l'exclure du marché. Estimant que dans la mesure où le défendeur disposait toujours de la possibilité de déposer ses passagers sur une voie publique près de l'aéroport, la haute juridiction écossaise a jugé que tel n'était pas le cas en l'espèce, même si cette solution alternative était peu favorable sur le plan commercial.

¹³⁴ Arrêt du 29 avril 2004, *IMS Health*, C-418/01, Rec. p. I-05039, point 28.

Au Royaume-Uni encore, la Court of Session¹³⁵ a eu l'occasion de se prononcer sur le champ d'application de l'obligation imposée aux employeurs par le paragraphe 21 de l'annexe I de la directive 89/654¹³⁶.

Ayant été gravement blessée dans un accident de camion qui s'est produit à l'arrière d'un centre commercial où elle s'était présentée pour recevoir ses achats, la requérante a introduit une action en dommages et intérêts à l'encontre du propriétaire des lieux en faisant valoir que celui-ci avait enfreint l'article 17 des Workplace (Health, Safety and Welfare) Regulations 1992, réglementation nationale qui transpose la directive 89/654 dans l'ordre juridique interne. Cette disposition, qui met en œuvre le paragraphe 21 de l'annexe I de la directive, exige que tout poste de travail soit conçu de telle façon que la circulation des piétons et des véhicules puisse se faire de manière sûre.

Saisie de l'affaire, la Court of Session a constaté que les dispositions de la loi de 1992 ne peuvent pas être invoquées par un membre du public puisque, d'une part, cette loi avait été promulguée afin de mettre en œuvre la directive 89/654 qui s'applique exclusivement aux travailleurs et, d'autre part, il n'y a aucune indication dans son libellé que le Parlement avait l'intention d'élargir sa portée pour que des tiers puissent être inclus dans son champ de protection. Soulignant, par ailleurs, qu'accueillir la thèse de la requérante aurait pour effet d'annuler et de remplacer la réglementation nationale régissant la responsabilité civile des occupants de locaux, la haute juridiction écossaise a rejeté le recours.

En Slovaquie, l'Ústavný súd (Cour constitutionnelle)¹³⁷ a déclaré qu'en ce qu'il prévoit la possibilité d'adopter des mesures spécifiques de compensation destinées à remédier aux désavantages liés à la race ou à l'origine ethnique, l'article 8, paragraphe 8, de la loi

¹³⁵ Court of Session (First Division), 14 juin 2005, Candace Donaldson c/ Hays Distribution Services Limited, Session Cases 2005, Vol. 1, p. 523.

¹³⁶ Directive 89/654/CEE du Conseil du 30 novembre 1989 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour les lieux de travail (JO L 393, p. 1).

¹³⁷ Ústavný súd, 6 octobre 2005, affaire n° PL. ÚS 8/04-202, Zbierka zákonov Slovenskej republiky n° 539/2005. Le texte complet est disponible sur www.concourt.sk/S/s_index.htm.

n° 365/2004 Z.z. sur l'égalité de traitement dans certains domaines et sur la protection contre la discrimination, réglementation qui assure la transposition en droit interne de la directive 2000/43¹³⁸, n'est pas conforme à la Constitution.

L'Ústavný súd a fondé sa décision sur trois arguments. Il a tout d'abord relevé qu'en prévoyant, comme l'autorise l'article 5 de la directive 2000/43, l'adoption de mesures spécifiques destinées à prévenir ou à compenser des désavantages liés à la race ou à l'origine ethnique, l'article 8, paragraphe 8, de la loi sur la non-discrimination créait une discrimination positive entre les individus selon leur origine ethnique ou raciale. Constatant ensuite qu'en omettant de préciser l'objectif, le champ d'application, les méthodes et les critères d'adoption des mesures en question, cette disposition ne déterminait pas leurs limites et portait ainsi préjudice de manière inacceptable à la sécurité juridique dans les rapports constitués tant avant qu'après l'adoption des mesures spécifiques, la haute juridiction slovaque a enfin souligné qu'en négligeant le caractère temporaire des mesures spécifiques, l'article 8, paragraphe 8, de la loi sur la non-discrimination risquait d'établir une "discrimination à rebours" au détriment d'autres groupes d'individus, et ceci en l'absence de fondement constitutionnel.

L'Ústavný súd a, par ailleurs, mis en exergue que, si l'article 5 de la directive 2000/43 permet aux Etats membres d'adopter des mesures d'action positive, aucune obligation n'existe pour les Etats membres de les prévoir, le principe d'égalité n'étant pas nécessairement interprété de la même façon dans tous les systèmes juridiques nationaux. La jurisprudence de la Cour de justice elle-même reconnaît, quoi qu'il en soit, que toute dérogation au principe général d'égalité par le biais de mesures discriminatoires positives doit être limitée à ce qui est nécessaire et proportionnel pour assurer l'objectif d'égalité matérielle de traitement.

¹³⁸ Directive 2000/43 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (JO L 180, p. 22).

Quatre parmi les onze juges qui composaient la formation de jugement ont toutefois formulé une opinion dissidente à la décision rendue.

II. PARTIE SPECIALE: JURISPRUDENCE NATIONALE PORTANT SUR LE MANDAT D'ARRET EUROPEEN

L'aperçu comporte cette année, à titre exceptionnel, une partie spéciale consacrée aux principales décisions nationales relatives au mandat d'arrêt européen. Ce choix se justifie par l'attention particulière que les plus hautes juridictions internes et, notamment, celles exerçant un rôle constitutionnel, accordent, depuis 2004, à cette question¹³⁹. Reflet de cette évolution, la Cour de justice a d'ailleurs été saisie, pour la première fois, d'un renvoi préjudiciel en la matière¹⁴⁰.

Si une large majorité de ces décisions porte – comme on pouvait logiquement s'y attendre – sur l'interprétation de la législation assurant la transposition de la décision-cadre 2002/584/JAI¹⁴¹ en droit national (B), quelques décisions – les plus importantes sur le plan des principes – portent, toutefois, sur la validité même de cette législation à l'aune de la Constitution (A).

A. La jurisprudence portant sur la validité de la législation de transposition à l'aune de la Constitution

¹³⁹ Ont été prises en compte, dans la présente étude, les décisions rendues en la matière jusqu'au 31 mai 2006.

¹⁴⁰ Affaire C-303/05, *Advocaten voor de Wereld*. Cf. les conclusions de l'avocat général Ruiz-Jarabo Colomer, prononcées le 13 septembre 2006 sur le site www.curia.europa.eu.

¹⁴¹ Décision-cadre 2002/584/JAI du Conseil, du 13 juin 2002, relative au mandat d'arrêt européen et aux procédures de remise entre Etats membres (JO L 190, p. 1).

L'absence de prise en considération, dans la législation assurant la transposition de la décision-cadre en droit national, du principe constitutionnel d'interdiction de remise des ressortissants nationaux – et, le cas échéant, d'autres principes constitutionnels -, a été à l'origine, dans six États membres (Allemagne, Chypre, Grèce, Pologne, Portugal République tchèque), de recours introduits devant les plus hautes juridictions internes portant – directement ou indirectement - sur la validité de cette réglementation à l'égard de la Constitution.

Alors que, dans trois de ces États, cette législation – ou, tout au moins, certaines de ses dispositions – a été jugée inconstitutionnelle en raison, notamment, d'une violation du principe constitutionnel interdisant la remise des citoyens nationaux (1), dans les trois autres, elle a été jugée conforme aux exigences constitutionnelles, en particulier, celles concernant la remise de ces ressortissants (2).

1. L'inconstitutionnalité de la législation de transposition

Si, dans un cas, c'est l'ensemble de la législation de transposition de la décision-cadre en droit national qui a été déclarée inconstitutionnelle (a), dans deux autres, la déclaration d'inconstitutionnalité n'a concerné que certaines des dispositions de cette législation (b).

a. L'inconstitutionnalité de l'ensemble de la législation de transposition

En Allemagne, le Bundesverfassungsgericht (Cour constitutionnelle fédérale)¹⁴² a déclaré la législation assurant la transposition de la décision-cadre dans l'ordre juridique interne nulle et inconstitutionnelle pour violation des droits fondamentaux à une protection des citoyens allemands contre l'extradition et à un contrôle juridictionnel effectif. Il a tout particulièrement souligné, s'agissant du premier de ces droits, que si, depuis une modification constitutionnelle opérée en 2000, la remise des ressortissants nationaux vers un autre État membre était admise, le législateur aurait dû, tout de même,

¹⁴² Bundesverfassungsgericht, 18 juillet 2005, 2 BvR 2236/04, Deutsches Verwaltungsblatt 2005, p. 1119.

dans la transposition de la décision-cadre, s'être montré plus protecteur des citoyens allemands, notamment en prévoyant les motifs de non-exécution du mandat d'arrêt européen prévus par l'article 4, paragraphe 7, de la décision-cadre, lesquels n'avaient pas été transposés en droit national.

Depuis cet arrêt, les juridictions allemandes appliquent la législation sur l'entraide judiciaire pénale telle qu'elle était en vigueur avant les modifications introduites pour assurer la mise en œuvre de la décision-cadre. Un nouveau projet de loi de transposition est actuellement pendant devant le parlement. Si ce texte reprend une bonne partie des dispositions de la loi annulée, il y apporte également des modifications non négligeables, notamment en ce qui concerne la remise des ressortissants allemands et des ressortissants étrangers vivant en communauté familiale ou de partenariat avec des ressortissants allemands sur le territoire national soumise à un encadrement très précis.

Si la décision du Bundesverfassungsgericht n'a pas empêché les autorités allemandes de continuer à émettre des mandats d'arrêt européens à l'attention des autres États membres, ceci ne veut pas nécessairement dire que ces derniers acceptent sans plus de donner exécution à de tels mandats. En effet, alors qu'aux Pays-Bas, le Rechtbank Amsterdam (tribunal d'Amsterdam)¹⁴³ – compétent, à titre exclusif, pour l'exécution des mandats d'arrêt européens dans cet État - a considéré que la décision de la Cour constitutionnelle allemande était sans incidence sur les mandats d'arrêt européen émis par les autorités allemandes¹⁴⁴, l'Audiencia Nacional espagnole¹⁴⁵ a pris une décision allant dans le sens opposé. Par un accord non juridictionnel, destiné à uniformiser les critères à suivre s'agissant de l'exécution des mandats d'arrêt européens émis par les autorités allemandes, cette juridiction a, en effet, conclu, en excipant d'un principe constitutionnel de réciprocité en matière d'extradition, que la procédure du mandat

¹⁴³ Arrondissementsrechtbank Amsterdam, 19 août 2005, affaire 05/2312. Sur cette même question, cf. également les décisions de cette juridiction du 23 septembre 2005, affaire 05/2764 et du 5 octobre 2005, affaire 05/2771. Toutes ces décisions sont disponibles sur le site www.rechtspraak.nl.

¹⁴⁴ Dans le même sens, voir la décision de la Cour d'appel de Szczecin cité infra, note 151 et le texte qui accompagne cette note.

d'arrêt européen ne serait pas d'application en ce qui concerne les demandes de remise provenant des autorités allemandes, lesquelles devraient continuer à être traitées dans les termes prévus dans la convention européenne d'extradition et dans la législation nationale ordinaire régissant cette matière. En Grèce, l'Areios Pagos (Cour de cassation)¹⁴⁶ a adopté une position similaire. Saisi d'un recours introduit contre une décision de la Cour d'appel de la Macédoine de l'ouest qui avait ordonné l'exécution de deux mandats d'arrêt européens sollicitant la remise de deux ressortissants grecs à la République fédérale d'Allemagne afin d'y être poursuivis pénalement pour fraude fiscale, l'Areios Pagos a infirmé cette décision au motif que la demande de remise manquait de base légale puisque la réglementation qui avait incorporé la décision-cadre sur le mandat d'arrêt européen dans l'ordre juridique allemand avait été annulée par le Bundesverfassungsgericht. Selon la Cour de cassation hellénique, à défaut pour l'Allemagne d'avoir mis en œuvre la décision-cadre, la remise de ressortissants grecs aux autorités de cet Etat constituerait une violation du principe de réciprocité. Dès lors restent applicables les conventions internationales et la réglementation interne en matière d'extradition.

b. L'inconstitutionnalité de certaines dispositions de la législation de transposition

A Chypre et en Pologne, en revanche, seules les dispositions de la législation de transposition ayant trait à la remise des ressortissants nationaux ont été déclarées non-conformes à la Loi fondamentale – dans le premier cas, par la Cour suprême et, dans le second, par la Cour constitutionnelle - en raison de leur incompatibilité avec le principe constitutionnel qui, dans ces deux États membres, interdit une telle remise.

¹⁴⁵ Audiencia Nacional, Pleno de la Sala de lo penal, 20 septembre 2005, décision non publiée.

¹⁴⁶ Areios Pagos, 20 décembre 2005, décision 2483/2005, Base des données NOMOS.

Dans le premier de ces Etats, l'Anotato Dikastirio (Cour suprême)¹⁴⁷ a mis en relief que, si le principe d'interprétation conforme s'impose au regard des décisions-cadre, tel que vient de le dégager récemment la jurisprudence communautaire¹⁴⁸, l'obligation pour les juridictions nationales d'interpréter les dispositions du droit interne à la lumière du texte d'une décision-cadre doit s'arrêter là où il n'est pas possible d'interpréter ces dispositions dans un sens conforme à la Constitution. Suite à cette décision, le gouvernement chypriote a déposé un projet de modification constitutionnelle dont l'objectif est d'adapter l'ordre juridique interne aux exigences du droit de l'Union européenne, y compris en matière de coopération judiciaire pénale.

Dans le second de ces États, le Trybunał Konstytucyjny (Cour constitutionnelle)¹⁴⁹ a, par une décision antérieure à celle rendue par la Cour de justice dans l'affaire *Pupino*¹⁵⁰, lui aussi souligné que le fait qu'une loi soit adoptée en vue de transposer un acte des institutions de l'Union ne garantit pas automatiquement sa conformité à la Constitution. Il a, en outre, relevé que s'il n'était pas certain que l'obligation d'interprétation conforme s'applique également aux actes adoptés dans le cadre du troisième pilier, elle ne pouvait, en aucun cas, tel qu'il résultait clairement de la jurisprudence de la Cour de justice, conduire à une aggravation de la responsabilité pénale individuelle. Estimant qu'en l'espèce, les conditions de fond et de procédure applicables à la remise, prévues par la législation de transposition, étaient moins favorables que celles en vigueur en matière d'extradition, il a conclu à l'inconstitutionnalité de la disposition de cette réglementation concernant la remise des citoyens nationaux. Rappelant, par ailleurs, qu'en égard au principe *pacta sunt servanda* et aux obligations qui résultent de l'appartenance de la

¹⁴⁷ Anotato Dikastirio, 7 novembre 2005, n° 294/2005, Avocat général de la République / Costas Costandinou.

¹⁴⁸ Arrêt de la Cour du 16 juin 2005, *Pupino*, C-105/03, Rec. p. I-5285, en particulier point 43.

¹⁴⁹ Trybunał Konstytucyjny, 27 avril 2005, P 1/05, Orzecznictwo Trybunału Konstytucyjnego: zbiór urzędowy, Seria A, 2005, Nr 4, poz. 42.

¹⁵⁰ Précité, note 147.

Pologne à l'Union européenne, une révision constitutionnelle ne saurait être exclue, il a, cependant, différé de dix-huit mois la perte de force obligatoire de la disposition censurée afin d'éviter toute incertitude juridique pendant la période nécessaire pour opérer une révision constitutionnelle. Celle-ci est actuellement en cours. La loi de révision ayant approuvée le 8 septembre par la chambre basse du Parlement et le 14 septembre par le Sénat, elle doit encore être signée par le Président de la République et publiée.

La nécessité d'appliquer la disposition litigieuse tout au long de la période de dix-huit mois déterminée par le Trybunał Konstytucyjny a trouvé confirmation, notamment, dans la jurisprudence du Sąd Najwyższy (Cour suprême)¹⁵¹. Elle a également permis au Sąd Apelacyjny w Szczecinie (Cour d'appel de Szczecin)¹⁵² d'annuler une décision du Sąd Okręgowy w Szczecinie (tribunal régional de Szczecin)¹⁵³, par laquelle cette juridiction avait refusé d'exécuter un mandat d'arrêt européen émis par une juridiction allemande à l'égard d'un ressortissant polonais. Alors que selon la juridiction de première instance, le principe de réciprocité s'opposait à l'exécution des mandats d'arrêt européens émis par les autorités allemandes suite à l'annulation de la loi de transposition par le Bundesverfassungsgericht, la juridiction d'appel a estimé, quant à elle, qu'il n'y avait aucune justification constitutionnelle ou légale pour appliquer le principe de réciprocité dans ce contexte.

2. La conformité de la législation de transposition aux exigences constitutionnelles concernant, notamment, la remise des ressortissants nationaux

Dans trois cas, la législation de transposition a été jugée conforme aux exigences constitutionnelles concernant, notamment, la remise des ressortissants nationaux.

¹⁵¹ Sąd Najwyższy, 13 décembre 2005, III KK 318/05, OSNKW, 2006, Nr 4, poz. 37.

¹⁵² Sąd Apelacyjny w Szczecinie, 11 novembre 2005, II AKz 209/05, décision non publiée.

¹⁵³ Sąd Okręgowy w Szczecinie, 22 juillet 2005, III Kop 24/05, décision non publiée.

En République tchèque, l'Ústavní soud (Cour constitutionnelle)¹⁵⁴, saisi d'un recours introduit par des groupes de sénateurs et de députés visant à obtenir l'abrogation des dispositions de la loi de transposition ayant trait, d'une part, à la remise des ressortissants nationaux et, d'autre part, à la suppression du contrôle de la double incrimination pour certaines infractions - dispositions qui étaient réputées contraires respectivement aux principes constitutionnels d'interdiction de remise des citoyens nationaux et de légalité -, a jugé ce recours non fondé.

La haute juridiction tchèque a précisé, s'agissant du premier groupe de dispositions, que l'interdiction constitutionnelle de remise des ressortissants nationaux doit, compte tenu des responsabilités qu'implique la citoyenneté européenne, être interprétée en ce sens qu'elle permet, dans certaines conditions, qu'un citoyen tchèque soit remis aux autorités d'un autre État membre pour l'exercice de poursuites pénales. Pour l'Ústavní soud, la possibilité d'une telle remise ne signifie nullement que le lien entre l'État et ses citoyens soit rompu puisque ces derniers restent, en tout cas, sous la protection de l'État, disposent d'un droit de recours contre les décisions les concernant et sont indirectement protégés par les dispositions de la législation de transposition prévoyant des motifs de non-exécution du mandat d'arrêt européen.

L'Ústavní soud a, en outre, estimé, s'agissant de la violation prétendue du principe de légalité, que la disposition de droit national qui assure la transposition de l'article 2, paragraphe 2, de la décision-cadre exigeant la suppression du contrôle de la double incrimination pour certaines infractions n'est pas une disposition de droit matériel mais de droit procédural, la remise d'une personne sur la base d'un mandat d'arrêt européen ne constituant pas, à proprement parler, l'infliction d'une peine. Selon la haute juridiction tchèque, l'exigence de la double incrimination prévue par la décision-cadre pour certaines catégories d'infractions peut être abandonnée sans que cela ne comporte aucunement une violation du principe de légalité étant donné que les États membres

¹⁵⁴ Ústavní soud, 3 mai 2006, n° PI ÚS 66/04, publié sur le site web de l'Ústavní soud: www.concourt.cz.

partagent les mêmes valeurs fondamentales en matière de justice pénale et constituent tous des systèmes démocratiques fondés sur le respect de l'État de droit. Il reste à noter que cette décision a, toutefois, fait l'objet de trois opinions dissidentes.

En Grèce, l'Areios Pagos (Cour de cassation)¹⁵⁵ a reconnu la constitutionnalité de la possibilité d'extrader ou de remettre des ressortissants nationaux à un autre État membre de l'Union. Pour la juridiction suprême hellénique, une telle possibilité, prévue par la décision-cadre et par la loi de transposition, est spécifique par rapport à l'interdiction de procéder à l'extradition des nationaux prévue par le Code pénal et prime sur cette dernière. Une telle interdiction, qui ne résulte pas de la Constitution, n'a pas davantage de sens dans les rapports entre les États membres parmi lesquels prévalent des rapports de confiance mutuelle fondés sur le respect des libertés fondamentales et les principes de l'État de droit. Ainsi, par exemple, l'obligation pour un État de protéger ses citoyens contre les difficultés qu'entraîne pour eux un procès dans un environnement non familial ou hostile ainsi que la méfiance démontrée vis-à-vis des autorités juridictionnelles étrangères ne sont plus d'aucune actualité dans le cadre de l'Union européenne. La haute juridiction hellénique signale, enfin, que la possibilité de remettre des ressortissants nationaux, prévue par la décision-cadre et la loi de transposition, ne porte pas atteinte à la compétence pénale internationale de l'État puisque le législateur a prévu la non-exécution obligatoire du mandat d'arrêt européen, dès lors que des poursuites pénales ont été engagées en Grèce contre le prévenu pour les mêmes actes pour lesquels il est poursuivi dans l'État d'émission et pourvu que ces actes ne relèvent pas d'une éventuelle action de la personne poursuivie en faveur de la liberté.

Enfin, au Portugal, le Supremo Tribunal de Justiça (Cour suprême)¹⁵⁶ a eu l'occasion de se prononcer sur la subsistance éventuelle d'une exigence de réciprocité pour la remise des ressortissants nationaux aux autorités d'un autre État membre dans le cadre de

¹⁵⁵ Areios Pagos, 11 novembre 2005, décision 2135/2005, Base des données NOMOS. Cf. également, dans le même sens, la décision 2149/2005 de cette juridiction, Base des données NOMOS.

¹⁵⁶ Supremo Tribunal de Justiça, 13 janvier 2005, affaire n° 4738/04, www.stj.pt.

l'exécution d'un mandat d'arrêt européen suite à l'entrée en vigueur de la législation assurant la transposition de la décision-cadre et à la révision constitutionnelle qui l'a précédée. La haute juridiction portugaise a jugé que, si l'article 33, paragraphe 3, de la Constitution contient toujours une exigence de réciprocité pour que l'extradition de citoyens portugais soit admise, cette disposition doit être lue en conjonction avec l'article 33, paragraphe 5, de la Loi fondamentale, introduit par la Loi Constitutionnelle n°1/2001. Or, selon cette disposition, les conditions fixées, notamment au paragraphe 3, de l'article 33, de la Constitution, pour l'extradition des ressortissants nationaux, ne font pas obstacle à l'application des dispositions adoptées par l'État portugais pour assurer la transposition des actes normatifs de l'Union régissant la coopération judiciaire pénale entre les États membres.

B. La jurisprudence portant sur l'interprétation de la législation de transposition

Si les décisions les plus significatives concernant l'interprétation de la législation assurant la transposition de la décision-cadre rendues jusqu'à présent par les plus hautes juridictions internes ont le plus souvent eu trait au contrôle du respect des conditions de forme (2) et de fond (3) auxquelles est subordonnée l'exécution du mandat d'arrêt européen, certaines ont plus particulièrement porté sur le rapport entre la législation de transposition et les anciennes procédures d'extradition (1)¹⁵⁷.

1. La jurisprudence portant sur le rapport entre la législation de transposition et les anciennes procédures d'extradition

¹⁵⁷ On relèvera, en outre, le cas particulier d'un arrêt de la chambre pénale de la Cour suprême polonaise précisant que les décisions d'émission de mandats d'arrêt européens par les juridictions polonaises compétentes ne sont pas passibles de recours (Sąd Najwyższy - Izba Karna, 20 janvier 2005, I KZP 29/04, Biuletyn Sądu Najwyższego 2005/1/19).

La question du rapport entre la législation de transposition et les anciennes procédures d'extradition a fait l'objet d'un certain nombre de décisions importantes des plus hautes juridictions nationales. Deux de ces décisions portent en particulier sur le rapport entre la législation de transposition et certaines conventions d'extradition (a). Trois autres portent, plus précisément, sur la question de savoir si la remise d'une personne à un autre État membre sur la base d'un mandat d'arrêt européen est possible lorsque le mandat a pour objet des faits antérieurs à l'entrée en vigueur de la législation de transposition de la décision-cadre dans l'un ou l'autre de ces États (b).

a. Le rapport entre la législation de transposition et certaines conventions d'extradition

Deux décisions de la Cour de cassation belge¹⁵⁸ portent sur le rapport entre la législation de transposition et certaines conventions d'extradition eu égard, en particulier, à l'interdiction d'extrader des ressortissants nationaux prévue dans ces conventions. Étaient en question, dans le premier cas, le traité Benelux du 27 juin 1962 régissant l'extradition et l'entraide judiciaire pénale entre le Luxembourg, la Belgique et les Pays-Bas et, dans le second, la convention européenne d'extradition du 13 décembre 1957. La haute juridiction belge a estimé que, si l'une et l'autre de ces conventions demeuraient en vigueur, à défaut pour l'État belge de les avoir dénoncées, l'interdiction d'extradition des ressortissants nationaux édictée par elles n'était plus applicable dans le cadre des relations entre États membres, compte tenu de la transposition de la décision-cadre en droit national.

¹⁵⁸ Cour de cassation, 24 août 2004, n° P.04.1211N, www.cass.be et 8 décembre 2004, n° P.04.1562F, J.T. 2005, n° 6170, p. 133.

b. L'exécution d'un mandat d'arrêt européen ayant pour objet des faits antérieurs à l'entrée en vigueur de la législation de transposition de la décision-cadre dans l'État d'émission ou dans l'État d'exécution

Deux décisions de la Cour constitutionnelle espagnole et une de la Cour de cassation française portent, plus précisément, sur le point de savoir si la remise d'une personne à un autre État membre sur la base d'un mandat d'arrêt européen est possible lorsque le mandat a pour objet des faits antérieurs à l'entrée en vigueur de la législation de transposition de la décision-cadre dans l'un ou l'autre des États concernés.

Selon le Tribunal Constitucional (Cour constitutionnelle) espagnol¹⁵⁹, l'interprétation qu'a effectuée l'Audiencia Nacional de la législation de transposition admettant l'exécution d'un mandat d'arrêt européen émis par un juge français à l'égard d'un citoyen espagnol pour des faits antérieurs à la date d'entrée en vigueur, en France, de la législation de transposition de la décision-cadre, ne comporte pas une violation du droit à une protection juridictionnelle effective.

De même, la juridiction constitutionnelle espagnole a précisé, dans une autre décision¹⁶⁰, qu'il appartient aux juridictions ordinaires de déterminer la portée de la force de chose jugée d'une décision de refus d'extradition d'un citoyen espagnol, pour absence de réciprocité, prise sur la base de la convention européenne d'extradition, à l'égard d'une nouvelle demande ayant pour objet les mêmes faits mais fondée sur la décision-cadre. La décision de l'Audiencia Nacional excluant cette force de chose jugée au motif que la première décision n'était pas fondée sur un examen des conditions de fond auxquelles était subordonnée la remise n'a pas, à cet égard, été considérée comme déraisonnable. En outre, dans la mesure où, dans le cadre de la procédure de remise instaurée par la décision-cadre, le juge espagnol ne se prononce pas sur l'innocence ou la culpabilité de la personne recherchée mais se limite à vérifier si toutes les conditions

¹⁵⁹ Tribunal Constitucional, Sala Segunda, 30 janvier 2006, arrêt n° 30/2006, Josefa Peña Francisco / Ministerio Fiscal, BOE, n° 51, suplemento de 01/03/2006.

¹⁶⁰ Tribunal Constitucional, Sala Primera, 13 mars 2006, arrêt n° 83/2006, Antonio Jesús Ruiz Rubio / Ministerio Fiscal, BOE, n° 92, suplemento de 18/04/2006.

dont dépend la remise sont réunies, le principe de non rétroactivité des dispositions pénales n'est pas applicable.

En France, la Cour de cassation¹⁶¹ a, à son tour, jugé que rien ne s'opposait a fortiori à la remise d'une personne aux autorités compétentes d'un autre État membre sur la base d'un mandat d'arrêt européen lorsque ce mandat avait pour objet des faits pour lesquels une procédure d'extradition avait été engagée par l'État d'émission avant la date d'entrée en vigueur, en France, de la législation de transposition de la décision-cadre et que cette procédure n'avait pas été menée à son terme.

2. La jurisprudence portant sur le contrôle des conditions de forme du mandat d'arrêt européen

La jurisprudence portant sur le contrôle des conditions de forme du mandat d'arrêt européen a concerné non seulement les mentions qui doivent, conformément à l'article 8 de la décision-cadre, obligatoirement y figurer (b), mais également l'existence même du mandat (a).

a. Le contrôle de l'existence même du mandat d'arrêt européen

Plusieurs décisions de la Cour de cassation française, ainsi qu'une décision d'une juridiction du Royaume-Uni, méritent d'être signalées s'agissant du contrôle de l'existence même du mandat d'arrêt européen.

La haute juridiction française¹⁶² a, à plusieurs reprises, rappelé qu'un signalement dans le système d'information Schengen (SIS), accompagné des mentions obligatoires prévues par la disposition qui assure la transposition en droit national de l'article 8 de la

¹⁶¹ Cour de cassation, chambre criminelle, 15 mars 2005, Jean-Paul X., Bulletin d'information de la Cour de Cassation 2005, n° 1174, p. 46 (résumé).

¹⁶² Voir notamment, Cour de cassation, chambre criminelle, 5 octobre 2004, Burim X., Bulletin d'information de la Cour de Cassation 2005, n° 48, p. 34 (résumé).

décision-cadre et notifiée à la personne concernée, vaut mandat d'arrêt européen. Elle a également, plus d'une fois, jugé que le délai maximum de 6 jours, à compter de la date de l'arrestation de la personne recherchée, que fixe la législation de transposition pour faire parvenir l'original ou la copie certifiée conforme du mandat à l'autorité compétente, n'est pas un délai prévu à peine de nullité¹⁶³.

Au Royaume-Uni, la Sheriff Court of Lothian and Borders¹⁶⁴ a, quant à elle, eu l'occasion de préciser que le formulaire annexe au mandat d'arrêt européen constitue l'attestation (certificate) que, selon la législation assurant la transposition de la décision-cadre dans cet État, l'autorité d'émission doit fournir comme condition préalable à l'exécution du mandat.

b. Le contrôle des mentions devant obligatoirement figurer dans le mandat d'arrêt européen

S'agissant du contrôle des mentions devant obligatoirement figurer dans le mandat d'arrêt européen, six décisions, en particulier, sont à relever – trois de la justice française, deux autres de la justice belge et une dernière de la justice du Royaume-Uni, cette dernière étant la plus importante dans ses implications.

Selon la House of Lords¹⁶⁵, l'obligation pour l'autorité de l'État d'émission, prévue dans la législation de transposition, de fournir une attestation contenant certains détails allant au-delà de ceux qui, selon l'article 8 de la décision-cadre, doivent figurer dans le formulaire annexe au mandat d'arrêt européen, ne doit pas faire l'objet d'une interprétation trop rigide ayant pour effet de rendre impossible l'exécution d'un mandat satisfaisant aux conditions de forme exigées par la décision-cadre. Dans cette décision,

¹⁶³ Voir notamment, Cour de cassation, chambre criminelle, 1^{er} septembre 2004, Kamel X., Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation - Chambre criminelle 2004, n° 192.

¹⁶⁴ Sheriffdom of Lothian and Borders at Edinburgh, 28 mars 2006, Goatley, décision non encore publiée.

¹⁶⁵ House of Lords, 17 novembre 2005, King's Prosecutor / Cando Armas, [2006] UKHL 67, 1 All E.R. 647.

la House of Lords s'est montrée très critique à l'égard de la transposition de la décision-cadre sur le mandat d'arrêt européen au Royaume-Uni qu'elle a jugée particulièrement obscure.

La jurisprudence relative aux mentions obligatoires que doit contenir le mandat d'arrêt européen a, le plus souvent, porté sur l'information relative à la description des circonstances de la commission de l'infraction (y compris le moment, le lieu et le degré de participation de la personne recherchée à l'infraction), prévue par l'article 8, paragraphe 1, alinéa e), de la décision-cadre.

À cet égard, la Cour de cassation française¹⁶⁶ a, notamment, considéré que les renseignements relatifs à la date et au lieu de commission de l'infraction reprochée pouvaient ne pas être repris dans le mandat d'arrêt lui-même, dès lors qu'ils figuraient déjà dans le signalement SIS. Elle a, par ailleurs, dans une autre affaire, jugé que le demandeur ne saurait être admis à critiquer ces mentions, dès lors qu'elles mettaient les juges en mesure de statuer sur l'exécution du mandat dans lequel elles figurent¹⁶⁷.

Dans ce même ordre d'idées, la Cour de cassation belge¹⁶⁸ a estimé que la description des circonstances dans lesquelles l'infraction a été commise n'implique pas l'énonciation de tous les indices de culpabilité qui fondent le degré de participation aux faits pour lesquels la personne est recherchée. Elle a, en outre, jugé que le fait que cette description soit sommaire et qu'elle n'ait pas été complétée par une déposition de la personne recherchée, n'implique pas que le juge qui est tenu de statuer sur l'exécution du mandat d'arrêt européen ne puisse pas le faire¹⁶⁹.

¹⁶⁶ Cour de cassation, chambre criminelle, 19 avril 2005, pourvoi n° 05-81678, décision non publiée.

¹⁶⁷ Cour de cassation, chambre criminelle, 15 mars 2006, pourvoi n° 06-80926, décision non publiée.

¹⁶⁸ Cour de cassation, 2^e chambre N, 26 mai 2004, n° P.04.0779F, Pasicrisie belge I 2006, n° 287, p. 919.

¹⁶⁹ Cour de cassation, 2e chambre, 21 septembre 2005, n° P.05.1270N, www.cass.be.

La Cour de cassation française¹⁷⁰ a, enfin, eu l'occasion de préciser, s'agissant de la mention relative à l'existence d'un jugement exécutoire, prévue, quant à elle, par l'article 8, paragraphe 1, alinéa c), de la décision-cadre, que ni cet article, ni la disposition qui le transpose en droit national, n'exigent la production, par l'autorité d'émission, de l'original ou de la copie certifiée conforme de la décision de condamnation sur la base de laquelle le mandat d'arrêt européen a été émis. Il est, à cet égard, suffisant que ce dernier mentionne une décision de justice exécutoire dont les références figurent dans le mandat, le caractère exécutoire du jugement pouvant résulter d'une dépêche transmise par télécopie par le magistrat de liaison.

3. La jurisprudence portant sur le contrôle des conditions de fond auxquelles est subordonnée l'exécution du mandat d'arrêt européen

La jurisprudence ayant pour objet le contrôle des conditions de fond auxquelles est subordonnée l'exécution du mandat d'arrêt européen a porté tantôt sur les faits à la base du mandat (a) tantôt sur les garanties qui entourent l'exécution de ce dernier (b)¹⁷¹.

a. Le contrôle des conditions d'exécution du mandat d'arrêt européen à l'égard des faits

Si le contrôle des conditions d'exécution du mandat d'arrêt européen à l'égard des faits opérée par les juridictions nationales a, dans une large mesure, plus précisément eu pour objet des questions de qualification juridique des faits au regard, notamment, de l'exigence de double incrimination pour certaines infractions ((2)), il a également porté

¹⁷⁰ Cour de cassation, chambre criminelle, 24 novembre 2004, Morgan X., Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation - Chambre criminelle 2004, n° 299.

¹⁷¹ Doit tout de même être également souligné le cas particulier d'une décision de la Cour suprême finlandaise établissant qu'une condamnation à l'internement dans un établissement psychiatrique constitue une peine privative de liberté au sens de la législation de transposition de la décision-cadre (Korkein oikeus, 21 décembre 2005, décision n° 3198, KKO:2005:139).

sur le point de savoir dans quelle mesure l'autorité d'exécution est compétente pour connaître de la réalité des charges pesant sur la personne recherchée ((1)).

(1) Le contrôle portant sur le point de savoir dans quelle mesure l'autorité d'exécution est compétente pour connaître de la réalité des charges pesant sur la personne recherchée

Quatre décisions – une de la justice française, une de la justice slovène et les deux autres de la justice italienne – ont eu trait, en particulier, à la question de savoir dans quelle mesure l'autorité d'exécution est compétente pour connaître de la réalité des charges pesant sur la personne recherchée.

Selon la Cour de cassation française¹⁷², il n'appartient pas aux autorités judiciaires compétentes pour l'exécution d'un mandat d'arrêt européen de se prononcer sur la réalité des charges qui pèsent sur la personne recherchée. De même, le Vrhovno sodišče (Cour suprême) slovène¹⁷³ a-t-il jugé que les juridictions d'exécution ne sont pas compétentes pour apprécier s'il y a des motifs raisonnables de penser que la personne visée par un mandat d'arrêt européen a effectivement commis l'infraction pour laquelle ce mandat a été émis.

En Italie, la Corte di cassazione (Cour de cassation) s'est elle aussi prononcée dans le même sens. Ainsi a-t-elle noté que, si le mandat d'arrêt européen doit faire l'objet d'un contrôle suffisant par les autorités d'exécution, ce contrôle ne peut pas aller jusqu'à un examen approfondi portant sur les arguments et les preuves sur lesquels se fonde le mandat, les autorités d'exécution devant se limiter à vérifier que le mandat est fondé sur

¹⁷² Cf. la décision citée supra, note 165.

¹⁷³ Vrhovno sodišče, 19 mai 2005, Državno tožilstvo Republike Slovenije / Z. N., I Ips 123/2005, www.sodnapraksa.si.

des indices sérieux¹⁷⁴. Dans une autre décision, elle a, par ailleurs, de manière plus précise, indiqué que, dans le jugement sur l'exécution du mandat d'arrêt européen, l'autorité judiciaire compétente ne doit pas apprécier la gravité des indices sur lesquels se fonde le mandat mais doit uniquement contrôler que celui-ci fait l'objet d'une motivation suffisante et non simplement apparente¹⁷⁵.

(2) Le contrôle portant sur la qualification juridique des faits au regard, notamment, de l'exigence de double incrimination pour certaines infractions

S'agissant du contrôle portant sur la qualification juridique des faits au regard, notamment, de l'exigence de double incrimination pour certaines infractions, deux décisions méritent, en particulier, d'être relevées – une de la justice française et une autre de la justice danoise.

Selon la Cour de cassation française¹⁷⁶, l'exigence de double incrimination des faits, applicable aux infractions non visées par l'article 2, paragraphe 2, de la décision-cadre, est satisfaite, dès lors qu'elle est en mesure de s'assurer que les infractions dont la personne a été déclarée coupable dans l'État d'émission correspondent à des comportements également incriminés en France.

Au Danemark, le Vestre Landsret (Cour d'appel de l'ouest)¹⁷⁷ a, quant à lui, eu l'occasion de juger que lorsqu'un mandat d'arrêt européen a pour objet plusieurs infractions pour lesquelles l'exigence de double incrimination est applicable et que cette exigence n'est remplie que pour certaines d'entre elles, l'exécution du mandat doit tout de même avoir lieu.

¹⁷⁴ Corte di Cassazione, Sezione VI penale, 26 septembre 2005, Petre Ilie, Cassazione penale 2005, p. 3772.

¹⁷⁵ Corte di Cassazione, Sezione feriale penale, 14 septembre 2005, Hussain Osman, Cassazione penale 2005, p. 3766.

¹⁷⁶ Cour de cassation, chambre criminelle, 29 mars 2006, pourvoi n° 06-81183, décision non publiée.

¹⁷⁷ Vestre Landsret, 13 septembre 2005, Ufr. 2006.7V, 5.afd. S-1769-05.

b. Le contrôle portant sur les garanties qui entourent l'exécution du mandat d'arrêt européen

Le contrôle du respect des garanties qui entourent l'exécution du mandat d'arrêt européen opéré par la jurisprudence des plus hautes juridictions nationales a porté aussi bien sur les motifs de non-exécution du mandat ((1)) que sur les garanties à fournir par l'État d'émission dans certains cas particuliers ((2)). Il a, en outre, porté sur le respect des droits fondamentaux de la personne recherchée dans le cadre de la procédure de remise ((3)).

(1) Le contrôle portant sur les motifs de non-exécution du mandat d'arrêt européen

Le contrôle portant sur les motifs de non-exécution du mandat d'arrêt européen a eu pour objet tantôt des motifs de non-exécution expressément prévus par la décision-cadre (i), tantôt des motifs de non-exécution non expressément prévus mais implicitement admis par ce texte (ii), tantôt encore des motifs de non-exécution, ni expressément prévus, ni a priori implicitement admis par la décision-cadre (iii).

(i) Le contrôle portant sur des motifs de non-exécution expressément prévus par la décision-cadre

Deux décisions du Supremo Tribunal de Justiça (Cour suprême) portugais méritent d'être relevées s'agissant du contrôle portant sur des motifs de non-exécution du mandat d'arrêt européen expressément prévus par la décision-cadre.

Dans le premier cas, la haute juridiction portugaise a été appelée à interpréter la disposition qui transpose, dans l'ordre juridique interne, l'article 4, paragraphe 7, alinéa b), de la décision-cadre et qui permet de refuser l'exécution du mandat d'arrêt européen

lorsque ce dernier porte sur des infractions qui ont été commises hors du territoire de l'État d'émission, à condition que la loi portugaise n'autorise pas la poursuite pour les mêmes infractions quand elles sont commises hors du territoire national. Elle a dit pour droit que, même lorsque les conditions prévues par cette disposition sont remplies, cela n'implique nullement une obligation pour l'autorité judiciaire compétente de refuser l'exécution du mandat sur ce fondement, lequel n'est que facultatif¹⁷⁸.

Dans le second cas, elle a été appelée à se prononcer sur l'interprétation d'un autre motif de non-exécution facultative du mandat d'arrêt européen, celui prévu par la disposition qui assure la transposition en droit national de l'article 4, paragraphe 6, de la décision-cadre. Elle a jugé que l'exigence, formulée par cette disposition de droit national, selon laquelle l'État d'exécution s'engage à exécuter, conformément à son droit interne, la peine prononcée à l'encontre de la personne visée par le mandat d'arrêt européen dans l'État d'émission, ne peut pas être interprétée comme signifiant que cet engagement doit nécessairement être pris à un moment antérieur à celui de l'adoption de la décision sur l'exécution du mandat, la décision juridictionnelle ordonnant l'exécution de la peine conformément au droit national constituant, en soi, un engagement suffisant pour satisfaire à cette exigence¹⁷⁹.

(ii) Le contrôle portant sur des motifs de non-exécution non expressément prévus mais implicitement admis par la décision-cadre

Huit décisions sont dignes d'être relevées en ce qui concerne le contrôle portant sur des motifs de non-exécution non explicitement prévus mais implicitement admis par la décision-cadre opéré par les plus hautes juridictions nationales. Ont été particulièrement visées par ce contrôle les dispositions assurant la transposition en droit national de l'article 1er, paragraphe 3, et des considérants 12 et 13 de la décision-cadre.

¹⁷⁸ Supremo Tribunal de Justiça, 16 février 2005, www.stj.pt.

¹⁷⁹ Supremo Tribunal de Justiça, 26 avril 2006, www.stj.pt.

On relèvera, en premier lieu, trois décisions du Rechtbank Amsterdam (tribunal d'Amsterdam) portant sur l'interprétation de la disposition de droit interne qui interdit d'une manière générale l'exécution d'un mandat arrêté européen lorsque la remise conduirait à porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne recherchée, tels que consacrés par la convention européenne des droits de l'homme.

Dans les deux premières de ces décisions¹⁸⁰, la juridiction néerlandaise a estimé que la durée excessive des procédures – de 7 ans et 3 mois, dans le premier cas, et de 14 ans, dans le second – précédant l'émission du mandat d'arrêt européen dont elle était chargée d'ordonner l'exécution constituait une violation manifeste des droits de la personne recherchée garantis par l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme. Dans la mesure où cette personne n'était pas, en outre, en mesure de se prévaloir d'un recours juridictionnel effectif, au sens de l'article 13 de cette convention, le tribunal a, en se fondant sur la disposition pertinente de la législation de transposition, refusé l'exécution du mandat. Il a fait de même en appliquant un raisonnement identique dans une troisième décision¹⁸¹ portant sur l'application du principe non bis in idem.

Également appelée à se prononcer sur l'interprétation de la disposition de droit national qui fait obstacle à l'exécution d'un mandat arrêté européen lorsqu'elle serait de nature à porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne recherchée (tels que prévus par l'article 6 UE), la Cour de cassation belge¹⁸² a, quant à elle, dit pour droit que cette disposition n'a pas, à elle seule, pour effet d'offrir à cette personne les garanties procédurales qui découlent de l'article 6 de la convention européenne des droits de l'homme.

L'interprétation des dispositions de transposition du considérant 13 de la décision-cadre a elle aussi fait l'objet d'un arrêt important rendu par l'Anotato Dikastirio (Cour

¹⁸⁰ Arrondissementsrechtbank Amsterdam, internationale rechtshulp kamer, 1er juillet 2005, 05/960 et 4 janvier 2006, 05/3368, disponibles sur le site www.rechtspraak.nl.

¹⁸¹ Arrondissementsrechtbank Amsterdam, internationale rechtshulp kamer, 19 août 2005, 05/2125, www.rechtspraak.nl.

¹⁸² Cour de cassation, 2e chambre, 1^{er} mars 2006, n° P.06.0280F, www.cass.be.

suprême) de Chypre¹⁸³. Selon cette juridiction, afin de pouvoir se prévaloir de l'existence d'un danger pour sa vie en cas de remise comme motif de non-exécution obligatoire du mandat d'arrêt européen, la personne recherchée doit, d'une part, prouver que la remise mettrait effectivement sa vie en réel danger et, d'autre part, démontrer que les instances compétentes de l'État d'émission ne seraient pas en mesure de la protéger contre ce danger.

Dans le même esprit, en Finlande, la korkein oikeus¹⁸⁴ a jugé que la personne recherchée doit pouvoir démontrer qu'en cas de remise, elle serait effectivement exposée à des poursuites dans l'État d'émission pour l'une des raisons identifiées dans la disposition qui assure la transposition dans l'ordre juridique interne de la clause de non discrimination figurant dans la deuxième partie du considérant 12 de la décision-cadre.

On notera, enfin, à titre plus général, que, dans deux décisions¹⁸⁵, la Cour de cassation française a estimé que les seuls motifs admissibles de non-exécution du mandat d'arrêt européen sont ceux expressément prévus par la législation de transposition de la décision-cadre. Ces décisions doivent, toutefois, être appréciées au regard des moyens particuliers sur lesquels la haute juridiction française a été appelée à se prononcer.

(iii) Le contrôle portant sur des motifs de non-exécution du mandat d'arrêt européen ni expressément prévus ni a priori implicitement admis par la décision-cadre

S'agissant du contrôle opéré par les plus hautes juridictions nationales sur des motifs de non-exécution du mandat d'arrêt européen ni expressément prévus ni a priori

¹⁸³ Anotato Dikastirio, 21 janvier 2005, n° 12/2005, David Scatterwood / Avocat général de la République.

¹⁸⁴ Korkein oikeus, 21 mars 2005, Vitali Rezonov, KKO 0693, décision non publiée.

¹⁸⁵ Cour de cassation, chambre criminelle, 15 mars 2006, pourvoi n° 06-80926, décision précitée à la note 166 et 5 avril 2006, pourvoi n° 06-81835, décision non publiée.

implicitement admis par la décision-cadre, une décision, en particulier, de la Cour de cassation italienne, mérite d'être relevée¹⁸⁶.

Selon la Corte di Cassazione, la disposition de la législation de transposition qui prévoit, en tant que motif de non-exécution obligatoire du mandat d'arrêt européen, l'absence, dans l'État d'émission, d'une règle établissant la durée maximale de la détention préventive doit, même si elle ne résulte pas de la décision-cadre, être appliquée par les juridictions nationales, dès lors qu'à la lumière de la jurisprudence de la Cour de justice, "l'obligation pour le juge national de se référer au contenu d'une décision-cadre lorsqu'il interprète les règles pertinentes de son droit national trouve ses limites dans les principes généraux du droit, et notamment dans ceux de sécurité juridique et de non-rétroactivité"¹⁸⁷. Elle n'a pas jugé nécessaire d'effectuer un renvoi préjudiciel.

(2) Le contrôle portant sur les garanties à fournir par l'État d'émission dans certains cas particuliers

Deux décisions de la Cour de cassation belge sont à signaler en ce qui concerne le contrôle portant sur les garanties à fournir par l'État d'émission dans certains cas particuliers.

Invitée à interpréter la disposition qui assure la transposition en droit national de l'article 5, paragraphe 3, de la décision-cadre, laquelle prévoit que la remise d'une personne de nationalité belge ou résidant en Belgique peut être subordonnée à la condition qu'après avoir été jugée, elle soit renvoyée dans cet État pour y subir la peine prononcée à son encontre dans l'État d'émission, la Cour de cassation a, dans la première de ces décisions¹⁸⁸, rejeté la thèse selon laquelle la remise doit obligatoirement être subordonnée à cette condition lorsque la personne concernée en fait la demande.

¹⁸⁶ Corte di Cassazione, 15 mai 2006, Cusini Rosanna, décision non publiée.

¹⁸⁷ Arrêt *Pupino* précité, note 147, point 44.

¹⁸⁸ Cour de cassation, 2e chambre, 5 octobre 2004, P.04.1286.N, Pasicrisie belge I 2006, n° 456, p. 1473.

Cet arrêt a été confirmé par une autre décision plus récente¹⁸⁹ dans laquelle la haute juridiction belge a précisé, s'agissant de la disposition de droit national susvisée, qu'il appartient aux juridictions compétentes pour l'exécution du mandat d'arrêt européen d'apprécier souverainement si la garantie qui y est prévue doit ou non être appliquée lorsque la personne recherchée a la nationalité belge ou réside en Belgique.

(3) Le contrôle portant sur le respect des droits fondamentaux de la personne recherchée dans le cadre de la procédure de remise

Si le contrôle portant sur le respect des droits fondamentaux de la personne recherchée dans le cadre de la procédure de remise a souvent eu pour objet le droit à un avocat (i), il a également eu trait à d'autres garanties procédurales (ii).

(i) Le contrôle portant sur le respect du droit à un avocat

Quatre décisions – une de la justice belge, une autre de la justice française et les deux autres de la justice espagnole – ont eu trait, en particulier, au contrôle opéré par les plus hautes juridictions internes sur le respect du droit à un avocat.

Dans deux arrêts différents, le Tribunal Constitucional (Cour constitutionnelle) espagnol¹⁹⁰ a eu l'occasion de préciser que le fait, pour les autorités compétentes, d'imposer à la personne recherchée sur la base d'un mandat d'arrêt européen un défenseur commis d'office alors qu'à l'audition devant la juridiction d'exécution elle avait exprimé le souhait de choisir son propre conseil constitue une violation du droit à se faire assister par un avocat librement choisi. Dans les deux cas, elle a annulé la

¹⁸⁹ Cour de cassation, 5 juillet 2005, P.05.0896.N, www.cass.be.

¹⁹⁰ Tribunal Constitucional, Sala Primera, 20 décembre 2005, Benavente Navarro Giménez / Ministerio Fiscal, BOE, n° 17, suplemento de 20/01/2006 et 13 mars 2006, Antonio Contreras Santiago / Ministerio Fiscal, BOE, n° 92, suplemento de 18/04/2006.

décision accordant l'exécution du mandat et ordonné la rétroaction des procédures au dernier acte précédant la violation du droit fondamental en cause.

La Cour de cassation belge¹⁹¹ a, quant à elle, jugé que la disposition de droit interne qui confère à la personne arrêtée sur la base d'un mandat d'arrêt européen le droit de se faire représenter par son conseil devant la juridiction compétente pour l'exécution du mandat ne peut pas être interprétée en ce sens que la personne arrêtée ne peut se prévaloir de ce droit que lorsqu'elle ne peut pas comparaître devant cette juridiction.

Enfin, en France, la Cour d'appel de Rennes¹⁹² a estimé que le défaut d'entretien de la personne recherchée avec son avocat, alors pourtant qu'elle en avait fait expressément la demande, a nécessairement porté atteinte à ses intérêts. Elle a, toutefois, jugé que seules devaient être annulées, en conséquence de l'irrégularité de la rétention à laquelle elle avait été soumise, les pièces de procédure dont cette rétention constituait le support nécessaire.

(ii) Le contrôle portant sur le respect d'autres garanties procédurales

Sept décisions, en particulier – en majorité rendues par la Cour constitutionnelle espagnole –, méritent d'être relevées s'agissant du contrôle opéré par les plus hautes juridictions nationales sur le respect d'autres garanties procédurales.

Les trois premières décisions de la juridiction constitutionnelle espagnole ont porté sur la question de savoir s'il est possible de surseoir à l'exécution d'un mandat d'arrêt européen lorsque la personne visée par ce dernier introduit un recours pour la protection des droits fondamentaux (*recurso de amparo*)¹⁹³. Si, dans les trois cas, la réponse a été

¹⁹¹ Cour de cassation, 2e chambre, 25 janvier 2005, P.05.0064.N, www.cass.be.

¹⁹² Cour d'Appel de Rennes, chambre de l'instruction, 30 septembre 2004, arrêt n° 714. Cf. S. Enderlin, "A propos de l'arrêt de la Cour de cassation, chambre criminelle, du 26 mai 2004, première application du mandat d'arrêt européen", *Actualité juridique pénale* 2004, n° 7-8, p. 291.

¹⁹³ Tribunal Constitucional, Sala Primera, 27 juillet 2004, Antonio Contreras Santiago / Ministerio Fiscal, 18 octobre 2004, Antonio Contreras Santiago / Ministerio Fiscal et 6 avril 2005, Antonio Jesús Ruiz Rubio / Ministerio Fiscal, disponibles sur le site www.tribunalconstitucional.es.

affirmative, deux de ces décisions¹⁹⁴ ont toutefois fait l'objet d'opinions dissidentes mettant en évidence aussi bien les risques que l'admission de tel type de sursis comporte pour l'efficacité du système mis en place par la décision-cadre que la motivation insuffisante de l'ordonnance octroyant le sursis.

Une quatrième décision du Tribunal Constitucional¹⁹⁵ a constaté la violation du droit à la liberté de la personne recherchée en raison de son maintien en détention provisoire au-delà du délai maximum prévu pour qu'ait lieu sa remise après la décision finale sur l'exécution du mandat d'arrêt européen. Selon la Supreme Court irlandaise¹⁹⁶, en revanche, l'expiration de ce délai ne donne pas automatiquement à la personne arrêtée sur la base d'un mandat d'arrêt européen le droit d'être mise en liberté.

S'agissant, en particulier, du droit de la personne recherchée à prendre connaissance de tous les documents pertinents pour sa défense, le Tartu Ringkonnakohus (Cour d'appel de Tartu)¹⁹⁷, en Estonie, a précisé qu'il n'y a pas de violation de ce droit lorsque cette personne n'a pas exprimé le souhait de les examiner et qu'ils ont été portés à la connaissance de son conseil.

Enfin, appelée à se prononcer sur la légalité des délais prévus par la législation de transposition de la décision-cadre pour l'introduction d'un pourvoi en cassation contre la décision sur l'exécution d'un mandat d'arrêt européen, légalité qui était contestée en raison du fait que ces délais sont plus courts que ceux généralement applicables à ce type de recours, la Cour de cassation italienne¹⁹⁸ a jugé que de tels délais sont justifiés par le caractère particulier de la procédure d'exécution d'un mandat d'arrêt européen et, notamment, par ses implications pour le "status libertatis" de la personne recherchée.

¹⁹⁴ Celles du 27 juillet 2004 et du 6 avril 2005.

¹⁹⁵ Tribunal Constitucional, Sala Segunda, 27 mars 2006, Benito González Mancebo / Ministerio Fiscal, BOE, n° 106, suplemento de 04/05/2006.

¹⁹⁶ Supreme Court, 19 décembre 2005, Dundon / Governor of Cloverhill Prison and Minister for Justice, Equality and Law Reform, 2005 [IESC] 83, Irish Law Reports Monthly 2006, p. 321.

¹⁹⁷ Tartu Ringkonnakohus, 19 octobre 2004, affaire n° 2-1-377/2004, décision non publiée.

¹⁹⁸ Corte di cassazione, 13 décembre 2005, Angelo Calarese, Foro it. 2006, II, col. 273.

1-87

* *

*